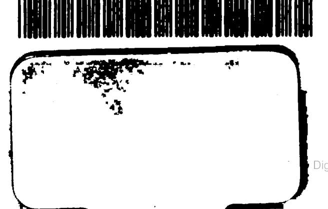




Pour la Bibliotheque des Etudians.

~~917~~



La Judée Captive regarde au Ciel, dont la Vengeance, figurée par l'ange tenant une epée flamboyante, la menace de l'exterminer, si elle persiste dans ses crimes. l'autre ange, Ministre de paix, lui présente le rameau d'Olivier, si elle retourne à Dieu. sur le devant, sont les Idoles, objets de son culte, sources de ses malheurs: les Sacrificateurs femmes & Enfans massacrez; l'arche & les Livres de la Loi profanez. Et dans le Lointain Jerusalem & le Temple reduits en cendres.

HISTOIRE DES JUIFS ET DES PEUPLES VOISINS.

Depuis la décadence des Royaumes d'Israël & de Juda jusqu'à la mort de JESUS-CHRIST.

Par Mr. PRIDEAUX, Doyen de Norwich.

Traduite de l'Anglois.

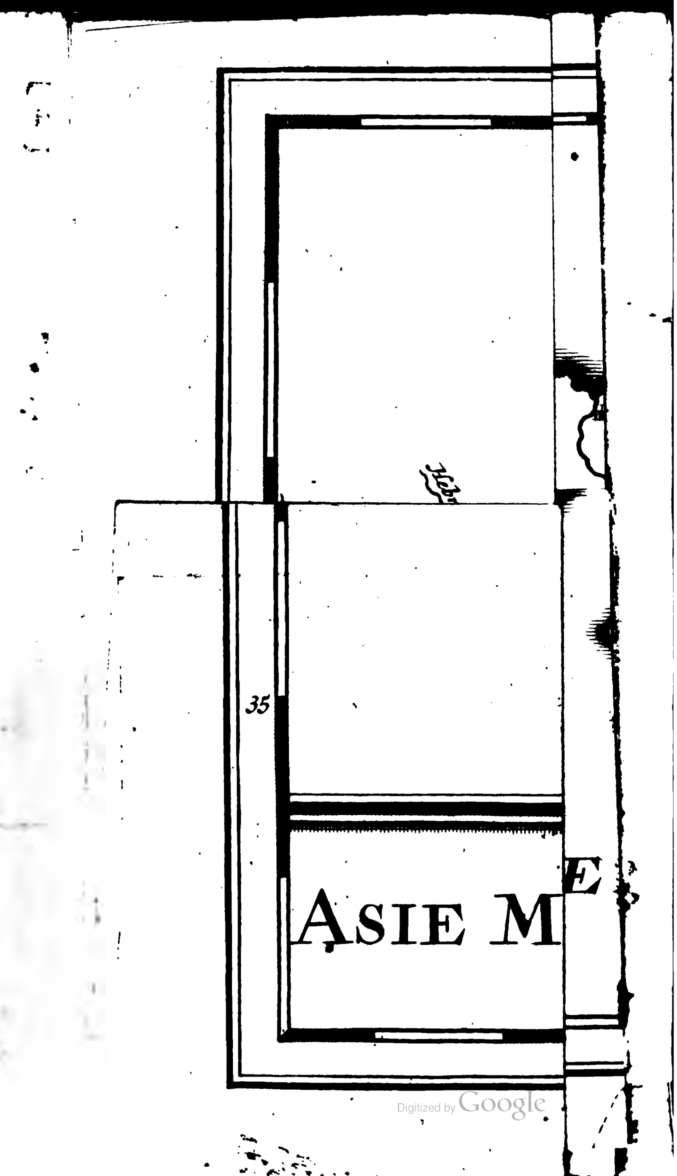
TOME QUATRIEME.

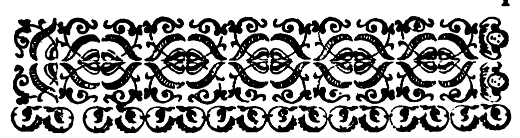


A AMSTERDAM,

Chez HENRI DU SAUZET.

M. DCC. XXII.


35
ASIE M
E



HISTOIRE DES JUIFS ET DES PEUPLES VOISINS.

****

SECONDE PARTIE.

LIVRE CINQUIEME.

ANtiochus Sidetes Roi de Syrie fit toute la diligence possible pour profiter de l'avantage, que lui donnoit la mort de Simon & de ses deux fils. (*a*) Dès qu'il l'eut aprise par l'exprès, que lui depêcha Ptolomée fils d'Abubus, il se mit lui-même à la tête d'une bonne armée pour réduire la Judée, & la réunir à l'Empire de Syrie. Il entra dans le Païs; & obligea bien-tôt Hyrcan à se renfermer dans Jerusalem avec ce qu'il avoit de troupes. Il l'y assiégea même; & partagea pour cet effet son armée en sept corps differents. Il fit faire An. 135. avant J. C. JEAN HYRCAN I.

(a) I. *Mac ab.* XVI. 18. JOSEPH. *Antt.* XIII. 16.

An. 135. avant J.C. Jean Hyrcan I.

faire des lignes de circonvallation & de contrevallation, dont les fossez étoient bien larges & bien profonds. De sorte qu'il n'y avoit pas moyen de sortir de la place ni d'y faire rien entrer. Ainsi, quand Hyrcan voulut se défaire des bouches inutiles; & qu'il eut mis hors de la place ceux qui n'étoient pas propres à la guerre; ils ne purent pas passer le fossé; & se trouverent renfermez entre cette ligne & les murailles de la Ville, où ils furent obligez de demeurer jusqu'à ce qu'Hyrcan touché de leur état les y fit rentrer, pour empêcher qu'ils n'y mourussent de faim.

Ce Siège dura jusqu'au commencement de l'Autonne. Les Assiègeans faisoient tous les jours des attaques, qui étoient vigoureusement repoussées; les Assiègez faisoient de leur côté des sorties, & réussissoient quelquefois à mettre le feu à leurs machines & à ruïner leurs ouvrages. Cela continua de cette manière jusqu'à la Fête des Tabernacles, qui se célèbroit toûjours au milieu du prèmier mois d'Autonne. Quand elle approcha, Hyrcan envoya demander à Antiochus une suspension d'armes pendant la Fête. Elle lui fut accordée; & même Antiochus lui envoya des Victimes & les autres choses nécessaires pour les Sacrifices qu'on y offroit. Hyrcan trouva dans ce procedé une bonté & une Piété qui le charma. Il resolut de traiter avec un Prince si équitable; & lui demander s'il voudroit entrer en négotiation. Il accorda sa demande. On entama le Traité. Hyrcan consentit que les Assiègez rendissent leurs armes; que les fortifications

(b) Joseph. ibid. Diodor Sic. XXXIV. Ecl. I. p. 901.

cations de Jerusalem fussent razées; & qu'on payât au Roi un Tribut pour Joppe, & pour les autres Villes que les Juifs avoient hors de la Judée; & la Paix fut concluë à ces conditions. Antiochus avoit aussi demandé, qu'on rebâtît la Citadelle de Jerusalem, & d'y mettre une Garnison : mais Hyrcan n'y voulut pas consentir, à cause des maux qu'avoit faits à la Nation celle qui y avoit été pendant que cette Citadelle avoit subsisté ; & il aima mieux payer au Roi la somme de cinq-cens Talens, qui lui fut demandée en guise d'équivalent. La Capitulation s'executa, & pour ce qui ne pouvoit pas s'executer sur le champ, on donna des Otages, entre lesquels il y avoit un frere d'Hyrcan. Le siège fut levé; & le Païs eut la Paix. Ceci arriva neuf mois après la mort de Simon.

An 135. avant J. C. JEAN HYRCAN I.

Quand Hyrcan fit faire à Antiochus ces ouvertures de Paix, (b) il étoit déja presque réduit à la dernière extrêmité, faute de vivres; car il ne leur en restoit presque plus. On le savoit fort bien dans le Camp des Assiègeans; & ceux qui approchoient du Roi le pressoient de profiter de l'occasion qu'il avoit en main, pour exterminer la Nation Juive. Ils lui representoient; qu'ils avoient été chassez d'Egypte comme des Impies, haïs des Dieux & détestez des hommes : qu'ils étoient ennemis de tout le reste du Genre humain, puis qu'ils n'avoient de commerce qu'avec ceux de leur Secte; & ne vouloient pas même manger ou boire, ni avoir aucune familiarité avec les autres, ni adorer les mêmes Dieux ; & qu'ils avoient

901. & apud PHOTIUM in Bibliotheca Cod. CCXLIV. p. 1150.

An. 135. avant J.C. JEAN HYRCAN I.

avoient des Loix, des Coûtumes, & une Religion, tout-à-fait differentes de celles de toutes les autres Nations : Qu'ils méritoient bien que les autres Nations les traitassent aussi avec le même mépris, & leur rendissent haine pour haine: enfin qu'il falloit les exterminer comme des ennemis déclarez du Genre humain. Diodore de Sicile, (*b*) aussi bien que Josephe, (*b*) disent que ce fut par un pur effet de la Generosité & de la Clemence d'Antiochus, que la Nation Juive ne fut pas extirpée dans cette occasion ; & qu'on lui accorda la Paix, aux conditions que je viens de marquer.

Des cinq cens Talens qui devoient être payez à Antiochus, on lui en donna trois cens comptant ; (*c*) il accorda du temps pour le payement des deux cens autres. Josephe prétend (*d*) que pour faire cette somme, & pour trouver de quoi fournir aux autres besoins de l'Etat ; Hyrcan avoit ouvert le Sépulcre de David ; & qu'il en avoit tiré trois mille Talens. Il rapporte encore la même chose d'Herode dans la suite ; & ajoute que ce dernier y trouva encore de grandes richesses qu'il pilla. Mais l'un & l'autre de ces faits sentent fort la fable. Il y avoit près de neuf cens ans que David étoit mort. Il falloit que ce Trésor eût été enterré avec lui : qu'il y fût demeuré dans son entier pendant que la Ville de Jerusalem, le Palais, & le Temple avoient été pillez (*f*) tant de fois, sous les Rois de Juda, par des ennemis qui n'avoient

(*c*) JOSEPH. ibid.
(*d*) JOSEPH *Antt.* XIII. 16. & XVI. 11.
(*e*) *Antt.* XVI. 11.
(*f*) I. *Rois* XIV. 25. II. *Rois* XIV. 14. II. *Chron.* XII. 9. II. *Chron.* XXI. 17. II. *Chron.* XXV. 24.

voient rien épargné : Que toutes les fois que ces Rois avoient été contraints de (g) prendre tous les Trésors de la Maison de Dieu même, aussi bien que ceux de la leur propre, pour subvenir aux besoins pressants de l'Etat, on n'eût jamais voulu toucher à ce Trésor du Tombeau de David : Que quand un des plus méchants de leurs Rois (h) pilla le Temple, & fit fondre les vaisseaux sacrez, pour en faire battre de la monnoye : Quand un des meilleurs (i) fut contraint de faire arracher l'or dont étoient couvertes les Portes & les Colomnes du Temple, pour acheter le salut de la Nation, qu'un ennemi cruel alloit détruire sans cela ; ce Trésor inutile fût demeuré inviolable : Que quand (k) Nabucodonozor eut détruit & la Ville & le Temple de Jerusalem, pendant un si grand nombre d'années que l'un & l'autre n'étoit qu'un tas de ruines, ce Trésor du Tombeau de David se fût conservé sans que personne y touchât : Enfin il falloit que quand (l) Antiochus Epiphanès détruisit la Ville, pilla le Temple & emporta tout ce qui valoit la peine d'être pris ; ce même Trésor, inutile à Dieu & aux hommes tant qu'il demeuroit ainsi enterré, eût encore échappé ; & que jamais personne ne se fût avisé d'y toucher jusqu'à Hyrcan. Ceux qui peuvent trouver tout cela croyable, le recevront s'il leur plaît. Pour moi, s'il y a quelque fondement à ce que dit ici Josephe, je croi que c'est seulement ce que je vais dire.

An. 135. avant J. C. JEAN HYRCAN I.

J'ai

(g) I. *Rois* XV. 18. II. *Rois* XII. 18. II. *Chron.* XVI. 2.
(h) II. *Rois* XVI. 8, 17. II. *Chron.* XVIII. 21, 24.
(i) II. *Rois* XVIII, 15, 16.
(k) II. *Rois* XXV. II. *Chron.* XXXVI. *Jerem.* XXXIX. & LII. (l) I. *Maccab.* I. II. *Maccab.* V.

An. 135. avant J.C. JEAN HYRCAN I.

J'ai déja (*m*) remarqué que les Tombeaux de David & des Rois ses descendants étoient des Caveaux de marbre, pratiquez dans le roc, où il n'y avoit point de terre pour couvrir ou cacher quoi que ce fût. Peut-être que sous Herode, dont l'avarice étoit insatiable, quelques gens riches s'aviserent de mettre leurs Trésors dans ces Caveaux, où ils crurent qu'on ne les iroit pas chercher; & que ce rusé Tyran en ayant eu le vent, les saisit, sous prétexte que c'étoit le Trésor de David; & qu'il fit debiter qu'Hyrcan en avoit aussi tiré cette somme, afin de justifier sa conduite par l'exemple d'un homme si respectable par sa Pieté & par ses autres grandes qualitez. Mais il me paroît encore plus raisonnable de regarder ces deux traits d'Histoire comme une pure fiction, que Josephe a adoptée un peu trop legerement, aussi bien que quelques autres qu'on trouve dans son Histoire.

Pendant cette premiere année d'Hyrcan, (*n*) Matthias Aphlias, Prêtre de la Classe de Joärib, épousa une fille de Jonathan Prince des Juifs, de qui il eut Matthias Curtus; de ce dernier Matthias nâquit Josephe, pere d'un autre Matthias, qui eut pour fils Josephe l'Historien, né la premiere année du Regne de Caligula qui est la XXXVII. de l'Ere de J.C.

An. 134. avant J.C. JEAN HYRCAN 2.

Scipion l'Africain le jeune, étant allé commander en Espagne pendant la guerre de Numance,

(m) I. Partie Liv. I.
(n) JOSEPHE dans *sa Vie*.
(o) *Epit.* LIVII. LVII.
(oo) C'étoit le Tresorier de l'armée. On en donnoit tou-

mance, (o) Antiochus Sidetes lui envoya de riches & de magnifiques presens. Il les reçut en public, assis sur son Tribunal, à la vuë de toute l'armée; & ordonna qu'on les mît entre les mains (oo) du Questeur, pour être employez aux frais de la guerre. C'étoit alors la pratique générale des Romains de tout faire pour le Public, sans rien prendre pour eux-mêmes, que l'honneur de servir fidelement l'Etat & d'employer tous leurs talens & leurs soins au service de la République. Tant qu'ils conserverent ce noble desinteressement, toutes leurs entreprises leur réussirent. Mais quand, dans la suite, l'interêt particulier commença à les faire agir, & qu'ils perdirent ces grandes vuës du bien public; qu'on ne songea plus qu'à s'enrichir & à s'agrandir aux dépens du Public même; & que l'on ne prétendit plus aux Charges pour servir l'Etat, mais pour le piller: tout commença à aller en décadence; la Tyrannie s'introduisit; & bien-tôt après vint la ruine totale de ce puissant Empire. An. 134. avant J. C. JEAN HYRCAN 2.

Attalus Roi de Pergame, (p) continuant à extravaguer, se mit en tête d'exercer aussi le métier de fondeur. Il forma le projet d'un monument de cuivre pour sa mere; & en travaillant un jour d'Eté que la chaleur étoit excessive, à en fondre le metal, il lui prit une fièvre chaude qui l'emporta au bout de sept jours, & délivra ses Sujets d'un abominable Tyran. An. 133. avant J. C. JEAN HYRCAN 3.

toûjours un, parmi les Romains, à un Général qu'on chargeoit d'une Guerre; & c'étoit cet Officier qui avoit soin de tout ce qui regardoit les fraix de la Guerre, & qui en répondoit au Senat & au Peuple.

(p) JUSTIN. XXXVI 4.

An. 133. avant J. C. JEAN HYRCAN 3. Tyran. Il avoit fait un Testament (q) par lequel il constituoit le Peuple Romain son héritier. En vertu de ce Testament les Romains prirent possession de ses Etats, & en firent une Province, (qq) à laquelle on donna le nom d'*Asie propre*. Aristonique, l'héritier legitime, ne put souffrir cette injustice. Il étoit fils d'Eumenès & frere d'Attalus, mais d'une autre mere. (r) Pour soutenir ses droits, il leva une armée, & prit possession de la Couronne : il en coûta aux Romains (s) un de leurs Consuls & son armée, & une guerre de quatre ans, pour la lui ôter & pour s'y bien établir eux-mêmes. Voilà la fin du Royaume de Pergame, qui comprenoit la plus grande partie de l'Asie Mineure. Il n'avoit eu que six Rois.

An. 132. avant J. C. JEAN HYRCAN 4. (t) L'an trente huitième de Ptolomée Evergetès second, plus connu sous le nom de Physcon, Jesus fils de Sirach, Juif de Jerusalem, vint s'établir en Egypte; & y traduisit en Grec, pour l'usage des Juifs Hellenistes, le Livre que Jesus son grand-pere avoit composé en Hebreu, & que nous avons encore aujourdhui parmi nos Apocryphes, sous le titre de *L'Ecclesiastique*. Les anciens l'appellent *Panareton*, qui veut dire en Grec,

(q) PLUT. *in Tib. Graccho.* JUSTIN. ibid. *Epit.* LIVII LVIII. L. FLORUS II. 20. *Videas etiam epistolam Mithridatis Regis Ponti ad Arsacem Regem Parthiæ inter fragmenta* SALLUSTII lib. IV. *in qua epistola vocat hoc Testamentum*, simulatum & impium Testamentum.

(qq) Le mot d'*Asie*, sans addition, s'il n'est pas autrement determiné par le fil du discours, signifie une des quatre parties du Monde. Ce qui est entre le mont Taurus à l'Orient, & l'Hellespont à l'Occident, est appellé *l'Asie Mineure*. *L'Asie propre* n'est qu'une partie de cette derniere; & c'est-là ce qui vint aux Romains en vertu de ce Testament.

Grec, *le trésor de toutes les vertus*; parce qu'ils le regardoient comme contenant les maximes de toutes les Vertus. Jesus l'avoit écrit en Hebreu environ le temps du Pontificat d'Onias II; & un autre Jesus son petit-fils le mit en Grec. Ce dernier est distingué du grand-pere qui étoit l'Auteur, par le titre de fils de Sirach. L'Original Hebreu est perdu. On l'avoit encore du temps de St. Jerôme, car (*u*) il dit l'avoir vu sous le titre de *Paraboles*. Mais en Grec le titre ordinaire étoit: *La Sapience de Jesus le fils de Sirach*. Aujourdhui dans les imprimez Grecs le titre est, *la Sapience de Sirach*. C'est une abbreviation ridicule; car elle donne le Livre à Sirach, qui n'en est ni l'Auteur ni le Traducteur; & qui n'a par conséquent rien à démêler avec lui.

An. 132. avant J. C. JEAN HYRCAN 4.

A la verité on dispute si Sirach étoit le pere du Jesus qui l'a composé, ou du Jesus qui l'a traduit: ou plûtôt, pour exprimer la chose autrement, si le Jesus fils de Sirach étoit l'Auteur du Livre, & le grand-pere du Traducteur; ou s'il n'en étoit que le Traducteur & petit-fils de Jesus l'Auteur. Comme la chose est de fort petite conséquence, je m'en tiens à ce qu'en dit très-

(r) JUSTIN. & FLORUS. ibid. PLUT. *in Q. Flaminio.* STRABO. XIV. APPIAN. *in Mithrid. & de Bell. Civ.* I. *Epit.* LIVII. LIX. EUTROP. IV.

(s) Licinius Crassus y fut battu & tué; & la plus grande partie de son armée y perit. FLORUS & LIVIUS, ibid.

(t) Voyez la seconde Préface du Livre de l'Ecclesiastique. Où il faut remarquer que l'année 38. de Ptolomée Evergetès II, dont il y est parlé, doit se compter en commençant à l'onzième de Philometor; quand ils commencerent à regner conjointement.

(u) *In præf. ad libros Salomonis & in Epist.* CXV.

An. 132. avant J. C. JEAN HYRCAN 4.

très-clairement le Prèmier Prologue de ce Livre dans nos Bibles Angloises; c'est que Jesus l'Auteur du Livre étoit le grand-Pere; que Sirach est fils de celui-là; & Jesus le petit-fils, en est le Traducteur. Il est clair que, selon ce Prologue, c'est le petit-fils qui est Jesus fils de Sirach; & que ce n'est pas le nom du grand-pere. Il est aussi fort vrai-semblable, que la conclusion du Livre, (Ch. I. 27. 28. & 29) est du Traducteur, aussi bien que la Prière du dernier Chapitre. Car ce que l'Auteur y dit, (*w*) du danger qu'il avoit couru de perdre la vie par une fausse accusation portée au Roi contre lui, convient très-bien au regne de Ptolomée Physcon, dont la cruauté faisoit de la moindre chose un crime capital à ceux qui dépendoient de lui; ce qui ne pouvoit pas être arrivé au grand-Pere, qui demeuroit à Jerusalem trois generations auparavant, lors qu'il n'y avoit point de Tyrannie dans le Païs.

Ce qui fait que je parle du premier Prologue ou de la première Préface de ce Livre, c'est qu'il y en a deux, dont la seconde est de Jesus le petit-fils de l'Auteur, qui a traduit le Livre en Grec. On ne sait pas qui a fait la première. Elle est tirée d'un Livre intitulé *Synopsis Sacræ Scripturæ*, que l'on donne ordinairement à S. Athanase: & s'il n'est pas de lui, comme plusieurs Savans le prétendent, du moins il est bien sûr que c'est un Livre fort ancien, &, par cette raison, de quelque autorité, quoi qu'on en ignore l'Auteur.

La

(w) Ch. LI. v. 6, 7, 8.

(x) HUETIUS. *Dem. Evang.* prop. IV. *de Ecclesiastico.*

(y) Ce Livre a été imprimé plusieurs fois. Voyez la *Biblioth.*

La Version Latine de ce Livre de l'Ecclesiastique contient plusieurs choses qui ne sont pas dans le Grec. Il faut qu'elles y ayent été inserées par celui qui l'a traduit en Latin. A présent que l'Hebreu, qui étoit l'Original, est perdu; le Grec, qui est la traduction du petit-fils de l'Auteur, en doit tenir lieu; c'est aussi sur le Grec qu'est faite la Version Angloise. An. 132. avant J. C. JEAN HYRCAN 4.

Les Juifs d'aujourdhui ont parmi eux un Livre, qu'ils appellent le Livre de Ben Sira, ou du fils de Sira. Comme ce Livre est aussi un Recueuil de Sentences de Morale, (x) quelques-uns se sont imaginez que ce Ben Sira, ou fils de Sira, étoit le même que le Ben Sirach, ou fils de Sirach: (y) & que le Livre est le même que l'Ecclesiastique. Mais il n'y a qu'à lire les deux Livres ensemble pour voir, que cette pensée est sans fondement. Il n'y a rien d'approchant que les noms des Auteurs.

Demetrius Nicator ayant été retenu en captivité en Hyrcanie depuis plusieurs années par les Parthes, son frere (z) Antiochus Sidétes, sous prétexte de le vouloir délivrer, mena contre Phraates une puissante Armée. Elle étoit de plus de LXXX. mille hommes, bien armez & bien disciplinez. Mais (a) les instrumens du luxe qui la suivoient, les Vivandiers, les Cuisiniers, les Pâtissiers, les Confituriers, les Marmitons; les Comediens, les Musiciens, les femmes de mauvaise vie, &c. alloient bien à quatre fois autant; car on en fait monter le nom- An. 131. avant J. C. JEAN HYRCAN 5.

blioth. Rabbin. de BUXTORF p. 324.

(z) JUSTIN. XXXVIII. 10.

(a) JUSTIN. ibid. OROSIUS. V. 10. VALER. MAX. IX. 1.

An. 131. avant J.C. JEAN HYRCAN 5.

nombre à (b) trois-cens mille. (c) Le luxe étoit à proportion aussi grand que le nombre de ceux qui en étoient les Ministres. Aussi fut-il enfin cause de la ruine de toute l'armée & du Roi lui même. Au commencement pourtant Antiochus eut de grands succès. Il battit (d) Phraates en trois batailles : il reprit la Babylonie & la Medie. Toutes les Provinces de l'Orient qui avoient appartenu autrefois à l'Empire de Syrie, secouerent le joug des Parthes, & se soumirent à lui, excepté la Parthie même, où Phraates se trouva reduit dans les bornes étroites de son premier Royaume. Hyrcan, Prince des Juifs, (e) accompagna Antiochus dans cette expedition, & ayant eu sa part dans toutes ces victoires, il revint chez lui chargé de gloire, à la fin de la Campagne & de l'année.

Mais le reste de l'armée passa l'hiver dans l'Orient. Le nombre prodigieux des troupes, qui, en y comprenant tout l'attirail dont j'ai parlé, faisoient près de CCCC. mille ames, (f) les obligea de se disperser, & de s'écarter si fort les uns des autres, qu'ils ne pouvoient pas aisément se rejoindre & former un seul corps, pour se défendre si on les attaquoit. Les habitans, qu'ils fouloient extrêmement dans tous leurs quartiers, pour se vanger, & se deffaire de ces hôtes incommodes, conspirerent avec les Parthes, de les massacrer tous en même jour dans leurs

(b) JUSTIN. ibid.
(c) VALER. MAX. & JUSTIN. ibid. ATHEN. V. p. 210. X. p. 439. & XII. p. 540.
(d) JUSTIN. ibid. JOSEPH. *Antt.* XIII. 16. OROSIUS. V. 10.
(e) JOSEPH. ibid.
(f) JUSTIN. XXXVIII. 10. DIODOR. SIC. *in excerpt.* VALE-

leurs quartiers; sans leur donner le temps de s'assembler pour se défendre; Et la chose s'executa (g) Antiochus qui avoit gardé quelques corps auprès de sa personne, se mit en devoir d'aller secourir les quartiers les plus proches de lui; mais il fut accablé par le nombre & y perit lui-même; & tout le reste de l'armée fut ainsi, ou massacré dans ses quartiers le même jour, ou fait prisonnier; de sorte qu'à peine, d'un si grand nombre de gens, en échapa-t'il quelques-uns pour aller porter en Syrie la triste nouvelle de cette boucherie.

An 131. avant J. C. JEAN HYRCAN I.

Cependant Demetrius étoit retourné en Syrie; & la mort de son frere survint fort à propos pour lui remettre la Couronne sur la tête. Car Phraates, battu trois fois par Antiochus, l'avoit enfin (h) relâché & envoyé en Syrie, dans l'esperance que sa venuë y pourroit causer quelques troubles qui obligeroient Antiochus d'y retourner. Mais après ce massacre, il détacha un parti de Cavalerie pour le rattraper. Demetrius, qui avoit craint quelque contr'ordre de cette nature, avoit fait tant de diligence, qu'il avoit déja passé l'Euphrate avant que ce parti fût sur la frontière. Ainsi il recouvra ses Etats, & (i) en fit de grandes réjouïssances, pendant que tout le reste de la Syrie pleuroit & lamentoit la perte de l'armée, où il y avoit peu de familles qui n'eussent quelque proche parent. Phraa-

VALESII. p. 374.

(g) JUSTIN. XXXVIII. 10, & XXXIX. 1. JOSEPH. *Antt.* XIII. 16. OROSIUS. V. 10. APPIAN. *in Syr.* ATHEN. X. p. 439. JULIUS *Obsequens de Prodigiis.* ÆLIANUS *de animal.* X. 34.

(h) JUSTIN. XXXVIII. 10. JOSEPH. *Antt.* XIII. 16.

(i) JUSTIN. XXXIX. 1.

An. 131. avant J.C. Jean Hyrcan I.

Phraates (*k*) fit chercher parmi les morts le corps d'Antiochus, & le fit mettre dans un cercueuil d'argent. Il l'envoya en Syrie, pour l'y faire enterrer honorablement avec ses Ancêtres; Et ayant trouvé une de ses filles parmi les Captives, (*l*) il fut frappé de sa beauté, & l'épousa.

Enflé des grands succès de cette victoire, (*m*) il voulut porter la guerre en Syrie, pour tirer vengeance de l'invasion qu'Antiochus avoit faite dans ses Etats; mais pendant qu'il faisoit ses préparatifs pour cela, il lui survint une guerre de la part des Scythes, qui lui donna assez d'occupation chez lui pour ne plus songer à aller inquiéter les autres. Se trouvant pressé si vivement par Antiochus, il avoit demandé du secours à ces Peuples. Quand ils arriverent, l'affaire étoit déja faite; & n'ayant plus besoin d'eux, il ne voulut pas leur donner leur paye. Les Scythes tournerent aussitôt leurs armes contre lui-même, & lui firent la guerre à cause de l'injustice qu'il leur faisoit.

Antiochus étant mort, Hyrcan profita de l'occasion des troubles & des divisions, qui arriverent dans tout l'Empire de Syrie, pour étendre ses Etats, (*n*) en se rendant maître de Madeba, de Samega, & de quelques autres places de Syrie, de Phénicie, & d'Arabie qui étoient

à sa

(k) JUSTIN. ibid.
(l) JUSTIN. XXXVIII. 10.
(m) JUSTIN. XLII. 1.
(n) JOSEPH. *Antt.* XIII. 17. STRABO. XVI. p. 76.
(o) JUSTIN. XXXVI. 1. *Quorum* (Judæorum) *vires tanta fuerunt, ut post hunc nullum Macedonum regem tulerint;*
de-

à sa bienséance. Il travailla aussi en même temps à se rendre absolu & independant. Il y réussit si bien, (*o*) que depuis ce temps-là ni lui ni aucun de ses descendants ne releverent plus du tout des Rois de Syrie, & secoüerent entièrement le joug de la sujettion & celui de l'hommage même.

An. 131. avant J. C. JEAN HYRCAN 5.

Ptolomée Physcon alloit toûjours son train en Egypte, ajoûtant seulement de temps en temps quelque nouvelle espece de crime à la débauche, à la cruauté, & à la Tyrannie qu'il avoit constamment exercées. J'ai déja marqué comment en épousant Cléopatre sa sœur & la veuve de son frere, il avoit égorgé entre ses bras, le jour même des Noces, le fils qu'elle avoit eu de son frere. Dans la suite, (*p*) s'étant dégouté de la mere, il devint amoureux d'une fille qu'elle avoit, qui portoit aussi le nom de Cléopatre. Il commença par violer cette Princesse, ensuite il l'épousa après avoir chassé sa mere.

Il se fit aussi bien-tôt haïr des nouveaux habitans d'Alexandrie, qu'il avoit attirez pour la repeupler, & pour remplacer ceux que ses premières cruautez avoient obligez d'abandonner leur Patrie. (*q*) Pour les mettre hors d'état de lui nuire, il resolut de faire égorger tous les jeunes gens de la Ville, qui en faisoient toute la force. Pour cet effet il les fit investir un

domesticisque imperiis usi, Syriam magnis bellis infestaverint. JOSEPHE tout de même (XIII. 17.) dit, qu'*Hyrcan après la mort d'Antiochus Sidetes, secoüa le joug des Macedoniens; & qu'il n'eut plus rien à demêler avec eux, ni comme Sujet, ni comme Allié.*

(p) JUSTIN. XXXVIII. 8. VAL. MAX. IX. 1.
(q) VAL. MAX. IX. 2.

An. 131. avant J. C. JEAN HYRCAN 5.

un jour par ses troupes étrangeres dans le lieu où se faisoient les exercices, lorsque l'Assemblée y étoit la plus nombreuse; & les fit tous passer au fil de l'épée. Tout le peuple en fureur, (r) courut mettre le feu au Palais pour l'y brûler: mais il en étoit déja sorti, quand ils y arriverent; & il se sauva avec sa femme Cléopatre & son fils Memphitis, en Cypre. En y arrivant il apprit, que ceux d'Alexandrie avoient mis le Gouvernement entre les mains de Cléopatre qu'il avoit répudiée. Il leva aussitôt des troupes pour faire la guerre à cette nouvelle Reine & à ses adherans.

Hyrcan (s) prit Sichem la capitale de ceux de la Secte des Samaritains; & brûla leur Temple que Samballat avoit bâti sur la montagne de Guerizim. Cependant ils continuerent à y avoir un Autel; & il y en a encore un aujourd'hui, sur lequel on offre des Sacrifices selon la Loi de Moïse.

An. 129. avant J. C. JEAN HYRCAN 7.

Hyrcan après cela subjugua les Iduméens, (t) & leur donna l'alternative d'embrasser la Religion Judaïque, ou de sortir de leur Païs, pour aller chercher à s'établir ailleurs. Ils aimerent mieux renoncer à leur Idolatrie qu'à leur Patrie. Ils devinrent Proselytes; & furent parlà incorporez à la Nation Juive aussi bien qu'à l'Eglise; & ne firent plus qu'un Peuple avec elle; & le

(r) JUSTIN. XXXVIII. 8. OROSIUS. V. 10. *Epit.* LIVII. LIX.

(s) JOSEPH. XIII. 17.

(t) JOSEPH. *Ant.* XIII. 17. & XV. 11. STRABO. XVI. p. 760. AMMONIUS Grammaticus *de similitudine & differentia quarumdam dictionum*, *hæc habet. Judai sunt qui a natura ita fuerunt ab initio. Idumai autem non fuerunt Judai ab initio; sed Phœnices & Syri. A Judais autem superati, & ut circumciderentur, & in unam cum iis gentem coirent, & iisdem

le nom d'Edomites, ou d'Iduméens, se trouva avec le temps confondu avec celui de Juifs, de sorte qu'il y a près de seize siècles qu'on n'en entend plus parler du tout. Les Rabbins, il est vrai, parlent encore long-temps après d'Edom & d'Edomites; mais par-là ils entendent, non l'Idumée, ni les véritables fils d'Edom, mais (*u*) Rome & les Chrétiens de l'Empire Romain. Car de peur de choquer les Chrétiens parmi lesquels ils demeurent, & de s'attirer des affaires fâcheuses; quand ils ont quelque chose de choquant à dire des Chrétiens, ou de leur Religion; ils ont accoûtumé de le cacher sous des noms déguisez. Ainsi, tantôt ils nous désignent sous le nom de Cuthéens, c'est-à-dire, Samaritains; tantôt sous celui d'Epicuriens; & tantôt sous celui d'Edomites: & le dernier est le titre le plus doux qu'ils nous donnent dans ces sortes d'occasions.

An. 129. avant J.C. JEAN HYRCAN 7.

Au reste, ce n'est pas une chose particulière aux Edomites, qu'ils ayent passé pour Juifs, depuis qu'ils ont embrassé la Religion Judaïque; la même chose se pratiquoit à l'égard de tous les Proselytes. Ils étoient censez être Juifs, dès qu'ils faisoient profession de la même Religion. C'étoit déja l'usage du temps (*w*) de Dion Cassius l'Historien; & cet usage a toûjours continué depuis.

Il

dem legibus subderentur adacti, Judæi sunt numerati.

(u) Vide BUXTORFII *Lexicon Rabbinicum.* p. 30, 31.

(w) Voici le passage. Ἡ γὰρ χώρα, Ἰȣδαία, καὶ αὐτοὶ Ἰȣδαῖοι ὀνομάδαται. Ἡ δὲ ἐπίκλησις αὕτη φέρει καὶ ἐπὶ ἄλλȣς ἀνθρώπȣς, ὅσοι τὰ νόμιμα αὐτῶν καίπερ ἀλλοεθνεῖς ὄντες ζηλȣ̃σι. *Leur Pays s'appelle* JUDEE, *&* *eux* JUIFS; *& ce nom s'étend jusqu'à ceux qui embrassent leur Religion, quoi qu'ils soient d'une Nation differente.* XXXVI. p. 37.

An. 129. avant J. C. JEAN HYRCAN 7.

Il faut remarquer ici en passant qu'il y avoit parmi les Juifs (*x*) deux sortes de Proselytes; *ceux de la Porte*, & ceux *de la Justice*. Les premiers renonçoient simplement à l'Idolatrie ; & servoient Dieu selon la Loi de la Nature, que les Juifs comprenoient sous sept articles, qu'ils appelloient les sept Préceptes des enfants de Noé. Ils croyoient que tous les hommes étoient obligez de garder ces commandemens-là : mais que l'obligation de garder ceux de la Loi de Moyse ne s'étendoit pas à tous : Que cette Loi n'étoit faite que pour leur Nation, & non pas pour tout le monde. Que pour le reste du Genre humain, pourvu qu'ils (*y*) observassent la Loi Naturelle, c'est-à-dire, selon eux, les sept Preceptes dont nous venons de parler ; c'étoit tout ce que Dieu demandoit d'eux; & qu'ils lui seroient aussi agréables que les Juifs, quand ils observoient leur Loi particuliere. Ainsi ils leur permettoient de demeurer au milieu d'eux ; & les nommoient par cette raison *Guerim Toshavim*, *Proselytes habitans*, ou *Gueré Shaar*, *Proselytes de la Porte* ; parce qu'il leur étoit permis de demeurer dans leurs Villes. Cette expression semble être tirée du quatrième commandement, *& l'Etranger qui est dans tes portes*, (*Veguérecha Bisharecha*) car le même mot en Hebreu signifie *Etranger* &

(x) Voyez ce que MEDE a écrit touchant ces Proselytes. Liv. I. Disc. 3. Les remarques de HAMMOND sur St. Matth. III. 1. & XXIII. 15. Le *Lexic. Rabbin.* de BUXTORF. p. 407--410. Mais celui qui en traite le plus au long est MAIMONIDES dans son *Yad.* Aussi fut-ce de là que je publiai ce Traité, il y a près de quarante ans, avec une

An. 129. avant J. C. JEAN HYRCAN 7.

& *Proselyte*; & dans ce commandement il est indifferent de quelle manière on le prend; car les Israëlites ne permettoient à aucun étranger de demeurer parmi eux s'il ne renonçoit à l'Idolatrie, & ne s'obligeoit à observer les VII. Préceptes des enfans de Noé. Il n'y avoit pas jusqu'aux Esclaves, même ceux qu'on avoit faits à la guerre, qu'on y obligeoit; & s'ils ne vouloient pas s'y conformer, ou on les tuoit, ou on les vendoit à d'autres Nations. Or ceux qui étoient Proselytes de cet ordre, outre la permission de demeurer avec eux, avoient aussi celle d'entrer dans le Temple pour servir Dieu; seulement ils n'entroient que dans la première Cour, qu'on appelloit *la Cour des Gentils*. Personne ne passoit le *Chel*, qui separoit cette Cour de celle du dedans, que ceux qui faisoient une profession entière par laquelle ils s'obligeoient à garder toute la Loi. Ainsi quand il venoit à Jerusalem quelque Proselyte de la Porte; il adoroit dans cette Cour exterieure. C'étoit de cette espece qu'étoient, à ce qu'on croit communément, Naaman le Syrien, & Corneille le Centenier.

L'autre espece de Proselytes, qu'on nommoit *Proselytes de la Justice*, étoient ceux qui s'engageoient à observer toute la Loi. Car quoique les Juifs ne crussent pas que ceux qui n'é-

une Traduction Latine & des Notes, sous le titre *De Jure Pauperis & Peregrini*; auquel je renvoye le Lecteur qui veut s'instruire de tout ceci dans un plus grand détail.

(y) On trouve ces VII. Préceptes dans SELDEN. *de Jure Nat. & Gent.* MARSHAMI *Can. Chron.* §. IX. MAIMON. & BUXTORF. ibid. HAMMOND. sur *Act.* XV. 29. &c.

An. 129. avant J. C. JEAN HYRCAN 7. n'étoient pas Israëlites naturels y fussent obligez, ils n'en refusoient point; & recevoient au contraire avec plaisir tous ceux qui vouloient faire profession de leur Religion. On remarque même, que du temps de notre Sauveur, (*a*) ils se donnoient de grands mouvemens pour les y attirer & les convertir. On initioit ces sortes de Proselytes par le Baptême, par des Sacrifices, & par la Circoncision Après cela ils jouïssoient des (*b*) mêmes privilèges, & étoient admis aux mêmes Rites & aux mêmes Cérémonies que les Juifs naturels.

Ce fut de cette dernière façon qu'Hyrcan reçut les Edomites à la Religion Judaïque. Quand ils y furent une fois entrez, ils continuerent & n'ont plus fait qu'un même Corps depuis avec les Juifs; où le nom même d'Edomites s'est perdu. Car les deux Nations se sont si bien confonduës, qu'elles n'en font plus qu'une qui est la Juive.

Ptolomée Physcon (*c*) retiré en Cypre, aprehenda que les Alexandrins ne prissent pour Roi son fils qu'il avoit fait Gouverneur de Cyrene. Il le fit venir auprès de lui, & le fit mourir dès qu'il fut arrivé, uniquement pour empêcher ce qui peut-être n'étoit venu dans l'esprit qu'à lui seul. (*d*) Cette barbarie irrita encore plus les esprits contre lui: on abbatit & on brisa toutes ses Statuës à Alexandrie. Il crut que c'étoit Cléopatre qu'il avoit répudiée, qui

(a) *Matth.* XXIII. 15.

(b) Il faut en excepter les mariages. Car il y avoit des Nations qui en etoient excluës pour toûjours; & d'autres, seulement pour un certain nombre de generations; comme les Edomites jusques à la troisième. Voyez ce que j'en ai dit

qui avoit porté le Peuple à cette action ; & pour s'en vanger, il fit égorger devant lui Memphitis qu'il avoit d'elle, un jeune Prince bien-fait & de grande esperance ; ensuite il fit couper son corps en morceaux, les mit dans une caisse, avec la tête entière, afin qu'on la reconnût ; & l'envoya par un de ses Gardes à Alexandrie, avec ordre d'attendre, pour la lui rendre, le jour de la naissance de cette Princesse qui approchoit & qui se devoit célèbrer avec beaucoup de magnificence. Ses ordres s'executerent : la caisse lui fut renduë au milieu de la joye de la Fête, qui fut bien-tôt changée par-là en deuil & en lamentations. On ne sauroit exprimer l'horreur que la vuë de ce triste objet produisit contre le Tyran, dont la monstrueuse barbarie avoit produit un crime si dénaturé & si inouï. On exposa aux yeux du Peuple cet abominable présent. Il y produisit le même effet que sur la Cour, qui avoit eu la première ce triste spectacle. On courut aux armes & on ne songea qu'à empêcher ce monstre de jamais remonter sur le trône. On forma une armée, dont le commandement fut donné à Marsyas que la Reine avoit nommé Général ; & l'on prit toutes les précautions possibles pour la défense du Païs.

An. 129. avant J. C. JEAN HYRCAN 7.

Phraates, après s'être attiré par son injustice la guerre des Scythes, (e) fit une faute dans la guerre même qui n'étoit pas moins gran-

dit ci-dessus I. *Partie*, Livre VI. sous l'an 428.

(c) JUSTIN. XXXVIII. 8.

(d) JUSTIN. ibid. DIODOR. SIC. *in Excerpt.* VALESII. p. 374. VAL. MAX. IX. 2. LIVII *Epit.* L.

(e) JUSTIN. XLII. 1.

An. 129. avant J. C. JEAN HYRCAN 7.

grande que la premiere. Car, pour se fortifier contre cette Nation, il se mit entre les mains des gens qu'il s'étoit rendu encore plus ennemis que les Scythes eux-mêmes; c'étoient les troupes étrangeres Greques qui avoient été à la solde d'Antiochus dans la dernière guerre contre lui. Comme quantité de ces gens-là avoient été faits prisoniers de guerre, quand on défit ce Prince; Phraates s'avisa de les incorporer dans ses troupes, quand cette guerre lui survint; & crut par-là les renforcer considerablement. Mais dès qu'ils se virent les armes à la main, ils resolurent de se vanger des injures, des insolences & des mauvais traitements qu'on leur avoit faits pendant leur captivité; &, quand on fut aux mains, ils passerent dans l'armée ennemie, & firent si bien pencher la balance, que Phraates fut battu, & qu'il se fit un grand carnage de son armée. Il y perit lui-même dans la déroute, & presque toute l'armée avec lui. Après cela les Scythes & les Grecs (f) se contenterent de piller le Païs; & se retirerent chacun chez eux.

Quand ils se furent retirez (g) Artaban, Oncle de Phraates, se fit couronner Roi des Parthes. Il fut tué peu de jours après dans un combat par les Thogariens, autre Nation Scythe. Son Successeur fut Mithridate, qui pour ses grandes actions a eu le surnom de Grand.

An. 128. avant J. C. JEAN HYRCAN 8.

Ptolomée Physcon ayant formé une armée, (h) en donna le Commandement à Heguélochus; & l'envoya contre les Alexandrins. Il se

(f) JUSTIN. XLII. 2.
(g) JUSTIN. ibid.
(h) DIODOR. SIC. *in Excerpt.* VALESII. p. 376.
(i) JUSTIN. XXXVIII. 9. & XXXIX. 1. *Græca* EUSEB. SCAL.

se donna une bataille qu'Heguélochus gagna. An. 128. avant J. C.
Il fit même Marsyas prisonnier, & l'envoya Jean
à Physcon enchaîné. On s'attendoit que ce Hyrcan.
cruel Tyran le feroit mourir dans les tourmens. Au contraire, il lui pardonna, & le relâcha. Car voyant par experience, que ses cruautez ne lui attiroient que des malheurs, il commença à s'en lasser; & donna dans l'extremité opposée: & comme il avoit fait mourir une infinité de gens sans raison; il pardonna aussi à ce Général sans aucune raison.

Cléopatre réduite à une grande extrêmité, par la perte de cette armée, qui fut presque toute taillée en piéces dans la déroute, (*i*) envoya demander du secours à Démétrius Roi de Syrie, qui avoit épousé la fille aînée qu'elle avoit euë de Philometor; & lui promit la Couronne d'Egypte pour sa récompense. Démétrius accepta sans balancer cette proposition: vint avec toutes ses Troupes; & forma le Siége de Peluse.

A peu près dans ce temps-là Hyrcan (*k*) envoya une Ambassade à Rome renouveller le Traité fait avec Simon son Pere. Le Senat le fit, sans se faire beaucoup prier. Et, parce qu'Antiochus Sidetes avoit fait la guerre aux Juifs, nonobstant le Decret des Romains, & l'Alliance dont on vient de parler; & qu'il leur avoit pris plusieurs Villes; les avoit rendus tributaires pour Gazara, Joppe, & quelques autres Places qu'il leur avoit cedées; & qu'il les avoit fait consentir par force à une Paix desavantageuse, en assiégeant la Ville de Jerusalem:

Scal. p. 61.

(i) Justin. XXXVIII. 9. & XXXIX. 1. *Græca* Euseb. Scalig. p. 61.

(k) Joseph. XIII. 17.

An. 128. avant J.C. JEAN HYRCAN 8.

lem : sur ce que les Ambassadeurs exposerent là-dessus au Senat, on condamna tout ce qui s'étoit fait contre les Juifs de cette manière, depuis le Traité fait avec Simon ; & il fut resolu ; Que Gazara, Joppe, & les autres Places que les Syriens leur avoient enlevées, ou qu'ils avoient renduës tributaires, contre la teneur de ce Traité, leur seroient restituées & exemptées de tout Hommage, Tribut, ou autre service. On conclud aussi que les Syriens les dédommageroient de toutes les pertes qu'ils leur avoient causées, contre ce que le Senat avoit reglé dans le Traité fait avec Simon : Enfin que les Rois de Syrie renonceroient à leur prétendu droit de faire marcher leurs troupes sur les terres des Juifs. On ordonna aussi, qu'on donneroit aux Ambassadeurs une somme d'argent pour les defrayer à leur retour chez eux; & qu'on les chargeroit de Lettres de recommandation pour tous les Princes & Etats, par où ils passeroient, pour leur procurer un passage libre & honorable sur les terres de leur domination. Tout cela s'executa, & causa une grande joye à Hyrcan & à toute la Nation des Juifs.

An. 127. avant J. C. JEAN HYRCAN 9.

Aussi envoya-t-il l'année suivante (*l*) une autre Ambassade pour en témoigner sa reconnoissance au Senat. Ce furent Alexandre fils de Jason, Numenias, fils d'Antiochus, & Alexandre fils de Dorothée, qui furent chargez de cette commission. Le présent qu'ils lui portoient étoit une Coupe & un Bouclier d'or,

(l) JOSEPH. *Antt.* XIV. 16.
(m) JOSEPH. ibid.
(n) JOSEPH *Ant.* XIV. 15, 16. Il y a beaucoup d'apparence

d'or, qui valoient cinquante mille piéces de leur monnoye. Il se fit à cette occasion un nouveau Decret qui confirmoit le premier. Ce Decret est tout au long dans Josephe, (*Antiq.* XIV. 16.) mais il y est transposé. Car, de la manière dont il s'y trouve aujourdhui, il semble qu'il soit fait du temps d'Hyrcan II. petit-fils de celui-ci. Au lieu que la matière & la datte prouvent visiblement, que ce ne peut être que celui qui fut fait dans cette occasion en faveur d'Hyrcan I. Car, pour la matière, Josephe (*m*) remarque, dans l'endroit où il le produit, qu'il accordoit la permission de rebâtir les murailles de Jerusalem, que Pompée avoit abbatuës. Or dans ce Decret il n'y en a pas un mot : & tout ce qu'il contient est la confirmation ou le renouvellement d'un Traité d'amitié & d'alliance, qui a un rapport visible au Traité fait avec Hyrcan I. l'année d'auparavant. Pour la datte, c'est l'an neuvième d'Hyrcan ; ce qui ne peut pas s'entendre d'Hyrcan II. puisque Josephe dit, que le Decret qui fut fait pour accorder la permission de rebâtir les murailles de Jerusalem, fut accordé aux Juifs par Jules Cesar à Hyrcan II. (*n*) après que la guerre d'Alexandrie fut terminée, & en reconnoissance du secours que ce Prince lui avoit envoyé dans cette occasion. Or cette guerre ne finit que l'an XLVII. avant Jesus-Christ, long-temps après l'année IX. de cet Hyrcan : car cette année XLVII avant Jesus-Christ étoit la XVII. d'Hyrcan II. à compter de son rétablissement par Pompée, & la

An. 127. avant J. C. JEAN HYRCAN 9.

XXIII.

parence que J. Cesar n'accorda ceci qu'à son V. Consulat : & que c'est celui qui se trouve porter cette date au XVII. Ch. du Livre XIV. des Antiquitez de Josephe.

An. 127. avant J.C. Jean Hyrcan. 9

XXIII. à commencer à la mort de sa mere. Outre cela, la Préface du Decret que Josephe dit qui permettoit de relever les murailles de Jerusalem, est dattée des Ides de Decembre (c'est-à-dire le 13. du mois.) Et cependant la datte du Decret même, qui suit cette Préface, est du mois Syro-Macedonien Panemus, qui répond au mois de Juillet; par conséquent, ce ne peut pas être le Decret dont il vient de donner la Préface. Tout ceci mis ensemble prouve clairement; que ce Decret de la neuvième année d'Hyrcan, ne peut pas être le Decret accordé à Hyrcan II. par Jules Cesar, pour rebâtir les murailles de Jerusalem; (o) qu'il faut de toute nécessité que ce soit celui qui fut fait pour Hyrcan I. par le Senat cette année, où je le mets; & que ç'à été par mégarde que Josephe l'a placé ailleurs. Tout ceci est encore confirmé d'une manière qui ne souffre point de replique, par ce qui se trouve dans le corps du Decret même, que Numenius fils d'Antiochus, un des Ambassadeurs qui l'avoient obtenu, étoit (p) le même qui avoit été envoyé par Jonathan dans une autre Ambassade. Car cela se pouvoit fort bien l'an IX. d'Hyrcan I. mais c'est une chose absolument impossible, qu'il eût vécu jusques à la fin de la guerre d'Alexandrie, qui n'arriva que près de cent ans après la première Ambassade, où il est dit qu'il avoit été employé par Jonathan. (q) Joseph Scaliger remarque cette bevuë de Josephe; mais en la relevant il en fait une lui-même,

(o) *Hac de re vide* USSERII *Annales sub An. J. P.* 4587.
(p) I. *Maccab.* XII. 16.
(q) *In Animadv. in Chron.* EUSEB. *sub num.* 1971.

même, pour le moins aussi grande (r) qui n'a pas échapé au Jesuite Salien. An. 127. avant J. C. JEAN HYRCAN 9

Demetrius Roi de Syrie (s) n'étoit gueres moins haï des Syriens pour sa Tyrannie, ses débauches, & ses manières insuportables, que Physcon l'étoit des Egyptiens. Quand ils le virent éloigné, & occupé au Siège de Péluse, ils se souleverent. Ceux d'Antioche commencerent, ensuite ceux d'Apamée; & plusieurs autres Villes de Syrie suivirent leur exemple, & se joignirent à eux. Démétrius fut obligé de laisser l'Egypte, pour reduire ses propres Sujets. (t) Cléopatre destituée du secours qu'elle en avoit attendu, mit tous ses Trésors sur des Vaisseaux; & se réfugia auprès de Cléopatre sa fille Reine de Syrie.

Cette Cléopatre la fille, avoit épousé en premières Noces Alexandre Balas; & ensuite ce Demetrius, du vivant de son Pere Philometor; mais Démetrius ayant été pris par les Parthes, & retenu prisonnier, elle avoit épousé son frere Antiochus Sidetes; & après sa mort, elle étoit revenuë à Demetrius son premier mari, à son retour de Parthe; & elle tenoit sa Cour à Ptolemaïs quand sa mere la vint trouver.

Physcon, dès que Cléopatre eut abandonné Alexandrie, y retourna, & rentra en possession du Gouvernement: car après la défaite de Marsyas & la fuite de Cléopatre, il n'y avoit plus personne en état de l'en empêcher. Après s'être un peu affermi, pour se vanger de

(r) *Sub An. Mundi* 4007. §. 36, 37.
(s) JUSTIN. XXXIX. 1. JOSEPH. *Ant.* XIII. 17.
(t) JUSTIN. ibid.

An. 127. avant J. C. Jean Hyrcan 9. de l'invasion de Démétrius, (*u*) il appuya contre lui un Imposteur nommé Alexandre Zebina. C'étoit le fils d'un Fripier d'Alexandrie; il se disoit fils d'Alexandre Balas; & prétendoit, en cette qualité, que la Couronne de Syrie lui appartenoit. Physcon lui prêta une armée pour s'en mettre en possession. Il ne fut pas plûtôt en Syrie, que sans examiner les droits du Prétendant, on vint en foule prendre son parti; parce qu'on ne pouvoit souffrir Démétrius. Ils ne se mettoient pas en peine quel Roi ils prenoient, pourvu qu'ils se défissent de lui.

An. 126. avant J. C. Jean Hyrc. 10. A la fin (*w*) une bataille en décida. Elle se donna auprès de Damas, en Célé-Syrie. Démétrius y fut entiérement défait; & s'enfuit à Ptolemais, où étoit Cléopatre sa femme. Elle, qui avoit toûjours sur le cœur son mariage avec Rhodogune chez les Parthes, prit cette occasion de se vanger; & lui fit fermer les portes de la Ville. Il fut obligé de s'enfuir à Tyr, où il fut tué. Après sa mort Cléopatre conserva une partie du Royaume: & Zebina eut tout le reste: & pour s'y affermir (*x*) il fit une alliance étroite avec Hyrcan, qui profita en habile homme de toutes ces divisions, pour se bien établir, & procurer à ses Peuples l'affermissement de la liberté, & plusieurs avantages considerables qui mirent les Juifs sur un très-bon pié.

(*y*) Des essains effroyables de Sauterelles firent

(u) Justin. ibid. Joseph. *Antt.* XIII. 17.
(w) Justin. XXXIX. 1. Joseph. *Antt.* XIII. 17. Appian. *in Syr.* Livii *Epit.* LX. Porphyr. *in Gr.* Euseb. Scalig.
(x) Joseph. ibid.

rent cette année des ravages terribles en Afrique. Elles brouterent tous les fruits de la terre. Ensuite ayant été emportées par le vent dans la Mer; leurs corps morts furent raportez par les vagues sur le rivage; où ils se pourrirent & infecterent tellement l'air, que cela causa la peste, qui, en Libye, en Cyrene, & dans quelques autres endroits de l'Afrique, emporta plus de huit-cens mille ames. An. 125. avant J. C. JEAN HYRC. 11.

Seleucus, fils ainé de Démétrius Nicator & de Cléopatre, avoit environ vingt-ans. (z) Il vouloit regner; sa Mere s'y opposoit: car s'étant emparée d'une partie du Royaume, à la mort de son mari, cette femme ambitieuse vouloit regner elle-même; & trouvoit fort mauvais que son fils voulût s'établir à son préjudice. Elle avoit aussi lieu de craindre qu'il ne lui prît envie de venger la mort de son Pere, dont on savoit fort bien qu'elle avoit été cause. Elle le tua de ses propres mains, en lui enfonçant un poignard dans le sein. Il ne regna qu'un an. An. 124. avant J. C. JEAN HYRC. 12.

(a) Antipater, Clonius, & Eropus, trois des principaux Officiers de Zebina, se revolterent contre lui, & se déclarerent pour Cléopatre. Ils se rendirent maîtres de Laodicée, & voulurent défendre la place contre lui. Mais il les sut bien ranger. Ils se soumirent; & il leur pardonna avec une Clemence, & une grandeur d'ame fort extraordinaires; car il ne leur fit aucun mal. Ce Prince supposé avoit effecti-

(y) LIVII *Epit.* IX. OROSIUS. V. 11. JULIUS OBSEQUENS *de Prodig.*

(z) LIVII *Epit.* IX. APPIAN. *in Syr.* JUSTIN. ibid. PORPHYR. ibid.

(a) DIOD. SIC. *in Exc.* VALES. 377.

An. 124. avant J.C. JEAN HYRC., 12. effectivement le cœur fort bon; & avec cela des manières affables & civiles pour tous ceux qui avoient affaire à lui; de sorte qu'il se faisoit aimer de tout le monde; & même de ceux qui d'ailleurs détestoient l'imposture par laquelle il avoit usurpé la Couronne.

Mithridate Evergetes, Roi de Pont, (b) mourut cette année. Il fut assassiné par ses propres gens. (c) Son fils qui lui succéda, est le fameux Mithridate Eupator, qui disputa si long-temps aux Romains l'Empire de l'Asie, & qui soutint contr'eux une guerre de près de (d) trente ans. Il n'avoit que douze ans quand son Pere mourut; car l'Histoire (e) dit qu'il en a vécu LXXII. & qu'il en a regné LX. Il étoit d'une maison qui avoit donné une longue suite de Rois au Royaume de Pont. Le premier fut (f) un des sept Princes qui tuerent les Mages, & mirent la Couronne de Perse sur la tête de Darius fils d'Hystaspe. Il obtint la Souveraineté du Pont; & la transmit à sa Posterité, qui en a joui pendant seize generations; Mithridate Eupator, (g) dont il s'agit, étoit le seizième.

Le premier de ces Princes dont nous trouvons le nom dans l'Histoire, est le Mithridate (h) qui mourut l'an CCCLXIII. avant Jesus-Christ & eut pour Successeur Ariobarzane son fils, qui avoit alors le Gouvernement de la Phry-

(b) JUSTIN. XXXVII. 1. STRABO X. p. 477.
(c) MEMNON. c. 32. STRABO & JUSTIN. ibid.
(d) JUSTIN. dit 46. (au Livre XXXVII. 1.) APPIEN. (in *Mithrid.*) 42. FLORUS & EUTROPE 40. Mais PLINE (VII. 26.) ne dit que 30; & il a raison.
(e) EUTROP. VI.
(f) POLYB. V. p. 388. L. FLOR. III. 5. DIOD SIC.

Phrygie sous Artaxerxès Mnemon Roi de Perse. Il regna (i) XXVI. ans. An. 124. avant J. C. Jean Hyrc. 12.

Mithridate II. son fils lui succéda l'an CCCXXXVII. Il avoit pris d'abord le parti (k) d'Eumenès contre Antigone; mais quand il vit Eumenès tué, il se soumit au Vainqueur, & le servit dans ses guerres; & comme il étoit fort brave, & grand Capitaine, il lui rendit des services signalez. Malgré tout cela, Antigone le soupçonant de favoriser sous main le parti de Cassandre, le fit mourir l'an CCCII. Ainsi il avoit regné XXXV ans.

(l) Mithridate III. lui succéda. Il avoit été long-temps à la Cour d'Antigone; & il y avoit lié une amitié étroite avec Démétrius le fils du Roi. Mais Antigone (m) ayant eu un songe, où, après avoir semé un champ d'or, qui avoit produit une grande moisson de ce métal, il avoit vu Mithridate le moissonner tout & l'emporter dans le Pont; il conclut que ce songe lui prédisoit que Mithridate enleveroit tout le fruit de ses victoires; & il résolut pour l'empêcher, de se défaire de lui. Mithridate averti de son dessein par Démétrius, se sauva dans la Cappadoce; y forma une armée; & s'empara de diverses places qu'Antigone y avoit: & ayant succedé à son Pere, il garda ces conquêtes, & les ajoûta au Royaume de Pont, dont pour cette raison il est regardé

Sic. XIX. Aur. Victor.
(g) Appian. *in Mithr.*
(h) Diod. Sic. XV.
(i) Diodor. Sic. XVI.
(k) Diodor. Sic. XIX.
(l) Diod. Sic. XX.
(m) Plut. *in Demetr.* Appian. *in Mithrid.*

An. 124. avant J. C. Jean Hyrc. 12. gardé comme le Fondateur, & il en porte le tître, en Grec, (n) *Ctistès*. Il regna (o) XXXVI ans dans le Royaume de Pont; & en mourant, l'an CCLXVI il laissa la Couronne à (p) son fils Ariobarzane.

Mithridate Eupator, (q) fut le huitième après ce Mithridate le Fondateur. Mais l'Histoire ne nous donne le nom que de (r) six. 1. Mithridate le Fondateur. 2. Ariobarzane. 3. Mithridate. 4. Pharnace. 5. Mithridate Evergete, & 6. Mithridate Eupator.

L'Histoire ne dit rien d'Ariobarzane, sinon (o) qu'il succeda à la Couronne après la mort de son Pere. Mithridate, qui le suit, (s) épousa la fille de Seleucus Callinicus, Roi de Syrie; & en eut une fille nommée Laodice, (ss) qu'il maria à Antiochus le Grand, fils de Callinicus; & voila tout ce qui est dit de lui.

Pharnace (t) s'empara de la Ville de Sinope & l'ajouta à ses Etats, l'an CLXXXIII. (u) Il eut guerre avec Eumenès, Roi de Pergame, l'an CLXXXII. (w) Il fit une irruption dans la Galatie en CLXXXI. Ces actions l'ont rendu assez célèbre, mais il l'est plus encore par ses crimes, (x) qui l'ont fait passer pour un des plus méchants Princes qui ayent jamais porté la Couronne.

Mi-

(n) STRABO. XII. p. 562. APPIAN. *in Mithrid.*
(o) DIOD. SIC. XX.
(p) MEMNON. c. 25. DIODOR. SIC. ibid.
(q) PLUT. *in Demetr.* APPIAN. *in Mithrid.*
(r) C'est aparemment aussi ce qui fait qu'APPIEN, qui dans un endroit de ses Mithridatiques dit, que Mithridate Eupator étoit le huitième depuis Mithridate Criftes; dit dans une autre, qu'il n'étoit que le sixième. Voyez APPIAN. p. 176. & 249.
(s) JUSTIN. XXXVIII. 5.

Mithridate Evergetes vient après lui dans cette liste. Il étoit fils de Pharnace, & petit-fils de Mithridate à qui Pharnace avoit succedé immediatement. Car selon Justin (*xx*) ce Mithridate étoit bisayeul de Mithridate Eupator, & ainsi il faut que Pharnace soit son fils, Mithridate Evergetes son petit-fils, & Mithridate Eupator son arriere-petit-fils. La première fois qu'on voit paroître sur le Scene ce Mithridate Evergetes, est l'an CXLIX, qu'il (*y*) prêta quelques Vaisseaux aux Romains dans la III. guerre Punique. Il leur envoya aussi du secours dans celle qu'ils eurent (*z*) contre Aristonicus; & pour recompense, (*a*) ils lui donnerent à la fin de la guerre, la Province de la grande Phrygie.

An. 124. avant J. C. JEAN HYRC. 12.

Le dernier des Rois de cette race est Mithridate Eupator, le Prince dont il s'agit ici. Comme ç'a été le Prince de ce temps-là qui a fait la plus grande figure dans le monde, j'espere qu'on ne trouvera pas mauvais que j'aye dit un mot de sa Maison. C'est une chose fort remarquable, (*b*) qu'à sa naissance il parut une grande Comète, qui fut vuë LXX. jours de suite; & une autre, qui dura aussi LXX. jours, quand il parvint à la Couronne. La queuë de l'une & de l'autre occupoit bien

un

(ss) POLYB. V. p. 388.
(t) STRABO. XII. p. 545. 546.
(u) LIVIUS, XL. POLYB. *Legat.* LI. LIII. LIX.
(w) POLYB. *Leg.* LV.
(x) POLYB. *in Excerpt.* VALES. p. 130.
(xx) XXXVIII. 5.
(y) APPIAN. *in Mithrid.*
(z) JUSTIN. XXXVII. 1. EUTROP. IV.
(a) JUSTIN. ibid. & XXXVIII. 5. APPIAN. *in Mithridaticis.* (b) JUSTIN. XXXVII. 2.

An. 124. avant J.C. Jean Hyrc. 12. un quart de l'hemisphere. Ces Cometes sembloient présager, que ce Prince seroit un grand incendiaire, comme il le fut en effet. Il commença son Regne en (c) faisant mourir sa mere & son frere : & la suite ne repondit que trop à ce commencement. Il avoit des qualitez fort extraordinaires, & une grande capacité ; mais il ne s'en servit que pour faire du mal au Genre humain & fut la cause de la mort de plusieurs milliers d'hommes.

An. 123. avant J.C. Jean Hyrc. 13. Cléopatre, après avoir tué son fils aîné, de la manière dont je l'ai rapporté, trouva à propos de faire un Roi Titulaire, sous qui elle pût cacher l'autorité qu'elle vouloit se conserver toute entière. Elle fit revenir Antiochus, son autre fils, d'Athenes, où elle l'avoit envoyé pour son éducation ; & le (d) fit déclarer Roi dès qu'il fut arrivé. Mais ce n'étoit qu'un vain titre ; car elle ne lui donnoit aucune part aux affaires ; & comme ce Prince étoit fort jeune, n'ayant pas (e) plus de vingt-ans, il la laissa faire assez patiemment pendant quelque temps. Pour le distinguer de l'autre Antiochus, on lui donne ordinairement le surnom de (f) *Grypus* qui est pris de son (ff) grand nez. Josephe (g) l'appelle *Philometor* ; mais ce Prince, dans ses médailles, prenoit le titre d'*Epiphanes*.

Zebina s'étant bien établi, après la mort de Démé-

(c) Memnon. *in Exc.* Photii. c. 32.
(d) Justin. XXXIX. 1. Appian. *in Syr.*
(e) Son Pere Demetrius épousa Cleopatre l'an. 146. & Seleucus fut le premier fils qu'elle eut de ce mariage. Par conséquent Grypus, qui étoit le Cadet, ne pouvoit avoir que vingt ans tout au plus.
(f) Justin. XXXIX. 1.

Démétrius Nicator, dans la possession d'une partie de l'Empire de Syrie; Physcon, qui le regardoit comme sa creature, prétendoit qu'il lui en fit hommage; (*h*) Zebina ne l'entendoit pas ainsi, & n'en voulut rien faire. Physcon resolut de l'abattre comme il l'avoit élevé; & s'étant accommodé avec sa Niéce Cléopatre, il donna sa fille Tryphéne à Grypus & lui envoya une armée avec laquelle elle défit Zebina; & l'obligea à se retirer à Antioche; où, s'étant avisé pour fournir aux fraix de la guerre, (*i*) de piller le Temple de Jupiter, il fut découvert. Les habitans se souleverent, & le chasserent de la Ville. Il fut encore quelque temps errant de lieu en lieu à la Campagne; mais à la fin on le prit, & on le fit mourir.

An. 122. avant J. C. JEAN HYRC. 14.

Sous le Consulat de L. Opimius & de Q. Fabius Maximus, les differentes saisons furent (*k*) si favorables aux biens de la terre, que l'on n'avoit jamais vu les fruits si beaux & si bons; sur tout les vins, qui furent si excellents & si forts, qu'on en garda jusqu'à deux cens ans. C'est le fameux vin dont les Poëtes parlent tant, sous le titre de *vin Opimien*, qui lui venoit du premier de ces Consuls.

An. 121. avant J. C. JEAN HYRC. 15.

Après la défaite & la mort de Zebina, Antiochus Grypus, se sentant assez âgé voulut commencer à gouverner par lui-même. L'ambi-

An. 120. avant J. C. JEAN HYRC. 16.

bi-

(ff) Γρυπὸς en Grec signifie un homme qui a un nez aquilin.
(g) *Ant.* XII. 20.
(h) JUSTIN. XXXIX. 2.
(i) JUSTIN. ibid. DIOD. SIC. *in Exc.* VALESII, p. 378.
(k) PLIN. XIV. 4. & 14.

An. 120. avant J.C. Jean Hyrc. 16.

bitieuse Cléopatre qui voioit par-là diminuer son pouvoir, & éclipser sa Grandeur, ne put pas le souffrir. Pour se rendre de nouveau maîtresse absoluë de tout le Gouvernement de la Syrie, elle resolut de faire (*l*) à Grypus ce qu'elle avoit déja fait à son frere Seleucus; & de donner la Couronne à un autre fils qu'elle avoit eu d'Antiochus Sidetes; sous qui, parce qu'il étoit en bas âge, elle esperoit avoir encore long-temps l'Autorité Royale entre les mains, & prendre des mesures justes pour s'y établir si bien, qu'elle lui resteroit toute sa vie. Cette méchante femme prépara pour cet effet une coupe empoisonnée, qu'elle presenta un jour à Grypus, comme il rentroit assez échauffé, de quelque exercice qu'il venoit de faire. Mais ce Prince avoit été informé du dessein de sa Mere: il l'obligea à la boire elle-même; le poison fit son effet, & délivra la Syrie de ce monstre, qui par ses crimes inouïs avoit été si long-temps le fleau de cet Etat. Elle avoit été (*ll*) femme de trois Rois de Syrie, & elle fut mere de quatre. Elle avoit causé la mort de deux de ses maris; & pour ses enfans, elle en tua un de sa propre main; & vouloit se défaire aussi de Grypus par le poison, qu'il lui fit avaler elle-même. Ce Prince après cela mit bon ordre à ses affaires; & regna plusieurs années

(l) Justin. XXXIX. 2. Appian. *in Syr.*

(ll) Les trois Rois de Syrie qu'elle eut pour maris, furent; Alexandre Balas, Demetrius Nicator, & Antiochus Sidetes. Ses quatre fils sont, Antiochus, d'Alexandre Balas: Seleucus, & Antiochus Grypus, de Demetrius: & Antiochus de Cyzique, d'Antiochus Sidetes.

(m) Porphyr. *in Gr.* Euseb. Scal. Ptolomeus *Astron. in Canon.* Epiphan. *de pond. & mens.* Hieron. *in Dan.* IX.

années en paix & en tranquilité ; jusqu'à ce que son frere Antiochus de Cyzique lui suscita les troubles dont on parlera dans la suite. An. 117. avant J.C. JEAN HYRC. 19.

Ptolomée Physcon (*m*) Roi d'Egypte, depuis la mort de son frere Philometor, mourut enfin à Alexandrie ; & termina une vie criminelle, & un Regne des plus tyranniques. Car sa méchanceté & sa Tyrannie, passent de beaucoup celles de tous ceux qui avoient regné avant lui dans ce Païs-là. On n'en a vu que trop de preuves dans cette Histoire.

Il laissa trois fils. Le premier nommé Apion, étoit (*n*) un fils naturel, qu'il avoit eu d'une Concubine. Les deux autres étoient légitimes ; (*o*) il les eut de Cléopatre sa Niéce, qu'il épousa après avoir répudié sa mere. L'aîné s'appelloit (*p*) Lathyrus, & l'autre (*q*) Alexandre. Il laissa (*r*) par son Testament le Royaume de Cyrene à Apion ; & celui d'Egypte à sa veuve Cléopatre & à celui de ses deux fils qu'elle choisiroit elle-même. Elle croyant qu'Alexandre seroit le plus complaisant, (*s*) se déterminoit à le prendre : mais le Peuple ne voulut pas souffrir qu'on fît perdre à l'autre son droit d'aînesse, & l'obligea à le faire revenir de Cypre, où elle l'avoit fait releguer par

(n) JUSTIN. XXXIX. 5. APPIAN. *in Mithrid. in fine libri.*
(o) JUSTIN. XXXIX. 3.
(p) TROGUS POMP. *in Prolog.* 39. & 40. JOSEPH. *Antt.* XIII. 18. CLEM. ALEX. *Strom.* I. STRABO. XVII. p. 795. PLIN. II. 67. & VI. 30.
(q) PORPHYR. ibid. JUSTIN. XXXIX. 4.
(r) JUSTIN. XXXIX. 3.
(s) PAUSAN. *in Att.* JUSTIN. ibid.

An. 117. avant J. C. Jean Hyrc. 19.

par son Pere ; & à l'associer avec elle à la Couronne. Mais avant qu'on l'inaugurât selon la coûtume à Memphis, (*t*) elle l'obligea à répudier Cléopatre sa sœur aînée, qu'il aimoit beaucoup ; & à prendre Selené sa Cadette, pour laquelle il n'avoit nulle inclination. A son Couronnement il prit le titre (*u*) de Soter. Athenée (*w*) & Pausanias (*x*) lui donnent celui de Philometor ; mais Lathyrus est celui par lequel la plûpart des Historiens le distinguent. Cependant comme ce n'étoit qu'une espece de (*y*) sobriquet, on n'osoit le lui donner serieusement de son temps.

An. 114. avant J. C. Jean Hyrc. 22.

Antiochus Grypus se préparoit à faire la guerre aux Juifs, (*z*) lorsqu'il lui tomba sur les bras une guerre domestique qui lui fut suscitée par Antiochus de Cyzique son frere de mere. Il étoit fils de Cléopatre & d'Antiochus Sidetes, & né pendant que Démétrius étoit prisonnier chez les Parthes. Quand Démétrius revint & rentra en possession de ses Etats, après la mort d'Antiochus Sidetes ; sa mere, pour le mettre en sûreté, l'avoit envoyé à Cyzique, Ville située sur la Propontide dans la Mysie Mineure, où il fut élevé par les soins d'un fidelle Eunuque nommé Craterus, à qui elle l'avoit confié. De là vient le surnom de Cyzice-

(t) Justin. XXXIX. 3.
(u) Porphyr. ibid. Ptolom. *in Canone.* Euseb. *in Chron.* Epiphan. *de pond. & mens.* Hieron. *in Dan.* IX.
(w) Athen. VI. p. 252.
(x) *In Atticis.*
(y) Λάθυρος signifie une espece de pois chiche, qu'on appelle en Latin *Cicer*, d'où est venu le surnom de la famille de Ciceron ; à cause d'une excrescence de chair que quelcun de

zicenien qu'on lui donne. Grypus, à qui il donnoit de l'ombrage, voulut le faire empoisonner. On découvrit son dessein; & le Cyzicenien pour se défendre, fut contraint de prendre les armes, & de tâcher à faire valoir les prétensions qu'il avoit à la Couronne de Syrie. C'est ce qui arrive fort souvent aux Princes, qui se trouvent obligez de regner ou de mourir. On ne leur laisse point de milieu.

An. 114. avant J. C. Jean Hyrc. 22.

Cléopatre, que Lathyrus avoit été contraint de répudier, se voyant libre, (a) se donna au Cyzicenien; & pour sa dot, elle lui apporta une armée qu'elle avoit en Cypre, & la lui mena en Syrie, pour s'en servir contre son concurrent, les forces se trouvant par-là à peu-près égales. Les deux freres en vinrent à une bataille, où le Cyzicenien ayant eu le malheur d'être déffait, il se retira à Antioche. Il y laissa sa femme qu'il y crut en sûreté, & s'en alla lever de nouvelles troupes, pour refaire son armée.

An. 113. avant J. C. Jean Hyrc. 23.

Mais Grypus alla aussi-tôt assiéger la Ville, & la prit. Tryphene sa femme lui demanda instamment de lui mettre Cléopatre sa prisonniere entre les mains. Quoique sa sœur de pere

de ses ancêtres avoit eu au nez, qui ressembloit à un de ces pois. Mais pour *Lathyrus* on ne dit point pourquoi on lui donna ce sobriquet. Il falloit qu'il eût quelque marque bien visible de cette espece, au visage apparemment, où cela choque davantage.

(z) Joseph. *Antt.* XIII. 17. Appian. *in Syr.* Justin. XXXIX. 2. Porphyr. *in Gr.* Euseb. Scalig. p. 61.

(a) Justin. XXXIX. 3.

An. 113. avant J.C. JEAN HYRC. 23.

pere & de mere, elle étoit si enragée de ce qu'elle avoit épousé leur ennemi, & lui avoit donné une armée contr'eux, qu'elle vouloit lui ôter la vie. Cléopatre s'étoit mise sous la protection d'un Sanctuaire regardé comme inviolable; c'étoit un des Temples d'Antioche. Grypus ne vouloit pas avoir pour sa femme une complaisance dont il voyoit bien les funestes conséquences dans la rage qui la possédoit. Il lui allegua la sainteté de l'Asyle où sa sœur étoit; lui répresenta que sa mort n'avanceroit pas leurs affaires; & ne feroit aucun tort au Cyzicenien; qu'il n'en seroit pas plus fort, quand on laisseroit la vie à sa femme: Et que dans toutes les guerres, domestiques ou étrangeres, où ses Ancêtres s'étoient trouvez engagez, il ne s'étoit jamais pratiqué, qu'après la victoire on eût usé de cruauté envers les femmes; sur tout envers une si proche parente. Que Cléopatre étoit sa sœur à elle, & (*b*) sa proche parente à lui: & qu'ainsi il la prioit de ne lui en plus parler, puisqu'il ne pouvoit pas y consentir. Mais Tryphene, bien loin de se rendre à ses raisons, ne songea qu'aux moyens de faire à sa sœur ce que la cruauté lui inspiroit. Elle augmenta sa rage par la jalousie, en allant se mettre en tête, que ce n'étoit pas par pitié, mais par amour, que son mari prenoit ainsi le parti de cette pauvre Princesse. Et dans le fort de la rage & de la jalousie qui la possedoient, elle envoya des Soldats dans le Temple, qui la massacrerent

par

(b) Son Pere Physcon étoit Oncle de Cleopatre Mere de Grypus.

par son ordre, pendant qu'elle embrassoit la statuë du Dieu même, sous la protection de qui elle s'étoit mise. Quelle rage! Jusqu'où va l'emportement & la fureur entre parens proches, quand la mesintelligence s'y met! Il semble que plus la parenté est grande, & plus la fureur l'est aussi. C'est ce qui se voit tous les jours dans le monde. Et malheureusement, c'est ce qui ne se voit que trop aussi dans la Religion! La haine entre les gens de deux Religions tout à fait differentes, n'aproche pas de celle qui est entre ceux de deux Sectes d'une même Religion, qui ne different souvent que dans des articles de très-petite conséquence. An. 113. avant J. C. JEAN HYRC. 23.

Cependant Cléopatre, la mere commune de ces deux sœurs, ne paroissoit touchée ni du sort de l'une, ni du crime de l'autre. Son cœur, qui n'étoit susceptible que d'ambition, étoit si occupé du desir de regner, qu'elle ne songeoit qu'aux moyens de se soutenir en Egypte, & d'y retenir entre ses mains l'autorité absoluë pour toute sa vie. Pour se mieux affermir, elle (c) donna le Royaume de Cypre à Alexandre son Cadet, afin de tirer de lui l'assistance dont elle auroit besoin, si jamais Lathyrus vouloit lui disputer l'autorité qu'elle avoit résolu de garder.

Mais la mort de Cléopatre en Syrie ne demeura pas long-temps impunie. (d) Le Cyzicenien revint à la tête d'une nouvelle armée livrer une seconde bataille à son frere; le défit; prit Tryphene, en la poursuivant; & la sacrifia An. 112. avant J. C. JEAN. HYRC. 24.

(c) PAUSAN. *in Att.* PROPHYR. *in Gr.* EUSEB. SCAL.
(d) JUSTIN. XXXIX. 2.

An. 111. avant J. C. Jean Hyrc. 25.

fia aux manes de sa femme qu'elle avoit assassinée. Il lui fit souffrir des tourmens que sa cruauté envers sa sœur avoit bien méritez.

Grypus fut obligé d'abandonner la Syrie au vainqueur; il se (e) retira à Aspendus en Pamphylie, ce qui lui fait donner quelquefois dans l'Histoire le nom de l'Aspendien. Mais un an après (f) il revint en Syrie & la regagna. Les deux freres partagerent ensuite cet Empire entre eux. Le Cyzicenien eut la Célé-Syrie & la Phénicie, & fit sa residence à Damas. Grypus eut tout le reste, & demeura à Antioche. Tous deux (g) donnoient également dans le luxe & dans plusieurs autres excès: les Rois de Syrie qui les suivirent, eurent presque tous le même défaut, ce fut ce luxe & ces divisions, qui leur firent perdre l'Empire: aussi en étoient-ils bien indignes.

An. 110. avant J. C. Jean Hyrc. 26.

Pendant que ces deux freres consumoient leurs forces l'un contre l'autre, ou s'endormoient dans la mollesse après la paix, Jean Hyrcan (h) augmentoit ses richesses & son pouvoir: & voyant qu'il n'avoit rien à craindre de leur part, il entreprit de réduire la Ville de Samarie. Il envoya (i) Aristobule & Antigone, deux de ses fils, en former le Siége. Les Samaritains demanderent du secours au Cyzicenien Roi de Damas. Il y vint à la tête d'une armée; les deux freres sortirent de leurs lignes: il y eut une bataille: Antiochus fut battu & poursuivi jusqu'à Scythopolis, & eut beaucoup de peine à se sauver.

Les

(e) Porphyr. in Gr. Eus. Scal. p. 62.
(f) Idem. ibid.
(g) Diod. Sic. in Exc. Vales. p. 385. Athen. V. p. 210. & XII. p. 540.

Les deux fréres (*k*) après cette victoire retournerent au Siège, & presserent la Ville si vivement, qu'elle fut obligée une seconde fois d'envoyer solliciter le Cyzicenien de venir encore à leur secours. Mais il n'avoit pas assez de troupes pour entreprendre de faire lever le Siège, on en demanda à Lathyrus Roi d'Egypte, qui accorda six mille hommes, contre l'avis de sa mere Cléopatre. Car comme elle avoit deux Juifs pour favoris, pour Ministres, & pour Généraux, Chelcias & Ananias, tous deux fils d'Onias qui avoit bâti le Temple d'Egypte; ces deux Ministres qui la gouvernoient entièrement, la portoient à favoriser leur Nation; & par égard pour eux elle ne vouloit rien faire qui pût être préjudiciable aux Juifs. Peu s'en fallut qu'elle ne déposât Lathyrus, pour avoir fait ceci sans son consentement. An. 109. avant J.C. JEAN HYRC. 27.

Quand les Troupes auxiliaires Egyptiennes furent arrivées, le Cyzicenien les joignit avec les siennes; mais avec tout cela il n'osa venir attaquer l'armée qui formoit le Siège; & se contenta par ses courses & par des détachemens de faire le dégât dans le Païs, pour faire diversion & engager l'ennemi à lever le Siège afin d'aller défendre son propre Païs. Mais voyant que l'armée ennemie ne faisoit aucun mouvement, & que la sienne étoit fort diminuée par la défaite de quelques partis, par la désertion, & par d'autres accidents; il crut que c'étoit trop exposer sa Personne que de dé-

(*h*) JOSEPH. *Antt.* XIII. 17.
(*i*) JOSEPH. XIII. 18.
(*k*) JOSEPH. ibid.

An. 109. avant J. C. JEAN HYRC. 27.

démeurer avec une armée si affoiblie, & se retira à Tripoli. Il laissa le commandement à deux de ses meilleurs Généraux Callimandre & Epicrates. Le premier se fit tuer dans une entreprise téméraire, où tout le parti qu'il avoit mené perit aussi bien lui. Epicrates voyant qu'il n'y avoit plus rien à faire, ne songea qu'à tirer pour ses interêts particuliers, le meilleur parti qu'il put de l'état où il se trouvoit. Il traita secretement avec Hyrcan; & pour une somme d'argent qu'il lui donna, il lui livra Scythopolis & toutes les autres places que les Syriens avoient dans le Païs. Ainsi ce miserable trahit lâchement les interêts de son Maître pour de l'argent.

Samarie destituée de toute esperance de secours, se vit contrainte, après avoir soutenu un Siège d'un an, de se rendre enfin à Hyrcan. Il la fit d'abord démolir. Les murailles de la Ville, les maisons des particuliers, tout fut abbatu, & razé jusqu'aux fondements. Et pour empêcher qu'elle ne fût jamais rabatie, il fit faire en tout sens dans la nouvelle esplanade de la Ville razée, des fossez larges & profonds (*l*) où il fit entrer l'eau. Au reste ce que fit Hyrcan dans cette occasion ne fut pas un effet de la haine des Juifs contre les Samaritains; ceux qui le croyent se trompent. Car il n'y avoit alors à Samarie aucun de ces Sectaires si haïs des Juifs. Les habitans d'alors étoient tous Syro-Macedoniens, & Payens. Les

(l) JOSEPHE le dit positivement dans le passage que je cite ici. SALIEN chicane sur cet Article, parce que Samarie étoit bâtie sur une montagne. Mais BENJAMIN de Tudele, qui a été sur les lieux, remarque, dans son *Voyage*; qu'il y a beaucoup de sources au sommet de cette montagne

Les Anciens Samaritains, dont la Secte tenoit, qu'il falloit adorer Dieu sur le mont Guérizim, en avoient été chassez il y avoit long-temps par Alexandre, par punition d'avoir massacré dans une sédition Andromaque à qui il avoit donné le gouvernement de la Syrie; comme on l'a dit en son lieu. Chassez de là ils s'étoient établis à Sichem, qui a toûjours été depuis ce temps-là la principale Ville de cette Secte; & Alexandre avoit repeuplé Samarie d'une Colonie de Macedoniens, de Grecs, & de Syriens pêle mêle, dont la Posterité y étoit encore quand Hyrcan la prit. An. 109. avant J.C. JEAN HYRC. 27.

Samarie ne fut rebâtie après cela que du temps d'Herode, qui donna à la nouvelle Ville qu'il y fit bâtir, le nom de (*ll*) Sebaste, en l'honneur d'Auguste; comme on le dira dans la suite de cette Histoire.

Hyrcan se vit alors maître de toute la Judée, de la Galilée, de la Samarie, & de plusieurs Places frontières: & devint par-là un des Princes les plus considerables de son temps. Aucun de ses voisins n'osa plus s'attaquer à lui; il passa le reste de ses jours dans un parfait repos par rapport aux affaires du dehors.

Mais sur la fin de ses jours, (*m*) il ne trouva pas la même tranquilité au dedans. Les Pharisiens, Secte brouillone & mutine, lui donnerent du chagrin. Ces gens-là, par une profession affectée de rigidité dans la Religion, s'étoient acquis une réputation qui leur donnoit An. 108. avant J.C. JEAN HYRC. 28.

tagne, d'où il n'étoit pas difficile de faire venir l'eau dans ces fossez.

(ll) Σέβαστος en Grec veut dire *Auguste*; de là vient Σεβάστη.

(m) JOSEPH. *Antt.* XIII. 18.

An. 108. avant J.C. Jean Hyrc. 28.

noit beaucoup d'empire sur l'esprit du Peuple. Hyrcan avoit tâché par toutes sortes de bienfaits, de les mettre dans ses interêts. Outre qu'il avoit été élevé parmi eux, & avoit toûjours fait profession de leur Secte; il les avoit protegez & servis en toutes sortes d'occasions: & pour se les attacher encore davantage, il avoit depuis peu invité leurs Chefs à un regal magnifique, où dans un discours qu'il leur fit après le festin, il leur avoit representé. " Que
" ç'avoit toûjours été son intention, qui partoit d'un dessein fixe, d'être juste dans ses
" actions à l'égard des autres hommes; & de
" faire à l'égard de Dieu tout ce qui lui étoit
" agréable, selon la doctrine enseignée par les
" Pharisiens; comme ils le savoient fort bien.
" Qu'il les conjuroit donc, s'ils voyoient
" qu'il s'écartât en quelque chose du grand
" but qu'il se proposoit dans ces deux regles,
" de lui donner leurs instructions, afin qu'il
" pût y remedier & s'en corriger. Tous, aussi-tôt qu'il eut fini, se mirent à loüer sa conduite, & à lui donner les éloges dus à un homme de bien, & à un bon & juste Gouverneur; & Hyrcan recevoit avec joye les applaudissemens qu'avoient merité ses actions.

Mais, quand les autres eurent cessé de parler; Eléazar, le seul qui n'avoit rien dit jusqu'alors, qui n'aimoit rien tant que les brouilleries, se leva; & adressant la parole à Hyrcan, dit. " Puisque vous souhaitez qu'on
" vous

(n) *Levit.* XXI. 15. Maimonides *in Issure. Biah.* c. 19.

(o) Car le Prêtre devoit être *Saint Levit.* XXI. 8. & cela exclut les *profanes*, qui sont l'opposé.

„ vous dise la vérité librement ; si vous voulez montrer que vous êtes Juste ; quittez la Souveraine Sacrificature ; & contentez-vous du Gouvernement Civil, du Peuple. Hyrcan lui demanda, quelles raisons il avoit de lui donner ce Conseil. " Parce, repliqua t il, que nous savons sur le témoignage de personnes âgées parmi nous, que votre Mere étoit une Captive ; & qu'en qualité de fils d'une étrangere, vous êtes incapable par la Loi de posseder cette Charge. Si le fait eût été véritable Eleazar eût eu raison ; car (*n*) tout homme né d'un mariage défendu étoit declaré profane par la Loi de Moïse. Par la même Loi, (*o*) tout homme profane étoit exclus de la Prêtrise, & à plus forte raison de la Souveraine Sacrificature.

An. 108. avant J. C. JEAN HYRC. 28.

Or les mariages défendus parmi les Juifs étoient de trois sortes, selon les trois differents ordres des personnes. 1. Il y avoit des défenses qui regardoient en général tous les Israëlites ; il n'étoit permis à aucun de contracter un mariage (*p*) avec des Parens à certains degrez, ni avec (*q*) une personne d'une autre Nation. 2. Il y avoit des mariages défendus aux Prêtres en particulier, comme d'épouser (*r*) une femme de mauvaise vie, une femme répudiée, ou une personne censée profane. 3. Enfin il y avoit une défense, outre toutes celles-là, qui ne regardoit que le Souverain Sacrificateur ; c'étoit d'épouser

(p) *Levit.* XVIII.
(q) *Deuter.* VII. 3.
(r) *Levit.* XXI. 7.

An. 108. avant J.C. Jean Hyrc. 28.

ser une Veuve; car la Loi porte qu'il n'épousera qu'une (s) Vierge d'entre son Peuple. Si un Souverain Sacrificateur avoit donc un fils venu de quelcun de ces mariages défendus; ou qu'un Prêtre en eût un venu d'un des mariages qui étoient défendus pour son Ordre; ce fils étoit censé Profane. Il étoit incapable ou de la Souveraine Sacrificature, ou de la Prêtrise, auxquelles il auroit pu prétendre autrement, s'il fût venu d'un mariage permis par la Loi. Car comme les mariages défendus à tous en général, qui sont ceux de la premiere sorte, étoient defendus pour les Prêtres aussi bien que ceux de la seconde; aussi, pour le Souverain Sacrificateur, les trois sortes lui étoient également défenduës; la premiére, en qualité d'Israëlite; la seconde, comme Prêtre; & la troisième, comme Souverain Sacrificateur. Si donc la Mere d'Hyrcan eût véritablement été (ss) une étrangere prise en guerre, ou toute autre femme qu'il étoit défendu à un Prêtre d'épouser, car son Pere Simon n'étoit que Prêtre quand il l'épousa; tous les fils qu'il en auroit eus auroient été censez profanes, par conséquent incapables d'exercer la Prêtrise; & à plus forte raison la Souveraine Sacrificature.

Mais Josephe, le seul qui rapporte cette particularité, nous assure (t) que le fait étoit faux,

(s) *Levit.* XXI. 13, & 14.

(ss) L'Expression dont se sert Eléazar dans Josephe, n'emporte pas à la rigueur que la Mere d'Hyrcan fut une *etrangere* prise en guerre par les Juifs; elle peut s'entendre aussi d'une Juive esclave chez les Payens & prise ou *rachetée* par les Juifs. Mais, de quelque manière qu'on le prenne, cela revient à la même chose dans le fonds. Car une fille Juive

faux; & que c'étoit une calomnie manifeste: que tous les assistants blâmerent extremement celui qui l'avoit avancé, & en marquerent fortement leur indignation. An. 108. avant J. C. JEAN HYRC. 28.

Cependant cette avanture fut l'occasion de bien des Troubles. Hyrcan fut outré qu'on eût eu l'insolence de diffamer ainsi sa Mere, de porter atteinte à la pureté de sa naissance, & de sapper par contre-coup le droit qu'il avoit à la Souveraine Sacrificature. Jonathan, son ami intime, & zelé Sadducéen, qui étoit la Secte opposée à celle des Pharisiens, s'en aperçut; & se servit de l'occasion pour l'animer contre tout le parti, & pour l'attirer dans celui des Sadducéens. Il insinua à Hyrcan; que ce n'étoit pas une saillie d'Eléazar, mais un coup concerté par toute la Cabale, dont Eleazar n'avoit été que l'organe: & que, pour s'en convaincre, il n'avoit qu'à les consulter sur la punition que méritoit le Calomniateur: qu'il verroit, s'il vouloit bien en faire l'experience, par leurs menagemens pour le criminel, qu'ils étoient tous ses complices. Hyrcan suivit son avis; & consulta ces Chefs des Pharisiens sur la punition que méritoit celui qui avoit ainsi diffamé le Prince & le Souverain Sacrificateur de son Peuple: s'attendant qu'ils le condamneroient sans doute à la mort.
Mais

Juive esclave chez les Payens, étoit censée n'être pas Vierge. Il n'étoit pas permis au Souverain Sacrificateur, ou même à un simple Prêtre, d'épouser une fille dont la Virginité étoit si douteuse; & s'il l'epousoit, les enfants qui provenoient de ce mariage étoient censez Profanes, & par conséquent incapables de la Prêtrise & de la Sacrificature.

(t) *Antt.* XIII. 18.

An. 108. avant J.C. Jean Hyrc. 28. Mais leur réponse fut, que la calomnie n'étoit pas un crime capital; & que toute la punition qu'elle méritoit n'alloit qu'au (*u*) foüet & à la prison. Cette douceur, dans un cas si grief, fit croire à Hyrcan tout ce que Jonathan lui avoit insinué: & il devint ennemi mortel de toute la Secte des Pharisiens. Il défendit d'observer les réglemens fondez sur leur prétenduë Tradition; infligea des peines à ceux qui contreviendroient à son Ordonnance; & abandonna entièrement leur parti, pour (*v*) se jetter dans celui des Sadducéns leurs ennemis.

An. 107. avant J.C. Jean Hyrc. 29. (*w*) Mais Hyrcan ne vécut pas long-temps après cette bourasque; car il mourut l'année d'après. Il fut XXIX. ans Souverain Sacrificateur & Prince des Juifs. Josephe ajoute une troisième Dignité aux deux précédentes; car il le fait aussi (*x*) Prophete; & en donne deux exemples. Le premier, sa prédiction; que (*y*) ses deux fils aînez, Aristobule & Antigone, ne lui survivroient pas long-temps, & que

(u) Cette peine parmi les Juifs ne devoit pas passer le nombre de 40. coups. (*Deut.* XXV. 3.) Et le fouet dont on se servoit ayant trois brins, ou branches, ils comptoient que chaque coup en faisoit trois: & ainsi on ne donnoit jamais que treize de ces coups, qu'ils regardoient comme triples; parce que les treize faisant, selon eux, trente-neuf; en donnant le quatorzième, on auroit excedé de deux le nombre porté par la Loi. C'est ainsi que St. Paul, quand les Juifs le firent fouetter, reçut 40. coups moins un (II. *Cor.* XI. 24.) C'est-à-dire 13. coups d'un fouet à trois branches.

(v) C'est-à-dire qu'il se déclara avec eux contre les Traditions des Anciens qu'on ajoutoit à le Loi écrite, & qu'on vouloit faire passer pour avoir la même Autorité qu'elle. Mais

que la Succeſſion paſſeroit à Alexandre qui n'étoit que le troiſième. Le ſecond ; que quand Ariſtobule & Antigone battoient Antiochus le Cyzicenien, dans le moment même qu'ils remportoient la victoire, (z) il en fut averti à Jerûſalem, qui étoit à deux journées du chemin du champ de bataille. Le premier lui fut revelé, à ce qu'on prétend, (a) dans un ſonge : & le ſecond par une (b) voix du Ciel, que les Juifs appellent *Bath-Col*, *la fille de la voix*, *ou la voix fille*.

An. 107. avant J. C. JEAN HYRC. 29.

Car les Juifs tiennent qu'il y avoit eu trois ſortes de révélations autrefois parmi eux. La première par l'Urim & le Thummim : la ſeconde par l'eſprit de Prophétie : & la troiſième par cette *Bath-Col*. La prèmiere dura, ſelon eux, depuis la conſtruction du Tabernacle juſqu'à celle du Temple. La ſeconde, depuis le commencement du Monde juſqu'à la mort de Malachie, ſous le ſecond Temple; quoique ſon uſage le plus fréquent ait été ſous le premier Temple; Mais, qu'après la mort de

Mais un auſſi homme de bien qu'Hyrcan n'eut garde d'embraſſer leur doctrine contre la Reſurrection & la vie à venir. Apparemment qu'alors les Sadducéens n'étoient diſtinguez des autres, que parce qu'ils rejettoient ces Traditions non écrites, dont les Phariſiens étoient ſi entêtez. Joſephe ne dit pas qu'il y eut alors d'autre difference ni qu'Hyrcan fit autre choſe, en prenant leur parti, que d'abolir les reglemens des Phariſiens fondez ſur la Tradition, que notre Seigneur condamne auſſi bien que lui.

(w) JOSEPH. *Antt.* XIII. 18. EUSEB. *in Chron.*
(x) JOSEPH. ibid.
(y) JOSEPH. *Antt.* XIII. 18. & 20.
(z) JOSEPH. *Antt.* XIII. 18
(a) JOSEPH. *Antt.* XIII. 20.
(b) JOSEPH. *Antt.* XIII. 18.

An. 107. avant J. C. Jean Hyrc. 29.

de Malachie, l'esprit de Prophétie (*c*) avoit cessé entierement en Israël ; & (*d*) qu'à sa place, ils avoient eu la Bath-Col ; qu'ils prétendent qui étoit une voix du Ciel. Ce nom *de fille de la voix*, ou *voix fille*, semble lui avoir été donné par opposition à la voix qui venoit du Propitiatoire, quand on y consultoit Dieu par l'Urim & le Thummim. C'étoit là la grande & la maîtresse voix de la Révélation ; cette seconde étoit d'un ordre beaucoup inferieur, & comme de la fille à la mere ; cette inferiorité & sa venuë après l'autre à qui elle succedoit, (*dd*) l'ont fait appeller la *voix fille*, ou *la fille de la voix* ; parce que l'autre étoit comme sa mere en dignité, & à l'égard de l'âge.

Pour faire connoître quelle espece d'Oracle c'étoit, je vais en donner un exemple (*e*) tiré du Talmud. *Rabbi Jochanan & Rabbi Siméon Ben Lachish, ayant grande envie de voir R. Samuel Docteur de Babylone dirent ; suivons ce que nous dira la Bath-Col. En passant près d'une Ecole, ils entendirent un jeune Garçon qui lisoit ce passage du I. Livre de Samuël XXV.* I. ET SAMUEL MOURUT. *Ils remarquerent ces paroles ; & en conclurent, que leur ami Samuël étoit mort. Et l'évenement répondit à leur explication. Car on trouva que Samuël de Babylone étoit*

(c) *Talmud. Bab. in tract. Sanhedrin.* fol. 11.

(d) Voyez les Oeuvres de LIGHTFOOT. I. Vol. p. 485.

(dd) On donne aussi une autre raison de ce nom. On prétend que cette voix étoit toûjours précedée d'un coup de tonnerre : & qu'ainsi le tonnerre étoit comme la Mere, & la voix qui le suivoit la fille. Mais cette conjecture n'est pas juste ; car dans la plûpart des exemples de cette Bath

étoit mort alors On pourroit en citer plusieurs autres de même espece, qu'on trouve répandus dans les Ecrits des Juifs ; mais celui-ci suffit pour faire voir au Lecteur désintereffé, que leur Bath-Col n'étoit pas une voix du Ciel, comme ils le prétendent. Ce n'étoit qu'une espece de divination assez bizzare, qu'ils avoient inventée ; comme parmi les Payens on avoit les *Sortes Virgilianæ* ; où (*f*) en prenant un Virgile, & un poinçon, ou une éguille, qu'on enfonçoit dedans au hazard ; on regardoit comme un Oracle les paroles où la pointe de cette éguille s'arrêtoit ; & on les appliquoit à ce qu'on avoit en tête, pour leur faire prédire ce qui en arriveroit. Tout de même parmi les Juifs, quand on s'en rapportoit à la Bath-Col ; on s'acrochoit aux premières paroles qu'on entendoit proferer après cette résolution prise ; & il falloit qu'elles servissent d'Oracle. Ils appelloient cela *voix du Ciel*, parce qu'ils la regardoient comme une décision qu'il leur envoioit pour fixer leur incertitude ; & comme une déclaration du decret du Ciel touchant l'événement, dont ils cherchoient à s'instruire en le consultant.

An. 107. avant J. C. JEAN HYRC. 29.

Ces *Sorts de Virgile* eurent (*g*) beaucoup la vogue parmi les Payens, quand les Oracles eurent cessé, après la venuë de Jesus-Christ ; Et

Bath-Col que nous donnent les Juifs, il n'y a point de tonnerre qui la précede.

(e) *In Shabbath.* f. 8. col. 3.

(f) *Videas de his Sortibus* PETRI MOLINÆI *Vatem* III. 20. *&* *Glossarium* CAR. DU CANGE. *in V.* Sortes.

(g) *Videas exempla hujus* Ῥαψῳδομαντείας *apud* ÆLIUM SPARTIANUM, *in Adriano & apud* ÆLIUM LAMPRIDIUM *in Alexandro Severo.*

An. 107. avant J.C. JEAN HYRC. 29.

Et les Chrétiens eux-mêmes, quand la corruption commença à s'introduire parmi eux, n'emprunterent-ils pas d'eux cette espece de Divination? Toute la difference qu'il y eut, c'est qu'au lieu de Virgile, ils prirent l'Ecriture Sainte. Cette superstitieuse & folle pratique est aussi ancienne que St. Augustin, qui vivoit dans le IV. Siècle; (*h*) car il en parle. On voit qu'Heraclius Empereur d'Orient l'employa au commencement du VII. car après une heureuse campagne, dans la guerre qu'il avoit avec Chosroës Roi de Perse, ne sachant à quel Païs se déterminer pour mettre ses troupes en quartier d'hiver; il (*i*) ordonna un jour de jeûne & de prières dans l'armée, & après cela consulta la Bible de cette manière, & régla ses quartiers suivant ce qu'il y trouva.

Mais cette superstition ridicule se repandit encore davantage dans l'Occident; & sur tout en France, où, pendant plusieurs Siècles, (*k*) quand il étoit question de consacrer un nouvel Evêque, on avoit accoûtumé de consulter ainsi la Bible, & de juger quelles seroient sa vie, ses mœurs, & sa conduite, suivant les paroles que le sort faisoit rencontrer.

Les Normands apporterent aussi cet usage dans cette Isle, quand ils firent la Conquête de l'Angleterre. A la Consecration de Guillaume, second Evêque Normand du Diocese de

(h) *Epist.* CIX.

(i) THEOPHANES *in Chron.* *Histor. miscella.* & CEDRENUS *in Heraclio.*

(k) *Videas Glossarium* CAROLI DU CANGE in vocibus *Sortes Sanctorum.* (l) *Jean.* XVIII. 40.

(m) HENR. KNIGHTON, *de Eventibus Angliæ, inter Decem*

de Norwich, les mots qu'on trouva à l'ouverture de la Bible pour lui furent, (*l*) *non hunc, sed Barabbam*; *non pas celui-ci, mais Barabbas*: d'où l'on conclut qu'il ne seroit pas-long-temps Evêque; & qu'il auroit un Successeur qui seroit un brigand; Et la chose arriva. Car ce Guillaume étant venu à mourir bien-tôt après, cet Evêché fut donné à Herbert de Lozinga, autre Normand, qui étoit le Courtier general du Roi Guillaume le Roux pour la Simonie; ce Prince vendant ouvertement tous les Benefices d'Eglise. (*m*) Il avoit déja acheté pour son Pere l'Abbaye de Winchester, & celle de Ramsay pour lui même; & il en obtint alors cet Evêché par les mêmes voyes. Quand il fut question de l'y consacrer le passage de la Bible qui se presenta aux yeux des (*n*) Consultans fut, ce que Jesus dit à Judas quand il vint à lui pour le trahir. (*o*) *Amice ad quid venisti? Compagnon pour quel sujet es-tu venu ici?* Ces mots, & ceux qu'on avoit trouvez pour son Prédécesseur, le frapperent: sa conscience lui reprocha comment il avoit volé l'Eglise, & trahi Jesus-Christ, (*p*) il se repentit de ses crimes; &, pour les expier, il fit bâtir la Cathedrale de Norwich, dont il posa la première pierre l'an MXCVI. Ensuite y ayant transporté son Siège Episcopal de Thetford où il étoit auparavant, il le fixa à Norwich

An. 107. avant J.C. JEAN HYRC. 29.

Decem Scriptores Historia Anglicana. p. 2370. BARTHOLOM. DE COTTON *in Anglia Sacra* WHARTON. BROMPTON *inter eosdem Decem Scriptores.* p. 991. M. PARIS p. 15.

(n) KNIGHTON & BATH. de COTTON, ibid.

(o) *Matt.* XXVI. 40.

(p) Voyez *Not.* (n)

An. 107. avant J. C. Jean Hyrc. 29.

wich, où il est toûjours demeuré depuis ce temps-là.

Ceci servira non seulement à faire voir la folie du Genre humain, d'aller chercher des prognostications ridicules, pour contenter l'envie qu'il a de savoir l'avenir, entêtement criminel qui n'est que trop commun; mais aussi à faire voir l'horrible corruption de l'Eglise de Rome de ce temps-là ; de donner dans une pratique si impie,& d'en faire une partie de l'Office Sacré: car leurs regles pour conferer les Ordres passent pour une partie de cet Office; & c'étoit en ce temps-là une des regles de ce Directoire, de se servir de cette espece de prognostication à la Consecration d'un Evêque. Cela étoit trop grossier pour subsister longtemps: mais quand cet usage a cessé on lui en a substitué d'autres qui ne valent pas mieux. Comme ce furent l'ignorance crasse & la superstition aveugle de ces Siècles-là qui introduisirent ces abominations ; nous apprenons aussi par-là, comment se sont introduites dans cette même Communion les autres corruptions,dans la doctrine & dans la pratique, qui regnent encore aujourdhui.

Une autre chose que l'on rapporte aussi pour faire honeur à la memoire d'Hyrcan, c'est (q) que ce fut lui qui jetta les fondemens du Château de Baris, qui servit ensuite de Palais aux Princes Asmonéens tant qu'ils conserverent la Souveraineté.Quand Simon,pere d'Hyrcan, eut

(q) Joseph. *Antt.* XVIII. 6.
(r) I. *Maccab.* XII. 52.
(s) Joseph. *de B. J.* VI. 15. & *Ant.* XIV. 15. & XVIII. 6. Lightfoot du Temple: ch. VII.

eut rasé la Citadelle du Mont-Acra, dont la Garnison Syrienne leur avoit si long-temps tenu le pié sur la gorge; (r) il fit fortifier la montagne du Temple d'une bonne enceinte, pour le mettre à couvert des insultes de Payens, si jamais il arrivoit qu'ils prissent la Ville. Et dans cette enceinte il s'étoit bâti une maison, où il demeura le reste de ses jours. Il semble que ce soit de cette maison qu'Hyrcan son fils ait fait ensuite le Palais dont il s'agit.

An. 107. avant J. C. JEAN HYRC. 29.

(s) Il étoit situé sur un roc escarpé, de cinquante coudées (ss) de haut; hors de l'enceinte du quarré du Temple, & sur la même montagne: & la face meridionale étoit parallele à la septentrionale de ce quarré, commençant à l'Occident, & venant jusqu'au coin du Nord-ouëst de ce quarré, & avançant même d'un demi Stade Car c'étoit un bâtiment quarré de deux Stades de tour, dont la face par conséquent étoit d'un demi-Stade, c'est-à-dire, de trois cens piez. Car un Stade contenoit six-cens de nos piez d'Angleterre.

Ce fut là que demeurerent Hyrcan & ses Successeurs les Asmonéens, & qu'ils tinrent leur Cour. C'étoit là que se gardoient les hábits Pontificaux, que le Souverain Sacrificateur mettoit dans les grandes solennitez; après quoi on les y resserroit.

Tout cela continua jusqu'au temps d'Herode; qui, quand il fut fait Roi de Judée, voyant la situation avantageuse de ce Palais, le

(ss) Ces 50. Coudées ne doivent pas s'entendre du côté du Temple, mais des autres. C'est-à-dire que du haut de la montagne sur laquelle étoient & le Temple & ce Palais, jusqu'au pié, il y avoit 50. Coudées, du côté où étoit le Palais, qui étoit un rocher.

An. 107. avant J.C. Jean Hyrc. 29.

le rebâtit & en fit une Citadelle extrêmement forte. J'ai déja dit, que le rocher sur lequel étoit bâti ce Palais avoit cinquante coudées de hauteur, c'est-à-dire soixante-quinze piez. Herode revêtit tout ce rocher de marbre poli & rendit la Citadelle tout à fait inaccessible par-là; car comment grimper le long d'un marbre glissant & escarpé? Sur ce rocher ainsi revêtu, il bâtit sa Citadelle; & au lieu de Baris, qui avoit été le nom du Palais jusques-là, il appella la Citadelle qu'il y bâtit; Antonia, pour faire sa Cour à Marc Antoine le Triumvir, qui avoit pour sa part de l'Empire Romain toutes les Provinces de l'Orient.

La Citadelle qu'y bâtit Herode étoit aussi un quarré, où il y avoit tous les appartemens nécessaires à un Palais où la Cour réside, & toute la magnificence qu'on y demande. La Cour du milieu, que les quatre faces renfermoient, servoit de place d'armes aux Gardes; & elle étoit bordée d'un porche magnifique. Le bâtiment en dehors étoit élevé de quarante coudées au-dessus du rocher. Il avoit quatre Tours aux quatre coins; trois de ces Tours avoient cinquante coudées de haut, & par conséquent, dix de plus que le corps du bâtiment; & la quatrième en avoit soixante & dix, c'est-à-dire, trente de plus que le corps du Palais. C'étoit celle qui étoit au coin du Sud-est de la Citadelle. Car comme ce coin étoit près du milieu de la face septentrionale du grand quarré du Temple; il la fit bâtir de cette hauteur, pour voir tout ce qui s'y faisoit dans toutes les Cours; de sorte qu'il ne pouvoit pas y avoir la moindre émeute dans le Temple qu'on ne le vît de-là; & on étoit à portée de venir l'arrêter, ou l'étouf-

l'étouffer d'abord. Pour cet effet, il fit faire deux escaliers qui descendoient de la face méridionale de la Forteresse dans les galeries exterieures du Temple, qui étoient tout proche. An. 107. avant J. C. JEAN HYRC. 29.

On en voit un exemple dans ce qui se passa au tumulte qui se fit dans le Temple contre St Paul, *Act.* XXI Après ce que je viens de dire la chose est fort aisée à comprendre. St. Paul devant s'acquiter de son vœu, v. 26. étoit dans la Cour des femmes, dont le coin du Sud-est étoit destiné à ces sortes de purifications. Ce fut-là que les Juifs le trouverent, v. 27. & le saisirent; & l'ayant traîné de là dans la Cour des Gentils, qui étoit moins sainte; ils vouloient l'y tuër, v. 30. & 31. La sentinelle de la Tour du Sudest de la Forteresse Antonia, qui voit cette violence, en avertit la garde. L'Officier de garde descend aussitôt avec ses Soldats, par un des escaliers dont j'ai parlé, dans la galerie exterieure du Temple; d'où il est d'abord dans la Cour où est le tumulte. Il leur arrache St. Paul; & l'emmene dans la Forteresse, en remontant l'escalier par lequel il étoit descendu, v. 32. & 33. & quand il est presqu'au haut de cet escalier, le Peuple étant venu en foule dans la place qui étoit au pié, hors du Temple; St. Paul obtient du Capitaine la permission de leur parler; & leur fait de là le discours que l'on trouve dans le Chapitre XXII. Ce qui se fit dans cette rencontre fait voir clairement l'usage qu'on faisoit de cette Citadelle en d'autres occasions.

Elle eut ce nom de *Baris*, du mot *Bira*, qui dans l'Orient signifie un Palais, ou une maison Royale. On le trouve souvent en ce sens dans

An. 107. avant J.C. Jean Hyrc. 29.

les Livres de l'Ecriture, qui sont écrits depuis la Captivité de Babylone; comme Daniel, Esdras, les Chroniques, Néhémie, & Esther: ce qui prouve qu'il venoit des Chaldéens; & que les Hebreux l'avoient emprunté d'eux Les Septante le rendent souvent par le mot de (t) Baris; & c'est dans ce sens que cette Citadelle portoit ce nom sous les Asmonéens, c'est-à-dire *le Birah*, le Palais Royal ou la Cour de Prince; car ce l'étoit en effet. Et quand Herode le rebâtit, ç'avoit été sa prèmiere vuë; mais trouvant dans la suite, qu'il étoit plus avantageux d'en faire une Citadelle; il se bâtit un Palais ailleurs, & mit dans celui-ci une Garnison. Car le Temple commandoit la Ville de Jerusalem; & cette Citadelle commandoit le Temple: de sorte qu'avec une bonne Garnison dans cette Citadelle, il tenoit tout le reste en respect. Quand les Romains se furent rendus maîtres de Jerusalem ils en firent le même usage & y tinrent toûjours bonne Garnison; Et parce que le Commandant avoit ordre de veiller de près à ce qui se passoit dans le Temple; il est appellé, dans le Nouveau Testament, le Capitaine du Temple. *Luc* XXI. 52. *Actes* IV. 1. V. 24 26.

Les Asmonéens ayant toûjours gardé les habits Pontificaux dans cette Citadelle, Herode les y trouva à son avenement à la Couronne; & il continua à les y garder. Archelaüs son Suc-

(t) De là vient que parmi les Hellenistes ce mot signifie *un château, une tour, une forteresse*. Aussi Hesychius & Suidas ont marqué cette signification. S. Jerôme aussi dans son Comm. sur *Jerem.* XVII. sur *Osée* IX. & sur le *Ps.* XLIV. Mais les Ioniens, & les autres Grecs naturels,

Successeur, & les Romains ensuite firent la même chose. Ils crurent tous que c'étoit un moyen de tenir les Juifs en bride, que de retenir ces habits sous bonne garde. On (*u*) les serroit dans une garderobbe faite exprès, scéllée du Sceau du Souverain Sacrificateur & de celui du Trésorier du Temple. Et quand on en avoit besoin pour les Solemnitez, où il falloit qu'il les mît; le Commandant les leur laissoit prendre; & après la Fête on les resserroit comme auparavant. Cela continua jusques à l'incendie qui consuma entièrement Jerusalem sous Titus. Tout avoit reüssi au dehors à Hyrcan, & au dedans tout avoit toûjours été tranquille, jusqu'à cette malheureuse brouillerie avec les Pharisiens. Mais en rompant avec eux, & en prenant le parti des Sadducéens, (*w*) il perdit le cœur du petit peuple, qui attaché aux Pharisiens entra dans tout leur ressentiment. Jamais ni lui ni sa famille ne purent le regagner; ce qui fut cause d'une infinité de troubles, sur-tout sous Alexandre fils de cet Hyrcan; comme on le verra dans la suite de cette Histoire.

An. 107. avant J.C. JEAN HYRC. 29.

Mais puisque nous commençons à rencontrer les Pharisiens & les Sadducéens; & qu'il en sera parlé fort souvent dans la suite, aussi bien que de quelques autres Sectes, des differents partis des Juifs; il faut, avant que d'aller plus loin, faire connoître toutes ces Sectes & ces

rels, entendoient par ce mot de *Baris* une espece de Bateau. HERODOTE l'employe en ce sens, en parlant de affaires d'Egypte.

(tt) JOSEPH. ibid.

(u) JOSEPH. ibid.

(w) JOSEPH. *Antt.* XIII. 18.

An. 107. avant J. C. JEAN HYRC. 29. ces partis ; pour répandre sur la suite de cette Histoire un degré de clarté sans lequel on ne verroit les choses que fort confusément.

J'ai déja fait remarquer, qu'au retour de la Captivité de Babylone, quand Esdras & Néhémie mirent la dernière main au rétablissement de l'Eglise des Juifs dans la Judée, il se forma deux partis ; dont le premier (x) se tenant à la parole écrite, croyoit, qu'en observant cette parole on accomplissoit toute justice; & qu'ainsi on pouvoit prétendre au titre de *Juste*, *Tsadik*. L'autre parti, (y) outre la Loi écrite, avoit des Constitutions traditionelles des Anciens, & d'autres observances rigides, auxquelles il se devoüoit volontairement par voye de Surerogation. Ces derniers étant regardez, par cette raison, comme d'un ordre de Sainteté superieur à l'autre, on les appelloit *Chasidim*; c'est-à-dire *les Religieux* ; & ce sont ceux-ci qui (z) sont appellez (a) Assidéens dans le Livre des Maccabées. Du premier de ces partis, vinrent les Samaritains, les Sadducéens, & les Caraïtes : & du second, les Pharisiens & les Esséniens. Je vais montrer ce que chacune de ces Sectes avoit de particulier.

I. Les SAMARITAINS au commencement n'étoient (b) que des Payens mitigez, qui n'adoroient le Dieu d'Israël que d'une manière Idolâtre avec toutes leurs fausses Divinitez. Ils continuerent dans cet état, jusqu'à ce que Manassé & quelques autres Juifs échapez de Jerusalem

(x) Vide GROT. *Comment. ad I. Maccab.* II. 42.
(y) GROT. ibid. SCALIG. *in Elench. Tribar.* c. 22.
(z) I. *Maccab.* II. 42. (& VII. 13.)
(a) En Hebreu ce mot s'écrit avec un *Cheth*, qui quelquefois s'exprime par un Ch, comme dans *Chasidim*, quelquefois

salem, leur apporterent le Livre de la Loi, & leur enseignerent à renoncer à l'Idolatrie, & à adorer le vrai Dieu seul, selon l'institution de Moïse. Depuis cette Réforme, on doit les regarder comme une Secte des Juifs. Mais comme j'en ai déja parlé dans le VI. Livre de la premiére partie de cette Histoire, il suffit d'y renvoyer ici le Lecteur.

An. 107. avant J.C. JEAN HYRC. 29.

II. Les SADDUCEENS n'étoient d'abord que ce que sont aujourdhui les Caraïtes; c'est-à-dire, qu'ils rejettoient les Traditions des Anciens, & ne s'attachoient qu'à la Parole écrite. J'ai (c) déja montré fort au long, comment ces Traditions s'étoient introduites parmi les Juifs. Et comme les Pharisiens étoient les zèlez Protecteurs de ces Traditions, leur Secte & celle des Sadducéens étoient directement opposées. Tant que les Sudducéens s'en tinrent-là, c'étoient eux qui avoient la raison de leur côté. Mais dans la suite ils donnerent dans des opinions qui en firent une Secte impie. Car 1. ils vinrent (d) à nier la Résurrection, & l'existence des Anges, & des esprits des hommes après la mort. Ils (e) s'imaginerent qu'il n'y avoit d'esprit que Dieu seul; que pour l'Homme, la vie presente est son tout: qu'à la mort, le corps & l'ame meurent également, pour ne jamais revivre; & qu'ainsi il n'y a ni peines ni récompenses à venir. Ils reconnoissoient à la verité, que Dieu avoit créé le Monde par sa puissance; & qu'il le gouvernoit

fois seulement par une aspiration, comme dans *Hebron*; & quelquefois ne s'exprime point du tout, comme ici, dans le mot d'Assidéens.

(c) I. *Partie*. L. V.
(d) *Matt*. XXII. 23. *Marc*. XII. 18. *Actes* XXIII. 8.
(e) JOSEPH. *Antiq*. XVIII. 2. *& de B. J*. II. 12.

An. 107. avant J.C. vernoit par sa Providence ; & que pour le gouverner il avoit établi des récompenses & des
JEAN peines; mais ils croyoient que ces recompenses
HYRC. 29. & ces peines étoient toutes dans cette vie : & c'étoit pour cela seul, qu'ils le servoient, & qu'ils obéïssoient à ses Loix ; car ils n'avoient aucune autre vuë. En un mot, excepté qu'ils convenoient que Dieu avoit créé le Monde, & qu'il le gouvernoit par sa Providence, c'étoient de purs Déistes Epicuriens à tous autres égards.

Le Talmud, dans l'Histoire qu'il conte de Sadoc, l'Eleve d'Antigone de Socho, prétend nous apprendre comment ils tomberent dans cette impieté ; & que ce fut de ce Sadoc que leur vint le nom de Sadducéens. Il n'est pas nécessaire de repeter ici ce que j'en (*f*) ai déja dit assez au long. Mais j'avouë que je ne compte gueres sur l'autorité du Talmud.

Quand Jean Hyrcan abandonna le parti des Pharisiens pour prendre celui des Sadducéens; (*g*) il ne paroît pas qu'il ait fait d'autre changement que celui de casser toutes les Constitutions Traditionelles des Pharisiens ; ce qui me fait croire que c'étoit là toute la difference qui étoit alors entre ces deux Sectes. Et voyant Hyrcan representé dans l'Histoire (*h*) comme un Prince qui aimoit la Justice & la Religion ; & que toutes ses actions soutiennent ce beau caractère; il n'y a aucune apparence qu'il ait pu embrasser une doctrine aussi impie que celle de nier la Resurrection & une vie à venir ; sur tout lorsqu'il se voyoit sur le point de quitter celle-ci ; car ce fut sur la fin de sa vie

(f) II. *Partie.* L. I.
(g) JOSEPH. *Antt.* XIII. 18.

vie que se fit ce changement. Tout cela me fait croire que cette impieté ne s'étoit pas encore glissée dans cette Secte. Mais en quelque temps qu'elle s'y soit introduite, ce qu'il y a de sûr, c'est que le Libertinage & la corruption ont été les seules causes qui l'ont fait naître: & que par tout ailleurs où elle se trouve c'en sont toûjours là les deux sources. Quand on vit d'une manière qu'on sent bien qui ne se peut pas justifier devant Dieu, il n'y a point de systeme si ridicule & si faux qu'on n'embrasse volontiers, pourvu qu'il exempte de rendre ses comptes. Epicure se vantoit d'avoir affranchi les hommes, en les délivrant de la crainte des Dieux. La véritable raison qui lui fait trouver des Disciples, c'est qu'il endort la conscience; & qu'en leur ôtant de l'esprit la crainte de Dieu & de son jugement, il leur permet de suivre tous leurs penchants criminels, sans repugnance & sans remors. Selon toutes les apparences cette Impieté vint de la même origine parmi les Juifs. Sous les Princes Asmonéens la Prosperité apporta le Pouvoir & les Richesses: & les Richesses produisirent le luxe & la débauche. Pour rassurer la conscience sur la crainte des peines duës aux crimes que ces Passions faisoient commettre, on s'avisa d'introduire une Doctrine fort commode pour les gens qui vouloient les satisfaire; c'est qu'il n'y avoit point de jugement après cette vie, & que les hommes retournoient dans le néant. Ce que Josephe rapporte de cette Secte me confirme dans cette pensée; car il dit

An. 107. avant J. C.
JEAN HYRC. 29.

(h) JOSEPH. *de B. J.* I. 2.

An. 107. avant J. C. Jean Hyrc. 29.

dit (*i*) qu'il n'y avoit que les gens de qualité & les Riches qui en fussent. Mais puisque le gros des Savans reçoit ce que dit le Talmud de la manière dont cette Doctrine s'introduisit par Sadoc Eleve d'Antigone de Socho; je ne prétends pas avoir là-dessus de dispute avec personne. Je propose seulement mes conjectures; & j'en laisse le jugement au Lecteur, qui les pesera, s'il lui plait.

2. Les Sadducéens rejettoient non seulement toutes les Traditions non-écrites, mais aussi (*k*) toute l'Ecriture, à la reserve des cinq Livres de Moïse. Si l'Histoire du Talmud, dont je viens de parler, est véritable, que quand Sadoc eut commencé à dogmatizer, son opinion sur la vie à venir fut trouvée si impie, qu'il jugea à propos de se réfugier parmi les Samaritains; peut-être sera-ce d'eux qu'il aura pris cette partie de son hérésie. Car les Samaritains ne recevoient que les Livres de Moïse; & ne reconnoissoient, ni les Prophetes, ni les Hagiographes, qui faisoient les deux autres parties du Canon de ce temps-là. Mais il y a beaucoup plus d'apparence que les Sadducéens rejetterent ces Livres parce que leur opinion y étoit condamnée trop clairement. Car il a y plusieurs passages dans ces Livres qui prouvent clairement & incontestablement une vie à venir, & la resurrection des morts. De sorte qu'étant résolus de n'admettre ni l'un ni l'autre, il falloit bien qu'ils fissent ce que font ordinairement tous les Hérétiques, c'est de

(i) *Antt.* XIII. 18. & XVIII. 2.

(k) *Vide* GROT. *in Matt.* XXII. 23. DRUSIUM *de tribus Sectis Jud.* III. 9. LIGHTFOOT. Vol. II. p. 1278. *qui probant hoc ex* TERTULLIANO, HIERONYMO, *aliisque.*

de rejetter indifferemment tout ce qui étoit contre eux. An. 107. avant J. C.

Quelques Savans, & entre autres (l) Scaliger, prétendent, qu'ils ne rejettoient pas le reste de l'Ecriture; mais seulement qu'ils donnoient la préference aux Livres de Moïse sur tout le reste. Mais la dispute que l'Evangile raporte que Jesus-Christ (m) eut avec eux, prouve clairement le contraire. Car Jesus-Christ ayant en main tant de passages formels des Prophétes & des Hagiographes, qui prouvent clairement une vie à venir & la resurrection des morts; on ne sauroit assigner de raison qui obligeât à les abandonner, pour tirer de la Loi un argument qui n'est fondé que sur une conséquence; si ce n'est qu'il voyoit qu'il avoit à faire à des gens qui rejettoient ces Prophetes & ces Hagiographes, & que rien ne convaincroit que ce qui étoit tiré de la Loi même. JEAN HYRC. 29.

Cette conformité d'opinion entr'eux & les Samaritains sur l'autorité des Livres Sacrez, a donné occasion aux Juifs d'accuser les Samaritains, de nier aussi bien qu'eux la vie à venir & la resurrection des morts: mais, sur cet article, les Samaritains sont plus Orthodoxes que les Juifs mêmes; & leur saine doctrine sur ces points importants continuë encore de nos jours.

3. Le troisième article de l'héréfie des Sadducéens, étoit (n) le franc arbitre & la Prédestination. Car, au lieu que les Esseniens croyoient, que tout est prédéterminé & fixé, dans

(l) *Elench. Trihar.* c. 16.
(m) *Matt.* XXII. *Marc* XII. *Luc* XX.
(n) JOSEPH. *Antt.* XIII. 9.

An. 107. avant J. C. JEAN HYRC. 29.

dans un enchaînement inalterable de causes infaillibles; & que les Pharisiens admettoient la Liberté avec la Prédéstination; les Sadducéens, differents des uns & des autres, (o) nioient toute sorte de Prédestination; & soutenoient, que Dieu avoit fait l'Homme maître absolu de toutes ses actions, avec une liberté entière de faire comme il veut le bien ou le mal, sans aucune assistance pour l'un, ni aucun empêchement pour l'autre. De sorte que le bien ou le mal que fait l'Homme vient entièrement de lui-même; parce qu'il a le pouvoir absolu de faire l'un & d'éviter l'autre. En un mot cette opinion parmi les Juifs, étoit précisément la même qu'est celle de Pelage parmi les Chrétiens : qu'il n'y a point de secours de Dieu, ni par une Grace prévenante, ni par une Grace assistante; mais que, sans ce secours, chaque homme a en lui-même le pouvoir complet d'éviter tout le mal que défend la Loi de Dieu, & de faire tout le bien qu'elle ~~condamne~~ ordonne. Dans cette persuasoin que tous les hommes ont ce pouvoir en eux-mêmes, on remarque d'eux, (p) que quand ils étoient juges dans des causes crimineles, ils panchoient toûjours à la sévérité dans leurs sentences; Et ils passoient généralement (q) pour des gens sans humanité, chagrins & grossiers entr'eux, brutaux & cruels à l'égard de tous les autres.

(r) Leur Secte étoit la moins nombreuse de toutes; mais c'étoient les gens de la première

(o) JOSEPH. ibid & de B. J. II. 12.
(p) JOSEPH. Antt. XX. 8.
(q) JOSEPH. de B. J. II. 12.
(r) JOSEPH. Antt. XIII. 18. & XVIII. 2.

mière qualité, & le plus riches. Il n'arrive que trop que ceux qui ont dans la plus grande abondance les biens de cette vie, sont ceux qui ont le plus de penchant à négliger, & même à ne vouloir pas croire les promesses d'une meilleure vie. Tous ceux qui avoient quelque pouvoir, ou du bien, parmi les Juifs, étant peris à la destruction de Jerusalem par les Romains : cette Secte perit aussi avec eux. Il n'en est plus parlé depuis ce temps-là, pendant plusieurs Siècles ; jusques à ce que leur nom commença à revivre dans les Caraïtes, dont j'ai à parler à présent.

An. 107. avant J. C. JEAN HYRC. 29.

III. Ces (s) CARAITES, quoique les autres Juifs les traitent de Sadducéens, n'ont rien de commun avec eux qu'une chose ; c'est qu'ils rejettent toutes les Traditions ; & qu'ils n'admettent que la Parole écrite. Les Sadducéens avoient commencé par là ; mais ils ne s'y étoient pas arrêtez, & ils étoient tombez dans la suite dans les impiétez dont j'ai parlé ; que les Caraïtes n'ont pas adoptées. Car dans tous les autres points, ils croyent les mêmes choses que le reste des Juifs. Ils ne rejettent pas même absolument toutes les Traditions ; ils soutiennent seulement, qu'elles n'ont pas la même autorité que l'Ecriture. Ils veulent bien qu'on les allegue comme l'opinion des anciens Docteurs ; comme des secours humains, pour éclaircir & pour expliquer l'Ecriture, autant qu'on trouve qu'ils ont bien rencontré, & qu'ils y peuvent servir ; mais ils ne

(s) Vide BUXTORF. *Lex. Rabb.* p. 2112. & *seqq.* MORINI *Exercit. Bibl.* II. 7. HOTTING. *Thes.* p. 40. DRUS. *de Tribus Jud. Sect.* III. 15. SCALIG. *Elench. Trihær.* c. 2.

An. 107. avant J.C. Jean Hyrc. 29.

ne veulent pas qu'on mette ces Traditions ſur le même pié que l'Ecriture elle-même, comme font tous les autres Juifs. Car, comme je l'ai déja fait voir dans la première Partie de cette Hiſtoire, le reſte des Juifs croit qu'outre la Loi écrite, Moïſe reçut auſſi ſur le Mont Sinaï une Loi orale de même autorité que l'autre. Ils font paſſer toutes leurs Traditions pour cette Loi; & ſe croyent auſſi obligez de les obſerver que la Loi écrite, & même davantage; car ils n'obſervent la Loi écrite que ſelon les explications qu'y donne cette Tradition. Ayant avec le temps fait un recueuil de toutes ces Traditions, dans les gros Volumes qu'ils appellent le Talmud; ils exigent la même déference & la même vénération pour ce Livre que pour la Sainte Ecriture elle-même; ils fondent tous leurs articles de foi ſur la Doctrine, & font des directions & des preceptes qu'il contient, la regle de toutes leurs actions. Cette compilation parut vers le commencement du ſixième Siècle. Quand les gens de bon ſens parmi eux l'eurent examinée avec un peu de ſoin; ils furent ſi choquez des bagatelles, du galimathias, & des fables ridicules & incroyables dont elle eſt pleine; & de voir en même temps qu'on oſât ſoutenir, que tout cela venoit de Dieu; qu'ils l'abandonnerent, & ne voulurent fonder leur foi que ſur l'Ecriture, ou la Parole de Dieu écrite; & pour le Talmud ils ne le regarderent que comme une compoſition humaine, dont à la verité on pouvoit

(t) Rabbi Abraham Ben David *in Cabbala Hiſtorica.* Zacutus *in Juchaſin.* David Ganz *in Zemach David.*

voit se servir pour expliquer l'Ecriture; mais qu'il falloit bien examiner pour voir si ses explications étoient justes. Ce refus qu'ils firent d'admettre le Talmud, ne causa pendant quelque temps aucun Schisme parmi eux.

An. 107. avant J. C. JEAN HYRC. 29.

Mais vers l'an DCCL. quand Anan, Juif Babylonien de la race de David, & son fils Saül, tous deux savans dans ce qui faisoit la Science des Juifs, se furent déclarez ouvertement pour la Parole écrite toute seule, & qu'ils eurent protesté, desavoué & condamné toutes sortes de Traditions qui n'y étoient pas conformes; leur déclaration produisit aussitôt un Schisme & une séparation parmi les Juifs. Les uns soutinrent le Talmud & ses Traditions. Les autres les rejetterent & les désavouërent, comme contenant des inventions humaines, & non la Doctrine & les Commandemens de Dieu. Ceux qui soutenoient le Talmud & ses Traditions étant presque tous Rabbins, ou Eleves de Rabbins, avec quelques Sectateurs qu'ils avoient entraînez dans leur parti, ce parti-là fut appellé les Rabbinistes. Les autres qui ne reconnoissoient que l'Ecriture, qui dans le langage de Babylone s'appelloit *Cara*, eurent le nom de *Caraïtes*, comme qui diroit *Scripturaires*. La dispute dure jusqu'à present entr'eux sous ces noms là.

Les Juifs (*t*) prétendent que la véritable cause de ce Schisme vint de l'ambition d'Anan, qui piqué de ce qu'on lui avoit refusé le degré de (*u*) Gäon, & ensuite chagrin encore

(u) *Gaon* étoit le plus haut titre du Doctorat parmi les Juifs de ce temps-là.

An. 107. avant J. C. JEAN HYRC 29. re d'avoir manqué la Charge (w) d'Aichmalotarque, ou Chef de la Captivité de Babylone, à laquelle il avoit prétendu en qualité de Descendant de David; pour se vanger, avoit fait naître ce sujet de division.

Cette Secte subsiste encore, & ceux qui en font profession passent pour (x) les plus habiles & les plus honnêtes gens de la Nation des Juifs. Il y en a fort peu dans l'Occident. La plûpart sont dans la Pologne, dans la Moscovie, & dans l'Orient. Vers le milieu du dernier Siècle, on en fit un dénombrement. (y) Il y en avoit en Pologne deux mille: à Caffa, dans la Tartarie Crimée, MCC: au Caire, CCC. à Damas, CC. à Jerusalem, XXX., en Babylone, C. en Perse DC.. Mais tout cela joint ensemble ne fait qu'un fort petit nombre au prix du gros de la Nation qui est dans l'autre parti.

Ils (z) lisent l'Ecriture & leurs Liturgies, en public & en particulier, dans la Langue du Païs où ils demeurent. A Constantinople, en Grec; à Caffa, en Turc; en Perse, en Persan; & en Arabe dans tous les lieux où l'Arabe est la Langue vulgaire.

IV. Mais (a) la Secte la plus nombreuse des Juifs étoit celle des PHARISIENS. Car ils avoient non seulement les Scribes, & tous les Savans, dans leur parti; mais (a) tout le gros

(w) L'*Aichmalotarque* étoit le Chef des Juifs de la dispersion dans la Babylonie; & avoit la même autorité que l'*Alabarque* à Alexandrie. C'est-à-dire, que c'étoit une personne qu'ils choisissoient eux-mêmes; & à qui ils se soumettoient volontairement, pour être jugez par lui selon leur Loi. Ils en avoient un ici, en Angleterre, sous les premiers Rois Normands; le Gouvernement l'approuvoit; & on lui donnoit le titre d'*Evêque des Juifs.* Voyez les *Marbres d'Arundel* de SELDEN.

gros du Peuple. Ils differoient des Samaritains, en ce qu'outre la Loi, ils recevoient les Prophetes, & les Hagiographes, & les Traditions des Anciens : & des Sadducéens, outre tous ces articles, en ce qu'ils croyoient la vie à venir & la Resurrection des morts; & dans la doctrine de la Prédestination & du Franc-arbitre. An. 107. avant J.C. JEAN HYRC. 29

Car pour le premier de ces points, il est-dit dans l'Ecriture, (b) qu'au lieu *que les Sadducéens disent qu'il n'y a point de Resurrection, ni d'Ange ni d'Esprit, les Pharisiens confessent l'un & l'autre*; c'est-à-dire, 1. qu'il y a une Resurrection des morts; & 2. qu'il y a des Anges & des Esprits. A la verité, selon Josephe, (c) cette Resurrection n'étoit qu'une Resurrection à la Pythagoriciene; c'est-à-dire, simplement un passage de l'ame dans un autre corps, où elle renaissoit avec lui. Mais enfin, ils en excluoient tous les méchans du premier ordre; & croyoient que leur ame au sortir du corps entroit dans un état de misère, où ils souffroient dans toute l'Eternité les peines qu'avoient mérité leurs pechez. Mais pour les moins criminels, leur opinion étoit, qu'ils étoient punis dans les corps où leurs ames passoient au sortir de celui-ci. C'étoit là ce qu'avoient dans l'esprit les Disciples de Jesus-Crist, lors-

(x) SCALIG. *in Elench. Trihær.* c. 2.
(y) HOTTINGER. *in Thes. Philolog.* [*inter addenda*] p. 583.
(z) HOTTINGERUS ibid.
(a) JOSEPH. *Antt.* XIII. 9. & 18. XVII. 3. & XVIII. 2. de *B. Jud.* II. 12.
(b) *Actes* XXIII. 8.
(c) De *Bello Jud.* II. 12.

An. 107. avant J. C. Jean. Hyrc. 25. lorsqu'ils lui demanderent, (*d*) *Qui avoit péché; l'homme* qui étoit né aveugle, *ou son pere & sa mere*. Car il est visible que cela suppose une autre vie antecedente; autrement comment est-il possible qu'un homme ait péché avant d'être né? Et quand ils lui disent encore, (*e*) que quelques-uns croyoient qu'il étoit Elie; d'autres Jeremie, ou quelque autre Prophete; cela ne se peut pas entendre sans supposer, que ceux qui le croyoient ainsi, avoient dans l'esprit les idées de la Metempsychose, ou de la Transmigration des ames d'un corps dans un autre; pour penser qu'il étoit né avec l'ame d'Elie, de Jeremie, ou de quelque autre Prophéte. Ces deux passages pris ensemble prouvent donc clairement ce qu'avance Josephe, que la Resurrection que l'on croyoit alors parmi les Juifs, étoit une Resurrection Pythagoriciene; c'est-à-dire, le passage de la même âme dans un autre corps.

Mais quand Jesus-Christ, qui a mis en lumiére la vie & l'immortalité, fut venu au monde, il enseigna le premier la vraye Resurrection du même corps & de la même ame ensemble; & les Juifs l'aprirent peu de temps après des Chrétiens, & l'ont toûjours enseignée de la même manière qu'eux, depuis ce temps-là. Car tous leurs Livres, sans exception, quand ils traitent de ces matières, ne parlent pas autrement que nous de la Resurrection des morts, & du Jugement qui la doit suivre, dans tout ce qui est essentiel à l'un & à l'autre.

Pour

(d) *Jean*. IX. 2.
(e) *Matt*. XVI. 14.
(f) *Actt*. XIII. 9. & XVIII. 2. & *de B. J.* II. 12.

Pour ce qui est de l'opinion des Pharisiens sur la Prédestination & le Franc-arbitre; il n'est pas aisé de la découvrir au juste. Car selon Josephe, (f) ils croyoient la Prédestination absoluë, aussi bien que les Esseniens; & admettoient pourtant aussi en même temps le libre arbitre, comme les Sadducéens. Car ils attribuoient à Dieu & au Destin tout ce qui se fait; & laissoient pourtant à l'Homme sa Liberté. Comment ils faisoient pour ajuster ensemble ces deux choses qui paroissoient si incompatibles, c'est ce que personne n'explique. Peut-être vouloient-ils dire, que les hommes choisissent volontairement ce qu'ils sont prédestinez infailliblement à faire. Mais si l'Homme est prédestiné à ce choix, quelque librement qu'il lui paroisse qu'il choisit, il n'a assurément pas le Franc-arbitre; parce que dans cette hypothese, il est infailliblement obligé & contraint par une nécessité insurmontable dans tout ce qu'il fait; & ne peut pas absolument faire un autre choix que celui qu'il fait.

An. 107. avant J. C. JEAN HYRC. 29.

Mais le grand caractère distinctif des Pharisiens étoit (g) leur zèle pour les Traditions des Anciens, qu'ils croyoient émanées de la même source que la Parole écrite; car ils prétendoient qu'elles avoient été données à Moïse en même temps que l'autre sur le Mont-Sinaï; & aussi leur attribuoient-ils la même autorité qu'à celle-là.

J'ai (h) déja fait voir la naissance de ces Tra-

(g) JOSEPH. *Ant.* XIII. 18. & XVIII. 2.
(h) I. *Partie.* Liv. V.

An. 107. avant J. C. Jean. Hyrc. 29.

Traditions après la mort d'Esdras. Cette Secte qui faisoit son capital de travailler à leur propagation, & à les faire observer où elles étoient déja établies, commença en même-temps qu'elles : & les Traditions & la Secte crûrent si bien avec le temps, qu'enfin (*i*) la Loi Traditionale étouffa la Loi écrite; & ses Sectateurs devinrent le gros de la Nation Juive. Ces gens-là, (*k*) en vertu de leur observation rigide & guindée de la Loi ainsi grossie de leurs Traditions, se regardoient comme plus saints que les autres; & se séparoient de ceux qu'ils traitoient de pécheurs & de profanes, avec qui ils ne vouloient pas seulement (*l*) manger ou boire. C'est de-là que leur est venu (*m*) le nom de *Pharisiens*, du mot *Pharas*, qui signifie *séparer*, quoique cette séparation, dans leur première intention, eût été de s'écarter du petit peuple, qu'ils appelloient *Am baaretz*, *le peuple de la Terre*, & qu'ils regardoient avec un souverain mépris comme la balieure du monde; leurs prétentions hypocrites d'une sainteté au dessus du commun, imposerent à ce petit peuple même, & (*n*) l'entraînerent, par la vénération & l'admiration qu'elles lui causerent.

Notre Seigneur (*o*) les accuse souvent de cette hypocrisie, & (*p*) d'anéantir la Loi de Dieu par leurs Traditions. Il marque plusieurs de ces Traditions, & les condamne; comme nous le voyons dans l'Evangile. Mais ils

(i) *Matt.* XV. 1--6. *Marc* VII. 3, & 4.

(k) JOSEPH. *Antt.* XVII. 3. & XVIII. 2. & *de B. J.* I. 4.

(l) *Matt.* IX. 2. *Luc* V. 30. XV. 2.

(m) BUXTORF. *Lex. Rabb.* 1851. & 1852. LIGHTFOOT. V. I.

ils en avoient encore bien d'autres, outre celles-là. Pour parler de toutes il faudroit copier tout le Talmud, qui n'a pas moins de douze Volumes *in folio*. Car ce Livre n'est autre chose que les Traditions que cette Secte imposoit & commandoit, avec leurs explications. Quoiqu'il y en ait plusieurs impertinentes & ridicules, & que presque toutes soient incommodes & très-onereuses; cette Secte n'a pas laissé de prévaloir, & d'engloutir même toutes les autres. Car depuis plusieurs Siècles elle n'a eu d'opposants que le petit nombre de Caraïtes dont j'ai parlé. A cela près, toute la Nation des Juifs, depuis la destruction du Temple jusqu'à present, a donné dans leur opinion, & reçu leurs Traditions comme des Ordres Divins; elle les observe encore aujourdhui avec beaucoup plus de respect & de devotion, qu'elle n'observe la Parole écrite. De sorte qu'avec leurs Traditions ils ont en quelque manière annullé toute la Sainte Ecriture du Vieux Testament, & mis en sa place le Talmud, qui est devenu leur Bible; car ils en font aujourdhui l'unique regle de leur Foi & de leurs mœurs. La Religion Judaïque d'aujourdhui n'est plus qu'un Edifice élevé sur les Traditions des Pharisiens, & point du tout sur le fondement de la Loi & des Prophétes. Ils ont corrompu l'ancienne Religion Judaïque, précisement de la même manière que ceux de la Communion de Rome ont corrompu la Chrétienne. On

An. 107. avant J. C. JEAN HYRC. 29.

V. I. p. 656. DRUSIUS *de Trib. Sect. Jud.* II. 2. & 3.
(n) JOSEPH. *Antt.* XIII. 18. & XVIII. 2.
(o) *Matt.* XXIII. 13--33. *Luc* XI. 39--52.
(p) *Matt.* XV. 6.

An. 107. avant J. C. JEAN HYRC. 29.

On voit souvent paroître LES SCRIBES avec les Pharisiens dans le Nouveau Testament. Ce n'étoit pas une Secte, c'étoit seulement une Profession. On donnoit ce nom aux gens de Lettres. Il y en avoit de diverses sortes. Car, quoique ce nom fût général, & comprît tous les gens d'étude, ou les Savans de Profession, du temps de notre Seigneur; il se disoit pourtant plus particulièrement de ceux qui, par les progrès qu'ils avoient faits dans la connoissance de la Loi & de la Théologie des Juifs, étoient parvenus à monter dans la Chaire de Moïse, & devenus Juges dans (q) les Sanedrins, ou Docteurs dans les Ecoles, ou dans les Synagogues. Ils (r) étoient presque tous de la Secte des Pharisiens; presque toute la Science des Juifs de ce temps-là consistant dans ces Traditions Pharisienes, & dans l'usage qu'on en faisoit pour expliquer, ou pour parler plus juste, pour tordre l'Ecriture. Et comme c'étoient eux qui étoient les oracles de la Loi politique & de la religieuse; *Scribe* & *Docteur de la Loi*, dans l'Ecriture, ne veulent dire que la même chose; & celui, par exemple, qui dans St. Matthieu XXII. 35. est appellé *Docteur de la Loi*, dans St. Marc XII. 28. est désigné par le nom de *Scribe*, *un des Scribes*.

V. Mais quelque rigides que prétendissent être les Pharisiens, ils n'approchoient pas des ESSENIENS. Car ces derniers, qui originairement étoient de la même Secte, trouvant les

(q) Il y avoit parmi les Juifs deux sortes de Sanédrins; l'un de 23. personnes, en chaque Ville: & l'autre pour toute la Nation, composé de 72. personnes, & séant à Jerusalem.

les autres trop relâchez; firent une eſpèce de réforme, en raffinant ſur eux; comme ont fait les Chartreux & ceux de l'Ordre de Ciſteaux dans l'Egliſe Romaine, à l'égard de l'Ordre de leur St. Benoit; & ils établirent une manière de vie beaucoup plus rigide, & où peut-être il y a moins à reprendre qu'à celle des autres.

An. 107. avant J. C.
JEAN HYRC. 29.

(s) Pour ce qui eſt du Deſtin & du Franc-arbitre, ils tenoient la Prédeſtination abſoluë, telle que la croyent aujourdhui ceux qu'on appelle Supralapſaires; & ne laiſſoient à l'Homme aucun Franc-arbitre, ou aucune liberté de choiſir, dans aucune de ſes actions.

Ils differoient auſſi des Phariſiens dans le grand article de la vie à venir & de la Reſurrection des morts. Car quoi qu'ils cruſſent la première, ils nioient la ſeconde; & ſoutenoient (t) que les ames, au ſortir du corps, entroient dans un état d'immortalité, où elles ſont éternellement heureuſes ou malheureuſes, ſelon que leurs actions ici bas l'ont mérité; ſans rentrer jamais, ou dans leur propre corps, ou dans un nouveau.

Quoi que notre Seigneur ait ſouvent cenſuré les autres Sectes des Juifs de ce temps-là, il n'a jamais rien dit de celle des Eſſeniens: il n'en eſt pas ſeulement fait mention dans le Nouveau Teſtament. Quelques-uns croyent que cela vient, de ce que vivant dans la retraite, à la Campagne, ils ne venoient preſque jamais

(r) JOSEPH. *de Bello Jud.* II. 12.
(s) JOSEPH. *Antt.* XIII. 9. XVIII. 2. & *de B. J.* II. 12.
(t) JOSEPH. *de Bello Jud.* II. 12.

An 107. avant J. C. Jean Hyrc. 29.

jamais dans les Villes; n'entroient jamais, du temps de notre Seigneur, dans le Temple, ni dans aucune Assemblée publique : & qu'ainsi ne les rencontrant jamais en son chemin, il n'avoit pas eu occasion d'en parler. Mais il y a bien plus d'apparence que la véritable raison de ce silence est, que, parce que c'étoient des gens qui professoient sincerement la Religion, sans fraude & sans hypocrisie, ils ne fournissoient pas, comme les autres, matière à censure.

Leur maniere de vivre étoit fort particuliere, & bien remarquable. Pour en donner une idée bien juste & bien complette, le meilleur moyen est de rapporter ici tout ce qu'en ont dit Josephe, Philon, & Pline, les trois Auteurs les plus anciens qui en ont parlé, & dont tout ce qu'en disent les autres est tiré; & de donner leurs propres paroles traduites [avec l'exactitude la plus rigoureuse.*] Voici ce qu'en dit Josephe. (u)

„ Les Esseniens sont Juifs de Nation. „ Ils s'entraiment plus que ne fait aucune au„ tre Secte. Ils fuyent les plaisirs, & les re„ gardent comme un vrai mal, & font con„ sister la Vertu dans l'abstinence, & à mor„ tifier les Passions. Ils méprisent le Mariage : „ & prennent les enfans des autres, dans l'âge „ où ils sont susceptibles des impressions qu'on „ leur veut donner, & les regardent comme „ s'ils

* C'est le Traducteur qui a ajoûté ces paroles ; parce qu'il a pris la peine d'examiner avec soin l'Original ; & de faire quelques changemens, où il a trouvé que l'Anglois, & le Traducteur François de Josephe s'en étoient écartez.

(u) Joseph. de Bello Jud. II. 12.

„ s'ils étoient à eux ; & les élevent, en les „ formant à la manière de vie qu'ils pratiquent eux-mêmes. Ils ne prétendent pourtant pas abolir le Mariage, ni éteindre la „ race de hommes, en empêchant cette succession naturelle; mais ils s'en abstiennent „ eux-mêmes, parce qu'ils ne veulent pas s'exposer à l'intemperance des femmes; & qu'ils „ ont assez méchante opinion d'elles pour croire, qu'il n'y en a point qui puisse garder la „ foi conjugale.

An. 107. avant J. C. JEAN HYRC. 29.

„ Ils méprisent les Richesses : &, ce qu'il y „ a de merveilleux, c'est que parmi eux tout „ est en commun. L'un n'y a pas plus que „ l'autre. En entrant dans leur Societé on „ lui donne tout ce qu'on avoit de bien. De „ sorte qu'on ne voit en aucun d'eux, ni la „ bassesse de la Pauvreté, ni la Superiorité des „ Richesses. Tous les biens se mettent & se „ confondent dans une masse commune, où „ tous ont également part comme freres.

„ Ils regardent (w) l'huile comme une „ souillure ; jusques là, que si par quelque „ accident involontaire, il leur arrive qu'on „ leur en frotte quelque partie ; ils se lavent „ tout le corps, pour se purifier. Car ce „ que ceux qui sont accoûtumez à se faire „ frotter d'huile, & à se faire bien brosser ensuite, appellent malpropreté, dans ceux qui „ y manquent ; eux le regardent comme une „ chose

(w) La coûtume de se faire frotter d'huile étoit alors fort à la mode dans tout l'Orient ; sur tout après le bain. Les plus délicats se servoient même d'essences, ou d'huiles parfumées. Mais les Esseniens condamnoient cette coûtume comme effeminée.

An. 107. avant J.C. JEAN HYRC. 29.

„ chose loüable ; & la pratique contraire, „ comme effeminée. Mais au reste ils portent toûjours des habits blancs & propres.

„ On choisit parmi eux, à la pluralité des „ voix, ceux qui doivent avoir l'administra- „ tion du bien commun : & personne ne peut „ prétendre d'exemption.

„ Toute la Societé ne demeure pas dans „ une Ville. (x) Elle est partagée en pelo- „ tons, qui ont chacun leur demeure en plu- „ sieurs. Et quand il y vient quelcun de leur „ Secte qui voyage, il y est reçu comme chez „ lui : la maison lui est ouverte ; & tout ce „ qu'on a est autant à lui que s'il en étoit le „ maître. Il entre ; il agit avec des gens qu'il „ n'a jamais vus, avec la même familiarité, „ & la même liberté, que s'ils s'étoient con- „ nus toute leur vie. Aussi quand ils voya- „ gent dans le Païs, ils ne s'embarrassent point „ de bagage. Ils ont seulement des armes, „ pour se défendre contre les voleurs. Cha- „ que maison a un Officier particulier, dont „ la charge est d'avoir soin des étrangers. C'est „ lui qui leur fournit des habits & tout le reste „ de ce qui leur est nécessaire.

„ Leur manière de se mettre, & leur air, „ sont aussi modestes que ceux des jeunes gens „ qui sont sous une bonne discipline. Ils portent „ les mêmes habits & les mêmes souliers jus- „ ques à ce qu'ils soient usez ; & n'en chan- „ gent que pour en prendre de neufs, quand „ les vieux ne peuvent plus servir. „ Ils

(x) Tout ce qui suit fait voir, que la Societé avoit plusieurs Maisons ou Colleges ; une ou davantage dans chaque Ville où il y avoit de leurs [illegible]ns, selon leur nombre :

„ Ils n'achetent, ni ne vendent rien entre An. 107.
„ eux. Ils s'entredonnent mutuellement ce avant J. C.
„ dont ils ont besoin; & même il leur est per- JEAN
„ mis, sans échange, de recevoir de qui il leur HYRC. 29.
„ plait.

„ Leur Piété envers Dieu est exemplaire.
„ Avant le lever du Soleil ils ne parlent ja-
„ mais d'affaires, ni même de choses indiffe-
„ rentes. Tout ce qu'ils prononcent sont des
„ prières établies parmi eux ; dans lesquelles
„ ils demandent son lever. Après cela, les
„ Officiers de la maison les détachent, (xx)
„ chacun à son emploi, selon le métier ou
„ la profession qu'il fait; & quand ils y ont
„ travaillé vigoureusement jusqu'à la cinquiè-
„ me heure du jour) c'est-à-dire à onze heu-
„ res) ils se rassemblent tous ; mettent des
„ tabliers de toile de lin; & se lavent, en se
„ baignant dans de l'eau froide. Après cette
„ espece de purification; ils entrent dans un
„ appartement, où il n'est pas permis d'en-
„ trer si on n'est de leur Secte : & vont ainsi
„ purifiez au Refectoire, comme dans un
„ Saint Temple : & y prenent leurs places,
„ sans rien dire. Le Boulanger arrange les
„ pains devant eux; & le Cuisinier sert à cha-
„ cun une assiete, ou une écuelle, du même
„ mets. Mais avant de commencer à man-
„ ger, (le Chapelain) le Sacrificateur fait
„ une prière; & personne n'oseroit toucher à
„ quoi que ce soit avant cet acte d'adoration.

„ Après

bre: & que dans ces Maisons ils observoient la Regle de l'Ordre.

(xx) C'étoit ainsi que faisoient les anciens Moines de Bangor, au Païs de Galles: Ils vivoient du travail de leurs mains. Voyez l'*Hist. Ecclés. de* BEDE. II. 2.

An. 107. avant J. C. JEAN HYRC. 29.

„ Après le repas il en fait encore une autre; „ & ainsi ils loüent Dieu en commençant & „ en finissant leur repas; & reconnoissent que „ c'est de lui que vient la nourriture qu'ils pre- „ nent. Ensuite ils vont quitter l'habit qu'ils „ avoient mis, qu'ils regardent comme sa- „ cré; & retournent à leur travail jusqu'au „ soir; alors ils revienent souper de la même „ manière qu'ils étoient venus dîner. Quand „ ils ont des étrangers chez eux, ils les font „ aussi manger avec eux. Jamais on n'entend „ dans la maison ni bruit ni desordre. Cha- „ cun parle à son tour, & laisse parler les „ autres au leur. Les voisins qui ne sont pas „ de leur Secte trouvent dans ce silence quel- „ que chose de majestueux, qui leur arrache „ la même vénération que les Mysteres de la „ Religion. La cause de ce bel ordre est la „ longue habitude de la Sobrieté, qui mesu- „ re leur manger & leur boire par les vérita- „ bles besoins de la Nature.

„ Toutes leurs actions sont reglées par l'or- „ dre de leurs Superieurs; excepté ces deux „ especes, qui sont laissées entièrement à leur „ liberté. L'une de donner des soins à qui „ ils veulent, selon les occasions qui peuvent „ s'en présenter, pour des sujets qui le méritent. „ L'autre de faire donner à manger à des pau- „ vres. Ils n'ont point besoin de permission „ particulière pour l'un, ni pour l'autre. Mais „ ils ne peuvent disposer de rien en faveur de „ leurs proches, sans la permission des Cura- „ teurs de la Maison.

„ Ils savent employer la colere sans injus- „ ticer; retenir leurs emportemens; garder la „ foi donnée; & travailler avec succès à met- „ tre

„ tre la paix. Ils n'employent point le ferment; ils le regardent comme quelque chose de pire que le parjure: car c'est, disent-ils, être déja condamné & infame, que de n'être pas cru sans appeller Dieu à témoin. Ils s'attachent extrêmement à l'étude des Livres des Anciens; où ils cherchent sur tout ce qui peut servir au corps ou à l'ame, & en font des recueuils. Aussi ont-ils trouvé pour la guerison des maladies, quantité de plantes admirables, & plusieurs pierres qui ont des proprietez surprenantes.

An. 107. avant J. C. JEAN HYRC. 29.

„ Quand quelcun souhaite d'entrer dans leur Secte, ils ne l'admettent pas d'abord; il faut qu'il demeure un an hors de la maison, sujet d'ailleurs à toutes leurs regles, qu'on lui enseigne en attendant, & qu'on lui fait pratiquer. On lui donne une bêche, le tablier dont j'ai parlé, & un habit blanc. Quand, pendant ce Noviciat, il a donné des preuves suffisantes de sa temperance, ils l'approchent davantage d'eux; & lui permettent de participer avec eux aux ablutions par lesquelles ils se purifient: mais il n'est pas encore admis à la Communauté. Il faut encore deux ans d'épreuve, après le Novioiat qui regardoit la Temperance, pour examiner bien son esprit & ses sentimens. Quand on en est content, au bout de ce temps-là; il est reçu membre de la Societé.

„ Mais avant que d'être admis à la Table commune, il fait des vœux redoutables; Premièrement, de servir Dieu religieusement; Et secondement, d'observer la Justice envers les hommes. De ne faire de mal à personne, ni de son propre mouvement,

An. 107. avant J.C. Jean Hyrc. 29.

„ ni pour obéir à qui qui ce soit. De haïr
„ toûjours les injustes ; & de prendre toû-
„ jours le parti des justes. De garder toû-
„ jours inviolablement la foi à tout le mon-
„ de, mais sur tout aux Puissances ; parce
„ qu'il n'y n'y en a point qui ne soit établie
„ de Dieu. Que, si jamais il a à comman-
„ der aux autres ; il ne les traitera point avec
„ insolence, & ne se distinguera point d'eux
„ dans ses habits ni dans aucune autre paru-
„ re, [meubles, ou équipage.] Qu'il aime-
„ ra toûjours la Vérité ; qu'il prendra son parti
„ contre ceux qui la bléssent. Qu'il gardera
„ ses mains pures de vol, & son ame de gain
„ illicite. Qu'il ne cachera rien de ce qu'il
„ sait à ceux de sa Secte ; & n'en révélera
„ point les secrets aux Etrangers, pas même
„ quand il y iroit de la vie. Ils font vœu en
„ particulier de leur communiquer les Regles
„ de la Societé précisement de la même ma-
„ niere qu'ils les ont reçuës eux-mêmes. (y)
„ De ne point . . . . & de garder avec
„ le même soin les Livres qui contiennent ce
„ qui regarde leur Secte, & les noms des An-
„ ges. Voila les vœux par lesquels ils lient
„ tous ceux qu'ils admettent dans leur Socie-
„ té, pour assurer les Regles fondamentales
„ de leur Institut.

„ Ils chassent de la Societé ceux qui sont
„ con-

(y) C'est ainsi qu'il y a dans l'Original, tel que nous l'avons dans les Imprimez ; Ἀφέξεσθαι δὲ λῃστείας, καὶ συντηρήσειν ὁμοίως τάτε τῆς Αἱρέσεως αὐτῶν βιβλία, καὶ τὰ τῶν ἀγγέλων ὀνόματα. L'Auteur de cette Histoire a bien senti qu'il y avoit quelque chose d'extraordinaire. Mais il s'est contenté de mettre dans sa Traduction le sens qu'on y donne ordinairement ; & le Grec de la fin à la marge.

„ convaincus de quelque crime, ou de péchez „ considerables. Ceux à qui cela arrive, „ perissent communément de misère; car les „ vœux qu'ils ont faits, & l'habitude qu'ils „ ont prise dans la Societé, les empêchent „ d'être assistez par ceux de dehors. Il faut „ donc qu'ils se nourrissent d'herbe; & cette „ méchante nourriture, avec la faim qu'ils en„ durent, les consument bientôt, & les font „ enfin mourir d'une manière tout-à-fait pi„ toyable. Aussi quelquefois en ont-ils pitié, „ quand ils les voyent prêts à expirer; & „ croyant qu'ils sont assez punis de leurs cri„ mes, d'avoir souffert jusqu'à la mort; ils „ les reprennent, & leur donnent les secours „ nécessaires.

An. 107 avant J. C. JEAN HYRC. 29.

„ Ils apportent la dernière éxactitude dans „ leurs jugemens; & leurs sentences sont ex„ tremement justes. Ils ne jugent jamais sans „ être au moins au nombre de cent personnes. „ Leur sentence est irrevocable. Après Dieu „ même, il n'y a rien parmi eux de si véné„ rable que le nom de Legislateur. S'il arri„ ve à quelcun d'en dire du mal, on le fait „ mourir. Ils se piquent aussi d'obeïr aux per„ sonnes âgées, & à ce qui est résolu par la „ plus grande partie, quand les sentimens se „ trouvent partagez. Aussi quand ils sont dix „ ensemble, un ne parlera pas, si les neuf au„ tres

marge. Voici sa Traduction qui est une paraphrase. *De garder avec un soin égal les Livres qui contiennent la doctrine de leur Secte, & les noms des Messagers par qui ils ont été écrits & transmis jusqu'à eux.* Pour moi je crois tout ce passage si corrompu qu'il n'y a pas moyen d'en rien faire tel qu'il est. Car qu'est-ce que veut dire ici *le vol* dont il est parlé? Et de quoi s'avise Josephe de parler ici d'*Anges*, sans expliquer ce qu'il veut dire?

An. 106. avant J. C. Jean Hyrc. 29. „ tres n'y consentent. Ils observent encore, „ quand ils crachent, que ce ne soit ni au „ milieu de la compagnie, ni à leur côté „ droit.

„ Ils se distinguent de tous les autres Juifs „ par l'observation la plus rigide du Sabbat. „ Car non seulement ils préparent le jour „ d'auparavant ce qu'ils doivent manger, afin „ de n'être pas obligez de faire seulement du „ feu ce jour-là. Mais ils poussent le scru- „ pule si loin, qu'ils n'oseroient ôter le moin- „ dre meuble de sa place, ni même (yy) sa- „ tisfaire ce jour-là aux besoins de la nature: „ la raison en est, que, dans ces occasions „ ils sont obligez de faire un trou en terre „ d'un pié de profondeur, avec l'espece de „ bêche qu'on donnoit, comme j'ai dit, aux No- „ vices. Après cela ils s'acroupissent, en met- „ tant si bien leur habit autour d'eux que la „ lumiere de Dieu ne voye rien qui l'offense; „ &, quand ils ont fait, ils remettent la terre „ qu'ils avoient ôtée; & choisissent toûjours „ pour cela les lieux les plus écartez. Quoi- „ que cette action soit naturelle, [& n'ait „ rien de moral] ils se lavent toûjours le corps „ après l'avoir faite, comme s'ils étoient souil- „ lez.

„ Il y a, selon le temps de leur Profession, „ quatre differentes Classes, & les plus jeunes „ sont si fort au dessous des plus anciennes, „ que s'il arrive qu'un d'une plus haute en „ touche un d'une plus basse, il faut qu'il se „ lave

(yy) Les Esséniens s'étoient imaginez que l'ordre du XXIII. du *Deut.* v. 12. & 13. qui n'étoit que pour le camp, étoit un ordre général, qui les obligeoit par tout également.

Et

„ lave comme s'il avoit touché un étranger An. 107. avant J. C.
„ [ou un incirconcis.] Jean Hyrc. 29.
„ Ils vivent fort long-temps ; de sorte qu'il „ n'est pas extraordinaire d'en voir qui vont „ jusqu'à la centième année, & au delà. Ce „ qui, à mon avis, vient de leur manière de „ vie simple & bien reglée, dans le manger & „ dans tout le reste.

„ Ils ont fort peu de sensibilité pour ce qui „ est regardé par les autres hommes comme „ des malheurs. Ils surmontent la dou- „ leur par la vigueur de leur ame ; & regar- „ dent la mort, quand elle est glorieuse, com- „ me plus excellente que l'Immortalité. La „ guerre des Romains a fait voir de quelle „ trempe étoit leur ame, à tous égards. Car „ jamais la force des tourments, de la tortu- „ re, du feu, des rouës, & de toutes les in- „ ventions les plus terribles, employée pour „ leur arracher un mot contre leur Legisla- „ teur, ou leur faire manger de ce qui leur est „ défendu, ne leur a rien fait dire ou faire „ contre leur conscience, ni même rien dire „ pour adoucir la rage de leurs persecuteurs, „ ou verser des larmes. Au milieu de ces „ tourmens avec un air riant, &, un conten- „ tement qui alloit jusqu'à se moquer de leurs „ bourreaux, ils rendoient l'ame en gens qui „ savoient qu'ils la retrouveroient bien. Car „ ils sont fortement persuadez, que quoi que „ nos corps soient mortels, & que la corrup- „ tion les détruise, & nous en sépare ; l'ame „ qui

Et n'osant pas travailler le jour du Sabbat ; il falloit qu'ils se fissent quelquefois une grande violence pour attendre qu'il fût passé.

An. 107. avant J. C. Jean Hyrc. 29.

„ qui est immortelle, existe toûjours. Que „ sa substance, qui est ce qu'il y a de plus subtil dans l'Ether, est renfermée dans le corps „ comme dans une prison, où elle est envelo- „ pée, & attirée par une espece de charme naturel. Mais que, dès que ces liens de la chair „ sont rompus, elle s'échape: sort de son long „ esclavage; goûte le plaisir de la liberté; & „ prend l'essor vers les Cieux. Et que pour „ celles des bons, il y a par delà l'Ocean une „ demeure pour elles, & un lieu où il n'y a „ ni pluye, ni neige, ni chaleurs incommodes; „ mais où un vent agréable, qui vient de l'O- „ céan, les rafraîchit continuellement: & en „ ceci il se rencontrent avoir la même créance que les Grecs. Mais pour celles des mé- „ chants; ils leur assignent un lieu enfoncé, „ ténébreux, & exposé à toutes les injures „ d'un hiver continuel, & rempli de peines qui „ ne sont jamais interrompuës par aucun bon „ intervalle. C'est la même pensée que celle „ des Grecs, qui donnent à leurs braves, qu'ils „ appellent Heros & Demi-Dieux, les Isles „ Fortunées pour demeure; & aux ames des „ méchans, le Tartare dans les Enfers; où leurs „ fables mettent les supplices des Sisyphes, des „ Tantales, des Ixions, & des Tityes. Posant „ premièrement pour base, l'immortalité de „ l'ame; & ensuite faisant servir ce principe „ à l'avancement de la Vertu & à détourner du „ Vice. Car les bons deviennent encore meil- „ leurs & plus attachez à leurs devoirs, quand „ ils esperent des recompenses après cette vie: „ & les méchans sont retenus par la crainte „ de souffrir des peines éternelles, après leur „ séparation du corps; quand même ils au-

„ roient

„ roient échappé celles de la vie présente. An. 107. avant J. C.
„ Voila les dogmes des Esseniens touchant JEAN HYRC. 29.
„ l'ame, qui sont un appas inévitable pour
„ ceux qui ont une fois goûté de leurs instructions.

„ Il y a aussi parmi eux des gens qui prétendent connoître l'avenir; & qui dès l'enfance ont été élevez à cela par l'étude de leurs Livres Sacrez, & des Oracles des Prophétes; & qui s'y sont préparez par diverses purifications. Il est fort rare qu'ils se trompent dans leurs prédictions.

„ Il y a encore un autre Ordre d'Esseniens, qui a la même maniére de vivre, les mêmes coûtumes, & les mêmes regles que celui-ci, excepté l'article du Mariage. Ceux-ci disent que c'est retrancher à la vie humaine une de ses plus considerables parties, que d'en ôter la Succession, en ne se mariant pas; & que si tout le monde étoit de cet avis-là, le Genre humain tomberoit bien tôt. Mais ils employent trois ans à examiner leurs fiancées; &, quand elles ont été purifiées trois fois pendant ce temps-là, ils en concluent qu'elles sont propres à avoir des enfans, & les épousent. Dèsqu'elles sont grosses, ile ne couchent plus avec elles pendant tout le reste de leur grossesse; & font voir par-là que ce n'est pas pour le plaisir qu'ils se marient; mais pour avoir des enfans. Les femmes ont aussi leurs bains, où elles entrent en chemise; comme les hommes dans le leur en tablier. Voila ce qui regarde cette Secte.

C'est-là ce qu'en dit Josephe dans ses Livres de la Guerre des Juifs. Dans ses Antiquitez, qu'il

An. 107. avant J. C. Jean Hyrc. 29.

qu'il n'écrivit que quelques années après, il en parle encore. (y) Voici le passage.

„ Parmi les Juifs il y avoit trois Sectes an-„ ciennes; les Esseniens, les Sadducéens, & „ les Pharisiens. . . . Les Esseniens at-„ tribuent tout à Dieu. Ils font le ames „ immortelles, & regardent la Justice comme „ la chose qu'on doit rechercher avec le plus „ grand empressement, & les plus grands „ efforts. Ils envoyent leurs offrandes au „ Temple; mais ils n'y offrent point de Sa-„ crifices (sanglants). A cause de la diffe-„ rence des purifications qui sont établies par-„ mi eux, on leur en refuse l'accès; & ils sont „ obligez d'offrir leurs Sacrifices [tels qu'ils „ sont] dans leur Societé particulière. Du „ reste ce sont de parfaitement honnêtes gens, „ dont le principal emploi est l'Agriculture. „ Leur justice est admirable, & passe celle „ de tous ceux qui, aussi bien qu'eux, font „ profession de vertu; car il n'y en a point „ parmi les Grecs, ni parmi les Barbares qui „ en approche. Aussi prennent-ils de bonne „ heure toutes les précautions néceſſaires, pour „ écarter tout ce qui pourroit la corrompre. „ Tous leurs biens sont en commun. Celui „ qui est venu riche parmi eux ne jouït pas „ plus de ses richesses que celui qui n'a rien „ apporté. Et ceux qui vivent de cette ma-„ niere composent une Societé de plus de qua-„ tre mille hommes. Ils ne veulent parmi „ eux ni femmes ni esclaves: regardant les „ derniers comme une source perpetuelle d'in-„ justice; & les autres comme une cause d'em-bar-

(y) Joseph. Ant. XVIII. 2.

„ barras & de divisions. Ainsi vivant sépa- An. 107.
„ rez des autres hommes, ils se servent eux- avant J. C.
„ mêmes, ou, pour parler plus juste, ils se JEAN
„ servent les uns les autres réciproquement. HYRC. 29.
„ Pour Receveurs des revenus de la Societé,
„ qui consistent principalement dans les fruits
„ de la terre, ils choisissent les Prêtres les plus
„ distinguez par leur mérite; qui sont aussi
„ chargez des soins d'en donner ce qu'il faut
„ pour la Table de la Maison. Au reste, il n'y
„ a point de singularité bizarre dans leur ma-
„ nière de vivre. Elle est simple; & à peu
„ près la même que celle de ceux des Daces
„ qu'on appelle *les Pleistes*.

Josephe en parle encore dans un autre endroit: c'est au IX. Chapitre du Livre XIII. de ses *Antiquitez*. Mais là il ne parle que de leur opinion sur le Destin; & voici ce qu'il en dit. " Mais les Esseniens soutiennent que le
„ Destin gouverne tout; & qu'il n'arrive rien
„ aux hommes que ce qu'il a réglé.

Philon Juif est le second; où plûtôt, c'est le premier qui en parle: car il a écrit assez long-temps avant Josephe; puisque Josephe ne nâquit (z) que la première année du Regne de Caligula, l'an XXXVII. de l'Incarnation; & que Philon étoit alors assez avancé en âge pour être envoyé deux ou trois ans après à la tête d'une Ambassade des Juifs d'Alexandrie à cet Empereur, où il falloit un homme d'âge & d'experience pour l'affaire épineuse dont il s'agissoit. Mais comme Josephe avoit passé sa vie dans la Judée, & avoit eu (a) de grandes liaisons avec ceux de cette Secte,

(z) JOSEPH. *in Libro de Vita sua.*
(a) JOSEPH. ibid.

An. 107. avant J.C. JEAN HYRC. 29.

Secte, à la discipline de laquelle il s'étoit même soumis pendant quelque temps; il la connoissoit mieux que l'autre, & étoit par consequent plus en état d'en donner une idée juste & bien circonstantiée. C'est ce qui m'a déterminé à donner la première place à ce qu'il en a écrit. Car Philon qui étoit d'Alexandrie ne savoit rien de ce qui regardoit les Esseniens de Judée, que sur le rapport d'autrui. Pour ceux d'Egypte, à la vérité il les devoit mieux connoître que Josephe. Car quoique le gros de cette Secte fût en Judée, il y en avoit pourtant aussi en Egypte & dans tous les autres endroits où il y avoit des Juifs, & c'est pour cela que Philon les distingue en Esseniens de Judée & de Syrie, & en Esséniens d'Egypte & des autres Pays. Il appelle les premiers *Esseniens Pratiques*; & les autres *Therapeutiques* ou *Contemplatifs*. Voici ce qu'il dit des uns & des autres. (*b*)

„ Parmi les Juifs de la Palestine & de la Syrie, il y a une espece de gens qu'on appelle „ Esséens: ils sont, je croi, plus de (*c*) quatre mille. Leur nom est pris du mot Grec „ *Hosios*, & marque leur *pieté*; quoique cette „ Etymologie ne soit pas tout-à-fait régulière. Quoi que fort Religieux & grands adorateurs de Dieu, ils ne lui sacrifient rien qui „ ait vie; & aiment mieux lui offrir le Sacrifice „ d'une ame pure & sainte, qu'ils travaillent „ pour cet effet à purifier.

„ Premièrement ils demeurent à la Campagne, & évitent les grandes Villes, à cause de la „ cor-

(b) PHILO *Judeus*, in libro cui titulus: *Omnis probus, liber*. p. 678. Ed. Col.

„ corruption qui y regne ordinairement: persuadez que comme on contracte des maladies en respirant un air infecté; aussi les mauvais exemples des habitans de l'endroit où l'on passe sa vie, font souvent sur l'esprit des impressions ineffaçables.

An. 107. avant J. C. JEAN HYRC. 29.

„ Les uns travaillent à la terre, les autres à des métiers & à des manufactures, mais seulement de choses qui servent pendant la Paix; ne voulant faire que du bien & à eux-mêmes & aux autres hommes. Ils n'amassent ni or ni argent; ne font pas non plus de grands aquêts en terres, pour augmenter leurs revenus: & ne cherchent que ce qu'il faut pour les véritables nécessitez de la vie. Ce sont peut-être les seuls hommes qui sans argent, & sans terres, par choix plûtôt que manque de fortune, se trouvent pourtant les plus riches; parce qu'ils ont besoin de peu de chose, & que sachant se contenter de rien, pour ainsi dire, ils sont toûjours dans l'abondance. Vous ne trouverez pas un Artisan parmi eux qui veuille jamais travailler à faire une flêche, un dard, une épée, un casque, une cuirasse, ou un bouclier; ni aucune espece d'armes, de machines, ou d'instrumens qui servent à la guerre. Ils ne font même aucune des choses, dont pendant la paix on fait ordinairement un mauvais usage. Car ils ne se mêlent jamais du trafic ni de la navigation; & les bannissent comme un appas dangereux qui ne manque gueres d'exciter la concupiscence, „ &

(c) JOSEPHE & lui s'accordent assez sur ce nombre. Voyez ci-dessus.

An. 107. avant J. C. JEAN HYRC. 29.

„ & de jetter dans l'avarice. Ils n'ont point „ d'esclaves : ils sont tous libres & se servent „ les uns les autres. Ils condamnent la pra„ tique si généralement reçuë, qui fait qu'un „ maître exerce la Seigneurie sur son esclave; „ non seulement comme injuste & préjudicia„ ble à la Sainteté ; mais encore comme im„ pie & contre la Loi de la nature, qui pro„ duisant & nourrissant tous les hommes de la „ même manière, comme une mere commu„ ne, les a tous faits véritablement freres les „ uns des autres. Mais la Concupiscence qui „ prend le dessus, détruit cette parenté, „ & met entr'eux la froideur & l'indifference, „ au lieu de la familiarité, & la haine au lieu „ de l'amitié.

„ Pour ce qui est de la Philosophie, ils lais„ sent la Logique à ceux qui se plaisent à des „ disputes de mots ; & la regardent comme „ absolument inutile pour acquerir la Vertu. Ils „ laissent aussi la Physique, & la Metaphysi„ que, ou la connoissance de la Nature, avec „ toutes ses recherches, excepté ce qui regar„ de l'existence de Dieu & la production ori„ ginale de toutes choses, à ceux qui * ont du „ temps de reste, pour s'y appliquer; & croyent „ que c'est une chose au dessus de la portée „ de l'esprit de l'homme, que d'atteindre à la „ véritable connoissance de tout cela. Mais „ ils † étudient beaucoup la Morale, dont ils „ trouvent les fondemens & les regles dans „ les

* Il y a simplement dans le Grec, *à ceux qui sont entêtez de ces subtilitez* : & la raison n'y est pas ajoûtée.

† Philon dit proprement qu'*ils s'exercent à la Morale, & que les Loix de leurs Peres leur tiennent lieu de maitres de ces exercices.*

„ les Loix de leur Pays ; qui sont telles qu'el- An. 107. avant J.C. JEAN HYRC. 29.
„ les n'ont pu partir de l'esprit de l'Homme
„ sans une inspiration Divine. Ils s'y instrui-
„ sent tous les jours ; mais surtout le septiè-
„ me jour, qui est saint parmi eux. Ils ne
„ travaillent point ce jour-là. Ils se ren-
„ dent dans des lieux sacrez qu'ils appellent Sy-
„ nagogues (Assemblées.) Ils s'y placent se-
„ lon le rang que leur donne le temps de leur
„ entrée dans la Societé, les plus nouveaux
„ venus au dessous de leurs anciens ; & se met-
„ tent en état d'écouter la parole avec toute
„ la bienséance possible. Cela fait, un d'eux
„ prend les Livres, & y lit. Un autre, qui
„ est toûjours un des plus habiles, explique
„ ce qui a été lu, ‡ sans toucher à ce qui est
„ au dessus de sa portée. Leur manière d'ex-
„ pliquer est principalement par des paraboles,
„ & cette methode est fort ancienne parmi eux.
„ *Car*, ajoûte-t-il, *presque toute leur Philoso-*
„ *phie est voilée par des Paraboles*, &c.

„ On les instruit de la Sainteté, de l'Equi-
„ te, de la Justice, de l'Economie, de la Po-
„ litique, de la distinction du vrai bien, du
„ vrai mal, de ce qui est indifferent, de ce
„ qu'on doit rechercher & de ce qu'on doit
„ fuir. Les trois maximes fondamentales de
„ ce Cours de Morale, avec lesquelles il faut
„ que tout ce qu'ils établissent s'accorde, sont
„ 1. L'amour de Dieu. 2. L'amour de la
„ Vertu. 3. L'amour du Prochain. Ils don-
„ nent

‡ Cet endroit est fort obscur dans Philon. Je croi le passage corrompu ; & qu'il a voulu dire tout au contraire, que *ce second*, qu'on peut regarder comme le Ministre de la Synagogue, *passoit tout ce qui étoit connu ; & ne s'arrêtoit qu'à ce qui avoit quelque difficulté.*

An. 107. avant J. C. JEAN HYRC. 29.

„ nent une infinité de preuves de leur amour
„ de Dieu; par exemple, la chasteté constan-
„ te & inalterable de toute leur vie; de ne ja-
„ mais jurer; de ne jamais mentir; d'attribuer
„ toujours à Dieu la cause de tout ce qui est
„ bon; & de ne le faire jamais l'auteur du mal.
„ Ils font voir leur amour pour la Vertu dans
„ leur desinteressement, dans leur éloignement
„ de la Gloire & de l'Ambition, dans leur re-
„ noncement aux plaisirs, leur continence,
„ leur patience, leur simplicité, le petit nom-
„ bre de leurs besoins, leur facilité à se con-
„ tenter, leur modestie, leur respect pour les
„ Loix, la stabilité de leur ame, & autres pa-
„ reilles vertus. Enfin pour leur amour du
„ Prochain; ils le font voir par leur charité,
„ par leur conduite égale envers tous, qui va
„ au delà de tout ce qu'on en peut dire; &
„ par leur communauté de biens, sur laquelle
„ il est à propos de s'étendre un peu ici.

„ Premièrement pas un d'eux en particu-
„ lier n'est maître de la maison où il demeure;
„ quelqu'autre Membre de la Secte qui y vien-
„ ne, y est aussi maître que lui. Car comme
„ ils vivent ensemble en Confrairies, & man-
„ gent & boivent à une table commune; c'est-
„ là qu'on a soin de préparer tout ce qu'il
„ faut à tous les Membres de cette Confrai-
„ rie particulière; & aussi bien pour ceux qui
„ y viennent d'ailleurs, que pour ceux qui y
„ font leur résidence ordinaire. Il y a un
„ Trésor commun de toutes les maisons, ou
„ Con-

(d) Les Tables communes où mangeoient en compagnie, les Lacedemoniens sont ce qui en approche le plus. Voyez PLUT. Vie de *Lycurgue*.

„ Confrairies particulieres, d'où se tire tout An. 107. avant J. C. JEAN HYRC. 29.
„ ce qu'il faut à chacune pour la nourriture &
„ pour les habits. Leur manière de vivre en
„ Societé sous même toit, de manger des mê-
„ mes mêts, & à la même table, est ce qui ne
„ se trouve point ailleurs. On ne voit rien
„ (d) qui en approche. Ce que chacun ga-
„ gne par son travail, il l'apporte, & le met
„ dans la masse commune; d'où se prend tout
„ ce dont la Societé a besoin pour l'usage &
„ les besoins de tous ses Membres indifferé-
„ ment. Si quelcun d'eux tombe malade, on
„ ne le neglige pas comme inutile, parce qu'il
„ est hors d'état de travailler; il a tous les
„ soins & tous les choses qui peuvent rétablir
„ sa santé, de la masse publique, d'où il tire
„ avec la même liberté & la même abondance
„ que s'il en étoit le maître. Les plus jeu-
„ nes portent un grand respect aux Anciens,
„ & font pour ceux qui sont fort avancez en
„ âge tout ce que font les enfans bien nez à
„ leurs Peres naturels, en les servant de leur
„ personne, & de leurs conseils, & en travail-
„ lant à leur donner tous les secours & toutes
„ les consolations qui peuvent adoucir les in-
„ firmitez de la vieillesse.

Voila ce que dit Philon de ceux qu'il appelle *Esséens Pratiques*. (*dd*) Ce qui suit regarde ceux qu'il appelle *Contemplatifs*.

„ Ayant déja parlé des Esséens qui menent
„ une vie Pratique, il faut à présent traiter de
„ ceux qui se jettent dans la Contemplation....
„ Les

(dd) PHILO *de vita contemplativa* p. 688. Ed. Col. Allobr. initio.

An. 107. avant J.C. Jean Hyrc. 29.

„ Les hommes se nomment *Therapeutes*, & „ les femmes *Therapeutides*. Ce nom leur „ convient fort bien dans ses deux significa- „ tions. Car ils sont effectivement *Medecins*, „ non pas du corps, qui est la medecine or- „ dinaire, mais de l'ame; qu'ils guerissent de „ maladies bien plus opiniâtres, & plus diffici- „ les à traiter: j'entends celles qu'attirent aux „ hommes la Volupté, la Concupiscence, la „ Tristesse, la Peur, l'Avarice, l'Extravagan- „ ce, l'Injustice, & une infinité d'autres pas- „ sions criminelles. Dans l'autre sens du mot, „ ils sont véritablement (e) *Adorateurs*, où *Ser-* „ *viteurs*, de cet Etre qui est meilleur que le „ Bon, plus simple que l'Unité, & plus an- „ cien que l'Unité même; & le servent sui- „ vant la Loi de la Nature, & les Saintes Loix „ des Livres Sacrez.....

„ Ceux qui entrent dans cette profession, „ ne le font pas par coûtume, pour suivre une „ mode établie; ni même par la persuasion de „ gens qui les y exhortent. C'est par un mou- „ vement d'amour celeste qui les jette dans „ une espece d'enthousiasme, comme celui qui „ saisit les Bacchantes & les Corybantes dans la „ célébration de leurs Mysteres. Cet enthou- „ siasme les possede, jusqu'à ce qu'ils soient „ dans l'état de contemplation auquel tendent „ tous leurs désirs. Alors, se regardant com- „ me déja morts au monde, & ne songeant plus „ qu'à la bienheureuse immortalité après la- „ quelle ils aspirent, ils laissent tout leur bien „ à leurs enfans ou à leurs parens les plus „ pro-

(e) Le mot Grec Θεραπεύτης, signifie non seulement *Medecin*, mais aussi *Adorateur*, ou *Serviteur*.

„ proches, à qui ils en font une cession volontaire; & s'ils n'ont pas de parens proches, ils les donnent à leurs amis & à des gens de leur connoissance. . . . . Après s'être ainsi dépouillez de tout ce qu'ils avoient, n'étant plus retenus par ces liens engageants, ils fuyent sans regarder derrière eux; & laissent Freres, Enfans, Femme, Pere & Mere, & Parenté. Ils fuyent même la Societé de leurs anciens amis, de leurs compatriotes, & de tous ceux avec qui ils ont vêcu jusqu'alors; de peur que leur commerce ne les tentât & ne leur fît quitter la vie dont ils ont fait choix.

An. 107. avant J. C. JEAN HYRC. 29.

„ Ils ne quittent pas une Ville pour aller dans une autre, comme de vils Esclaves, qui ayant obtenu permission de changer, & d'être vendus à une autre personne, changent seulement de maître, & n'en sont pas moins esclaves qu'auparavant. Car toutes les Villes & les Etats, ceux même qui sont gouvernez par les meilleures Loix, sont pleins de tumulte & de tracas, deux choses insupportables à ceux qui ont une fois conçu & goûté la véritable Sagesse. Ils se retirent donc hors des Villes dans quelque jardin, hameau, ou quelque maison abandonnée, où ils cherchent la solitude, pour éviter le commerce des personnes qui n'ont pas les mêmes idées qu'eux; parce qu'ils savent que ce commerce non seulement leur est inutile, mais même préjudiciable.

„ Il y a de ces Hermites dans (f) la plû-

„ part

(f) C'est-à-dire, par tout où il y avoit des Juifs dispersez entre les Gentils.

An. 107. avant J. C. JEAN HYRC. 29.

„ part des Pays du monde, car il étoit à propos que le Grec & le Barbare eussent part à un si grand bien ; mais de tous les Pays, c'est l'Egypte où il s'en trouve le plus. Il y en a dans toutes (*g*) ses Provinces, & sur tout aux environs d'Alexandrie. Mais les principaux se retirent presque tous dans un endroits qu'ils ont près du Lac (*h*) Maria ; sur une éminence fort commode pour la sûreté, & où l'air est très-bon. C'est là qu'ils viennent de toutes parts, comme dans leur Patrie... Les maisons qu'y ont ces Solitaires, sont bâties avec une extrême simplicité. Ils n'y ont égard qu'à deux choses, c'est qu'elles les garantissent de l'ardeur du Soleil en été, & du froid en hiver. Elles ne sont pas aussi proche les unes des autres, que dans les Villes ; ce n'est pas ce qu'il faut à des gens qui cherchent la solitude. Mais elles ne sont pas aussi si éloignées, qu'ils ne puissent quelquefois se voir & se parler de la manière dont ils le souhaitent ; afin d'être à portée de s'entraider quand des voleurs les attaquent.

„ Chacun a son petit Oratoire, qu'ils appellent *Semnéon*, ou *Monasterion* ; où il célèbre tout seul les mysteres d'une vie sainte. Il n'y porte jamais le manger ni le boire, ni aucune des choses nécessaires au corps : les seuls meubles qu'il y met sont la Loi & les divins Oracles des Prophétes ; des Hymnes, & d'autres Livres qui servent à entre-

„ tenir

(g) Ces Provinces, en Egypte, s'appelloient Νομοί.

(h) Ce Lac est apellé *Mareotis* dans PTOLOME'E, & *Ma-*

„ tenir & à perfectionner la Connoissance & „ la Pieté. Ils pensent continuellement à Dieu, „ de sorte que même dans leurs songes ils n'ont „ rien dans l'imagination que les beautez & „ l'excellence des perfections divines: & que „ souvent en dormant ils font des discours „ admirables de cette Divine Philosophie. An. 107. avant J. C. JEAN HYRC. 29.

„ Ils font constament leurs prières deux fois „ le jour, le matin & le soir. Au lever du „ Soleil, ils demandent à Dieu sa benediction „ pour ce jour-là; cette benediction véritable „ qui illumine & qui échauffe leurs ames de „ sa lumière celeste. Au coucher de cet Astre, „ ils le prient que leurs esprits, dégagez des „ sens & des choses sensibles, puissent dans „ un parfait recueuillement découvrir la véri- „ té. Tout le temps d'entre deux est employé „ à l'étude & à la contemplation des choses „ Divines. Car s'exerçant dans les très-Saintes „ Ecritures, ils les étudient à leur manière, „ en Philosophes, & les expliquent allegori- „ quement. Car leur opinion est, que les ter- „ mes du Texte ne sont qu'un pur chifre, sous „ lequel sont cachées des choses Mystiques; „ & qu'ainsi, il les faut prendre figurément „ pour les entendre, & pour en trouver la „ Clef.

„ Ils ont parmi eux plusieurs Ecrits anciens des „ Chefs de leur Secte, qui sont des monuments „ de cette espece de Science Allegorique. Ce „ sont-là les originaux qu'ils étudient, & qu'ils „ tâchent d'imiter. Ils ne se contentent pas „ de

Marea dans STRABON. Il est près d'Alexandrie, large de 30. milles. & de 100. de tour.

An. 107. avant J. C. JEAN HYRC. 29.

„ de méditer ; ils compofent auffi des Hymnes „ & des Chanfons Spirituelles, où ils célèbrent „ les loüanges de Dieu, dans des Vers de tou- „ te forte de mefures, & de rythmes graves & „ majeftueux.

„ Ils paffent ainfi fix des jours de la Semai- „ ne, dans leur Oratoire particulier, où ils „ s'abandonnent à la contemplation de la Phi- „ lofophie divine, fans fortir de cette enceinte „ ni même regarder dehors. Mais au feptième „ jour, ils s'affemblent tous folennellement ; „ s'affeyent felon (*hh*) leur ancienneté, avec „ toute la gravité de la bienféance, leurs mains „ fous leur habit ; la droite fur la poitrine un „ peu au deffous du menton ; & la gauche „ plus bas le long du côté. Alors un des plus „ habiles fe leve, & leur fait un difcours d'un „ air grave, & pofé, & d'une voix auffi grave „ & ferieufe. Ce qu'il leur dit eft raifonné & „ fage, fans oftentation d'Eloquence, comme „ font aujourdhui les Rheteurs & les Sophiftes. „ Ce font des recherches & des explications, fi „ juftes & fi folides, que non feulement elles „ excitent & foûtienent l'attention pendant „ qu'ils parlent, mais elles pénétrent même „ dans l'ame où elles font des impreffions qui „ ne s'effacent point. Pendant que celui-là par- „ le tous les autres écoutent en filence; &, tout „ au plus, marquent leur approbation par le „ mouvement des yeux & de la tête.

„ L'Oratoire commun où ils s'affemblent

„ tous

(hh) Cette ancienneté étoit reglée par le temps de leur Profeffion, & non pas par l'âge.

(i) Les Synagogues des Juifs font encore formées fur ce modele aujourdhui. Les femmes y ont leur quartier fe-

paré

An. 107. avant J. C. JEAN HYRC. 29.

„ tous les septièmes jours de la Semaine, est
„ partagé (i) en deux appartements differents;
„ dont l'un est pour les hommes, & l'autre
„ pour les femmes. Car ils y admettent
„ aussi les femmes de leur Secte, pour écou-
„ ter ce qui s'y dit. La séparation de ces deux
„ quartiers est une muraille de trois à quatre
„ coudées de haut, en manière de parapet. Le
„ reste est tout ouvert, jusqu'au haut de la
„ Salle. On a imaginé cela premièrement
„ pour mettre à couvert la modestie naturelle
„ au sexe; & après cela, pour qu'elles puis-
„ sent pourtant entendre ce qui se dit, sans
„ que la cloison qui les sépare les en empêche.

„ Posant la temperance pour base & pour
„ fondement dans leur ame; ils bâtissent là
„ dessus toutes les autres vertus. Ils ne man-
„ gent ni ne boivent qu'après Soleil couché.
„ Car ils se croyent obligez d'employer le jour
„ à l'étude de la Philosophie, & la nuit aux
„ choses nécessaires au corps. De sorte que
„ la première a tout le jour, & le second n'a
„ qu'une petite partie de la nuit. Quelques-
„ uns emportez par un desir extraordinaire de
„ connoître ce qu'ils recherchent, oublient
„ quelquefois pendant (ii) des trois jours en-
„ tiers de prendre de la nourriture. D'autres
„ poussent même la chose jusqu'au double;
„ tant le plaisir des repas de la sagesse, qui
„ leur donne abondamment sa science, les
„ charme & les soutient; & pendant des six
„ jours

paré de celui des hommes, & renfermé.

(ii) PHILON semble donner ici dans l'hyperbole; car il n'est pas possible à la nature humaine de suporter des jeû-nes de six jours de suite, ni même de trois.

An. 107. avant J. C. Jean Hyrc. 29.

„ jours entiers, ne mangent presque rien; se „ nourrissant d'air, comme on dit que font „ certaines cigales. Il faut que ce soit la mé- „ lodie de leurs hymnes, qui charme la faim „ & la leur fait oublier, ou la leur rend au „ moins supportable. Comme ils regardent „ le septième jour comme entièrement saint; „ ils croyent que cette Fête mérite un hon- „ neur particulier. Aussi ce jour-là, après „ avoir pris soin comme il faut de l'ame, ils „ refont aussi le corps par la nourriture, & „ lui donnent, aussi bien qu'à leur bétail, du „ relâche de son travail ordinaire. Ils ne man- „ gent pourtant rien de délicat ni de rare. De „ gros pain, & pour se ragoûter, un peu de „ sel; & leur plus grande délicatesse est quand „ ils y ajoûtent un peu d'hysope. Leur breu- „ vage est de l'eau de fontaine. Voila tout „ ce qu'ils font pour appaiser ces deux maî- „ tresses imperieuses, à qui la Nature a sou- „ mis le Genre humain, la faim & la soif; „ ils ne leur offrent rien que ce qui est absolu- „ ment nécessaire pour entretenir la vie. Car ils „ ne mangent que pour se délivrer de la faim; „ & ne boivent que pour étancher la soif; „ & évitent avec soin de se surcharger l'esto- „ mac, comme une chose également nuisible „ au corps & à l'ame.

„ Comme nous avons deux sortes de cou- „ vertures pour le corps; des maisons & des „ habits; & qu'on a déja parlé des premières, „ &

(k) La première grande Fête de l'année parmi les Juifs est la Pâque. Delà en sept-semaines, ils ont la Pentecôte, ou Fête des Semaines. Ceux de cette Secte continuoient en- core

„ & remarqué qu'elles sont fort simples & sans „ art, & faites seulement pour la nécessité: „ leurs habits tout de même, sont imaginez „ uniquement pour les garentir contre le froid „ & le chaud: en hiver une robbe d'une grosse étoffe, au lieu de fourrure; & en été, une „ veste courte, sans manches, ou une simple „ chemise de toile. Ils s'exercent en tout à „ la modestie; & regardant la fausseté comme „ la mere de l'arrogance, de la vanité, & la „ vérité comme celle de la modestie, ils comparent l'une & l'autre à des sources, dont „ la première jette plusieurs sortes des maux; „ & la seconde, des biens humains & Divins „ en grande abondance.

An. 107. avant J.C. JEAN HYRC. 29.

Voila ce que Philon dit de ses Esséens contemplatifs. Il donne pourtant encore une longue description de la manière dont ils célèbrent leurs grandes Fêtes, qui seroit trop ennuieuse si je la copiois toute entière. J'ai grand peur même que je n'en aye déja que trop mis ici. Je me contenterai donc de donner un simple extrait du reste.

Ces Thérapeutes, ou Esséens contemplatifs, célèbroient avec beaucoup de Solemnité chaque (*k*) septième Sabbat, & en faisoient une de leurs grandes Fêtes. Un Officier de leur Corps alloit sommer tout les membres d'une Assemblée particulière, de se rendre dans la halle qui lui servoit de Temple. Car ils étoient ainsi divisez en divers corps, dont chacun en avoit une

core après cela à compter les semaines; & observoient toutes les septièmes, jusques à la fin de l'année; & puis recommencoient un nouveau cercle qui commençoit à la nouvelle Pâque.

An. 107. avant J.C. Jean Hyrc. 29.

une pour cela. Quand ils étoient assemblez, ils s'arrangeoient avec leurs habits blancs, avec beaucoup de gravité; & après la benediction ils s'asseyoient l'un après l'autre dans l'ordre où les mettoit leur admission dans la Profession. Les hommes du côté droit de la halle, & les femmes du côté gauche; chaque sexe à part. Car ces Esséniens avoient des femmes parmi eux, presque toutes d'un âge assez avancé; & toutes encore vierges.. Ce n'étoient pas des esclaves qui les servoient dans ces Festins, car ils n'en avoient point, & croyoient que c'étoit agir contre la Loi de la Nature, qui fait naître, disoient-ils, tous les hommes libres, que d'en avoir. Ainsi ils étoient servis par des personnes libres, & c'étoient les derniers admis dans la Societé. Chacun d'eux avoit son emploi particulier, & s'en acquitoit avec autant de soin & d'affection que s'il l'eût fait pour son propre Pere. Ils servoient donc à table avec leurs habits pendants jusqu'à terre, & non retroussez comme les Esclaves, pour marquer qu'ils étoient libres. Ils n'y beuvoient point de vin, mais seulement de l'eau toute pure. Les personnes âgées qui avoient l'estomac délicat la beuvoient chaude; tous les autres, froide. Ils ne mangeoient point de chair, non plus que les autres jours, mais (*l*) seulement du

(l) * L'Auteur de cette Histoire regarde encore ceci comme une hyperbole de Philon; & ne conçoit pas qu'on puisse vivre d'une si maigre nourriture. Mais l'experience fait voir dans plusieurs Païs chauds, qu'il faut bien peu de chose pour nourrir les hommes; & qu'il ne faut pas rejetter comme fabuleux, ce qui est ici rapporté, sur une raison aussi legere, que celle de ce que nous sommes acoû-

du pain, du ſel, & de l'hyſope. Ils s'abſtenoient du vin, parcequ'ils le regardoient comme un poiſon qui rend les hommes foux: & des mets délicats, parce qu'ils cauſent & irritent des appetits brutaux dans l'ame. Pendant le repas on obſervoit un grand ſilence; on n'entendoit pas le moindre bruit. Quand on ne mangeoit plus, un de la Compagnie propoſoit une queſtion ſur quelque paſſage de la Sainte Ecriture; un autre y répondoit & diſoit naturellement ce qu'il ſavoit, ſans affectation & ſans chercher à ſe faire admirer. Tous les autres ſe taiſoient, & ſe contentoient de marquer par quelque petit geſte de la main ou de la tête ce qu'ils approuvoient ou n'approuvoient pas. Tous ces diſcours rouloient ſur leurs allegories. Car l'idée qu'ils avoient de l'Ecriture c'eſt, qu'elle eſt comme un homme qui eſt compoſé de corps & d'eſprit. Le corps de l'Ecriture, ſelon eux, eſt le ſens litteral: & le myſtique, ou le ſens caché, en eſt l'ame; & c'eſt en celui-ci qu'eſt la vie. Ainſi leur grande étude étoit de trouver ce ſens myſtique dans tous les paſſages de la Sainte Ecriture. Le Préſident moderoit, & déclaroit, quand on avoit aſſez parlé, ſi la queſtion étoit reſoluë ou non; & ajoûtoit ce qu'il jugeoit à propos ſur la matière. Tout le monde applau-

An. 107. avant J. C. Jean Hyrc. 29

coûtumez à prendre beaucoup plus de nourriture, ou plûtôt à une plus grande varieté de mets; car il n'eſt rien de ſi ſûr qu'on peut vivre de pain & d'eau. Et dans la Grande Bretagne même, l'Auteur auroit pu voir, dans le Nord de l'Ecoſſe, & au Païs de Galles, bien des gens qui ne mangent gueres autre choſe; & encore eſt-ce une fort pauvre eſpece de pain que celui qu'ils mangent, car il n'eſt que d'avoine, & fort mal fait.

An. 107. avant J. C. Jean Hyrc. 29.

plaudissoit. On se levoit. Il entonnoit un Hymne à la gloire de Dieu, ou de sa composition ou de celle de quelqu'autre de leurs Anciens ses Prédécesseurs ; & toute la Compagnie le chantoit avec lui. Toute l'après-dinée se passoit en discours sur les choses Divines, & à chanter des Pseaumes ou des Hymnes ; jusqu'à souper, qu'on leur servoit comme auparavant du pain, du sel, & de l'hysope. Après le souper, on se levoit ; & se partageant en deux bandes, l'une des hommes & l'autre des femmes, chaque bande choisissoit son Chantre pour entonner : & l'on passoit toute la nuit à chanter des Hymnes de differentes mesures, & sur des airs differents, à la louange de Dieu ; tantôt alternativement, & tantôt en Chœur, ou les deux bandes ensemble. Cela continuoit jusqu'au jour. Dès qu'on le voyoit paroître, ils se tournoient tous vers le Soleil levant & prioient Dieu de leur donner une bonne journée & la lumière de sa vérité. Après cela ils se séparoient, & chacun se retiroit dans sa cellule, où il retournoit à sa contemplation ou à l'agriculture, camme à son ordinaire.

Il me reste à rapporter ce que Pline dit de cette Secte. Le voici. (*m*) „ Les Esseniens „ demeurent sur le rivage Occidental du Lac „ Asphaltite ; pas tout-à-fait sur le bord pour- „ tant, parce que l'air y est mal-sain. Ce sont „ les seuls hommes qui vivent sans femmes, „ sans commerce avec le Sexe, & sans argent. „ Heureux mortels ! Ils se nourrissent de dat- „ tes. Il leur vient tous les jours des recruës „ pour remplacer ceux que la mort leur enle-

„ ve

(m) Plin. V. 17.

„ ve. Ils se trouve toûjours assez des gens An. 107.
„ que des revers de fortune dégoûtent du mon- avant J. C.
„ de ; qui ravis de trouver parmi eux une re- JEAN
„ traite, viennent en foule se soumettre à leur HYRC. 29.
„ Institut, & à leur manière de vivre. Ainsi
„ cet ordre de gens se perpetuë, chose étonnan-
„ te! depuis quelque milliers d'années, sans
„ qu'il naisse personne parmi eux. Tant est
„ fertile le fonds qui leur produit de nouveaux
„ Membres, qui est le mécontentement des
„ autres hommes qui se trouvent mal de leur
„ vie passée.

Voilà les descriptions que nous donnent ces trois Auteurs des Esseniens, autant que j'ai été capable de les rendre intelligibles dans notre Langue. Porphyre, Eusebe, Epiphane, & plusieurs autres Anciens en ont aussi parlé : mais, comme ils n'en disent rien que ce qu'ils ont tiré de ces trois Originaux ; en les donnant, je donne tout le reste. Je l'ai mis tout du long, non seulement pour donner une idée complette de cet ordre d'hommes qui a quelque chose de si extraordinaire ; mais aussi pour prévenir l'abus que font deux sortes de personnes de ces relations ; ceux de l'Eglise Romaine, & les Deïstes.

I. Car ceux de l'Eglise Romaine, sur un mot (*a*) d'Eusebe, se sont avisez de conclurre de tout ce que Philon dit de ses Esseniens contemplatifs, qu'il appelle Thérapeutes ; que c'étoient des Moines Chrétiens dont l'ordre avoit été institué par St. Marc, le Fondateur de l'Eglise Chrétienne d'Alexandrie. Ils tirent de là un Argument, par lequel ils prétendent

(a) *Hist. Eccles.* II. 17.

An. 107. avant J.C. Jean Hyrc. 29.

tendent faire voir, que la vie Monastique est d'institution Divine. Bellarmin & Baronius, deux des Heros qui ont pris la cause de leur Eglise en main, ont donné dans cette vision. Il est vrai, qu'Eusebe a dit, que ces Thérapeutes étoient des Moines Chrétiens, instituez par St. Marc. Mais ce n'est pas la seule chose qu'il a avancé sans preuve, & sans fondement. Si ces deux grands hommes n'avoient eu aucun interêt de parti dans le cas dont il s'agit, ils n'auroient jamais dit cela après lui. Dans d'autres rencontres ils ne font pas beaucoup de façon de le condamner & de relever ses fautes; sur tout (*o*) Baronius. Mais en faveur des Moines, ils l'ont suivi dans celle-ci, la plus ridicule de toutes. Tout ce qu'eux, & ceux qui les ont suivis, disent sur cette matière est bâti sur ce que Philon a écrit de ses Thérapeutes; car personne que lui n'a parlé de cette espece d'Esseniens; Et se peut-il rien de plus fort contre l'opinion de ceux qui prétendent en faire des Moines Chrétiens, que ce qu'en dit (*p*) Philon lui-même & qu'on vient de lire ici? Car il est clair, premièrement, que ces Thérapeutes ne pouvoient pas être Chrétiens; & secondement il est constant qu'ils étoient Juifs.

Premièrement sa description fait voir, qu'ils ne pouvoient pas être Chrétiens. Car elle repre-

(o) BARONIUS traite EUSEBE, en plus d'un endroit, de, *Temporum eversor*; *Calumniator maliciosus*; *profusus adulator*; & autres titres, qui ne lui font pas beaucoup plus d'honneur: & malheureusement pour EUSEBE, ces titres lui sont assez dus ordinairement, là où on les lui donne.

(p) Les propres termes de PHILON sont; *Ἔστι δὲ αὐτοῖς*.

An. 107. avant J. C. JEAN HYRC. 29.

represente ces Thérapeutes comme une Secte établie depuis long-temps en Egypte. Elle dit, qu'ils avoient des Hymnes & des Ecrits d'ancienne datte, & composez par les Chefs de leur Secte : Qu'ils étoient dispersez parmi les Grecs & les Barbares, par toute la terre, aussi bien que dans les Provinces de l'Egypte. Mais rien de tout cela ne peut se dire d'une Societé de Moines Chrétiens, dans le temps que Philon écrivit (q) le Livre où il parle de cette Secte. Car Philon n'étoit pas (r) fort jeune quand il alla en Ambassade à Rome de la part des Juifs d'Alexandrie l'an XXXIX. qui ne fut que six ans après la mort de Jesus-Christ. Il y a beaucoup d'apparence que ce Livre étoit déja écrit avant qu'il y eût dans le monde d'Eglise Chrétienne, ou tout au plus une dixaine d'années après. Mais quand il y en auroit eu vingt, quarante même, si vous voulez; ce temps-là est trop court pour former des Societez, comme celle dont il s'agit, & pour y établir l'ordre & les regles dont parle Philon; non seulement en Egypte, mais parmi les Grecs & les Barbares, dans tout le monde; c'est à-dire, par tout où il y avoit des Juifs dispersez, car c'est ce que veut dire Philon. Mais quand cela seroit possible, comment pourroit-on dire qu'ils avoient des Hymnes & des écrits composez par les Anciens Chefs de leur Secte;

τοῖς συγγράμματα παλαιῶν ἀνδρῶν, οἱ τῆς αἱρέσεως ἀρχήγεται γενόμενοι., &c.

(q) Le Livre *de la Vie Contemplative*.

(r) Pour cette Ambassade, voyez le Livre de PHILON même, *de Legatione ad Cajum Imperatorem Romanum*.

An. 107. avant J.C. Jean Hyrc. 29. Secte; si cette Secte elle-même n'avoit que dix, vingt, ou même quarante ans? Leur observation rigoureuse du Sabbat prouve aussi qu'ils n'étoient pas Chrétiens, car c'est le premier jour de la Semaine qu'observent & qu'ont toûjours observé les Chrétiens, & non pas le septième; & le Christianisme n'exige nullement la rigueur superstitieuse avec laquelle ils observoient ce jour-là. Puisque Jesus-Christ lui-même la condamne, (s) quand il dit, que l'Homme n'est pas fait pour le Sabbat, mais le Sabbat pour l'Homme; c'est-à-dire, pour son avantage; premièrement en le soulageant de son travail & de ses peines pour les choses de ce monde, pendant ce jour-là; & secondement, en lui fournissant du temps pour songer à une autre vie, & pour s'en assurer en servant Dieu, & en s'acquitant de tous les autres devoirs de la Religion, qui peuvent faire trouver grace devant lui, & rendre l'Homme agréable à ses yeux.

2. Cette manière rigide & superstitieuse dont ces Thérapeutes observoient le septième jour prouve manifestement qu'ils étoient Juifs de Religion; & c'est aussi ce que dit Philon, quand il les traite de disciples de Moïse, dans l'introduction du passage dont je me suis contenté de donner l'extrait: où il remarque aussi, qu'ils célèbroient leurs Fêtes, & les régloient sur l'institution de Moïse. C'étoient donc des Moines Juifs. Le Monachat des Chrétiens n'a commencé que long-temps après.

Ce fut environ l'an CCL. qu'on le vit naitre: car ce fut cette année que (t) Paul, jeune

(s) *Matt.* XII. 1--13. *Marc* II. 27. Voyez aussi *Luc* VI. 1--10. & XIII. 15. 16. *Jean* VII. 22.

jeune homme de bonne famille de la Thébaïde d'Egypte, pour éviter la persecution de Decius, s'enfuit dans les Déserts de ce Païs-là; & fixa sa demeure dans une Caverne, où il fut le premier Chrétien qui mena une vie Ascetique, comme on l'appelle. Il la continua x c. ans; & ne mourut qu'à l'âge de cxiij. Environ vingt ans après qu'il eût commencé cette retraite, elle étoit devenuë si fameuse; & la vie retirée & religieuse qu'il y menoit, & à laquelle il demeuroit attaché, le fit si fort admirer; qu'un autre jeune-homme, de bonne famille aussi, & de la même Province, nommé Antoine, suivit son exemple, se retira dans le même Désert, & y embrassa le même genre de vie. Plusieurs autres ensuite poussez par le même zèle de devotion, étant allez l'y trouver; cet Antoine en forma une Societé, devint leur Abbé, leur forma une Regle, & les gouverna suivant cette Regle pendant un grand nombre d'années; car il mourut fort âgé.

An. 107. avant J.C. JEAN HYRC. 29.

Voila la véritable origine des Moines parmi les Chrétiens. Car Jesus-Christ ni ses Apôtres n'ont jamais rien institué de pareil; & cette institution est incompatible avec la Religion qu'ils ont enseignée. Dieu ne nous a point faits pour passer la vie dans une contemplation fainéante & inutile. Sa Providence s'étend à toutes ses Oeuvres; & chacun de nous est obligé de contribuer sous lui, à l'entretien du tout, autant qu'il lui est possible; en se chargeant de la part que Dieu lui assigne dans le poste où il l'appelle, quel qu'il soit. Faire son

(t) HIERONYMUS *in vita Pauli*.

An. 107. avant J.C. JEAN HYRC. 29.

son devoir de son mieux dans ce poste, par un principe d'amour pour Dieu, & de charité pour le Prochain avec la foi en Jésus-Christ, qui donne l'esperance, que la fidelité & la diligence avec laquelle on travaille à lui plaire seront recompensées ; voila le Sommaire de la Religion Chrétiene. Un homme ainsi diligent & fidele dans une honnête vocation, quelque basse qu'elle soit d'ailleurs, sert Dieu tout autant que s'il le prioit, pourvu qu'en faisant l'un il ne néglige pas l'autre.

II. L'autre abus des passages des trois Auteurs que j'ai citez, est l'usage qu'en font les Déïstes de notre temps. Ils prétendent y trouver une assez grande ressemblance entre la Religion Chrétienne & les usages & la doctrine des Esséniens, pour en conclurre, que Jesus-Christ & ses Sectateurs ne sont qu'une branche de la Secte des Esséniens. C'est principalement pour ces gens-là que j'ai donné ici tout au long ce que ces trois Auteurs ont dit de cette Secte, qui est tout ce qui en a été écrit, sur quoi on peut compter. Que ces incredules en tirent ce qu'ils pourront. Qu'ils cherchent, & qu'ils fouillent, tant qu'il leur plaira dans ces relations ; y trouveront-ils les dogmes particuliers qui caracterisent la Religion Chrétienne ? Y a-t-il quelque chose des deux Sacremens des Chrétiens ? De la Redemption du monde par le Messie ? Ou de l'établissement de son Royaume spirituel sur la Terre ? A-t-on seulement jamais adopté dans le Christianisme les dogmes ou les usages particuliers à cette Secte ? J'avouë que les Tables communes que les Apôtres établirent, ressemblent un peu à celles

les

les des Efféniens. Mais on n'en a jamais fait une Loi dans la Religion Chrétienne, comme c'en étoit une parmi les Efféniens : on ne les a même jamais recommandées. Celà se fit seulement dans les premières Assemblées des Chrétiens ; mais cette pratique ne dura gueres. Quand l'Eglise fut un peu grossie, on la discontinua, & on la laissa tomber tout-à-fait, comme une chose impraticable alors. Pour ce qui est de la Morale que les Efféniens enseignoient & pratiquoient ; il est vrai qu'elle s'accorde avec celle de la Religion Chrétienne. Mais ce même accord ne se trouve-t-il pas avec toutes les Religions du monde, dans ce qu'elles ont de conforme à la Loi de la Nature. Plusieurs Payens ont porté l'observation des devoirs que prescrit la Morale de l'Evangile, plus loin encore que les Esseniens : non seulement dans la spéculation & dans les préceptes, mais dans la Pratique même, & ont montré par-là une plus grande conformité avec le Christianisme, que n'a jamais fait personne de cette Secte. Qui conclura de là, que la Religion Chrétienne est tirée du Peganisme ? Notre Sainte Profession, bien loin d'avoir les dogmes ou les usages des Efféniens, les voit presque tous condamnez par notre Seigneur & par ses Apôtres ; j'entends les dogmes & les usages qui distinguent cette Secte, & qui lui sont particuliers. Car ce ne sont que les mêmes choses, portées seulement un peu plus loin, qui sont condamnées dans les Pharisiens qui les pratiquoient dans un degré inferieur ; & si elles sont condamnées dans ce degré inferieur, elles le sont davantage dans

An. 107. avant J.C. JEAN HYRC. 29.

ceux

An. 107. avant J. C. JEAN MARC. 29.

ceux qui les portoient encore plus loin. Leurs (*u*) ablutions superstitieuses, par exemple. (*w*) Leur observation rigide du Sabbat. Le (*x*) refus qu'ils faisoient de manger de quantité de choses que Dieu a créés pour l'usage des hommes. Leur (*y*) *ne mange*, *ne goute*, *ne touche point*. Leurs (*z*) Dévotions volontaires, & leurs mortifications superstitieuses; & autres choses pareilles, que Dieu ne leur avoit jamais demandées. Outre cela, (*a*) contre la Loi formelle de la Religion Chrétienne, ils blâmoient le mariage, que Dieu a ordonné dès le commencement du Monde; & condamnoient absolument la Servitude, que la Ste Ecriture (*b*) du Nouveau Testament permet, aussi bien que celle du Vieux. Ils nioient la Resurrection du corps, qui fait la grande esperance du Chrétien; & faisoient pourtant, par une contradiction pitoyable, consister la felicité de la vie à venir dans le plaisir corporel de respirer un air temperé dans des Païs à l'Occident de l'Ocean; pendant qu'ils declarent que l'ame ne sera pas revêtuë d'un corps, seul capable de la goûter. Enfin ils assujettissoient tous les hommes, bons & méchans, à une néceffité inévitable dans toutes leurs actions; néceffité qui détruit jusques aux fondemens toutes sortes de Religions, & de distinction de bon & de méchant parmi les hommes. Malgré tant de differences essentielles entre les maximes fondamentales de cette Secte, & celles

(u) *Matt.* XXIII. 25. *Marc.* VIII. 1--13. *Luc* XI. 38.
(w) *Matt.* XII. 1--13. *Marc* II. 23, 28. *Luc* VI. 1--10 & XIII. 10--17.
(x) I. *Tim.* IV. 3, 4.

celles de la Religion de Jesus-Christ & de ses Apôtres ; comment peut il entrer dans l'esprit de qui que ce soit, de prétendre prouver par la ressemblance que l'une est la Mere de l'autre ? An. 107. avant J. C. JEAN HYRC. 29.

Je ne dois pas manquer d'avertir que je reconois qu'il y avoit une autre Piéce de Philon qui traitoit encore de ces Esséniens. C'étoit une partie de son *Apologie des Juifs*, qu'il avoit composée pour la presenter à Caligula dans l'audience qu'il en esperoit, quand il fut député vers lui de la part des Juifs d'Alexandrie. Cette Piéce ne se trouve plus dans les Oeuvres de Philon qui nous restent. Elle est perduë ; & nous n'en avons qu'un fragment, que nous a conservé Eusebe dans son livre VIII. *de la Préparation Evangelique*, Ch. 11. Mais comme ce morceau ne contient rien de different de ce qui est dans les Relations que j'ai données, je n'ai pas jugé à propos de l'inserer ici, pour ne pas ennuyer mes Lecteurs par une repétition inutile. Je crains de n'en avoir déja que trop dit sur cet article.

Il y avoit parmi les Juifs encore une autre Secte, qu'on appelloit *les Hérodiens*. Celle-ci ne commença que long-tems après le temps où nous nous trouvons dans cette Histoire; puisque celui qui la fit naître fut Herode Roi de Judée, surnommé le grand. Mais comme il en est plusieurs fois parlé dans (*c*) l'Evangile, il ne faut pas l'omet-

(y) *Coloss.* II. 21.
(z) *Coloss.* II. 22, 23.
(a) I. *Tim.* IV. 3.
(b) *Philem.* 9--21.
(c) *Matt.* XXII. 16. *Marc.* III. 6. VIII. 15. & XII. 13.

An. 107. avant J. C. l'omettre ici, où j'entreprends d'ailleurs de traiter de toutes les Sectes des Juifs.

Jean Hyrc. 29. Il n'y a point de doute que ce nom ne leur vienne d'Herode le Grand. La question est de savoir comment, & pourquoi. Les uns disent, que c'est qu'ils croyoient qu'Herode étoit le Messie: & c'est la l'opinion de Tertullien, de St. Epiphane, de St. Jerôme, de St. Chrysostome, de Théophylacte, & de plusieurs autres Anciens. Mais quelle apparence, que pendant le Ministere de Notre Sauveur, plus de trente ans après la mort d'Herode, il y eût des Juifs qui regardassent ce Prince comme le Messie; puisqu'ils n'avoient vu aucune des choses qu'ils attendoient du Messie; & qu'ils y avoient même trouvé tout le contraire? D'autres s'imaginent que c'étoit quelque Confrairie érigée en l'honneur d'Herode, comme à Rome il y a eu des Augustaux, des Adrianaux, des Antoniniens, & d'autres Confrairies semblables, en l'honneur d'Auguste, d'Adrien, d'Antonin & d'autres Empereurs Romains, établies après leur mort. C'est la l'opinion de (*d*) Scaliger & de (*e*) quelques autres qui l'ont suivi. Mais ces Confrairies n'ayant commencé à Rome qu'assez long-temps après la mort d'Herode, ce ne feroit donc pas à leur imitation que celle-ci auroit été fondée. Car la plus ancienne de toutes, & celle qui est originale, est la Confrairie des *Sodales Augustales*, qui ne fut instituée qu'après la mort d'Auguste & cette mort n'arriva que plusieurs années après celle d'Herode. Elle ne peut donc pas avoir servi

(d) *In animadv. ad* EUSEB. *Chron.* No. 1882.

servi de modele à une pour Herode, ni pendant sa vie, ni quand il mourut, puisqu'il étoit déja mort il y avoit long-temps quand celle-ci se forma.

An. 107. avant J. C. JEAN HYRC. 29.

Ce qui est dit des Herodiens dans l'Evangile semble assez marquer que c'étoit une Secte parmi les Juifs, qui differoit des autres dans quelques points de la Loi & de la Religion. Car ils sont nommez avec les Pharisiens, & distinguez d'eux : de sorte que ce doit naturellement être une Secte, aussi bien que l'autre. Il est dit d'eux aussi, qu'ils avoient un levain particulier, de la maniere que cela est dit des Pharisiens; c'est à-dire, quelques dogmes faux & méchants, qui gâtoient la pâte dans laquelle on les mettoit: & Jesus-Christ avertit ses Disciples de se donner garde du levain des uns & des autres. Et, puisqu'il l'appelle le levain d'Herode, il faut qu'Herode soit l'Auteur des dogmes dangereux qui distinguoient cette Secte de toutes les autres Sectes de Juifs; & que l'on appellât Herodiens ceux qui embrassoient ces dogmes. Ses Sectateurs étant pour la plûpart des gens de la Cour, ceux qui avoient des Charges au Palais, & leurs descendants; la Version Syriaque, par tout où se trouve le nom d'Herodiens, le rend par celui de *Domestiques d'Herode*. Cette Version ayant été faite de fort bonne heure, pour l'usage de l'Eglise d'Antioche; ceux qui y ont travaillé étoient fort proches du temps où cette Secte avoit pris naissance, & avoient par là l'avantage de savoir mieux que personne, ce que c'étoit. Voila donc

(e) CASAUB. *Exercit. in Prolegom. ad Exercit.* BARONII. (f) *Marc.* VIII. 3.

An. 107. avant J. C. JEAN HYRC 29.

donc, ce me semble, les Herodiens bien prouvez une Secte, & une Secte venuë d'Herode le Grand.

Mais quels Dogmes avoit cette Secte? Le seul moyen de le découvrir qui nous reste, est d'examiner en quoi son Fondateur differoit du reste des Juifs: Car, sans doute, ce sera là aussi la difference de ses Sectateurs avec les autres Juifs. On trouvera, qu'il y a deux articles sur lesquels Herode & les Juifs ne s'accordoient pas. Le premier est, en ce qu'il assujetit la Nation à la Domination des Romains; & le second, en ce que par complaisance pour ces mêmes Romains, il suivoit plusieurs des usages & des modes du Paganisme. Herode croyoit l'un & l'autre permis; & suivoit ces Principes dans la pratique. Ce sont là aussi, selon moi, les opinions dans lesquelles consistoit la difference qui étoit entre ses Sectateurs & les autres Juifs, & ce qui constituoit la Secte qui à cause de cela portoit son nom. Du Commandement qui avoit été donné au XVII. du Deuteronome v. 15. *Tu établiras sur toi pour Roi un d'entre tes Freres. Tu ne pourras pas établir sur toi un Etranger, qui ne soit pas ton Frere:* On avoit conclu, & tous les Pharisiens étoient de cette opinion, qu'il n'étoit pas permis de se soûmettre à l'Empereur Romain, ni de lui payer tribut. Mais Herode & ses Sectateurs entendant ce texte d'un choix volontaire, & non pas d'une soûmission forcée ou nécessaire, étoient d'une opinion contraire; & croyoient qu'il étoit très-permis en ce cas-là, & de se soûmettre à l'Empereur

(g) *Matt.* XIII. 16.

pereur Romain, & de lui payer tribut. Les Pharisiens donc, & les Herodiens, ayant sur cet article des sentimens si opposez; ceux qui tendoient des piéges à Jesus-Christ, & qui cherchoient à le perdre, détacherent des Disciples de ces deux Sectes opposées, pour lui faire proposer cette question captieuse conjointement; (g) *Est-il permis de payer le tribut à Cesar ou non?* persuadez que de quelque maniére qu'il y répondît, il donneroit prise sur lui. Car, s'il disoit que non; les Hérodiens le défereroient d'abord comme un ennemi de Cesar; Et, s'il disoit qu'oui; les Pharisiens ne manqueroient pas de le rendre odieux au Peuple, comme un ennemi de leurs droits & de leurs Privileges: car le Peuple étoit déja entêté de leur opinion, qu'il n'étoit pas permis de payer le tribut. Mais Jesus-Christ qui savoit leurs mauvaises intentions, confondit les uns & les autres, par la réponse qu'il leur donna. Mais enfin, cette réponse étant une justification de la Doctrine des Hérodiens sur cet article, ce ne peut pas être là le levain d'Herode, dont Notre Sauveur disoit à ses Disciples de se donner garde. Il faut donc que ce soit leur seconde opinion; Que quand une force majeure le commande & le veut, il est permis de la suivre, & de lui obéir, & de faire des actes d'Idolâtrie ou de suivre d'autres pratiques criminelles de Religion. Il est bien sûr qu'Herode suivoit cette lâche maxime; & il y a beaucoup d'apparence que pour justifier sa conduite, il forma cette Secte. Car (h) Josephe nous aprend, que pour faire sa Cour

An. 107. avant J. C. JEAN HYRC. 29.

(h) *Antt.* XV. 12.

An. 107. avant J. C. Jean Hyrc. 29.

Cour à Auguste & aux Grands de Rome, il avoit fait bien des choses défenduës par la Loi & par la Religion des Juifs ; qu'il avoit bâti des Temples & élevé des Statuës pour un Culte idolâtre ; & s'étoit (*i*) excusé aux Juifs en leur representant, qu'il l'avoit fait malgré lui, forcé par le commandement d'une Puissance à laquelle la nécessité le contraignoit d'obéir ; & que cela le disculpoit entièrement, puisque ce n'étoit pas un acte volontaire. Delà vient qu'il est quelquefois traité de Demi-Juif. Je croi donc, que les Hérodiens, ses Sectateurs, étoient des demi-Juifs comme lui ; des gens qui à la vérité faisoient profession du Judaïsme ; mais qui pourtant dans l'occasion savoient s'accommoder à l'Idolâtrie Payenne, & faire ce qu'elle demandoit d'eux. Les Sadducéens, qui ne connoissoient point de vie après celle-ci, donnerent presque tous dans l'Herodianisme ; aussi les voit-on confondus, pour ainsi dire, avec eux. Car les mêmes personnes qui dans un Evangile sont appellez Herodiens, (*k*) dans un autre sont nommez Sadducéens.

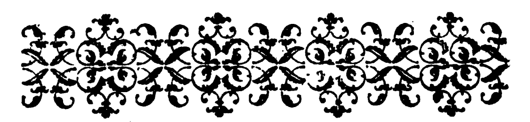
Cette Secte tomba, & s'évanouï après le temps de Notre Seigneur. Il n'en est plus parlé du tout. Je finis ce Livre, en finissant la longue digression que j'ai faite sur les Sectes des Juifs.

(i) Joseph. ibid.
(k) Voyez *Matt.* XVI. & *Marc.* VIII. 15. & comparez l'un avec l'autre.

Fin du V. Livre.

HIS-





HISTOIRE DES JUIFS ET DES PEUPLES VOISINS.

SECONDE PARTIE.

LIVRE SIXIEME.

HYRCAN laissa (a) cinq fils ; le premier Aristobule, le second Antigone, le troisième Alexandre, le cinquième (b) Absalom. Pour le quatrième on ne le trouve nommé en aucun endroit. An. 107. avant J. C. ARISTOBULE. I.

Aristobule, (c) en qualité d'aîné, succeda à son Pere dans la Souveraine Sacrificature & dans la Principauté Temporelle. Dès qu'il se vit bien établi dans l'une & dans l'autre, il prit le Diadême & le titre de Roi, qu'aucun

(a) JOSEPH. *Antt.* XIII. 19.
(b) JOSEPH. *Antt.* XIV. 8.
(c) JOSEPH. *Antt.* XIII. 19. & *de B. Jud.* I. 3.

An. 107. avant J.C. ARISTOBULE. I.

cun de ceux qui avoient gouverné la Judée depuis la Captivité de Babylone n'avoit encore porté. Sa mere en vertu du Testament d'Hyrcan prétendoit gouverner; mais Aristobule fut le plus fort; il la mit en prison, & l'y fit mourir de faim. Pour ses freres, comme il aimoit beaucoup Antigone, le plus âgé de tous, d'abord il lui fit part du Gouvernement; mais peu de temps après, il le fit mourir, comme nous allons voir. Il mit les trois autres en prison; & les y retint tant qu'il vecut.

Ptolomée Lathyre ayant choqué sa mere en envoyant une armée dans la Palestine contre son avis, comme nous l'avons vû ci-dessus; (*d*) elle porta si loin le ressentiment qu'elle eut de cette atteinte, & de quelques autres pareilles qu'il avoit données à son autorité, qu'elle lui enleva sa femme Selene, dont (*dd*) il avoit déja deux fils; & l'obligea lui-même à sortir d'Egypte. Voici comment elle s'y prit. Elle fit blesser quelques-uns de ses Eunuques favoris, & les produisit dans une Assemblée du Peuple à Alexandrie: & dit, que c'étoit son fils Lathyre qui les avoit ainsi maltraitez pour avoir voulu la défendre contre sa violence. Elle anima si fort le Peuple par ce stratageme qui lui persuada qu'on avoit voulu la tuer, que d'abord il se fit un soulevement géneral contre Lathyre; & on l'auroit mis en piéces, s'il ne s'étoit sauvé au Port dans un Vaisseau qui

(d) JUSTIN. XXXIX. 4. PAUSAN. *in Atticis.* PORPHYR. *in Gr.* EUSEB. SCALIGERI, p. 60.

(dd) Ces deux fils moururent avant lui. Car en mourant il ne laissa point d'enfant mâle légitime.

qui mit d'abord à la voile. Cléopatre aussitôt fit venir Alexandre son Cadet, à qui elle avoit fait donner le Royaume de Cypre: & le fit Roi d'Egypte, à la place de son frere, qu'elle obligea de se contenter de celui de Cypre que celui-ci laissoit.

An. 107 avant J. C. ARISTOBULE. 1.

Dès qu'Aristobule se fut établi dans la pleine possession de l'Autorité qu'avoit eu son Pere au dedans, (e) il fit la guerre aux Ituréens; & après en avoir soumis la plus-grande partie, il les obligea d'embrasser le Judaïsme; comme quelques années auparavant Hyrcan y avoit obligé les Iduméens. Car il leur donna l'alternative, ou de se faire circoncire & d'embrasser la Religion Juive; ou de sortir de leur Pays & d'aller chercher un établissement ailleurs. Ils aimerent mieux rester, & faire ce qu'on exigeoit d'eux; & ainsi ils furent incorporez aux Juifs pour le Spirituël & pour le Temporel. Cette pratique devint une des maximes fondamentales des Asmonéens.

An. 106. avant J. C. ARISTOBULE. 2.

L'Iturée (f) où demeuroient ceux dont il s'agit, faisoit partie de la Célé-Syrie, au Nordest de la frontière d'Israël, entre l'héritage de la demi-Tribu de Manassé au delà du Jourdain, & le Territoire de Damas. Le nom d'Iturée lui venoit d'Itur (g) un des fils d'Ismaël, qui dans la Version Angloise [& dans la Françoise] est appellé mal à propos Jetur. C'est le même Pays qui quelquefois porte le nom d'Auranitis. L'Idumée étoit donc à un bout d'Israël,

(e) JOSEPH. *Antt.* XIII. 19.
(f) Videas RELANDI *Palæstinam.* I. 22.
(g) *Gen.* XXV. 15. I. *Chron.* I. 31.

An. 106. avant J.C. Aristobule. 2.

raël, & l'Iturée à l'autre. J'ai cru devoir faire ici cette remarque, parce que l'on a quelquefois confondu ces deux Pays & pris l'un pour l'autre, sur quelque legere ressemblance des noms ou autrement. Philippe un des fils d'Herode, (h) étoit Tetrarque ou Prince de ce Pays, quand Jean-Baptiste commença les fonctions de son Ministère.

Une maladie obligea Aristobule de revenir d'Iturée à Jerusalem, & de laisser le commandement de l'armée à son Frere Antigone, pour achever la guerre qu'il y avoit commencé. (i) Pendant son mal, la Reine & sa cabale, qui envioient la faveur d'Antigone, lui souffloient continuellement aux oreilles toutes les calomnies dont ils se pouvoient aviser pour le perdre dans son esprit. Il revint bien-tôt à Jerusalem après les heureux succès par lesquels il avoit terminé cette guerre. Son entrée fut une espece de triomphe. On célèbroit alors la Fête des Tabernacles. Il alla droit au Temple pour y faire ses dévotions, tout armé, & avec ses Gardes, comme il étoit entré dans la Ville; sans se donner le temps de s'arrêter à rien changer à son équipage. Aristobule, qui étoit alors malade au Palais de Baris, en fut bien-tôt informé de la manière la plus desavantageuse pour lui; car on lui representa cette action comme une insulte, ou même comme un dessein contre sa Personne; & on lui fit comprendre, qu'il devoit enfin songer à sa sûreté; & que son Frere n'entreroit point ainsi armé,

(h) *Luc* III. 1.
(i) JOSEPH. *Antt.* XIII. 19. *&* *de B. Jud.* I. 3.

armé, s'il n'avoit quelque mauvais dessein. An. 106. avant J.C. ARISTOBULE. 2.
Aristobule se laissa ébranler à ces suggestions, & lui envoya ordre de se desarmer & de le venir trouver en diligence: concluant, que s'il se desarmoit, comme il le lui ordonnoit, & qu'il vint, il n'y avoit point de mauvaise intention dans son fait: mais que s'il ne quittoit pas ses armes, il y avoit assurément quelque chose. Il fit en même temps placer les Gardes dans le passage du Palais par où son frere venoit, avec ordre, s'il venoit sans armes, de le laisser passer: mais s'il venoit armé de le charger & le tuer. Ce passage étoit une Galerie souterraine, (k) qu'Hyrcan avoit fait faire, en faisant bâtir ce Château, pour avoir toûjours la communication libre avec le Temple. Celui qu'Aristobule lui avoit envoyé, gagné par la Reine & par sa Cabale, lui rapporta l'ordre du Roi tout autrement; car au lieu de lui dire de se desarmer, il lui dit que le Roi ayant oui dire qu'il avoit une fort belle armure, le prioit de venir armé comme il étoit, afin qu'il vît comment elle lui alloit. Antigone dès qu'on lui eut dit cela de la part du Roi entra dans la Galerie pour le venir trouver: & les Gardes qui le virent armé executerent leurs ordres & le tuerent.

Aristobule en fut au desespoir. Ce meurtre lui rappella encore dans l'esprit celui de sa mere: sa conscience commença à le bourreler pour l'un & pour l'autre. Les tourments de son ame communiquerent une agitation si violente à son

(k) Herode dans la suite la fit refaire (Voyez JOSEPHE Antiq. XV. 14.) Mais elle avoit été bâtie par Hyrcan, puisqu'il paroît qu'elle y étoit lorsque ceci arriva.

An. 106. avant J. C. Aristobule. 2.

à son corps, que son mal augmenta considerablement. Il lui prit un vomissement de sang. Le pié glissa à un domestique qui en emportoit un plein bassin, dans l'endroit où on avoit assassiné Antigone, il tomba & ce sang fut répandu. Plusieurs personnes qui se trouverent là jetterent un grand cri, en s'imaginant qu'il l'avoit fait exprès. Aristobule l'entendit, & demanda ce que c'étoit. Personne n'osoit le lui dire. Sa curiosité en étoit encore augmentée; & il pressa tant qu'à la fin on lui conta, comment son sang avoit été répandu sur celui de son Frere. Cette circonstance redoubla ses remords; sa conscience lui arracha les reproches les plus cruels contre lui-même pour ces deux actions dénaturées; enfin il expira dans ces tourmens. Fin assez ordinaire aux scelerats comme lui, & assez capable de les faire trembler, & de les empêcher de commettre de tels crimes; quand même il n'y auroit pas d'Enfer où ils fussent punis éternellement ensuite.

Josephe rapporte (l) à l'occasion de ce meurtre, une histoire bien remarquable d'un Essenien nommé Judas, qui voyant entrer Antigone ce jour-là dans le Temple, parut dans le dernier embarras, parce qu'il avoit prédit qu'Antigone seroit tué ce jour-là à la Tour de Straton. Prenant donc la Tour de Straton pour la Ville de ce nom, nommée depuis Cesarée, qui étoit sur la côte, à deux bonnes journées de Jerusalem; cet homme croioit sa prophétie fausse, & qu'il étoit absolument impossible qu'elle s'accomplît ce jour-là, dont la plus grande

(l) Joseph. ibid.

grande partie étoit déja passée, & l'endroit, où elle devoit s'executer si éloigné. Il se trouvoit donc dans la même peine & dans la même situation d'esprit que Jonas quand il vit que sa Prophétie contre Ninive ne s'accompliroit pas; & ce désordre de son esprit lui fit faire mille extravagances Pendant les accez violents de la passion dont il étoit agité, qui lui arrachoient des exclamations contre la Vérité, & des imprecations contre lui-même; on aprit la nouvelle de l'assassinat d'Antigone dans l'endroit de la Galerie qui passoit sous la Tour du Palais, qui portoit aussi le nom de Straton. L'Essenien qui vit par-là l'accomplissement de sa prédiction, avec les circonstances du temps & du lieu, sentit une extrême joye de voir sa Prophétie justifiée, pendant que tout le monde étoit dans l'affliction la plus morne de la fin tragique d'un jeune Prince, dont le mérite & l'innocence méritoient un meilleur sort.

An. 106. avant J. C. ARISTOBULE. 2.

Aristobule (*m*) aimoit beaucoup les Grecs; on lui donnoit à cause de cela le titre de Phillellen; & les Grecs de leur côté étoient fort attachez à ses interêts. Car Timagene, un de leurs Historiens, a dit de lui, au raport de Josephe, qui l'a tiré de Strabon, *Que c'étoit un Prince équitable, qui avoit rendu de grands services à sa Nation, en augmentant l'étenduë de ses Etats, & en y incorporant une partie de l'Iturée, à qui il avoit fait recevoir la Circoncision.* Mais les actions qu'on vient de lire, ne donnent pas, à beaucoup près, cette idée d'Equité, dont cet Historien fait le principal trait de son caractère.

Des-

(m) JOSEPH. *Antt.* XIII. 19.

An. 106. avant J.C. ARISTOBULE. 2.

Dès que (*n*) Salomé vit Ariſtobule mort, elle tira de priſon les trois freres que ſon mari y avoit mis. Alexandre l'aîné de trois, fut couronné. Il fit mourir celui qui le ſuivoit, qui avoit tâché de lui enlever la Couronne; mais pour le troiſième nommé Abſalom, qui étoit d'une humeur paiſible, & ne ſongeoit qu'à vivre tranquillement en ſimple particulier, il lui accorda ſa faveur, & le protegea toute ſa vie. Il n'en eſt plus parlé, que lorſqu'il (*o*) donna ſa fille en mariage à Ariſtobule le plus jeune des fils de ſon frere Alexandre; & qu'il le ſervit contre les Romains, où il fut fait priſonnier, quarante-deux ans après, lorſque le Temple fut pris par Pompée.

Pendant que tout ceci ſe paſſoit, (*p*) les deux Rois de Syrie, dont un regnoit à Antioche & l'autre à Damas, ſe faiſoient toûjours une cruelle guerre, quoiqu'ils fuſſent freres. Quelques Villes de la dépendance de l'Empire de Syrie profiterent de cette diviſion, & ſe mirent en liberté; comme Tyr, Sidon, Ptolemaïs, Gaza, & quelques autres. Des Tyrans s'établirent dans quelques autres; comme Théodore à Gadara, & à Amathe au-delà du Jourdain; Zoïle à Dora, & à la Tour de Straton; & d'autres ailleurs. Cléopatre & Alexandre ſon Cadet regnoient en Egypte; & Ptolomée Lathyre, l'aîné, en Cypre. Voila en quel état étoient les affaires des voiſins de la Judée, quand Alexandre Jannée ſe trouva Roi de Judée. Cette

(n) JOSEPH. *Ant.* XIII. 20. *& de B. Jud.* I. 3.
(o) JOSEPH. *Ant.* XIV. 8.
(p) JOSEPH. *Ant.* XIII. 20. JUSTIN. XXXIX. APPIAN. *in Syr.*

Cette année fut fameuse par la naissance de deux des plus grands Personnages qu'ait eu la Ville de Rome, Pompée & (q) (r) Ciceron; l'un pour la Guerre & l'autre pour les Lettres. An. 105. avant J. C. ALEX. JANNÉE I.

Alexandre après avoir mis ordre à tout au dedans, (s) alla attaquer ceux de Ptolemaïs; les battit; & les obligea à se renfermer dans leurs murailles, où il les assiègea. Ils envoyerent demander du secours à Lathyre; & le firent prier d'y venir en personne: mais ensuite se ravisant, & croyant que s'il venoit, ils auroient plus à souffrir de lui comme ami, que d'Alexandre quoi qu'ennemi; & que, dès qu'ils seroient unis d'interêts avec lui, ils s'attireroient Cléopatre, & l'Egypte sur les bras; ils resolurent de se défendre eux-mêmes sans secours étranger; & firent savoir cette résolution à Ptolomée. Ce Prince, qui avoit déja formé une armée de trente mille hommes, & équippé une Flotte pour la transporter; ne jugea pas à propos de perdre ainsi sa peine. Il passa en Phénicie, comme s'il n'eût rien su du changement de leur première resolution: & s'avança vers Ptolemaïs. Mais ceux de la Ville ne faisant rien pour lui, & ne répondant pas même un seul mot à tout ce qu'il leur faisoit dire; il se trouva bien embarrassé.

Une députation de la part de Zoïle Prince de Dora & une autre de ceux de Gaza vinrent fort à propos le tirer de cette peine. Car pendant qu'Alexandre assiègeoit Ptolemaïs

(q) Vide PATERCULUM II. 29.
(r) PLUT. *in Cicerone.* A. GELLIUS. XV. 28. PLIN. XXXVII. 2.
(s) JOSEPH. *Antt.* XIII. 20.

An. 105. avant J.C. Alex. Jann. 1.

mais en personne, il avoit détaché une partie de ses troupes pour aller faire le dégât sur les terres de Zoïle, & de ceux de Gaza. C'étoit pour arrêter ces dégats que venoient ces députations à Ptolomée. Il leur accorda fort aisément le secours qu'ils lui demandoient. Alexandre fut obligé de lever le siège de Ptolemaïs, & d'observer l'armée qu'il avoit en tête. Ne voyant pas de jour à s'en défaire par la force, il eut recours à la Politique & à la ruse. Il entra en traité avec Lathyre, & s'engagea de lui compter cccc. Talens d'argent; à condition que de son côté, il lui livreroit Zoïle & les places dont il étoit en possession. Lathyre y donna les mains; arrêta Zoïle; se saisit de son Païs; & se disposoit à mettre l'un & l'autre entre les mains d'Alexandre. Mais lorsqu'il étoit sur le point de le faire, il s'aperçut qu'Alexandre traitoit sous main avec Cléopatre, pour l'engager à venir avec toutes ses forces le chasser de la Palestine. Cette trahison lui fit rompre le traité & l'amitié qu'il venoit de contracter avec lui; & il resolut de lui faire tout le mal qu'il pourroit.

An. 104. avant J.C. Alex. Jann. 2.

Il n'y manqua pas l'année suivante. (t) Il fit deux corps d'armée de ses troupes; forma le siège de Ptolemaïs qu'il vouloit châtier, & dont il n'avoit pas sujet d'être plus content que d'Alexandre; en laissa le Commandement à un de ses Generaux; & se mit à la tête de l'autre pour entrer dans les Etats d'Alexandre, qui l'avoit joué aussi bien que cette Ville. Dabord il prit Asochis Ville de la Galilée;

(t) Joseph. *Antt.* XIII. 26, & 21.

lilée : où il fit dix mille captifs, outre le reste du butin, qui fut assez considérable. Ensuite il forma le siège de Sephoris, autre Ville du même Païs. Alors Alexandre se mit en campagne à la tête d'une armée de cinquante mille hommes, pour défendre ses Etats. Il se donna entr'eux une sanglante bataille sur le Jourdain. Alexandre y perdit trente mille hommes, sans compter les prisonniers que fit Lathyre après la victoire, en poursuivant vivement sa pointe. On rapporte une action bien cruelle & bien barbare qu'il fit dans cette occasion. C'est que le soir après qu'il l'eut remportée, en venant prendre des quartiers dans les villages du voisinage, qu'il trouva pleins de femmes & d'enfans, il fit tout égorger ; fit couper leurs corps en pièces ; les fit mettre dans des chaudières pour les faire cuire, comme s'il eût voulu en faire souper son armée. Et tout cela, pour faire croire que ses troupes se nourrissoient de chair humaine ; & pour jetter par-là la terreur dans tout le Païs. Après avoir défait Alexandre, n'ayant plus d'ennemi qui tînt la campagne, il fit dans le plat Païs tout ce qu'il voulut ; il ravagea, il pilla, il désola tout. Et, sans le secours qu'amena Cléopatre l'année suivante, Alexandre étoit perdu. Car après la perte de tant de gens, il lui étoit impossible de se relever & de faire tête à son ennemi.

An. 104. avant J.C. ALEX. JANN. 2.

Cette Princesse vit bien, que, si Lathyre se rendoit maître de la Judée & de la Phénicie, il seroit en état d'entrer en Egypte, & de la detrôner ; & qu'il falloit arrêter les progrès qu'il y faisoit. Elle (u) leva pour cet effet

An. 103. avant J.C. ALEX. JANN. 3.

(u) JOSEPH. Antt. XIII. 21.

An. 103. avant J. C. ALEX. JANN. 3.

effet une armée, dont elle donna le Commendement à Chelkias & à Ananias, les deux Juifs dont il a déja été parlé; équipa une Flotte pour la transporter; & s'embarquant elle-même avec eux elle vint débarquer en Phénicie. Son arrivée fit d'abord lever à Alexandre le siège de Ptolemaïs, qu'il avoit toûjours continué. Il se retira dans la Célésyrie. Elle détacha Chelkias avec une partie de l'armée pour le poursuivre; & avec l'autre, que commandoit Ananias, elle s'aprocha de Ptolemaïs, croyant qu'on lui en ouvriroit les Portes. Mais voyant qu'on les tenoit fermées, elle investit la place & se mit en devoir de la forcer.

Chelkias cependant poursuivoit Lathyre; mais il perdit la vie dans cette expedition, & la perte de ce Général arrêta tout. Lathyre profita du desordre où il vit leurs affaires; & se jetta avec toutes ses forces sur l'Egypte; dans la pensée, qu'il la trouveroit sans défense, dans l'absence de sa mere, qui avoit emmené ses meilleures troupes dans la Phénicie. Mais il se trompoit. Les troupes que Cléopatre y avoit laissées, (*w*) tinrent bon jusqu'à l'arrivée de celles qu'elle détacha de Phenicie pour les renforcer, quand elle découvrit son dessein. On le contraignit de s'en retourner dans la Palestine. Il y prit ses quartiers d'hiver à Gaza.

An. 102. avant J. C. ALEX. JANN. 4.

Cléopatre cependant poussa si vigoureusement le siège de Ptolemaïs, (*x*) qu'à la fin elle la prit. Dès qu'elle y fut entrée, Alexandre

(w) JOSEPH. ibid.
(x) JOSEPH. ibid.

xandre l'y vint trouver; & lui apporta de riches presens, pour gagner ses bonnes graces. Mais ce qui lui servit le plus à y réussir, fut sa haine pour Lathyre son fils: il n'eut pas besoin d'autre recommandation pour être bien reçu. An. 102. avant J. C. ALEX. JANN. 4.

Quelques personnes de sa Cour firent remarquer à cette Reine, la belle occasion qu'elle avoit en main, de se rendre maîtresse de la Judée & de tous les Etats d'Alexandre, en se saisissant de sa personne; ils l'en pressoient même; & sans Ananias, elle l'auroit fait. Mais il lui representa quelle lacheté & quelle infamie ce seroit de traiter ainsi un Allié, engagé dans la même Cause: Que ce seroit agir contre l'honneur & la foi qui s'observent parmi les hommes: Que cette conduite feroit beaucoup de tort à ses interêts, & lui attireroit la haine de tous les Juifs répandus par tout le monde. Enfin il fit tant, par ses raisons, & par son credit, qu'il employa tout entier pour sauver son Compatriote & son parent, qu'elle se rendit, & laissa retourner Alexandre à Jerusalem, où il remit enfin sur pié une bonne armée, qui passa le Jourdain & forma le siège de Gadara.

Ptolomée Lathyre (y) après avoir passé l'hiver à Gaza; voyant, qu'il feroit des efforts inutiles contre la Palestine, tant que sa Mere la soutiendroit, comme elle faisoit, abandonna cette entreprise, & s'en retourna en Cypre. Elle de son côté, se retira aussi en Egypte; & le Païs se trouva délivré de l'un & de l'autre. An. 101. avant J. C. ALEX. JANN. 5.

(z)

(y) JOSEPH. Antt. XIII. 21.

An. 101. avant J. C. Alex. Jann. 5.

(z) Aprenant à son retour à Alexandrie, que Lathyre entroit en traité à Damas avec Antiochus de Cyzique; & qu'avec le secours qu'il devoit lui fournir, il se disposoit à faire une nouvelle tentative pour recouvrer la Couronne d'Egypte ; cette Reine, pour faire diversion, donna en mariage à Antiochus Grypus, Selene sa fille, qu'elle avoit ôtée à Lathyre; & lui envoya en même temps bon nombre de troupes & de grosses sommes d'argent pour le mettre en état d'attaquer vigoureusement son frere le Cyzicenien. La chose réussit comme elle l'avoit projetté. (*a*) La guerre se ralluma entre les deux freres; & le Cyzicenien eut tant d'affaires chez lui, qu'il ne fut pas en état de donner du secours à Lathyre ; ce qui fit échouer son dessein. Ptolomée Alexandre, son Cadet, qu'elle avoit mis sur le Trône conjointement avec elle, (*b*) frappé de la cruauté barbare avec laquelle elle persecutoit son frere Lathyre; sur tout en lui ôtant sa femme pour la donner à son ennemi : & remarquant d'ailleurs que les crimes ne lui coûtoient rien, lorsqu'il s'agissoit de contenter son ambition, & cette envie démesurée de regner qui la possedoit; il ne se crut pas en sûreté auprès d'elle, & prit le parti d'abandonner la Couronne, & de se retirer; aimant mieux vivre en sûreté en exil, que de regner avec une si méchante & si cruelle mere, avec qui sa vie étoit continuellement

(z) Justin. XXXIX. 4.
(a) Livii *Epit.* LXVIII.
(b) Justin. XXXIX. 4.
(c) Plut. *in Mario.* L. Florus III. 3.

lement en danger. Il fallut bien des sollicitations pour l'engager à revenir ; car le Peuple ne vouloit pas absolument qu'elle regnât seule, quoi qu'on vît bien qu'elle n'accordoit à son fils que le nom de Roi ; que depuis la mort de Physcon, elle avoit toûjours eu l'Autorité Royale toute entière ; & que la véritable cause de la disgrace de Lathyre, qui lui avoit coûté la Couronne & sa femme, étoit d'avoir osé faire quelque chose sans elle. An. 101. avant J. C. ALEX. JANN. 5.

Cette année (c) Marius, dans son troisième Consulat, mit fin à la guerre des Cimbres ; & extirpa entierèment cette Nation, qui avoit menacé Rome & toute l'Italie d'une ruine totale. Il avoit commandé les armées Romaines les trois dernieres années de cette guerre. Les grands succès qu'il y eut & la délivrance qu'il procura à Rome, en détruisant enfin un ennemi dont ils avoient eu tout à craindre, le firent regarder comme le troisième Foudateur de cet Etat. Romulus & Camille étoient les deux autres. Ce fut lui qui dans cette guerre (d) commença à consacrer les Aigles, & en faire les Enseignes des Legions. Chaque Legion en avoit une ; & elles devinrent si fameuses, que l'Empire Romain les a toûjours conservées depuis, & y a attaché ces idées de grandeur & de Puissance, que leurs armes victorieuses ont portées par tout le monde.

Le Pays d'où venoient les Barbares dont je viens

(d) Il y avoit autrefois, outre l'Aigle, quatre especes d'Enseignes parmi les Romains ; le Minotaure, le Cheval, le Loup, & le Sanglier. Marius les abolit toutes quatre, & ne retint que l'Aigle pour Enseigne des Legions. PLIN. X. 4.

An. 101. avant J. C. Alex. Jann. 5.

viens de parler étoit la Chersonese Cimbrique, qui est ce que nous appellons aujourdhui, le Jutland, Slefwick, & le Holftein. Le Païs qu'ils abandonnerent fut repeuplé par(e) les Ases, Nation qui venoit d'entre le Pont Euxin & la Mer Caspiene. C'est de ceux-ci que sont venus les Angles, qui joints aux Saxons, chasserent les anciens habitans de cette partie de nôtre Isle; s'y établirent, & y ont donné le nom d'*Angleterre*.

Au bout d'un Siège de dix mois (f) Alexandre Jannée s'étant enfin rendu maître de Gadara, tourna ses armes contre Amathus, autre place fort au-delà du Jourdain, où Theodore, fils de Zenon Cotylas, Prince de Philadelphie, gardoit ses Trésors, parce qu'on regardoit cette Place comme la plus forte de tout le Pays. Il la prit neanmoins en beaucoup moins de temps que Gadara; & avec elle tous les Trésors de ce Prince. Mais Théodore, qui pendant le Siège avoit assemblé une assez bonne armée, vint tout d'un coup le charger à son retour de cette Conquête; & profita si bien de l'embarras où cette surprise le jetta, qu'il le défit entièrement; lui tua dix-mille hommes; & reprit tous ses trésors, & jusques au bagage même d'Alexandre.

Il revint à Jerusalem accablé de cette perte, & de la honte qui la suivoit. Il eut même le chagrin de voir, que bien des gens, au lieu de plain-

(e) Videas HICKESII *Linguarum Septentrionalium, Thesaurum in Epist. Ded. &c.* (f) JOSEPH. ibid.
(g) JOSEPH. *Antt.* XIII. 21.
(h) JOSEPH. ibid.
* Il y a dans l'Anglois *douze mille*; & c'est la le nombre qui se trouve dans la Traduction Latine de GELENIUS, qu'USSERIUS a aussi suivie. Mais l'Edition originale Grec-

plaindre son malheur, en avoient une maligne joye. Car depuis la querelle qu'eut Hyrcan avec les Pharisiens, ils avoient toûjours été ennemis de sa maison; & sur tout de cet Alexandre. Et comme ils entraînoient presque tout le Peuple après eux, ils l'avoient si fort prévenu & animé contre lui, que ce fut la véritable source des desordres & des brouilleries dont tout son Regne fut troublé.

An. 100. avant J.C. ALEX. JANN. 6.

Cette perte, toute grande qu'elle étoit, n'empêcha pas, que, voyant la Côte de Gaza sans défense par le départ de Lathyre, (g) il n'allât y prendre Raphia & Anthédon. Ces deux postes, qui n'étoient qu'à quelques milles de Gaza, la tenoient comme bloquée; & c'étoit ce qu'il s'étoit proposé en les attaquant. Car il ne leur avoit jamais pardonné d'avoir excité Lathyre contre lui, & de lui avoir donné des troupes qui avoient contribué à lui faire gagner la fatale bataille du Jourdain; & il cherchoit avec soin toutes les occasions de se venger d'eux.

An. 98. avant J.C. ALEX. JANN. 8.

Dès que ses affaires le lui permirent, (h) il vint avec une nombreuse armée assièger leur Ville. Ils avoient un très-brave homme pour Gouverneur, nommé Apollodote, qui défendit la Place un an entier contre lui; & dans une sortie qu'il fit avec trois * mille hommes pensa lui ruiner toute son armée. Car, pendant

Grecque de Basle, que GELENIUS lui-même avoit corrigée, non plus que le Grec de celle de Geneve, où l'on a mis sa Traduction long-temps après sa mort, n'en mettent que *trois*; savoir deux mille de *troupes réglées* ou *Etrangeres* & mille *Bourgeois*; car c'est ainsi qu'il faut traduire ici le dernier mot, & non pas, comme fait D'ANDILLI, *mille Serviteurs qu'il assembla.*

An. 97. avant J.C. Alex. Jann. 9.

dant qu'il attaquoit ses lignes avec beaucoup de vigueur, il se répandit un bruit sourd parmi les troupes Juives, que Ptolomée Lathyre étoit arrivé avec toutes ses forces au secours de la Place. Ce bruit bien-tôt répandu par toute l'armée, leur glaça leur cœur, & y jetta une terreur Panique. Enfin quand le jour parut, & qu'on vit le contraire, ils se rallierent & repousserent les Gazéens dans la Ville, avec perte de mille des assiègez.

Malgré cet échec, (*i*) ils tenoient encore bon, & Apollodote s'acquit une belle reputation par sa conduite sage & suivie dans la défense de cette Place. Son propre frere nommé Lysimachus, ne peut voir sa gloire sans envie; & cette lâche passion le porta à l'assassiner. Ensuite ce miserable s'associa avec quelques scelerats comme lui, qui livrerent la Ville à Alexandre. En y entrant, on eût dit, à son air & aux ordres qu'il donnoit, qu'il avoit dessein d'user de sa victoire avec modération & avec clemence. Mais dès qu'il se vit maître de tous les postes, & que rien ne pouvoit branler; il déchaîna ses Soldats avec permission de tuër, de piller, & de détruire; & l'on vit aussi-tôt exercer dans cette pauvre Ville toute la Barbarie qui se peut imaginer. Cruelle vangeance; & qui lui coûta bien cher, car les Gazéens se défendirent en desesperez; & lui tuerent presque autant de monde qu'ils étoient eux-mêmes. Mais enfin il contenta sa brutale passion, & fit de

(i) JOSEPH. ibid.
(k) JOSEPH. *Antt.* XIII. 21. PORPHYR. *in Gr.* EUSEB. SCALIGERI.

de cette ancienne & fameuſe Ville un tas de ruines; après quoi il s'en retourna à Jeruſalem. Cette guerre l'occupa un an. An. 97. avant J. C. ALEX. JANN. 9.

(k) La mort d'Antiochus Grypus arriva cette année. Il fut aſſaſſiné par Heracléon, un de ſes Vaſſaux; l'an XXVII. de ſon Regne, & le XLV. de ſa vie. Il laiſſa cinq fils. 1. Seleucus, l'aîné de tous, lui ſucceda: les quatre autres furent, 2. Antiochus, & 3. Philipe, Jumaux, 4. Démétrius Euchairus, & 5. Antiochus Dionyſius. Ils furent tous Rois à leur tour, ou du moins prétendirent à la Couronne.

Ptolomée Apion, fils de Phyſcon Roi d'Egypte, à qui ſon Pere avoit laiſſé le Royaume de Cyrene, mourant ſans enfans, (l) laiſſa, par ſon Teſtament, ſon Royaume aux Romains; qui, au lieu d'en profiter, donnerent aux Villes leur liberté; ce qui (m) remplit bien-tôt tout le Pays de Tyrans; parce que les plus puiſſants de chacun de ces petits Etats voulerent s'en rendre Souverains. De ſorte que bientôt la confuſion & le deſordre déſolerent tout le Pays. Lucullus y apporta quelque remede, en paſſant pour aller contre Mithridate; mais il n'y eut pas moyen d'y rétablir la paix & de le bon ordre, qu'en le réduiſant en Province, comme on fit dans la ſuite. An. 96. avant J. C. ALEX. JANN. 10.

Antiochus le Cyzicenien (n) s'empara de la Ville d'Antioche, quand Grypus fut mort, & fit

(l) *Epitome.* LIVII. LXX. JULIUS OBSEQUENS *de Prodigiis.*
(m) PLUTARCH. *in Lucullo.*
(n) PORPH. *in Gr.* EUS. SCALIGERI.

An. 96. avant J. C. Alex. Jann. 10. & fit tous ses efforts pour enlever tout le reste du Royaume aux enfans de Grypus. Mais Seleucus, à qui il restoit quantité d'autres bonnes Villes, se maintint contre lui; & trouva de quoi soutenir ses droits.

An. 95. avant J. C. Alex. Jann. 11. Anne la Prophéteße, fille de Phanuël de la Tribu d'Aßer, dont il est parlé dans St. Luc (II. vers. 36.) se maria cette année, & vecut sept ans avec son mari; au bout desquels il mourut; & elle demeura dans le veuvage.

(*o*) Tigranes, fils de Tigranes Roi d'Armenie, qui pendant la vie de son Pere avoit été retenu en Otage chez les Parthes, fut relâché à sa mort, & mis sur le Trône; à condition qu'il céderoit aux Parthes quelques endroits qui étoient à leur bienséance. Ceci arriva vingt & cinq ans avant qu'il prît le parti de Mithridate contre les Romains; car (*p*) Plutarque dit, qu'il y avoit xxv. ans qu'il étoit sur le Trône d'Armenie quand cette guerre éclata.

Le Peuple (*q*) fit un affront sanglant au Roi Alexandre. A la Fête des Tabernacles, pendant qu'il étoit dans le Temple, & qu'en qualité de Souverain Sacrificateur, il offroit à l'Autel des Holocaustes le Sacrifice solemnel, on se mit à lui jetter des citrons à la tête, en lui disant mille injures, & le traitant entr'autres d'*Esclave*; reproche qui déclaroit assez, qu'ils le regardoient comme indigne & de la Couronne & du Pontificat. Ces indignitez l'irriterent à un tel point, qu'il chargea

(o) Justin. XXXVIII. 3. Appian. *in Syriacis*. Strabo. XI. p. 532. (p) *In Lucullo*.

gea lui même ces insolents à la tête de ses Gardes ; & en tua jusqu'au nombre de six mille. Pour prevenir un pareil accident, il renferma la Cour interieure, où étoient l'Autel & le Temple proprement dit, d'une cloison de bois.

An. 95. avant J.C. ALEX. JANN. 11.

Le Titre injurieux d'Esclave qu'ils lui avoient donné, venoit de la belle Histoire d'Eléazar qui avoit osé avancer, que la mere d'Hyrcan avoit été captive. Il n'y avoit d'autre fondement à cela, si ce n'est qu'Hyrcan s'étant brouillé avec les Phariſiens à l'occasion de ce reproche; & ayant aboli toutes leurs Constitutions Traditionales ; toute la Secte haïssoit depuis ce temps-là & lui & sa famille ; & sur-tout Alexandre, qui avoit marché à cet égard sur les traces de son Pere, & n'avoit jamais voulu souffrir qu'on rétablît ces Constitutions, ni favoriser en quoi que ce fût leur Parti : & qui, au contraire, pendant tout le cours de son Regne, leur avoit fait tous les chagrins qu'il avoit pu. Ils, en étoient si piquez contre lui, qu'ils employoient tout le credit qu'ils avoient sur l'esprit du Peuple pour l'animer contre le Roi; ce qui donna bien de l'exercice à Alexandre pendant tout le cours de son Regne, & attira de grands malheurs sur toute la Nation, comme la suite de cette Histoire le fera voir.

Le premier mauvais effet que produisit cette mesintelligence, fut que le Roi voyant leurs indispositions à son égard, n'osa plus leur confier sa personne, & (r) prit pour ses Gardes des troupes étrangeres, qu'il fit venir de la Pisidie

(q) JOSEPH. *de B. Jud.* I. 3. *Antt.* XIII. 21.
(r) JOSEPH. ibid.

An. 95. avant J. C. Alex. Jann. 11.

ſidie & de la Cilicie; car pour les Syriens, il n'en voulut point. Il forma de ceux que j'ai nommez un Corps (s) de ſix mille hommes qui l'accompagnoit par tout. Cet exemple fait voir à quel danger eſt exposé un Prince qui a dans le ſein de ſon Etat une faction puiſſante, ſoit Civile ſoit Eccleſiaſtique, qui eſt mécontente de lui. Le peu de ſuccès qu'eut Alexandre à venir à bout de celle-ci, fait voir que la manière dont il s'y prit n'étoit pas celle dont il s'y falloit prendre. Il n'employa que la rigueur & la ſéverité; deux remedes qui ne ſont que ſuſpendre un peu les effets de la maladie, & ne préviennent tout au plus que quelques ſymptomes fâcheux. Mais ces remedes n'emportent jamais la cauſe du mal; & ne vont pas juſqu'à deraciner la maladie: la vraye methode en ce cas-là eſt de mêler ſi bien la Séverité à la Clemence que chacune faſſe ſon effet.

An. 94. avant J.C. Alex. Jann. 12.

Quand Alexandre vit l'orage qui s'étoit élevé contre lui un peu appaiſé, par la terreur de la vengeance qu'il en avoit tirée; (t) il ſe tourna contre les ennemis du dehors. Il paſſa le Jourdain & alla faire la guerre aux Arabes; les battit en pluſieurs rencontres; & ſe rendit les habitans de Moab & de Galaad Tributaires.

Le Cyzicenien, qui vit que Seleucus ſe renforçoit tous les jours en Syrie, (u) partit d'Antioche pour le combatre. Mais ayant perdu

(s) JOSEPH. *Antt.* XIII. 22. *& de B. Jud.* I. 3.
(t) JOSEPH. ibid.
(u) JOSEPH. *Antt.* XIII 21. TROGI *Prolog.* XL. PORPHYR. *in Gr.* EUSEB. SCALIG.

perdu la bataille, il fut pris prisonnier, & on lui ôta la vie. Seleucus entra dans Antioche & se trouva maître de tout l'Empire de Syrie. Mais il ne sçut pas le garder long-temps. (w) Antiochus Eusebe fils du Cyzicenien qui se sauva d'Antioche, quand Seleucus la prit, par le moyen d'une Courtisane amoureuse de lui, vint à Aradus, & s'y fit couronner Roi.

An. 94. avant J. C. ALEX. JANN. 12.

Les (x) Soldats, qui avoient servi sous son Pere, l'y vinrent trouver; il y en vint d'autres aussi qui étoient encore attachez à ses interêts. De tout cela il forma une Armée assez considerable, qu'il mena contre Seleucus: remporta sur lui une grande victoire; & l'obligea à se renfermer dans Mopsuestie Ville de Cilicie, & à abandonner tout le reste à la merci du vainqueur. Dans cette retraite il opprima si fort les habitans, par les gros subsides qu'il leur demandoit, qu'enfin ils se mutinerent; ils vinrent tous investir la maison où il étoit, & y mirent le feu. Il y fut brûlé avec tous ceux qui s'y trouverent.

An. 93. avant J. C. ALEX. JANN. 13.

(y) Antiochus & Philippe, les deux Jumeaux fils de Grypus, pour venger sa mort, menerent à Mopsuëstie tout ce qu'ils purent ramasser de troupes. Ils prirent la Ville: la razerent, & immolerent aux manes de leur Frere tout ce qui s'y trouva d'habitans. Mais au retour Eusebe les chargea près de l'Oronte, & les défit. (z) Antiochus se noya, en voulant

(w) APPIAN. in Syr. JOSEPH. & PORPHYR. ibid.
(x) JOSEPH. APPIAN. & PORPHYR. ibid.
(y) PORPHYR. ibid.
(z) PORPHYR. & JOSEPH. ibid.

An. 93. avant J. C. Alex. Jann. 13. lant faire passer l'Oronte à son Cheval à la nage. Philippe fit une belle retraite avec un corps considerable, qu'il grossit bientôt après assez pour tenir encore la Campagne, & disputer l'Empire à Eusebe. Les grandes armées qu'ils entretenoient tous deux pendant que cette dispute dura, foulerent extrêmement la Syrie, déja presque ruinée par les guerres continuelles dont elle avoit été depuis long-temps le Théatre.

Alexandre (*a*) profitoit cependant des succès qu'il avoit eu la Campagne précedente au-delà du Jourdain; & en poussant ses conquêtes il étoit parvenu jusqu'aux Etats de Théodore fils de Zenon Cotylas, Prince de Philadelphie; où il entra aussi, principalement dans la vuë d'y prendre la Forteresse d'Amathus, où étoient les Trésors de ce Prince, qu'il avoit pris & reperdus il y avoit huit ans, comme on l'a vu ci-dessus. Mais cette fois-ci Théodore, à qui la reputation d'Alexandre dont le nom étoit devenu terrible dans ces quartiers-là par les grands succès qu'il y avoit eux, fit peur, eut la prudence de les en ôter; il retira ensuite la Garnison même; & abandonna la Place vuide. Alexandre la fit razer.

An. 92. avant J. C. Alex. Jann. 14. Pour s'affermir sur le Trône, Eusebe (*b*) avoit épousé Selene veuve de Grypus. Cette habile femme, quand son mari mourut avoit sçu se maintenir en possession d'une partie de l'Empire, & elle avoit de bonnes troupes. Eusebe l'épousa donc pour augmenter par-là ses forces.

(a) Joseph. *Antt.* XIII. 21. *& de B. Jud.* I. 3.
(b) Appian. *in Syr.* (c) Joseph. XIII. 21.

forces. Lathyrus, à qui on l'avoit enlevée, pour se vanger de ce nouvel outrage, (c) fit venir de Cnide Démétrius Euchairus, le quatrième fils de Grypus, qu'on y avoit envoyé pour son Education; & l'établit Roi à Damas. Eusebe & Philippe étoient trop occupez l'un contre l'autre pour empêcher ce coup-là. Car quoique par son mariage Eusebe eût bien raccomodé ses affaires, & augmenté sa puissance; cependant Philippe se soutenoit encore; & à la fin même (d) il défit si bien Eusebe dans une grande bataille, qu'il l'obligea d'abandonner ses Etats & de se réfugier chez les Parthes. Ainsi l'Empire de Syrie demeura partagé entre Philippe & Démétrius.

An. 92. avant J.C. ALEX. JANN. 14.

Alexandre, pendant que ceci se passoit, (e) faisoit la guerre dans la Gaulonite, qui étoit un Païs à l'Orient du Lac de Gennesareth; Il avoit en tête un Roi d'Arabie nommé Obedas, qui le fit donner dans une embuscade, où Alexandre perdit la plus grande partie de son Armée, & eut de la peine à se sauver lui-même. A son retour à Jerusalem, les Juifs déja fort mécontents, outrez de cette perte, se rebellerent contre lui. Ils se flattoient de le trouver si affoibli & si abbattu de ce dernier échec, qu'ils n'auroient pas de peine à achever sa perte, qu'ils souhaitoient depuis si long-temps. Mais Alexandre, qui ne manquoit ni d'application ni de courage, & qui avoit outre cela une capacité au-dessus de l'ordinaire, trouva bien-tôt des troupes à leur opposer. Ce fut donc une guerre civile

(d) PORPHYR. ibid. EUSEB. *in Chron.*
(e) JOSEPH. *Antt.* XIII. 21. *& de B. Jud.* I. 3.

An. 91. avant J. C. ALEX. JANN. 15.

civile entre Alexandre & ses Sujets, qui dura six ans, & causa de grands maux aux deux partis.

Ariarathe Roi de Cappadoce étant mort, (f) Mithridate Eupator Roi de Pont fit égorger les enfans qu'il avoit laissez, quoi que leur Mere Laodice fût sa propre Sœur; s'empara de la Cappadoce; & y mit un de ses Cadets, à qui il donna le nom d'Ariarathes, sous la tutelle & la Regence d'un nommé Gordius. Nicomede Roi de Bithynie, qui apprehenda que cet agrandissement de Mithridate ne le mît en état d'engloutir aussi avec le temps ses Etats; s'avisa de faire d'un jeune homme, qui lui parut propre à jouër ce personnage, un troisième fils d'Ariarathe; & ayant engagé Laodice à le reconnoître, il les envoya tous deux à Rome solliciter son rétablissement dans le Royaume de son prétendu Pere. La cause ayant été exposée au Senat (g) les deux parties furent condamnées, c'est-à dire Mithridate & lui; & l'on fit un Decret qui accordoit aux Cappadociens la Liberté. Mais ils dirent, qu'ils ne pouvoient pas se passer d'un Roi. Le Senat leur permit d'en choisir un, tel qu'il leur plairoit. Ils choisirent Ariobarzane homme de qualité de leur Nation. (h) Sylla fut chargé de la commission de le mettre en possession de la Couronne; & la chose s'executa l'année suivante. Mithridate n'y apporta aucun obstacle; mais ce fut le

(f) JUSTIN. XXXVIII. 1, 2.
(g) JUSTIN. ibid. STRABO. XII. p. 540.
(h) PLUT. *in Sylla*. APPIAN. *in Mithrid.*
(i) JUSTIN. XXXVIII. 3.

le premier chagrin que lui donnerent les Romains, qui fut augmenté avec le temps par d'autres sujets de mécontentement que les Romains & lui se donnerent reciproquement, jusqu'à ce qu'enfin leur ressentiment produisit la fameuse guerre, qui, après celle de Carthage, fut la plus longue & la plus dangereuse que Rome ait jamais eue à soutenir. An. 91. avant J. C. Alex. Jann. 15.

Car quoique pour lors Mithridate étouffât le chagrin que ce procédé des Romains lui donna, il résolut de prendre son temps pour en tirer vengeance. En attendant il songea à se fortifier par de bonnes alliances; & commença par (*i*) Tigranes Roi d'Armenie, à qui il donna sa fille Cléopatre, & l'engagea à entrer dans son projet contre les Romains; jusques-là qu'ils reglerent, que Mithridate auroit pour sa part les Villes & le Païs dont on feroit la conquête; & Tigranes les personnes, & tous les effets qui se peuvent transporter. Le premier coup qu'ils frapperent fut que (*k*) Tigranes dépouilla Ariobarzane de la Cappadoce dont les Romains l'avoient mis en possession, & y rétablit Ariarathes fils de Mithridate. Nicomede Roi de Bithynie étant venu à mourir dans ce temps-là, Mithridate se saisit de ses Etats au préjudice de Nicomede fils du défunt. Les deux Rois dépouillez se rendirent à Rome pour implorer le secours du Senat, qui résolut leur An. 90. avant J. C. Alex. Jann. 16.

(k) JUSTIN. ibid. APPIAN. *in Mithrid.*
(l) JUSTIN. & APPIAN. ibid. MEMNON. *in Excerptis* PHOTII. C. XXXII.

An. 89. avant J. C. Alex. Jann. 17.

leur rétablissement, & envoya Manius Aquilius, & M. Attinus pour faire executer son Decret.

Ils furent rétablis : mais Mithridate les inquiétant perpetuellement l'un & l'autre, les Romains formerent trois armées des troupes qu'ils avoient (*m*) en differents endroits de l'Asie Mineure. La première étoit commandée par L. Cassius qui avoit le Gouvernement de la Province de Pergame : la seconde par Manius Aquilius : la troisième par Q. Oppius Proconsul de Pamphylie. Chacune étoit de quarante mille hommes, en y comprenant la Cavalerie. Ils commencerent la guerre sans attendre des ordres de Rome : & la firent (*n*) avec tant de négligence, & si peu de conduite, qu'ils furent tous trois battus & leurs armées ruinées. (*n*) Aquillius & Oppius furent même pris prisonniers, & traitez avec la dernière insolence, & enfin cruellement mis à la torture où on les fit expirer. Ce mauvais succès des armes Romaines fit que (*n*) toutes les Villes & les Provinces de l'Asie Mineure, plusieurs Etats de Grèce, & toutes les Isles de la Mer Egée, excepté Rhodes, se revolterent contre les Romains, & se déclarerent pour Mithridate.

En Egypte, Cléopatre, (*o*) lasse de son fils Alexandre, & ne pouvant plus supporter d'as-

(m) APPIAN. *in Mithridat.*

(n) APPIAN. ibid. *Epit.* LIVII LXXVII. & seq. ATHEN. V. STRABO. XII. p. 162. MEMNON. c. 33. L. FLORUS III. 5. PLIN. XXXIII. 3. VELLEIUS PATERC. II. 18. DIODOR. SIC. *in Excerp.* VAL. p. 400.

(o) JUSTIN. XXXIX. 4. EUSEB. *Chron.* PAUS. *in Att.* ATHEN. XII. p. 550.

d'associé à l'autorité Suprême, resolut de se défaire de lui pour regner desormais seule. Ce Prince qui en fut averti, la prévint, & fit retomber sur elle-même ce qu'elle avoit machiné contre lui. C'étoit un monstre que cette femme : on a vu sa cruauté dans les actions de sa vie qui ont été racontées dans cette Histoire : & elle méritoit bien la mort qu'on lui fit souffrir, si elle fût venuë de toute autre main que de celle de son fils.

An. 89. avant J. C. ALEX. JANN. 17.

Dès qu'on sut à Alexandrie qu'il en étoit l'auteur, ce parricide le leur rendit si odieux, qu'ils ne purent plus le souffrir. Ils le chasserent; & rappellerent Lathyre, qu'ils remirent sur le Trône; & il s'y maintint (*a*) jusqu'à sa mort. Alexandre (*b*) ayant ramassé quelques Vaisseaux, essaya, l'année suivante, de revenir en Egypte. Tyrrhus, l'Amiral de Ptolomée, le rencontra sur mer & le battit. Il se retira à Myra en Lysie; d'où, en allant ensuite executer un dessein qu'il avoit formé sur l'Isle de Cypre, un autre Officier de Marine de Ptolomée, nommé Cherée, le battit encore ; & il y perit.

(*c*)Pendant que tout ceci se passoit dans l'Asie Mineure & en Egypte, la guerre civile entre Alexandre & ses Sujets continuoit toûjours en Judée. Et, quoi qu'il eût toûjours l'avantage sur eux, dans toutes les rencontres où l'on en-

(a) L'Astronome PTOLOME'E compte son regne, sans discontinuër, depuis la mort de son Pere jusqu'à la sienne ; ce qui fait 36. ans ; quoi qu'il en eût passé la moitié en exil.

(b) PORPHYR. *in Gr.* EUSEB. SCALIG.

(c) JOSEPH. *Antt.* XIII. 21. *de B. Jud.* I. 3.

An. 89. avant J.C. Alex. Jann. 17.

en venoit aux mains; il ne pouvoit les reduire à se soumettre, ni arrêter ces troubles, tant ses Sujets étoient animez contre lui. Las de punir & de détruire, il leur fit faire des propositions d'accommodement, & travailla tout de bon à rétablir la bonne intelligence entre lui & eux. Il leur fit dire; qu'il étoit prêt de leur accorder tout ce qu'ils pourroient raisonnablement souhaiter; & qu'ils n'avoient qu'à faire leurs propositions. Toute la réponse qu'il en eut, c'est que tous d'une voix s'écrierent; (*d*) qu'il se coupât la gorge; qu'ils ne feroient jamais de paix avec lui autrement: & que c'étoit encore beaucoup qu'ils pussent lui pardonner quand il seroit mort tous les maux qu'il leur avoit faits pendant sa vie. Enragez contre lui jusqu'à ce point, ils ne songerent plus qu'à continuer la guerre, sans vouloir seulement entendre parler de paix ou d'accommodement. Comme leurs propres forces ne suffisoient pas pour soutenir la hauteur avec laquelle ils avoient rejetté ses offres, ils(*e*) envoyerent à Damas implorer l'assistance de Démétrius Euchairus, à qui on a vu que ce Royaume avoit été donné. Il vint effectivement à leur secours, avec une armée de trois mille hommes de Cavalerie & de quarante mille d'Infanterie, composée de Syriens & de Juifs. Alexandre quoi qu'il eut six mille Grecs à sa solde & vingt mille Juifs, fut défait; & perdit absolument tous ses Grecs, & la plus grande partie de ses autres troupes. Il fut obligé avec les debris de son armée, de se retirer dans les mon-

(d) Joseph. ibid.
(e) Joseph. *Antt.* XIII. 22. *& de B. Jud.* I. 3.
(f) Il faut que ce Mithridate soit celui qui (selon Justin

montagnes, où il lui étoit plus aisé de se défendre dans l'état pitoyable où l'avoit reduit ce terrible coup. Il étoit pourtant perdu sans un changement également imprevu & extraordinaire. Ces ennemis implacables, que rien ne pouvoit satisfaire que son sang, qui venoient d'amener contre lui un Etranger & un ennemi ; qui s'étoient joints à cet Etranger pour le battre : quand ils le virent terrassé & aux abois, eurent pitié de lui ; & il en vint six mille le trouver, & lui offrir leurs services. Démétrius, voyant leur inconstance, apprehenda qu'elle ne devînt générale, & sortit promptement de Judée ; & marchant peu de temps après dans la Syrie contre son frere Philippe, il le chassa d'Antioche ; prit la Ville ; & le poursuivit jusqu'à Berée, à present Alep ; & l'y assiègea. Straton, à qui la Ville appartenoit, & qui étoit ami de Philippe, fit venir à son secours Zizus Roi d'Arabie, & Mithridate Sinaces Général Parthe, qui battirent Démétrius ; le prirent prisonnier ; & l'envoyerent à (*f*) Mithridate Roi des Parthes, chez qui peu de temps après il tomba malade & mourut. Philippe, après la victoire, fit relâcher tous ceux d'Antioche qu'on avoit pris, & les renvoya chez eux sans rançon. Cette générosité produisit son effet. Il fut reçu à Antioche avec des acclamations de joye ; & regna pendant un assez long-temps sur toute la Syrie, sans competiteur.

An 89. avant J.C. ALEX. JANN. 17.

Après le départ de Démétrius, Alexandre forma une nouvelle armée ; (*ff*) &, malgré la

An. 88. avant J.C. ALEX. JANN. 18.

TIN XLII. 2.) avoit le surnom de *Grand* : il avoit succedé à son Pere Artaban, l'an 128. & c'étoit ici par conséquent la 40. année de son regne. Il eut pour Successeur Sinatrux ; après lequel vint Phraates son fils, l'an 67. avant J. C.

(*ff*) JOSEPH. ibid.

An. 88. avant J.C. Alex. Jann. 18.

la grande perte qu'il venoit de faire, il se soutint contre les Rebelles; & les battit dans toutes les actions qui se donnerent. Mais il n'y avoit pas moyen pourtant de les reduire à entendre à aucun accommodement; & ils continuoient la guerre comme des furieux, sans que leurs pertes & leurs disgraces continuelles fissent aucun effet sur leurs esprits.

Anne la Prophetesse, fille de Phanuel, perdit son mari cette année, & sans se remarier, (g) elle se devoüa au service de Dieu & vécut dans des exercices continuels de pieté & de vertu pendant quatre-vingt quatre ans; *étant toûjours dans le Temple à prier & à jeûner nuit & jour.*

Mithridate considerant que les Romains, & en général tous les Italiens, qui se trouvoient pour diverses affaires dans l'Asie Mineure, y menageoint toûjours sourdement dans toutes les Provinces & les Villes du Païs, quelques intrigues fort contraires à ses interêts & aux desseins qu'il avoit formez; (h) envoya des ordres secrets à tous les Gouverneurs des Provinces, & aux Magistrats des Villes de toute l'Asie Mineure, d'en faire un massacre général en même jour, qu'il leur marqua. Cet ordre barbare s'executa; & il y eut quatre vingts mille

(g) *Luc.* II. 36, 37. *Servant Dieu nuit & jour dans le Temple* veut dire simplement qu'elle assistoit constamment aux Sacrifices du Matin & du Soir; & qu'elle offroit alors à Dieu ses prières avec une grande devotion: car c'étoit le temps le plus solemnel pour la prière parmi les Juifs, que ce Sacrifice du Matin & du Soir; & le Temple le lieu le plus solemnel aussi pour cette action.

(h) *Epit.* Livii LXXVIII. L. Flor. III. 5. Appian. *in Mithrid.* Cicero. *Orat. pro Lege Manil. & pro Flacco.*

Mem-

mille Romains ou Italiens égorgez dans cette boucherie; quelques-uns même en font monter le nombre à près d'une fois autant. An. 88. avant J. C. Alex. Jann. 18.

Informé ensuite qu'il y avoit à Cos un grand Trésor, il y envoya des gens qui s'en saisirent. C'étoit Cléopatre la Reine d'Egypte qui l'y avoit mis en depôt. Quand elle ouvrit la guerre contre son fils Lathyre dans la Phénicie, (*i*) elle avoit voulu mettre à couvert une grosse somme, avec ses plus beaux bijoux, en cas de malheur; & elle choisit Cos & y envoya en même temps son petit-fils Alexandre, fils de celui qui régnoit conjointement avec elle. Mithridate, (*k*) outre ce trésor, y trouva encore huit-cens Talens que les Juifs de l'Asie Mineure y avoient mis aussi en dépôt, quand ils virent qu'on y étoit menacé de la guerre. Comme le Trésor de Cléopatre appartenoit de droit au jeune Alexandre son petit-fils, Mithridate y eut quelque égard; (*m*) il se chargea du soin de ce jeune Prince; le fit élever d'une manière qui répondoit à sa naissance; & nous le reverrons bien-tôt paroître sur la Scene.

Après s'être ainsi rendu maître de l'Asie Mineure, Mithridate envoya (*n*) en Grèce Archelaüs, un de ses Généraux, avec une armée

MEMNON. c. 33. VELL. PATERC. II. 18. OROSIUS. VI. 2. EUTROP. V. VAL. MAX. IX. 2. PLUT. *in Sylla*. DION. CASSIUS *Legat.* XXXVI.

(i) JOSEPH. *Antt.* XIII. 21. & XIV. 12. APPIAN. *in Mithrid.*

(k) APPIAN. ibid. *& de B. Civ.* I. JOSEPH. *Antt.* XIII. 12. (l) JOSEPH. ibid.

(m) APPIAN. *in Mithridaticis.*

(n) PLUT. *in Sylla.* APPIAN. *in Mithrid. Epit.* LIVII LXXVIII. OROSIUS. VI. 2.

An. 88. avant J. C. Alex. Jann. 18. armée de six-vingts mille hommes. Il prit Athenes; & la choisit pour sa résidence; donnant de-là tous les ordres pour la guerre de ce côté-là; & pendant le séjour qu'il y fit, il engagea dans les interêts de son maître la plûpart des Villes & des Etats de la Grèce.

An. 87. avant J.C. Alex. Jann. 19. Voilà en quel état (*o*) Sylla trouva les affaires, quand il fut chargé de la guerre contre Mithridate, à son arrivée en Grèce. Il l'ouvrit par le Siège d'Athenes, qui dura plusieurs mois; mais il la prit pourtant vers la fin de cette année.

Apparemment que les Parthes ramenerent Antiochus Eusebe en Syrie, & qu'ils le remirent en possession d'une partie de ce qu'il avoit auparavant; & que ce fut cette année que cela arriva: car premièremenr il est bien certain, qu'il revint de chez les Parthes, où il s'étoit réfugié après la grande bataille que Philippe gagna sur lui; puisque (*p*) ce fut pour se délivrer des fureurs d'une guerre civile entre les Seleucides qui se disputoient la Couronne, que les Syriens firent venir Tigranes; & il n'y avoit alors que Philippe & lui de cette Maison; tout le reste étoit mort. Et il paroît par l'Histoire d'Appian, que Tigranes trouva Eusebe en possession d'une partie de la Syrie, quand il y entra; car il marque (*q*) plus d'une fois, que chassé alors de Syrie il s'étoit allé cacher dans un coin de la Cilicie, où il se tint jusqu'à la victoire que Lucullus

(o) Plut. *in Sylla.* *Epit.* Livii. LXXXI. Appian. *in Mithrid.*
(p) Justin. XL. 1.
(q) *In Syr. & Mithrid.*

cullus remporta sur Tigranes, qu'il revint en Syrie. 2. Il y a beaucoup d'apparènce, que ce fut avec le secours des Parthes qu'il rentra en Syrie. Car il s'étoit refugié dans leur Païs, & ainsi il falloit qu'ils fussent amis, aussi bien que voisins, [l'Euphrate étoit la borne (r) commune des deux Empires en quelques endroits du cours de ce fleuve] c'étoient donc eux qui étoient les plus propres à le rétablir; &, sans un secours étranger, & assez puissant, il ne lui eût pas été possible de rentrer dans ses Etats. Quoi qu'il en soit, & de quelque manière qu'il fût revenu; il y étoit, & donnoit de l'occupation à Philippe. Pendant que Philippe repoussoit ce concurrent au Septentrion, il s'en éleva un autre au Midi, (s) Antiochus Denys son frere, le cinquième des fils de Grypus, se saisit de la Ville de Damas; s'y établit Roi de la Célé-Syrie; & s'y maintint pendant trois ans.

An. 87. avant J.C. ALEX. JANN. 19.

Alexandre n'étoit pas moins occupé à la guerre chez lui que tous ceux, que nous venons de voir l'étoient en Grèce & en Syrie. Mais enfin (t) une grande bataille décida de tout, & termina ces troubles. Les rebelles furent batus; la plus grande partie fut tuée dans la déroute.

Les principaux de ceux qui restoient s'étant retirez dans Bethome, y furent d'abord bloquez, & bien-tôt après assiègez.

La Place (u) fut prise l'année suivante avec tous ceux qui s'y étoient réfugiez: il en emmena

An. 86. avant J.C. ALEX. JANN. 20.

(r) Les Parthes avoient alors toute la Mésopotamie, entre le Tigre & l'Euphrate.

(s) JOSEPH. *Antt.* ibid. *&* *de B. Jud.* I. 4.

(t) JOSEPH. *Antt.* XIII. 22. *&* *de B. Jud.* I. 3.

(u) JOSEPH. ibid.

An. 86. avant J. C. Alex. Jann. 20.

mena huit-cens à Jerusalem ; & les y fit tous crucifier en même jour ; & quand ils furent attachez à la croix, il fit amener leurs femmes & leurs enfans, & les fit égorger à leurs yeux. Exemple terrible de séverité, qui ne se peut excuser, s'il y avoit d'autre voye de reprimer cette faction rebelle. Pendant cette cruelle execution Alexandre donnoit un regal à ses femmes & à ses concubines, dans un endroit d'où on voyoit tout ce qui se passoit ; & cette vuë étoit pour lui & pour elles la principale partie de la Fête. Cette action lui fit donner le surnom de Thracidas, c'est-à-dire, le Thracien ; parceque ces Peuples passoient alors pour ce qu'il y avoit dans le monde de plus sanguinaire & de plus barbare. En effet pouvoit-on trouver un nom trop fort pour une action si brutale ? Quoi qu'il en soit, elle produisit son effet. Les restes du parti des Rebelles effrayez de ces horreurs, quitterent le Païs ; & Alexandre ne fut plus inquieté au dedans tout le reste de son Regne. Ainsi finit cette furieuse rebellion, qui pendant six-ans qu'elle dura, avoit coûté la vie à (*w*) plus de cinquante mille hommes du parti des Rebelles.

Cette année ne fut pas moins fatale aux armes de Mithridate qu'à celles des Juifs rebelles. Car, & les (*x*) cxx. mille hommes qu'il avoit envoyez en Grèce avec Archelaüs ; & cx. mille autres qu'il y envoya encore ensuite avec Taxile frere du même Archelaüs ;

&

(w) Joseph. *Antt.* XIII. 21. *&* *de B. Jud.* I. 3.

(x) Plut. *in Sylla.* Appian. *in Mithr. Epit.* Livii. LXXXII. Memnon. C. 34. Orosius, VI. 2. Eutrop.

& LXXX. mille autres encore avec Dorilaüs après cela ; tout cela faisant ensemble CCCX. mille hommes, nombre capable de tout terrasser, si le nombre seul suffisoit dans ces rencontres ; tout cela, dis-je, fut battu en trois différentes batailles, par Sylla qui n'avoit que quinze cens chevaux & quinze mille hommes d'Infanterie Romaine. La première de ces batailles se donna à Cheronée, & les deux autres à Orchomene. On compte que, dans les trois, le nombre des ennemis tuez se montoit à CLX. mille. Tout le reste fut obligé d'abandonner la Grèce.

An. 86. avant J.C. ALEX. JANN. 20.

L'année suivante Mithridare lui-même fut poussé vivement en Asie. Fimbria, (y) qui y commandoit une autre armée Romaine, battit le reste de ses meilleures troupes ; & poursuivit les fuyards jusques aux portes de Pergame, où résidoit Mithridate : l'obligea d'en sortir lui-même, & de se retirer à Patane, Place maritime d'Etolie. Fimbria l'y poursuivit & investit la Place par terre ; mais comme il n'avoit pas de Flotte pour en faire autant du côté de la mer, il en envoya demander à Lucullus, qui croisoit avec la Flotte Romaine dans les Mers du voisinage ; & si cet Amiral fut venu, comme Fimbria l'en prioit, Mithridate étoit pris infailliblement. Mais comme Fimbria & Lucullus étoient de deux partis opposez, ce dernier ne voulut point se mêler des affaires de l'autre ; & Mithridate se sauva par mer à Mitylene, & se tira d'entre

An. 85. avant J.C. ALEX. JANN. 21.

TROP. V. L. FLORUS III. 5.
(y) PLUT. in Lucullo. MEMNON. 36. L'TVII. Ep. LXXXIII. APPIAN. in Mithrid. OROSIUS. VI. 2.

An. 85. avant J.C. Alex. Jann. 21.

tre les mains des Romains, faute qui leur coûta bien cher dans la ſuite, & qui n'eſt pas rare dans les Etats où la meſintelligence regne entre les Miniſtres & les Officiers de differents partis : car on ſonge beaucoup moins alors au bien public qu'à ſatisfaire l'envie, l'animoſité, & la malice que ces diviſions excitent ; on ſe fait une étude & un plaiſir de faire avorter les projets les plus avantageux à l'Etat, quand c'eſt à un ennemi, c'eſt-à-dire à un homme d'un autre parti, que l'honneur en reviendroit; afin de perdre ou de rendre odieux ceux qui ſont chargez de l'execution. Il eſt peu d'Etats aujourdhui qui ne trouvent chez eux des exemples de ce que j'avance : mais il n'y en a point malheureuſement qui en fourniſſe tant que le nôtre.

Quoique Mithridate ſe fût ſauvé, & qu'on dût s'attendre à lui voir recommencer la guerre avec plus d'animoſité que jamais, tout le contraire arriva. (z) Le danger qu'il avoit couru, & les grandes pertes qu'il avoit faites, firent de ſi fortes impreſſions ſur ſon eſprit, qu'il envoya ordre à Archelaüs de faire la paix avec Sylla à quelque prix que ce fût. Sylla & lui eurent là-deſſus une entrevuë à Delos, & convinrent, que Mithridate rendroit la Bithynie à Nicomède ; la Cappadoce à Ariobarzanes; & aux Romains tout ce qu'il leur avoit pris depuis le commencement de la guerre ; qu'il ſe contenteroit de ces anciens Etats heréditaires qui étoient le

(z) Plut. *in Sylla & Lucullo.* *Epit.* L.ivii. 83. Dion. Cass. *Legat.* 34. & 35. Appian. *in Mithrid. & de B. Civ.* L Velleius Paterc. II 23.

le Royaume de Pont : & qu'il payeroit trois mille Talens aux Romains pour les fraix de la guerre ; & leur livreroit soixante & dix de ses Vaisseaux : Qu'on lui accorderoit la paix à ses conditions ; &, qu'oubliant tout le passé, il seroit reçu au nombre des Amis & des Alliez du Peuple Romain. Sylla & Mithridate eurent ensuite une entrevuë à Troas en Asie, où ces articles de Paix furent ratifiez des deux côtez ; & la Paix fut déclarée & publiée. Sylla n'auroit pas fait la Paix dans l'état où étoient les choses, sans que la Division qui étoit à Rome, & la Guerre civile qui y éclatoit demandoient absolument sa présence pour les appaiser. Cette nécessité lui faisoit souhaiter de terminer cette guerre avec autant de passion qu'à Mithridate qui y avoit le plus souffert. Ainsi dès qu'on lui eut livré les LXX. Vaisseaux, & les trois mille Talens; & qu'il eut reglé, que pour punir les Etats & les Villes d'Asie, qui avoient été contre les Romains dans cette guerre, ils eussent à payer en cinq ans le somme de vingt-mille Talens; il partit pour l'Italie, où la faction de Marius avoit pris le dessus. Ce qui s'y passa, n'entre pas dans mon plan.

An. 85. avant J. C. ALEX. JANN. 21.

Mais il y a une particularité que je ne dois pas oublier ici ; c'est (*a*) que ce fut lui qui empêcha les ouvrages d'Aristote de se perdre; & qu'il fut cause qu'il devinrent enfin publics. Aristote en mourant les avoit laissez à Théophraste. Celui-ci les avoit transmis à Nelée de Scepsis,

(a) PLUT. *in Sylla*. STRABO. XIII. p. 609. STANLEY *Hist. de la Philosophie*. VI. partie dans la Vie d'ARISTOTE ch. 16. (Ce Livre est Anglois.)

An. 85. avant J.C. ALEX. JANN. 21.

Scepsis, Ville du voisinage de Pergame en Asie; après la mort duquel ces Ouvrages tomberent entre les mains de ses héritiers, gens ignorants, qui les gardoient renfermez dans un coffre. Quand les Rois de Pergame commencerent à ramasser avec soin toutes sortes de Livres pour leur Bibliotheque, comme la Ville de Scepsis étoit de leur dépendance, ces héritiers apréhendant qu'on ne les leur enlevât, s'aviserent de les cacher dans une voute souterraine, où ils demeurerent près de cent trente ans; jusqu'à ce qu'enfin les héritiers de la famille de Nelée, qui, au bout de plusieurs générations étoient tombez dans la dernière pauvreté, les en tirerent pour les vendre à Apellicon, riche Athenien, qui cherchoit par tout les Livres les plus curieux pour sa Bibliotheque. Comme ils se trouverent fort endommagez par la longueur du temps & par l'humidité où ils avoient été; Apellicon en fit d'abord tirer des Copies, où il se trouva bien des vuides, parceque l'Original étoit pourri en plusieurs endroits, ou rongé des vers, ou effacé. On remplit ces vuides, ces mots, & ces lettres, du mieux qu'on put par conjecture; & cela quelquefois assez malhabilement. Delà sont venuës dans ces Ouvrages plusieurs difficultez, qui ont toûjours fait de la peine aux Sçavants. Apellicon

(aa) Ce Tyrannion étoit Citoyen d'Amisus, dans le Royaume de Pont. Il y fut fait prisonnier par Lucullus, quand il se rendit maître de cette Ville; mais, à cause de son savoir éminent, on lui donna la liberté. Il vint ensuite à Rome où Ciceron le prit sous sa protection. Il faisoit des Leçons chez cet Orateur, & avoit soin de sa Bibliotheque.

licon étant mort fort peu de temps avant que Sylla arrivât à Athenes, il se saisit de sa Bibliotheque, & de ces Oeuvres d'Aristote qui y étoient; & en enrichit celle qu'il avoit à Rome. Un fameux Grammairien de ce temps-là (*aa*) nommé Tyrannion, qui demeuroit alors à Rome, ayant grand' envie d'avoir ces Oeuvres d'Aristote, obtint du Bibliothecaire de Sylla la permission d'en tirer une Copie. Cette Copie fut communiquée à Andronique le Rhodien, qui en fit part enfin au public; & c'est à lui qu'il a l'obligation du profit qu'on a retiré depuis pendant tant de Siècles des excellents Ouvrages de ce grand Philosophe.

An. 85. avant J. C. ALEX. JANN. 21.

Pendant (*b*) qu'Antiochus Denys Roi de Damas faisoit la guerre à Aretas Roi de l'Arabie Petrée, Philippe son frere lui enleva cette Capitale, où Milesius, le Commandant du Château, le fit entrer. Mais Philippe ne l'ayant pas récompensé à sa fantaisie, la première fois que ce Prince en sortit pour prendre l'air, il lui fit fermer les portes, & garda la Ville pour Antiochus à qui il la rendit à son retour d'Arabie, d'où il étoit revenu avec précipitation sur la nouvelle de la prise de Damas. Philippe s'en retourna; & Antiochus retourna aussi contre Aretas; &, en y allant, il passa par la Judée. Comme il n'y avoit point d'autre passage que celui qui étoit entre Joppe & Antipa-

que. Et ayant gagné considerablement du bien, il en amassa lui même une, de plus trente mille volumes; & l'enrichit de cette Copie des Oeuvres d'Aristote. Toutes ces particulatitez se trouvent dans les *Epitres de Ciceron* II. 4. & IV. *à Attic.* 4. & 8. PLUT. *in Sylla & in Lucullo.* STRABO. XIII. p. 608. & SUIDAS. in v. Τυραννίων.

(b) JOSEPH. *Antt.* XIII. 23. *& de B. Jud.* I. 4.

An. 85. avant J. C. Alex. Jann. 21.

tipatris, Alexandre, qui s'aperçut de son dessein & en prit de l'ombrage, tira d'une de ces Places à l'autre des lignes de vingt milles de long, qu'il fortifia d'une muraille & flanqua de lieu en lieu de Tours de bois. Mais ces lignes ne servirent de rien. Car Antiochus fit mettre le feu à ses Tours; &, après les avoir consumées, il força les lignes, & entra en Arabie où il vouloit aller. Il s'y laissa surprendre par Aretas, & fut tué dans le combat, où perirent aussi la plûpart de ses troupes; & celles qui n'y perirent pas n'épouverent pas un sort moins triste pour cela; car s'étant sauvées dans un Village nommé Cana, elles y moururent de faim. Aretas après cette victoire devint Roi de Célé-Syrie, non pas par voye de conquête; mais invité par le choix volontaire de ceux de Damas, qui avoient peur de tomber sous la domination de Ptolomée fils de Mennéus Prince de Chalcis leur voisin. Car ce dernier Prince avoit essayé, quand il aprit la mort d'Antiochus, de s'emparer du Gouvernement à Damas. Mais il y étoit si haï, qu'on aima mieux faire venir Aretas, & lui donner la Couronne. Il ne fut pas plûtôt un peu affermi dans sa nouvelle Souveraineté, qu'il fit une entreprise contre Alexandre, & remporta l'avantage sur lui dans un combat qui se donna près d'Addida. Mais les hostilitez cesserent peu de temps après en vertu d'un Traité, qui aboutit à la Paix.

Pendant la Guerre Civile entre Alexandre

(c) Joseph. ibid.
(d) Appian. *in Mithrid.*. Plutarch. *in Sylla.* Epit Livii. 86. Memnon, C. 38.

dre & ses sujets Rebelles, plusieurs places frontières du côté de l'Arabie s'étoient revoltées contre lui; & il n'avoit pas encore été en état de songer à les reduire. Il se trouva enfin assez libre d'ailleurs pour y travailler. (c) Il passa pour cela le Jourdain; & après avoir pris Pella & Dia, il forma le siège de Guerasa où Theodore fils de Zenon avoit transporté ses trésors quand il abandonna Amathus. Alexandre voyant que les habitans de Pella refusoient d'embrasser la Religion Judaïque, raza la place & les banit; suivant la maxime des Asmonéens, qui dans toutes leurs Conquêtes en usoient ainsi, & donnoient toûjours l'alternative, ou de se faire Juifs, ou d'aller chercher à s'établir dans d'autres Païs, en abandonnant leurs demeures, qu'on faisoit démolir en ce cas-là.

An. 84. avant J.C. Alex. Jann. 22.

Quand Sylla fut parti pour l'Italie, Murena à qui il laissa le Gouvernement de l'Asie, (d) recommença la guerre sans sujet contre Mithridate; & cette nouvelle guerre dura trois ans; au bout desquels Sylla, alors Dictateur, desaprouva sa conduite (e) le rapella, & rétablit la paix avec Mithridate sur le même pié que dans le Traité précedent. Ainsi finit cette seconde Guerre Mithridatique. On ne laissa pas (f) d'accorder le triomphe à Murena en considération des grands avantages qu'il avoit remportez.

Les Syriens las des guerres continuelles que se faisoient dans leur Païs les Princes de la maison de Seleucus pour la Souveraineté; & ne

An. 83. avant J.C. Alex. Jann. 23.

(e) Cicero in Orat. *pro Lege Manil.*
(f) Cicero *pro Murena.*

An. 83. avant J.C. ALEX. JANN. 23.

ne pouvant plus souffrir le pillage, les meurtres, & les autres calamitez auxquelles ils se voyoient continuellement exposez; (*g*) résolurent enfin de leur donner l'exclusion à tous & de se soumettre à un Prince Etranger qui pût les délivrer de tous les maux que ces divisions leur attiroient, & rétablir la Paix dans leur Païs. Ils jetterent pour cela les yeux sur Tigranes Roi d'Armenie; & lui envoyerent des Ambassadeurs, pour lui faire savoir leur resolution & le choix qu'ils avoient fait de lui. Il l'accepta: (*h*) vint en Syrie: prit possession de la Couronne: & la porta (*i*) dix-huit ans. Il gouverna ce Royaume (*k*) quatorze ans de suite par le moyen d'un Viceroi nommé Megadates, qu'il ne tira de ce poste que lorsqu'il eut besoin de lui contre les Romains.

Eusebe ainsi chassé de ses Etats par ses Sujets & par Tigranes, se réfugia en Cilicie, où il passa le reste de ses jours (*l*) caché dans l'obscurité, apparemment dans quelque ..ou du mont Taurus. Pour Philippe, on ne sait ce qu'il devint. Il y a apparence qu'il fut tué dans quelque action en se défendant contre Tigranes. (*m*) A la verité Porphyre parle de ces deux Princes comme vivants trente ans après: mais on verra que Porphyre se trompe. Il est vrai que (*n*) Selene femme d'Eusebe conserva

Pto-

(g) JUSTIN. XL. 1.
(h) APPIAN. *in Syr.* JUSTIN. ibid.
(i) JUSTIN. XL. 1. & 2.
(k) APPIAN. *in Syriacis.*
(l) APPIAN. *in Syr.* PLUT. *in Pompeio.*
(m) *In Gr.* EUS. SCAL.
(n) CIC. *in Verr.* IV. 27. JOSEPH. *Antt.* XIII. 24.
(o) CIC. ibid.

Ptolemaïs avec une partie de la Phénicie & de la Célé-Syrie; & qu'elle y regna encore bien des années; ce qui la mit en état de donner à ses (o) deux fils une Education Royale. L'aîné s'appella Antiochus (p) l'Asiatique, & le cadet (q) Seleucus Cybiosactes. An. 83. avant J.C. ALEX. JANN. 23.

(r) Alexandre Jannée étendit ses conquêtes delà le Jourdain, en prenant Gaulane, Seleucie, & plusieurs autres Places.

L'année suivante (s) il se rendit maître de la Vallée d'Antiochus & de la Place forte de Gamala. L'une & l'autre avoient appartenu jusques-là à un certain Démétrius, contre lequel il y avoit de grandes plaintes. Alexandre le dépouilla de sa Principauté; & l'emmena prisonnier à Jerusalem, où il retourna vers la fin de cette année, après une absence de trois ans qu'il avoit employez à cette expedition. Il y fut reçu avec de grandes acclamations à cause des heureux succès qu'elle avoit eus. Il s'y abandonna à la bonne chere & aux excès du vin, qui lui causerent une fiévre quarte, dont il mourut au bout de trois ans. An. 82. avant J.C. ALEX. JANN. 24.

Ptolomée Lathyre (t) après un Siège de trois ans prit enfin la Ville de Thébes, dans la Haute-Egypte. Il y avoit eu une rebellion dans ce Païs-là; les Rebelles battus s'y étoient renfermez, & y avoient soutenu ce long An. 81. avant J.C. ALEX. JANN. 25.

(p) Il fut surnommé Asiatique, parce qu'il avoit été élevé en Asie. V. APPIAN. *Syr.*

(q) STRABO. XVII. p. 796.

(r) JOSEPH. *Antt.* XIII. 23. *& de B. Jud.* I. 4.

(s) JOSEPH. ibid.

(t) PAUSAN. *Att.* ubi *Thebas Bœotias pro Thebis Ægyptiis ex errore ponit.*

An. 81. avant J. C. Alex. Jann. 25. long Siège. Lathyre la châtia si rudement que de la plus grande & la plus riche Ville d'Egypte qu'elle étoit, elle fut presque réduite à rien, & n'a jamais depuis fait de figure dans le monde.

Peu de temps après (u) il mourut. A compter depuis la mort de son Pere, il avoit regné trente-six ans ; onze conjointement avec sa Mere en Egypte ; dix-huit en Cypre ; & sept tout seul en Egypte, après la mort de sa Mere. Sa fille Cléopatre lui succeda ; il n'avoit qu'elle d'enfans legitimes. Son nom propre étoit Berenice, & (w) & c'est ainsi que la nomme Pausanias. C'étoit un usage établi dans cette Maison que tous les fils avoient le nom de Ptolomée, & les filles celui de Cléopatre. Après cela il falloit des noms propres pour les distinguer les uns des autres. Ainsi Selene (x) avoit aussi le nom de Cléopatre, aussi bien que deux de ses Sœurs. Tout de même ici la fille de Lathyre, dont le nom propre étoit Berenice, portoit aussi celui de Cléopatre, selon l'usage de cette Maison. Cette remarque est nécessaire pour débrouiller plusieurs obscuritez de l'Histoire d'Egypte, qui autrement embarrasseroient les Lecteurs.

An. 80. avant J.C. Alex. Jann. 26. Sylla envoya (y) Alexandre, fils de celui qui avoit fait mourir sa Mere, pour prendre possession de la Couronne d'Egypte, après la mort de son Oncle Lathyre ; en qualité d'héritier

(u) Pausan. ibid. Porphyrius *in Gr.* Euseb. Scal. Ptolem. *Astron. in Canone.*
(w) *In Atticis.*
(x) Joseph. *Antt.* XIII. 24.
(y) Appian. *de B. Civ.* I. Porphyr. *in Gr.* Euseb. Scalig.

ritier mâle le plus proche du défunt. Mais ceux d'Alexandrie avoient déja mis Cléopatre sur le Trône; & il y avoit six mois qu'elle y étoit quand il y arriva. Pour accommoder la chose, & ne se pas faire d'affaires avec Sylla, qui en qualité de Dictateur perpetuel étoit maître absolu à Rome; on convint que Cléopatre & lui se marieroient, & regneroient conjointement. Mais Alexandre, qui ne la trouva pas à son gré, ou ne voulut point d'Associée à la Couronne, la fit mourir (z) dix-neuf jours après le mariage; & regna quinze ans seul.

An. 80. avant J. C. ALEX. JANN. 26.

J'ai remarqué ci-dessus, que cet Alexandre avoit été envoyé à Coos par sa Grand-mere Cléopatre; & que Mithridate l'y avoit pris avec le Trésor qu'on y avoit envoyé avec lui. Il (a) se déroba quelque temps après d'entre les mains de Mithridate, & se réfugia auprès de Sylla, qui le reçut fort bien; le prit en sa protection; l'emmena avec lui à Rome; & enfin le mit sur le Trône d'Egypte, comme on vient de le voir.

Alexandre Jannée, (b) toûjours incommodé de sa fiévre quarte, crut que l'exercice & la fatigue la feroient passer. Il se mit à la tête de son armée; passa le Jourdain; & assiègea Ragaba, qui étoit un Château du Païs des Guerasseniens. Mais au lieu du soulagement auquel il s'étoit attendu, la fatigue augmenta si

An. 79. avant J. C. ALEX. JANN. 27.

(z) PORPHYR. ibid. Il dit, & APPIEN rapporte la même chose, que cet Alexandre fut massacré par les Alexandrins pour ce meurtre. Mais ils se trompent tous deux. Il regna encore quinze ans, comme on le verra dans la suite.

(a) APPIAN. *de B. Civ.* I. Et PORPHYR. ibid.

(b) JOSEPH. *Ant.* XIII. 23. *&* *de B. Jud.* I. 4.

An. 79. avant J. C. Alex. Jann. 27.

si fort son mal qu'il en mourut au Camp. (c) Il laissa deux fils, Hyrcan & Aristobule. Mais il ordonna qu'Alexandra sa femme gouverneroit le Royaume tant qu'elle vivroit; & qu'elle choisiroit celui de ses deux fils qu'elle voudroit pour regner après elle.

Cette Princesse l'avoit accompagné au Siège où il mourut. (cc) Quand elle le vit si près de sa fin, elle se trouva bien embarrassée, en considerant le triste état où elle & ses enfans alloient être réduits par sa mort. Elle savoit jusqu'à quel point alloit le ressentiment des Pharisiens, qu'il avoit poussez à bout: le pouvoir qu'ils avoient sur le Peuple; & la haine qu'ils lui avoient inspirée contre la Maison Royale. Elle ne s'attendoit à rien moins, dès que son mari seroit mort, qu'à être sacrifiée, elle, ses enfans & toute la Maison Royale, à la haine implacable qu'ils lui avoient portée. Elle en faisoit ses lamentations à son mari sur son lit de mort, lorsqu'il lui dit pour la rassurer; qu'elle n'avoit rien à craindre, si elle vouloit suivre le conseil qu'il alloit lui donner; qu'elle se tireroit du danger qu'elle apprehendoit & procureroit à Elle & à sa Maison la sureté & la tranquilité, en executant habilement ce qu'il alloit lui proposer. Qu'il falloit premièrement cacher sa mort jusqu'à ce que le Château fût pris; puis emmener l'armée en triomphe à Jerusalem; & y remporter son corps. Que, dès qu'elle y seroit arrivée, il falloit faire venir les Principaux de la Secte des Pharisiens; leur annoncer sa mort, & leur montrer le corps; en ajoutant, qu'elle les

(c) Joseph. Antt. XIII. 24. & de B. Jud. ibid.

les en laiſſoit les maîtres ; ſoit qu'ils vouluſſent le faire jetter à la voirie, à cauſe des maux qu'il leur avoit faits ; ou qu'ils en vouluſſent diſpoſer autrement : & leur promettre de ſuivre leur avis dans les affaires d'Etat, & de ne rien faire ſans leur agrément, & que ſous leur direction. Faites ce que je vous dis, ajouta-t-il, & non ſeulement vous me procurerez des Funerailles honorables ; mais vous vous ferez à vous & à vos enfans un établiſſement ſolide & durable. La choſe arriva comme il l'avoit prévuë. Car, après la priſe du Château, elle retourna à Jeruſalem de la manière qu'il le lui avoit conſeillé ; fit venir les Chefs des Phariſiens ; & ſuivit de point en point les inſtructions qu'il lui avoit données ; aſſurant particulierement les Phariſiens qu'elle leur remettroit entre les mains l'adminiſtration des affaires & la direction de tout. Cette promeſſe les radoucit ſi fort, qu'oubliant leur haine pour le mort, quoi qu'elle eût été portée pendant ſa vie auſſi loin qu'il étoit poſſible, ils la changerent en vénération & en reſpect pour ſa mémoire ; & au lieu des invectives & des injures qu'ils avoient toûjours vomies contre lui, ce n'étoit plus qu'Eloges & panegyriques, où ils relevoient, juſqu'à l'exageration, les grandes actions du défunt, par leſquelles la Nation ſe trouvoit agrandie, & ſon pouvoir, ſon honneur, & ſon credit augmentez. Enfin ils ramenerent ſi bien le Peuple, qu'ils avoient toujours juſques-là irrité contre lui, qu'on lui fit une Pompe funebre plus ſomptueuſe & plus

An. 70. avant J.C. ALEX. JANN. 27.

(cc) JOSEPH. *Antt.* XIII. 23. *de B. Jud.* I. 4.

An. 79. avant J.C. Alex. Jann. 29. plus honorable que n'en avoient eu aucun de ses Prédécésseurs; & qu'Alexandra, comme son Testament le portoit, fut établie Administratrice Souveraine de la Nation.

An. 78. avant J.C. Alexandra I. Quand cette Princesse se vit bien établie, elle fit recevoir son fils aîné Hyrcan (*d*) Souverain Sacrificateur. Il avoit alors près de (*e*) trente-trois ans. Elle donna, comme elle l'avoit promis, l'administration de toutes les grandes affaires aux Pharisiens. La première chose qu'ils firent fut (*f*) de casser le Decret par lequel Hyrcan, sur la fin de ses jours, avoit aboli toutes leurs Constitutions Traditionaires: Decret qui s'étoit executé jusques-là avec la dernière rigueur, à la grande mortification de cette Secte. Par cette révocation, les Traditions reprirent leur premier Empire; & les Pharisiens, qui se trouverent en pleine liberté de les répandre, & d'en imposer même de nouvelles, les accrurent jusqu'au point que j'ai marqué ci-dessus: & ce Peuple en est si entêté depuis ce temps-là, que l'Écriture, dont ils prétendent que ces Traditions sont une simple explication, est étouffée sous tout ce fatras, & a perdu chez eux toute sa force & son autorité. Après cela ils firent ouvrir les prisons à tous ceux qui avoient été arrêtez, pour avoir trempé dans les Guerres Civiles; ils rappelerent ceux qui, pour la même cause, avoient abandonné le Païs; & leur rendirent leur bien; ce qui augmenta & fortifia extrêmement leur parti. Ti-

(d) Joseph. ibid. & *Antt.* XX. 8.

(e) Car Hyrcan ayant plus de 80. ans quand il mourut, devoit avoir du moins 33. ans quand son Pere mourut & qu'il fut fait Souverain Sacrificateur à sa place.

Tigranes ayant fait bâtir en Armenie une belle grande Ville toute neuve qu'il nomma de son nom *Tigranocerta*, c'est-à-dire, *la Ville de Tigranes* (g) Mithridate lui persuada de faire la Conquête de la Cappadoce, & d'en transplanter les habitants dans sa nouvelle Ville, & dans d'autres parties de ses Etats qui n'étoient pas bien peuplées. Il le fit, & en emmena trois-cens mille ames. Par tout où il portoit ses armes victorieuses, il pratiqua toûjours depuis ce temps-là la même chose pour bien peupler ses Etats. Il donnoit à chaque famille autant de terres qu'elle en pouvoit cultiver, & qu'il lui en faloit pour sa subsistance. On dit qu'il dépeupla douze Villes Grecques de l'Asie Mineure pour Tigranocerta seule, sans compter ce qu'il tira d'ailleurs; car il y attira encore beaucoup d'habitans d'Assyrie, de l'Adiabene, de la Gordiane & de plusieurs autres endroits, aussi bien que des Villes Grècques dont je viens de parler : enfin il en fit une très-grande Ville, & très-bien peuplée.

An. 78. avant J. C. ALEXANDRA I.

Après s'être renforcez du grand nombre des prisonniers & des réfugiez dont on a parlé, les Pharisiens commencerent (h) à demander justice contre ceux par l'instigation & les conseils de qui Alexandre avoit crucifié les hüit-cens Rebelles dont on a fait l'Histoire. C'étoit en effet entreprendre tous ceux qui l'avoient soutenu dans cette Guerre; car ils les en

An. 77. avant J.C. ALEXANDRA 2.

(f) JOSEPH. ibid.
(g) APPIAN. *in Mithrid.* PLUT. *in Lucullo.* STRABO. XI. p. 532. & XII. p. 539.
(h) JOSEPH. *Antt.* XIII. 24. *&* *de B. Jud.* I. 4.

An. 77. avant J. C. ALEXANDRA 2. en rendoient tous complices. Ils commencerent par Diogene le grand confident du feu Roi. Après l'avoir condamné & executé, ils passerent à d'autres, qu'ils accusoient du même crime. Enfin ce fut le prétexte dont ils se servirent, pour se défaire de tous ceux du parti contraire qui leur déplaisoient le plus. Alexandra fut obligée, malgré qu'elle en eût, de les laisser faire, parce qu'ayant le Peuple pour eux, il lui étoit impossible autrement d'entretenir la paix au dedans, quoi qu'elle eût deux bonnes armées sur pié vers la frontière, qui tenoient tous ses voisins dans le respect. Elle avoit vu du temps de son mari, ce que c'étoit qu'une Guerre civile, & les maux infinis qu'elle entraîne; elle craignoit d'en allumer une nouvelle; & ne voyant point d'autres moyen de la prévenir, que de ceder un peu à l'humeur vindicative de ces gens-là, elle permettoit un mal pour en empêcher un plus grand.

An. 76. avant J. C. ALEXANDRA 3. (*i*) Nicomede Roi de Bithynie mourut cette année, & fit le Peuple Romain son héritier. Son Païs devint par-là une Province Romaine. Mithridate forma aussi-tôt la resolution de renouveller la guerre contr'eux à cette occasion; & employa la plus grande partie de cette année à faire les préparatifs nécessaires pour la pousser avec succès.

(*k*) Cyrene fut aussi réduite en Province la même année. Ptolomée Apion (*l*) l'avoit laissée

(i) APPIAN. *in Mithrid. & de B. Civ.* I. *Epit.* LIVII 93. VELLEI. PATERC. II. 4. & 39.
(k) APPIAN. *de B. Civ.* I.
(l) *Epit.* LIVII. 70.

laissée par Testament au Peuple Romain. Les Romains, au lieu de profiter de cette Donation, avoient donné la liberté aux Villes; & leur avoient permis de se gouverner elles-mêmes, comme elles l'entendroient. (*m*) Vingt ans s'étoient passez depuis, pendant lesquels tout le fruit qu'ils avoient tiré du beau présent des Romains, c'étoit, que (*n*) les seditions & la Tyrannie y avoient causé mille maux & mille désordres. De sorte qu'enfin les Romains furent obligez, pour les en délivrer, de les reprendre, & de les reduire en forme de Province Romaine. On prétend que (*o*) les Juifs du Païs contribuérent beaucoup à ces désordres. Ils y avoient été mis par le premier des Ptolomées, comme ou l'a vu dans son lieu. Ils s'y étoient si fort multipliez, qu'ils firent en peu de temps une des plus nombreuses & des plus considerables parties de la Nation. On dit qu'ils y avoient souvent causé des seditions; & il y a assez d'apparence que les autres habitans leur en avoient donné assez de sujet. Car, comme à cause de la difference de Religion, de leur manière de vivre particulière, ils étoient extrêmement haïs des Payens, ils étoient souvent exposez à leurs insultes, à leurs injures, & à des violences considerables: & dès qu'ils vouloient les repousser ou en tirer vangeance, il falloit bien que quelquefois cela causât des desordres. Quand les choses en venoient-là, on ne s'en pre-

An. 76. avant J. C. ALEXANDRA 3.

(m) Voy sous l'an 96.
(n) PLUT. *in Lucullo*.
(o) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 12.

An. 75. avant J. C. ALEXANDRA 4. prenoit qu'aux Juifs. La même chose arrivoit aussi souvent à Alexandrie.

Mithridate (*p*) s'empara de la Paphlagonie & de la Bithynie. La Province d'Asie, qui se trouvoit épuisée par les exactions des Partisans & des Usuriers Romains, pour se délivrer de leur oppression, se déclara pour lui une seconde fois. Telle fut la cause de la troisième Guerre Mithridatique, qui dura près de douze ans.

An. 74. avant J. C. ALEXANDRA 5. On envoya contre lui les (*q*) deux Consuls, L. Lucullus, & M. Cotta, & on donna une armée à chacun. Lucullus eut dans son département, l'Asie, la Cilicie, & la Cappadoce: l'autre, la Bithynie & la Propontide. Mais Cotta (*r*) qui n'entendoit rien à la guerre, fut d'abord battu par Mithridate à Chalcedoine, où il perdit beaucoup de monde: & dans le même temps, il perdit encore la plus grande partie de la Flotte qu'il avoit pour défendre la Côte.

An. 73. avant J. C. ALEXANDRA 6. Animé par ce double succès, (*s*) Mithridate entreprit le Siège de Cyzique Ville de la Propontide, qui soutenoit vigoureusement le parti des Romains dans cette guerre. En s'en rendant maître il s'ouvroit un passage de la Bithynie dans l'Asie Mineure, qui lui auroit été très-avantageux pour y porter la guerre avec toute la sûreté & la facilité possibles. C'étoit pour cela qu'il la vouloit prendre. Pour y

(p) APPIAN. *in Mithrid.* PLUT. *in Lucullo.* EPIT. LIVII. 93.

(q) PLUT. & APPIAN. ibid. CICERO *pro Murena.* MEMNON. 39. EUTROP. VI.

(r) PLUT. APPIAN. & LIVIUS. ibid. *Ep. Mithridatis*

y réussir il l'investit par terre avec ccc. mille hommes divisez en dix Camps ; & par mer avec cccc. Vaisseaux. Mais à peine ses Camps étoient-ils formez, & toutes ses dispositions faites, que Lucullus se posta à côté de lui ; & sans en venir à une action générale, en coupant ses convois ; en faisant charger à propos les partis qu'il envoyoit au fourrage ; en lui battant des détachements qu'il faisoit de temps en temps ; en un mot, en prenant avantage de toutes les occasions qui s'offroient ; il affoiblit si fort l'armée de Mithridate, & lui coupa si bien les provisions, qu'il se vit obligé de lever le Siège honteusement, après y avoir perdu la plus grande partie de cette nombreuse armée.

An 73. avant J. C. ALEXANDRA 6.

Quelques troubles qui arriverent en Egypte, causez par le dégoût qu'on y prit d'Alexandre, firent penser Selene Sœur de Lathyre à prétendre à la Couronne. (t) Elle envoya à Rome Antiochus l'Asiatique, & Seleucus, qu'elle avoit eus d'Antiochus Eusebe, solliciter le Senat pour elle. Mais, après deux ans de mouvements inutiles qu'ils se donnerent pour cette affaire ; ils furent obligez de s'en retourner sans pouvoir rien obtenir : & encore eurent-ils le malheur d'être volez par Verrès Préteur de Sicile, en passant dans cette Isle à leur retour. Le Senat ne les amusa si long-temps à Rome, que parceque les Membres

tis apud. SALLUST. *Fragm.* IV.

(s) PLUT. *in Lucullo.* APPIAN. *in Mithrid.* *Epit.* LIVII. 94. CIC. in Or. *pro Murena & pro Lege Man.* STRAB. XII. p. 575. FLOR. III. 5.

(t) CICERO *in Verrem* IV. §. 27.

An. 73. avant J.C. ALEXANDRA 6. bres de ce Corps vouloient tirer davantage d'argent d'Alexandre pour le confirmer dans la possession de sa Couronne.

En Judée les Pharisiens (u) continuoient toûjours leurs persécutions contre ceux qui leur avoient été contraires sous le feu Roi. On les rendoit responsables de toutes les cruautez, & de toutes les fautes, dont ils jugeoient à propos de noircir la memoire de ce Prince. Ils s'étoient déja défaits, sur ce prétexte, de plusieurs de leurs ennemis ; & ils inventoient tous les jours de nouveaux chefs d'accusation pour perdre ceux qui leur déplaisoient le plus entre ceux qui restoient encore.

An. 72. avant J.C. ALEXANDRA 7. (w) Les amis & les partisans du feu Roi, voyant que ces persécutions ne finissoient point, & qu'on avoit juré leur perte ; s'assemblerent enfin, & vinrent en corps trouver la Reine, avec Aristobule son second fils à leur tête. Ils lui étalerent les services qu'ils avoient rendus au feu Roi ; leur fidelité & leur attachement pour lui dans toutes ses guerres & dans les embarras où il s'étoit trouvé pendant les troubles : Qu'il leur étoit bien dur qu'on leur fit, à présent qu'elle les gouvernoit, un crime de tout ce qu'ils avoient fait pour lui, & de se voir sacrifiez à la haine implacable de leurs ennemis, uniquement à cause de leur attachement pour elle & pour sa Maison. Ils la supplioient d'arrêter ces sortes de recherches ; ou si elle ne le pouvoit pas, de leur permettre de se retirer du Païs, & de chercher ailleurs un asyle : ou du moins qu'on

(u) JOSEPH, *Ant*, XIII. 24. & *de B. Jud.* I. 4.

qu'on les mît dans les places où elle avoit garniſon, où ils fuſſent à couvert des perſécutions de leurs ennemis. An. 72. avant J. C. ALEXANDRA 7.

La Reine étoit touchée, autant qu'on peut l'être, de l'état où elle les voyoit, & de l'injuſtice qu'on leur faiſoit. Mais il ne dépendoit pas d'elle de faire pour eux tout ce qu'elle eût ſouhaité; car elle s'étoit liée les mains en ſe mettant entre celles des Phariſiens, & ne pouvoit plus rien faire ſans leur conſentement. Ils crioient que ce ſeroit arrêter le cours de la Juſtice, que de ſuſpendre les recherches contre ces gens-là : Que c'étoit là une démarche qu'aucun Gouvernement ne doit jamais ſouffrir : & qu'ainſi ils n'y donneroient jamais les mains. D'un autre côté la Reine crut ne devoir jamais conſentir que les vrais & fideles amis de ſa Maiſon abandonnaſſent ainſi le Païs, puiſqu'elle demeureroit alors ſans appui à la merci d'une faction turbulente, & n'auroit aucune reſſource en cas de néceſſité. Elle ſe détermina donc au troiſième parti qu'ils lui avoient propoſé ; & les diſperſa dans les places où elle avoit garniſon. Elle y trouvoit deux avantages; le premier, que, par là, ayant les armes à la main dans ces places fortes, leurs ennemis n'oſeroient les attaquer : & le ſecond, que ce ſeroit toûjours pour Elle un corps de reſerve, ſur lequel elle pouvoit compter dans l'occaſion, en cas de brouillerie.

Ce fut cette année que naquit Herode le grand, qui fut enſuite Roi de Judée: car il paroît

(w) JOSEPH. ibid.

An. 72. avant J. C. ALEXANDRA. 7.

roît (x) qu'il avoit vingt-cinq ans quand on lui donna le Gouvernement de la Galilée, l'an XLVIII. avant Jesus-Christ. (y) Son pere étoit Antipas Iduméen de qualité, & sa mere Cypre d'une famille illustre d'Arabie. Cet Antipas, pour habiller son nom à la Grèque se faisoit appeller Antipater, & c'est sous ce dernier nom que nous le verrons souvent paroître dans la suite de cette Histoire. Nicolas de Damas, (z) qui avoit écrit une Histoire Universelle, selon Josephe en CXXIV. & selon Athenée, en CXLIV. Livres, ayant beaucoup parlé des actions d'Herode jusqu'où son Histoire alloit, & jusqu'au temps où il la publia; (a) pour le flatter, comme il étoit fort en sa faveur, faisoit descendre Antipater son pere d'un des Principaux Juifs qui revinrent à Jerusalem après la Captivité de Babylone. D'autres (b) au contraire, pour le flétrir, ont prétendu, que cet Antipater étoit fils d'un nommé Herode simple Sacristain du Temple d'Apollon qui étoit à Ascalon; & qu'ayant été pris dans l'enfance par quelques voleurs d'Idumée, & son Pere n'ayant pas de quoi le racheter, il y étoit demeuré dans l'esclavage; & y avoit été élevé dans la Religion du Païs, qui étoit alors la Judaïque; & que de cette bassesse il étoit enfin parvenu à faire la figure qu'il fit ensuite dans le monde. Mais Josephe, qui devoit savoir mieux qu'aucun d'eux

(x) JOSEPH. *Antt.* XIV. 17. Car, au lieu de 15. ans, il faut lire 25. Voyez CASAUB. 1. *Exerc.* sur BARONIUS, c. 34. & USSERII *Annal.* J. P. 4667.
(y) JOSEPH. *Antt.* XIV. 2. *& de B. Jud.* I. 5.
(z) Vide VOSSIUM *de Hist. Gr.* II. 4.
(a) JOSEPH. *Antt.* XIV. 2.

d'eux ce qui en étoit, & qui paroît le plus desintereffé dans cette occasion, dit que cet Antipas, ou Antipater, (c) étoit d'une famille Iduméene de qualité : que son Pere, nommé aussi Antipas, (d) avoit été Gouverneur d'Idumée sous le Roi Alexandre Jannée & sous la Reine Alexandra. Il étoit donc Iduméen de race, & Juif de Religion, comme tous les autres Iduméens depuis qu'Hyrcan les eut obligez à embrasser le Judaïsme, comme je l'ai raconté en son lieu.

An. 72. avant J. C. ALEXANDRA 7.

Cependant la guerre de Mithridate alloit toûjours son train dans l'Asie Mineure. (e) En levant le Siège de Cyzique, il s'enfuit avec les restes de son armée à Nicomedie, d'où il passa par mer dans le Pont. Il laissa une partie de sa Flotte, avec dix mille hommes de ses meilleures troupes dans l'Hellespont, avec trois de ses meilleurs Généraux. Lucullus avec la Flotte Romaine les batit deux fois; la première à Tenedos, & l'autre à Lemnos. Il leur tua presque tout leur monde dans ces deux combats; & dans le dernier il prit les trois Généraux; dont l'un étoit M. Marius Senateur Romain, que Sertorius avoit envoyé d'Espagne au secours de Mithridate. Lucullus le fit mourir. L'un des deux autres s'empoisonna; & le troisième fut reservé pour le Triomphe. Après avoir dégagé les Côtes par ces deux victoires, Lucullus tourna ses armes vers

(b) AFRICAN. *ap.* EUSEB. *H. E.* I. 7. AMBROS. *in Comm. ad Luc* III.
(c) *Antt.* XIV. 2. *& de B. Jud.* I. 5.
(d) *Antt.* ibid.
(e) PLUT. *in Lucullo.* APPIAN. *in Mithrid.* L. FLORUS III. 5. OROSIUS VI. 2.

An. 72. avant J. C. Alexandra 7.

vers le Continent; réduisit, prèmierement la Bithynie, puis la Paphlagonie; marcha ensuite jusques dans le Pont; & porta la guerre dans le sein même des Etats de Mithridate.

Ce Prince avoit souffert presque autant par la Tempête dans son passage sur le Pont Euxin, que dans la rude Campagne où il avoit été si maltraité. Car il y avoit perdu presque tout le reste de sa Flotte & des troupes qu'il ramennoit pour défendre ses anciens Etats. Quand Lucullus arriva, il travailloit vivement à de nouvelles levées pour se défendre contre cette attaque, qu'il avoit bien prévuë; & pour se fortifier, il avoit déja envoyé solliciter du secours en Armenie, chez les Parthes, chez les Scythes, & chez quelques autres de ses voisins.

Lucullus en arrivant dans le Pont, alla, sans perdre de temps, former le Siège d'Amisus & d'Eupatoria, deux des principales Villes du Païs, fort proches l'une de l'autre; & la derniere tout nouvellement bâtie, & nommée Eupatoria à cause du surnom d'Eupator que portoit Mithridate. Il y faisoit même sa residence ordinaire & en vouloit faire la Capitale de ses Etats. Non content de ces deux Sièges que Lucullus formoit à la fois, il fit encore un détachement de l'armée pour aller former celui de Themiscyre sur le Thermodon, qui n'étoit pas moins considerable que les deux autres.

An. 71. avant J. C. Alexandra 8.

Pendant que les Romains attaquoient ces trois places, (f) Mithridate, qui avoit déja formé

(f) Plut. & Appian. ibid. Phlegon. *Trall. apud* Photium Cod. XCVII. p. 268. Memnon, *apud eundem.*

formé une nouvelle armée, se mit en campagne de fort bonne heure au printemps. (*f*) Lucullus laissa le commandement des Sièges d'Amisus & d'Eupatoria à Murena, & marcha contre lui avec le reste des troupes. Mithridate eut l'avantage en deux actions: mais à la troisième il fut défait entièrement & obligé de s'enfuir en Armenie, & de s'y méttre sous la protection de Tigranes son Gendre, & de lui demander du secours. Mais, bien loin de lui en accorder, ce Prince ne voulut seulement pas le voir pendant plus d'un an & demi. Après cette victoire, tout se soumit au Vainqueur dans le Pont, excepté Amisus qui tint bon jusqu'au printemps de l'année suivante; de sorte que cette Place importante coûta aux Romains un Siège de deux hivers.

An. 71. avant J. C. ALEXANDRA 8.

Ptolomée fils de Mennée, Prince de Chalcis, au pié du Mont-Liban, incommodoit extrêmement ses voisins, & sur tout ceux de Damas. (*g*) Alexandra envoya contre lui Aristobule son second fils, sous prétexte de proteger ces voisins, mais en effet c'étoit pour se saisir elle-même de Damas. Aristobule songea beaucoup moins à executer les ordres secrets qu'il avoit, qu'à se servir de l'occasion pour mettre l'Armée dans ses interêts afin de se procurer la Couronne quand sa Mere viendroit à mourir. Il prit à la verité possession de Damas; mais il revint sans rien faire d'ailleurs de considerable, ni contre l'oppresseur ni autrement.

Se-

dem 45, 46, 47. L. FLOR. III. 5. EUTROP. VI. *Epit.* LIVII 97.

(*g*) JOSEPH. *Antt.* XIII. 24. *& de B. Jud.* I. 4.

An. 70. avant J. C. Alexandra 9.

Selene voyant, par le retour de ses deux fils de Rome, que ses prétensions sur l'Egypte ne lui serviroient de rien, resolut d'étendre au moins ses Etats en Syrie. Elle (*h*) débaucha quelques Villes, & travailloit à faire soulever tout le reste. Par cette conduite elle s'attira sur les bras toutes les forces de Tigranes, qui, voyant que quelques Villes s'étoient déja déclarées pour elle, & ayant avis des menées sourdes qui se pratiquoient dans plusieurs autres, (*i*) vint à la tête d'une armée de cinq cens mille hommes pour arrêter ces revoltes, & vanger le tort qu'on lui avoit fait. Il la bloqua elle-même dans Ptolemaïs; l'y assiegea, & l'y prit. Il l'emmena ensuite jusqu'à Seleucie en Mesopotamie, où il la fit mourir.

Elle étoit fille de Ptolomée Physcon Roi d'Egypte. Elle avoit été mariée premièrement à Lathyre son propre frere. Sa mere la lui ayant ôtée, elle fut donnée ensuite à Antiochus Grypus : & après la mort de celui-ci, elle épousa encore Antiochus Eusebe fils d'Antiochus le Cyzicenien, & eut de lui ces deux fils. Appien (*l*) dit qu'elle épousa le Cyzicenien lui-même, & après sa mort, Eusebe son fils ; & il ajoute même, que tous les malheurs d'Eusebe, (*ll*) furent une punition du Ciel pour cet inceste. Mais le fait ne peut pas être vrai. Le fil de l'Histoire de Syrie après la mort de Grypus ne laisse

(h) Joseph. *Ant.* XIII. 24.
(i) Joseph. ibid. Plut. *in Lucullo.*
(k Strabo. XVI. p. 749.
(l) *In Syriacis.*

se point de vuide, où l'on puisse placer ce mariage de cette Princesse avec le Cyzicenien : & aucun Historien n'en parle que lui. An. 70. avant J.C. ALEXANDRA 9.

Pendant que Tigranes assiègeoit Ptolemaïs, (*m*) la Reine Alexandra qui redoutoit son pouvoir, lui envoya des Ambassadeurs, & lui fit faire de beaux présens pour se le rendre favorable & gagner son amitié. Il les reçut en apparence avec joye, & promit l'amitié qu'on lui demandoit; mais ce n'étoit dans le fonds que pure politique. Il avoit besoin de ménager cette Reine, parce que les progrès des Romains dans le Pont & dans la Cappadoce rendoient sa présence nécessaire en Armenie, pour couvrir ses Etats de ce côté-là; & qu'ainsi il falloit qu'il s'y rendît en diligence. C'étoit-là la véritable raison qui l'empêchoit de pousser ses Conquêtes dans la Palestine. Autrement & Jerusalem & toute la Judée étoient perduës aussi bien que Ptolemaïs; car qu'y avoit-il qui pût lui resister avec les armées prodigieuses qu'il y avoit amenées?

A son retour de Ptolemaïs, à Antioche, (*n*) il y trouva P. Clodius, que Lucullus lui avoit envoyé pour le sommer de lui livrer Mithridate, à faute de quoi il avoit ordre de lui déclarer la guerre. Clodius s'acquitta de cette commission avec des termes & des manières auxquelles Tigranes n'étoit pas accoûtumé. Ce Prince qui n'avoit jamais été contredit, & qui ne connoissoit point d'autres loix

(ll) L'Apôtre St. Paul remarque, que c'étoit une chose dont les Payens même avoient horreur, que d'épouser la femme de son Pere. I. *Cor.* V. 1.

(m) JOSEPH. *Antt.* XIII. 24.

(n) PLUT. *in Lucullo.* MEMNON. c. 48.

An. 70. avant J.C. Alexandra 9. loix ni d'autre regle que sa volonté & son bon plaisir, fut choqué de cette liberté Romaine; mais il le fut bien plus encore de la Lettre de Lucullus qu'on lui remit. Car le simple titre de Roi qu'elle lui donnoit ne le contentoit pas ; il avoit pris celui de *Roi des Rois*, dont il étoit entêté; & avoit (*o*) poussé l'orgueuil à cet égard jusqu'à se faire servir par des têtes couronnées, qui étoient de petits Roitelets qu'il avoit faits prisonniers en diverses guerrss. Il ne paroissoit jamais en public sans avoir quatre de ces Rois; deux à pié de chaque côté de son Cheval, quand il sortoit. A table, dans sa chambre, enfin partout, il en avoit toûjours quelques-uns à le servir aux offices les plus bas : mais sur tout quand il donnoit audience à des Ambassadeurs; car alors pour donner aux Etrangers une grande idée de sa gloire & de sa puissance, il les faisoit tous ranger en haye aux deux côtez de son Trône, où ils paroissoient avec des habits & dans la posture des Esclaves du commun. Pour marquer son ressentiment à Lucullus de ce qu'il avoit manqué à lui donner ce titre favori; dans la reponse qu'il lui fit, il ne mit simplement *qu'à Lucullus*, sans y ajouter le titre ordinaire d'*Imperator* ou autres semblables, qu'on donnoit aux Généraux Romains. Il refusa de livrer Mithridate à Lucullus ; & ainsi Clodius lui déclara la guerre de la part des Romains, & retourna rendre compte à Lucullus de sa commission.

Il étoit alors dans la Province d'Asie. Il y étoit

(o) Plut. ibid.
(p) Plut. *in Lucull*. Appian. *in Mithrid.*

étoit (*p*) revenu après avoir chaſſé Mithrida- An. 70.
te du Pont, pris Amiſus & Eupatoria, & ſou- avant J. C.
mis preſque tout le reſte de ce Royaume; & ALEXAN-
il avoit employé près d'un an à réformer les DRA.
abus que les exactions des Traitans & des Uſuriers y avoient introduits. Il ménagea cette affaire avec tant de ſageſſe, qu'il remedia à tous les deſordres, & mit les affaires ſur un bon pié : ce qui lui gagna ſi fort l'eſtime & le cœur de ceux de la Province, qu'ils inſtituerent des Jeux publics en ſon honneur, qui furent nommez Luculliens, & qui durerent aſſez long-temps après; on les célèbroit tous les ans. La juſtice de ce procedé fit auſſi beaucoup d'honneur au Peuple Romain dans l'eſprit de toutes les Nations voiſines. Mais les Partiſans & les Uſuriers Romains, qui voyóient leurs groſſes fortunes ruinées par ſes reglements, vinrent porter leurs plaintes à Rome, & le décrierent ſi fort dans l'eſprit du Peuple, que, ſur quelques faux bruits qui ſe répandirent enſuite à Rome, il fut rappellé beaucoup plûtôt qu'il ne l'auroit été ſans cela; & qu'on lui donna un Succeſſeur qui recueillit les lauriers qui étoient dus à ſes victoires.

Lucullus (*q*) voyant la guerre déclarée à Tigranes, retourna en diligence dans le Pont pour la commencer. Après s'y être rendu maître de Sinope, il lui donna, auſſi bien qu'à Amiſus, la liberté, & en fit deux Villes libres & indépendantes. Il laiſſa Sornatius, un de ſes Généraux, dans le Pont avec ſix mille hommes; & emmena le reſte, qui

(q) PLUT. & APPIAN. ibid. MEMNON c. 55, & 56. OROSIUS VI. 3.

An. 70. avant J. C. Alexandra 9.

qui ne faisoit que douze mille hommes d'Infanterie & trois mille de Cavalerie, par la Cappadoce vers l'Euphrate : passa cette riviere au cœur de l'hiver : passa encore le Tigre, & vint devant Tigranocerta (*r*) qui étoit un peu par-delà, attaquer Tigranes dans sa Capitale, où il venoit d'arriver de Syrie. Personne n'osoit plus parler à ce Prince de Lucullus & de sa marche, depuis l'accident arrivé à celui qui lui en avoit apporté la nouvelle dès le commencement : car il le fit mourir pour recompense de ce service important. Lucullus fut donc aux portes de son Palais, pour ainsi dire, avant qu'il en sut ou qu'il en crût rien. Sans cette présomption prodigieuse Lucullus n'eût jamais pu traverser, comme il fit, une si grande partie de l'Armenie sans aucune opposition, & arriver si près de cette Ville Royale.

Un peu avant cette invasion de l'Armenie par les Romains, (*s*) Alexandra Reine de Judée étoit tombée malade. Elle mourut de cette maladie, âgée de soixante & treize ans. C'étoit une Princesse d'une grande capacité ; & si elle ne se fût pas trop laissée gouverner aux Pharisiens, ou qu'elle eût pu arrêter leurs violences, son Regne auroit été sans tâche. Solome veuve d'Aristobule frere aîné d'Alexandre, (*t*) ayant aussi porté le nom d'Alexandra, du moins parmi les Grecs, à ce que remarque Josephe ; (*u*) quelques Savans se sont

(r) Tigranocerta étoit bâtie sur la rive Orientale du Tigre ; environ à deux journées de chemin au dessus de l'ancienne Ninive.

(s) JOSEPH. *Ant.* XIII. 24. *& de B. J.* I. 4.

An. 70. avant J. C. Alexandra.

ſont imaginez que cette Reine & elle étoient la même perſonne; & qu'après la mort d'Ariſtobule, Alexandre l'avoit priſe ſelon la Loi de Moïſe pour ſuſciter lignée à ſon frere. Mais la naiſſance d'Hyrcan, que tout le monde reconnoit pour fils d'Alexandre & d'elle, prouve le contraire; car il nâquit plus de cinq ans avant la mort d'Ariſtobule. Elle ne pouvoit donc pas avoir épouſé Alexandre en qualité de veuve d'Ariſtobule, puiſqu'Alexandre & elle étoient m[illegible] plus de ſix ans avant cette mort. Et po[illegible]uve qu'Hyrcan étoit né cinq ans avant cette mort, il n'y a qu'à voir quand il mourut & à quel âge. Il mourut l'an XXX. avant Jeſus-Chriſt; &, (w) ſelon Joſephe, il avoit plus de quatre vingts-ans. Suppoſé qu'il en eût LXXXI. ſa naiſſance remontera à l'an CXI. avant Jeſus-Chriſt qui eſt juſtement cinq ans avant la mort d'Ariſtobule.

Dès qu'Ariſtobule, le plus jeune des deux fils d'Alexandra, vit que ſa Mere n'en pouvoit pas revenir; comme il avoit depuis longtemps formé le deſſein de s'emparer de la Couronne à ſa mort, (x) il ſe déroba de nuit de Jeruſalem avec un ſeul domeſtique, & s'en alla dans les Places, où, ſelon le plan qu'il en avoit donné, on avoit mis en Garniſon les amis de ſon pere. Il y fut reçu à bras ouverts; & en quinze jours de temps, vingt & deux de ces Places, & Châteaux, ſe donnerent à lui; ce qui le rendit à peu

(t) JOSEPH. *Antt.* XIII. 20.
(u) CAPEL & quelques autres.
(w) *Antt.* XV. 9.
(x) JOSEPH. *Antt.* XIII. 24. *& de B. Jud.* I. 4.

An. 70. avant J. C. Alexandra. (y)

peu près maître de toutes les forces de l'Etat. Le Peuple, aussi bien que l'Armée, étoit prêt à se déclarer pour lui, las de la dure administration des Pharisiens, qui avoient gouverné en maîtres sous Alexandra. Car ils avoient poussé extrêmement loin la séverité & l'insolence; & la cruauté opiniâtre avec laquelle ils avoient persecuté leurs ennemis du parti contraire, qui avoit regné dans tout ce qu'ils avoient fait, étoit enfin devenuë insuportable à tout le monde. De cette occasion donc, on venoit en foule de tous les côtez se ranger sous les étendarts d'Aristobule, qu'ils savoient bien qui aboliroit la tyrannie des Pharisiens: ce qu'on ne pouvoit pas esperer d'Hyrcan élevé par sa mere dans une soumission aveugle pour cette Secte, & qui quand il n'en auroit pas été entêté comme il l'étoit, n'avoit ni le courage ni la capacité nécessaires pour un dessein aussi vigoureux; car il étoit pesant & indolent, sans activité, sans application, & d'un fort petit genie. Les Pharisiens pourtant, quand ils virent que le parti d'Aristobule grossissoit, vinrent, avec Hyrcan à leur tête, representer à la Reine mourante ce qui se passoit, & lui demander ses ordres & son assistance. Sa réponse fut qu'elle n'étoit plus en état de se mêler de ces sortes d'affaires, & qu'elle leur en laissoit le soin; & fort peu de temps après elle expira, après avoir institué Hyrcan son aîné pour son héritier universel.

Dès qu'elle fut morte, il prit possession du Trône; & les Pharisiens firent tous leurs efforts

(y) Joseph. *Antt.* XIV. 1. *& de B. Jud.* I. 4.

forts pour l'y maintenir. Dès qu'ils virent Aristobule parti de Jerusalem, ils firent mettre dans le Château de Baris sa femme & ses enfans, qu'il avoit laissez; pour s'en servir comme d'Otages contre lui. Mais voyant que cela ne l'arrêtoit point, ils (y) leverent une armée; Aristobule en leva aussi une. Une bataille près de Jericho décida la querelle. Hyrcan abandonné de la plûpart de ses troupes qui prirent le parti de son frere, fut obligé de s'[illegible] à Jerusalem, & de se renfermer dans le Château de Baris, où l'on retenoit prisonniere la femme d'Aristobule avec ses enfans; & ses Partisans prirent le Temple pour Asyle. Mais peu de temps après ils se soumirent aussi à Aristobule, & Hyrcan fut obligé de s'accommoder avec lui.

An. 70. avant J.C. ALEXANDRA 9.

On convint qu'Aristobule auroit la Couronne & la Souveraine Sacrificature; & qu'Hyrcan lui résigneroit l'une & l'autre, & se contenteroit d'une vie privée sous la protection de son frere avec la jouïssance de son bien. Il n'eut pas de peine à s'y résoudre; car il aimoit le repos & ses aises plus que toute autre chose. Ainsi il quitta le Gouvernement, après l'avoir possedé trois mois. La Tyrannie des Phariliens finit avec son Regne, après avoir tourmenté la Nation Juive depuis la mort d'Alexandre Jannée.

Josephe (z) dit que ce fut la troisième année de la CLXXVII. Olympiade, & sous le Consulat de Q. Hortensius & de Q. Metellus Creticus, que commença le Regne d'Hyrcan; & (a) dans un autre endroit, que sous celui

(z) *Ant.* XIV. 1. (a) *Antt.* XIV. 8.

An. 70. avant J. C. ALEXANDRA 9.

celui de C. Antonius & de M. Tullius Ciceron, la CLXIX. Olympiade, Jerusalem fut prise par Pompée, & Aristobule déposé. Sur ce pié-là, il s'étoit écoulé six ans depuis la mort d'Alexandra, que commença le Regne d'Hyrcan, jusqu'à la fin de celui d'Aristobule, comme cela paroît par les Consulats d'entre-deux; & ainsi ces deux freres, en mettant leurs Regnes bout à bout, auroient au moins regné six ans. Mais le même Josephe ne donne pourtant que trois mois à Hyrcan, & (*b*) trois ans & demi à Aristobule; ce qui ne fait que trois ans & neuf mois. De sorte qu'il y a ici de l'erreur, ou dans les trois mois assignez à Hyrcan, ou dans les trois ans & demi donnez à Aristobule. Il faut que l'un ou l'autre ait regné plus long temps, pour faire le nombre de six ans que l'intervalle des Consulats établit incontestablement. L'Archevêque Usher croit que (*c*) l'erreur est dans les trois *mois* d'Hyrcan, & qu'il doit y avoir trois *ans*; ce qui pouvoit aisément arriver par la faute d'un Copiste qui aura mis le mot de *mois* au lieu de celui d'années, qu'Usher suppose qui étoit dans l'Original. Un autre (*d*) Savant, pour lever la difficulté, prétend qu'Hyrcan, quoi qu'il eût cedé la Couronne, avoit pourtant conservé la Souveraine Sacrificature jusqu'à sa retraite auprès d'Aretas, dont on parlera dans la suite: & que les trois ans & demi que Josephe donne à Aristobule, ne commencent qu'à cette fuite, qui fut le temps auquel, selon cet Auteur, Aristobule ajou-

(b) *Antt.* XIV. II. & XX. 8.
(c) *Annal. Jub. an. J. P.* 4647.

ajouta la Tiare Pontificale à la Couronne. De forte que, felon cet Auteur, les trois ans & demi d'Ariftobule ne fe doivent entendre que du temps de fa Sacrificature, & non pas de tout fon Regne. Mais ni l'une ni l'autre de ces fuppofitions ne fe peut foutenir. La première, parce que Jofephe, le feul Auteur qui raporte cette réfignation de la Couronne, la raporte comme arrivée auffi-tôt après la mort d'Alexandra [illegible] mettre à trois ans delà, eft faire violen[illegible] Hiftoire. Pour la feconde fuppofiti[illegible] eft clair dans Jofephe, que, quand Hyrcan réfigna la Couronne, il réfigna auffi la Souveraine Sacrificature; & qu'Ariftobule n'eut jamais l'une fans l'autre. Il y a donc plus d'apparence que l'erreur eft dans les trois ans & demi d'Ariftobule, & que le Copifte aura écrit *trois ans* au lieu de *fix*. Car on a établi ces fix ans pour le moins entre la mort d'Alexandra & la dépofition d'Ariftobule; & montré, qu'Hyrcan n'avoit régné que trois mois: il faut donc que le refte foit pour le Regne d'Ariftobule.

An. 70. avant J. C. ALEXANDRA.

Voici comment je croi que la chofe s'eft paffée. Au commencement du Confulat de Q. Hortenfius & de Q. Metellus Creticus, qui entrerent en charge (*e*) vers le milieu d'Octobre de notre année, Hyrcan fucceda à Alexandra. Vers le milieu de Janvier, il fe demit de la Couronne. Ariftobule l'eut fix ans & fix mois, c'eft-à-dire, jufqu'à l'été de la feptième année; & alors fous le Confulat de Ciceron & d'Antonius, il fut dépofé par

(d) PETAVIUS.

(e) Vide CALVIS. *fub. an. Mundi* 3885.

An. 70. avant J.C. Alexandra 9.

par Pompée; & Hyrcan fut rétabli. Cette septième année est la première des vingt & quatre que l'on donne à Hyrcan, & pendant lesquelles il eut & la Couronne & la Souveraine Sacrificature conjointement. Ainsi l'erreur sera que le Copiste aura mis trois ans & six mois, au lieu de six ans & six mois au Regne d'Aristobule; & non pas trois mois au lieu de trois ans à celui d'Hyrcan. Pour fortifier mon opinion, je [illegible]ue qu'il faut changer un mot entier po[illegible] *trois mois* de *trois ans*; au lieu que le c[illegible]ent de *trois ans* pour *six ans*, n'est que d'une lettre, ou d'un chifre; qui se peut faire beaucoup plus aisément que celui d'un mot pour l'autre; sur tout quand ces mots ne se ressemblent point, comme cela arrive ici. On me dira que ce n'est pas dans un endroit seulement que Josephe ne donne que *trois ans* à Aristobule (au XIV. de ses *Antiq. ch.* 11.) mais qu'il le fait encore au L. XX. ch. 8. & qu'ainsi il faut que ce nombre de *trois* vienne de lui. Je réponds que j'accorderois cette conclusion, si ces deux passages s'accordoient; mais ils ne s'accordent pas. Car dans le premier il y a *trois ans & six mois*, & dans le second, *trois ans & autant de mois*, c'est-à-dire, *trois ans & trois mois*. Voila donc de la difference; & ainsi on ne peut pas conclure que l'un confirme l'autre, puisqu'ils varient. Sans doute qu'il n'y avoit point de variation dans l'Original. Le vrai moyen de retablir cet accord, est de découvrir où est l'erreur qui cause la variation; ce qui ne se peut faire qu'en comparant les deux passages l'un

(g) Dans l'Edition Originale que nous avons de Josephe, il

l'un avec l'autre. Cette comparaiſon me fournit une nouvelle preuve qu'il faut qu'il y ait *ſix ans* dans l'un & dans l'autre, & non pas *trois*. Car ſi dans le premièr endroit, *ſix mois* eſt la véritable leçon, comme cela me paroît certain ; ces mots du ſecond, *& autant de mois*, dans l'intention de l'Auteur, veulent auſſi dire *ſix mois*, comme il y a dans l'autre paſſage. Et ſi ce ſont *ſix mois*, il faut donc [illegible] que les *années* ſoient au nombre de [illegible]iſque l'Auteur dit que le nombre des [illegible]s & celui des mois eſt le même. Si on admet *ſix ans* dans le ſecond paſſage, il faudra les admettre auſſi dans le premier ; & alors tout va bien, toutes les fautes ſont corrigées ; deux paſſages s'accordent ; & l'Hiſtoire & ces paſſages ſont d'accord. On pourra m'alleguer encore ici que dans le ſecond paſſage il y a (*g*) *trois ans* tout du long & ſans chifre, ce qui n'eſt pas dans le premier, car là les nombres ſont en lettres numerales : & qu'ainſi, ſelon ma propre maxime, il n'eſt pas ſi aiſé de s'y tromper. Mais je reponds, qu'ici le changement ne s'eſt pas fait par hazard, mais de deſſein prémédité ; & voici comment. Le chiffre, ou la lettre qui ſert de chiffre en Grec, qui étoit dans le premier paſſage, & qui vouloit dire *ſix*, ayant été changé par mégarde en celui qui ſignifie *trois*, par quelque Copiſte negligent ; cette faute a paſſé de copie en copie juſqu'à ce que quelque Critique, qui s'eſt apperçu de la contradiction qui ſe trouve entre ce paſſage & le ſecond,

An. 70. avant J. C. ALEXANDRA 9.

(*g*) il y a ici tout du long, Ἔτει δὲ τρίτῳ τῆς βασιλείας καὶ τοῖς μησὶ πρὸς ἴσοις.

An. 70. avant J.C. Alexandra 9.

second, au lieu de corriger ce premier où étoit la faute, s'est avisé de changer le second qui étoit bien pour faire qu'il s'accordât avec le premier qui étoit mal. Par-là l'erreur s'est répanduë dans l'un & dans l'autre : & ne considerant pas que les mots suivans, *& autant de mois*, qu'il laissoit, formoient pour les moins la même variation qu'il ôtoit par son changement aux années ; il nous a laissé par cette bevuë de [illegible] découvrir la fausseté de sa correction, [illegible] moyen de raccommoder tout en rétablis[illegible] la véritable leçon. Car enfin si Josephe ne s'est pas contredit grossièrement dans ces deux passages, comme cela se doit supposer naturellement, les *six mois* du premier passage se doivent trouver dans le second sous les termes d'*autant de mois* qu'il y employe : & s'il a voulu dire *six mois*, il y avoit donc aussi *six ans* dans l'Original, & non pas *trois* comme l'Edition le porte. C'est-ce que demande l'égalité dont il parle. Pour ajuster tout, il faut qu'il y eût dans le premier passage dans l'Original, *six ans & six mois* ; dans le second, *six ans & autant de mois*. Alors Josephe s'accorde avec Josephe, & ce qu'il dit s'accorde avec ce que l'Histoire rapporte des Regnes de ces deux freres joints ensemble.

An. 69. avant J.C. Aristobule II. 1.

Tigranes voyant la guerre déclarée par Clodius, à son retour de l'expedition de Syrie, (*h*) eut enfin une conference avec Mithridate, à qui il avoit toûjours refusé audience jusques-là. Ils y consulterent sur les operations de la guerre,

(h) Memnon *apud* Photium c. 57. Plut. *in Lucullo*.

guerre, & convinrent des mesures les plus propres & les plus avantageuses pour l'un & pour l'autre. Mithridate fut renvoyé dans le Pont avec dix mille hommes de Cavalerie, pour y lever des troupes & revenir joindre Tigranes, si Lucullus entroit en Armenie. Pour Tigranes, (*i*) il devoit demeurer en attendant à Tigranocerta, & y donner tous les ordres nécessaires pour faire des levées dans tous ses Etats. Mais Lucullus le surprit avant que ces levées pussent former un Corps d'armée. Le premier qui osa lui parler de la marche de Lucullus, après l'avanture de celui qui lui en étoit venu apporter la premiere nouvelle, fut Mithrobarzane un de ses favoris. La recompense qu'il en eut fut d'être chargé de la commission d'aller aussi-tôt avec quelques troupes lui emmener Lucullus prisonnier; comme s'il ne se fût agi que d'aller arrêter un des Sujets du Roi. Le favori, & la plûpart des troupes qu'on lui avoit données, perdirent la vie en voulant executer cette belle commission. Tigranes après cet échec, commença à craindre; il sortit de Tigranocerta, & se retira au Mont-Taurus, où il ordonna à toutes ses troupes de se rendre auprès de lui. Lucullus forma le siège de cette Capitale; & ne laissoit pas de faire de temps en temps des détachemens qui battirent plusieurs Corps de troupes de Tigranes, qui alloient au rendez-vous général qu'on leur avoit marqué.

An. 69. avant J. C. ARISTOBULE II. I.

Dès que cette armée fut assemblée, Tigranes mena les CCCLX. mille hommes qui la com-

(i) PLUT. ibid. APPIAN. in *Mithrid.*

An. 69. avant J. C. ARISTOBULE II. I. composoient pour faire lever le siège de Tigranocerta. (k) Lucullus sortit de ses lignes, où il laissa Murena avec six mille hommes, & vint chercher l'ennemi; &, quoi qu'ils fussent presque vingt contre un, il ne laissa pas de hazarder un combat, où il remporta une victoire complette; car il leur tua un très-grand nombre de gens, & mit le reste en fuite, & Tigranes lui-même eut de la peine à se sauver. Aussi a-t-on remarqué dans l'Histoire à l'égard de cette bataille; (l) que jamais les Romains n'en avoient donné où l'ennemi eût un si grande superiorité sur eux pour le nombre, ni où la victoire eût été plus glorieuse. Tigranes dans sa fuite rencontra Mithridate qui venoit à son secours. Il avoit bien eu avis de sa venuë; mais, pour avoir seul l'honneur de la victoire, dont il se croioit sûr, il n'avoit pas voulu l'attendre. Quoi que Mithridate eût sujet de se plaindre, il le trouva si accablé & si abbattu, qu'il se mit à le consoler du mieux qu'il put, & à lui conseiller ce qui se pouvoit faire encore pour rétablir ses affaires délabrées. Tigranes étoit si étourdi de sa défaite qu'il étoit hors d'état d'agir; il laissa faire Mithridate, qui avoit plus d'experience que lui dans la guerre, & qui connoissoit mieux la manière dont les Romains la faisoient. On resolut de lever une autre armée avec toute la diligence possible. Ils allerent

(k) MEMNON. c. 58, & 59. PLUT. & APP. ibid. Epit. LIVII XCVIII.

(l) PLUTARQUE, dans la Vie de Lucullus, cite TITE LIVE pour la première de ces Remarques, & pour la seconde, ANTIOCHUS, Philosophe de grande distinction dans ce temps-là.

lerent eux-mêmes y travailler dans le Païs de la Domination de Tigranes ; & envoyerent implorer l'affiftance de tous fes voifins, & furtout celle des Parthes qui étoient les plus proches, & en même temps les plus en état de les fecourir dans ce preffant befoin. La Lettre qu'écrivit dans cette occafion Mithridate à (*ll*) Arfaces Roi des Parthes eft parvenuë jufqu'à nous, dans les fragmens de l'Hiftoire Univerfelle de Sallufte au L. IV. An. 69. avant J.C. ARISTOBULE II. I.

Pendant ce temps-là Lucullus prit Tigranocerta. Il y trouva des Tréfors immenfes, & jufqu'à huit mille Talens d'or ou d'argent monnoyé. Comme cette Ville avoit été peuplée par les Colonies qu'on avoit tirées par force de la Cappadoce, de la Cilicie & d'autres endroits ; Lucullus (*m*) leur permit à tous de retourner chacun dans leur Païs-natal. Ils reçurent cette permiffion avec une extrême joye, & en fortirent en fi grand nombre que d'une des plus grandes Villes du monde, elle fut en un moment reduite à un auffi petit nombre d'habitans qu'un fimple Village ; & n'a jamais fait de figure depuis. (*n*) Si Lucullus eût pourfuivi Tigranes après fa victoire fans lui donner le temps de lever de nouvelles troupes, il l'auroit pris ou chaffé du Païs; & la guerre eût été finie. On trouva fort mauvais & à l'armée & à Rome qu'il y eût man-

(ll) Arfaces étoit un nom commun à tous les Rois des Parthes de cette race. Le nom propre de celui-ci étoit Sinatrux. Il mourut l'an 67. & eut pour Succeffeur Phraates II.

(m) STRABON. XI. p. 532. & XII. p. 539. PLUT. *in Lucullo.*

(n) DION, CASSIUS, XXXV.

An. 69. avant J. C. Aristobule II. 1. manqué ; & on l'accusa, non pas de négligence, mais d'avoir voulu par là se rendre néceſſaire, & conſerver plus long temps le Commandement qu'il avoit. Ce fut la raiſon la plus ſolide qui détermina à prendre la reſolution de lui envoyer un Succeſſeur, quoi qu'elle ne s'executât que deux ans après.

Un des moyens dont ſe ſervit Tigranes pour aſſembler une nouvelle armée fut de (*o*) rappeller Megadates de Syrie. Il lui envoya ordre de lui amener tout ce qu'il y avoit de troupes dans ce Païs-là. La Syrie ſe trouvant par là dégarnie, (*p*) Antiochus l'Aſiatique, fils d'Antiochus Euſebe, à qui elle appartenoit de droit comme héritier legitime de la maiſon de Seleucus, prit poſſeſſion de quelques endroits, & y regna paiſiblement (*pp*) pendant quattre ans ; ſans que Lucullus ni aucun autre lui fît le moindre chagrin. Mais quand Pompée vint en Syrie, il lui ôta ce que Lucullus lui avoit laiſſé ; & fit de ce Païs-là une Province Romaine.

An. 68. avant J.C. Aristobule II. 2. Enfin (*q*) l'armée de Tigranes & de Mithridate ſe trouva formée. Elle étoit de LXX. mille hommes d'élite, que Mithridate avoit bien exercez à la manière des Romains. Ce fut vers le milieu de l'été qu'elle entra en Campagne. Ces deux Rois avoient ſoin, à tous les mouvemens qu'ils faiſoient, de prendre un bon terrain pour leur camp, & de le bien

(o) Appian. *in Syr.* (p) Appian. ibid. Justin. XL 2.

(pp) Ces quatre ans font partie des dix-huit qu'on donne au regne de Tigranes ; parce que ce Prince ne fut tout à fait dépoſſedé de la Syrie, que quand elle fut reduite en Province Romaine. Il en avoit une partie, & l'Aſiatique avoit l'autre.

bien fortifier, pour n'y être pas attaquez par Lucullus; & aucun des artifices dont il usa ne les put attirer à un combat. Leur dessein étoit de l'obliger par-là à quitter le Païs faute de vivres, & ils y auroient réussi, sans que Lucullus qui s'en aperçut rompit toutes leurs mesures, par un coup qui fit son effet. Tigranes avoit laissé à Artaxates, la vieille capitale d'Armenie, ses femmes & ses enfans, & c'étoit aussi-là qu'il avoit mis ses meilleurs effets, & presque tous ses tresors. (*r*) Lucullus se mit en marche de ce côté-là avec toutes ses troupes, prévoyant bien que Tigranes perdroit patience, & voudroit parer ce coup; & que cela lui fourniroit aisément un moyen de l'attirer à un combat, comme la chose arriva. Car dès que Tigranes s'aperçut du dessein de Lucullus, il le suivit pour l'empêcher de l'executer; &, en quatre grandes marches, ayant devancé l'ennemi, il se posta derrière la riviere d'Arsamia, qu'il faloit que Lucullus passât pour se rendre devant Artaxates; resolu de lui en disputer le passage. Il y eut donc un combat, où les Romains remporterent une belle victoire. (*s*) Il se trouva trois Rois dans l'armée d'Armenie dont Mithridate fit le plus mal; car ne pouvant suporter la vuë des Legions Romaines, dès qu'elles chargerent, il prit la fuite; ce qui jetta si fort l'epouvante dans toute l'armée qu'elle

An. 68. avant J. C. ARISTOBULE II. 2.

(q) APPIAN. *in Mithrid.*
(r) PLUT. *in Lucullo.*
(s) Mithridate & Tigranes en étoient deux. On ne nomme pas le troisième; mais il y a apparence que c'étoit Darius Roi des Medes.

An. 68. avant J.C. Aristobule II. 2.

qu'elle perdit absolument courage; & ce fut la principale cause de la perte de la bataille. Lucullus, après cette victoire, vouloit continuer sa marche vers Artaxates; & c'étoit le vrai moyen de finir la guerre. Mais comme cette Ville étoit encore à plusieurs journées de là vers le Nord, & que l'hiver aprochoit avec ses neiges & ses orages; les Soldats déja fatiguez d'une assez rude campagne, refuserent de le suivre dans ce Païs froid. Il fut obligé de les mener dans un plus chaud, (t) en revenant sur ses pas. Il repassa le Mont Taurus, & entra dans la Mesopotamie, où il prit encore Nisibe, qui étoit assez forte, & y mit ses troupes en quartier d'hiver. Ce fut là que l'esprit de mutinerie commença à éclater dans l'armée de Lucullus, & il alla si loin qu'il ne pût plus rien faire. P. Clodius frere de la femme de Lucullus étoit celui qui l'avoit fait naître; & qui l'entretenoit plus que personne, pour des raisons qu'on dira dans la suite. Cependant Mithridate (u) étoit rentré dans le Pont; &, avec quatre mille hommes de ses propres troupes, & quatre mille autres que lui donna Tigranes. il avoit battu Fabius; & pressoit vivement Triarius & Sornatius, deux des Lieutenants de Lucullus dans ce Païs-là.

An. 67. avant J.C. Aristobule II. 3.

Lucullus (w) obtint enfin de ses Soldats de sortir de leurs quartiers d'hiver, pour aller à leur secours. Mais on y arriva trop tard. Car

(t) Plut. in Lucullo. Orosius. VI. 3. Dion. Cassius XXXV. 3.

(u) Dion. Cassius. XXXV. Appian. in Mithrid.

(w) Plut. in Lucullo.

Car Triarius avoit imprudemment hazardé u-ne bataille, (x) où Mithridate le défit & lui tüa sept mille hommes ; entre lesquels on comptoit cent-cinquante Centurions, & vingt & quatre Tribuns ; ce qui rendit cette perte une des plus grandes que les Romains eussent faites depuis long-temps. Lucullus en arrivant trouva les corps morts sur le champ de bataille, (y) & ne les fit pas enterrer ; ce qui aigrit encore l'esprit de ses soldats contre lui. Ensuite (z) l'esprit de revolte alla si loin, que, sans aucun égard à son caractère de Général, ils ne le traitoient plus qu'avec insolence & avec mépris ; & quoiqu'il allât de tente en tente & presque d'homme à homme, les conjurer de marcher contre Mithridate & Tigranes, qui profitant de ces desordres & de leur inaction, avoient l'un recouvré le Pont, & l'autre ravagé la Cappadoce ; il ne put jamais gagner sur eux de sortir d'où ils étoient. Tout ce qu'il en put obtenir fut qu'ils demeureroient tout l'été avec lui, mais sans bouger de leur camp ni rien entreprendre. Ils avoient avis de Rome de quelques resolutions desavantageuses pour lui, qui leur donnerent cette hardiesse. Il fut donc obligé de demeurer dans l'inaction dans son camp, pendant que l'ennemi battoit la campagne, sans qu'il lui fût possible de l'en empêcher. Ce fut là l'état mortifiant où il se trouva jusqu'à la venuë de Pompée, qu'on envoya de Rome le relever.

An. 67. avant J.C. ARISTOBULE II. 3.

Ce

(x) PLUT. *in Lucullo.* DION. CASSIUS XXXV. p. 5 6. APPIAN. in *Mithrid.* CICERO *in Orat. pro Leg. Manil.*

(y) PLUT. *in Pompeio.*

(z) DION. CASSIUS XXXV. PLUT. *in Lucullo.*

An. 66. avant J. C. Aristobule II. 4.

Ce fut au commencement de l'année suivante qu'arriva Pompée, avec cette nouvelle commission (*a*) dans la Galatie. Lucullus lui remit l'armée, & s'en retourna à Rome; laissant à son Successeur les Lauriers que ses victoires avoient méritez. Il (*b*) emporta quantité de Livres qu'il avoit ramassez dans ses conquêtes. Il en fit une Bibliotheque à Rome qui étoit ouverte à tous les Savans & aux Curieux, qu'elle attira chez lui en grand nombre: ils y étoient reçus avec toute sorte d'honnêtetez & d'agrémens.

Pompée commença par engager dans les interêts des Romains Phraates, qui étoit monté sur le Trône l'année precedente. Il fit avec lui un Traité & (*c*) une alliance offensive & défensive. (*d*) Il offrit aussi la paix à Mithridate; mais ce Prince se croyant sûr de l'amitié & de l'assistance de Phraates n'en avoit point voulu entendre parler. Quand il aprit que Pompée l'avoit prévenu; il envoya pour traiter avec lui. Mais Pompée ayant demandé pour préliminaires, qu'il mît bas les armes & qu'il lui remît tous les deserteurs; peu s'en fallut qu'il n'excitât par-là une mutinerie dans l'armée de Mithridate. Car comme il y avoit quantité de Deserteurs, ils ne pouvoient pas souffrir qu'on parlât de les livrer à Pompée, & le reste de l'armée ne pouvoit pas consentir à se voir affoiblir par la perte de leurs camarades.

(a) Plut. *in Lucullo* & *Pompeio*. Dion. Cassius XXXVI. p. 22.

(b) Plut. *in Lucullo*. Isidor. *Origin.* VI. 3.

(c) Dion. Cass. XXXVI. *Epit.* Livii. C.

(d) Dion. Cass. ibid. p. 22. Appian. *in Mithrid.*

des. Pour les appaiser Mithridate fut obligé de leur dire qu'il n'avoit envoyé ses Ambassadeurs, que pour voir en quel état étoit l'armée Romaine; & de leur jurer qu'il ne feroit point de paix avec les Romains, ni à ces conditions ni à aucune autre. Et la verité étoit qu'il se trouvoit mieux en état alors de faire la guerre, qu'il ne l'avoit été il y avoit longtemps. Car la mutinerie des Soldats de Lucullus ayant empêché ce Général Romain d'agir toute la dernière campagne, (e) Mithridate avoit recouvré presque tous ses Etats; & y avoit formé une bonne armée, dont il pouvoit esperer de grands services. Il crut que le meilleur moyen de vaincre les Romains seroit de les lasser & de leur couper les vivres. Il prit donc ce parti-là; & évitant toûjours le combat, il se contentoit de faire le degât par tout où ils devoient aller. Cette conduite lui réussit en partie, car Pompée fut obligé parlà de sortir du Pont & de la Cappadoce, & d'entrer dans l'Armenie Mineure, pour y rafraîchir ses troupes qui avoient souffert, & y prendre les provisions nécessaires. Mithridate l'y suivit dans le dessein de faire encore là le même manége, Mais (f) une nuit Pompée le surprit dans sa marche: le battit: & lui tua la plus grande partie de son armée. Lui-même eut de la peine à se sauver. Il s'enfuit pour se mettre à couvert au Nord des sources de l'Eu-

An. 66. avant J. C. ARISTOBULE II. 4.

(e) PLUT. *in Lucullo & Pompeio.* APPIAN. *in Mithrid.* DION. CASS. XXXVI.
(f) PLUT. *in Pompeio.* DION. CASS. XXXVI. *Epit.* LIVII. C. L. FLORUS. III. 5. APPIAN. *in Mithrid.* EUTROP. VI. OROS. VI. 4.

An. 66. avant J.C. Aristobule II. 4.

l'Euphrate. Pompée pour monument de sa victoire, (g) fit bâtir dans l'endroit où s'étoit donnée la bataille une Ville, où il mit les Soldats blessez, malades & trop âgez, & les autres invalides; & la nomma Nicopolis, ou *la Ville de la victoire*. Après avoir donné ses ordres pour cela, il mena le reste de l'armée contre Tigranes dans la Grande Armenie, parce qu'il étoit allié de Mithridate.

Il le trouva en guerre avec son fils, qui portoit le même nom que lui. On a vu-ci dessus qu'il avoit épousé Cléopatre, fille de Mithridate. Il en avoit eu (*h*) trois fils, dont il en avoit fait mourir deux, sans sujet. Le troisième, pour se dérober à la cruauté d'un Pere si dénaturé, (*i*) se sauva chez Phraates, Roi des Parthes, dont il avoit épousé la fille. Son Beaupere le ramena en Armenie, à la tête d'une armée; & ils assiègerent Artaxates; mais trouvant la Place forte & pourvuë de tout ce qui étoit nécessaire pour soutenir un long siège; Phraates lui laissa une partie de l'armée pour continuer le siège, & s'en retourna dans ses Etats avec le reste. Tigranes le Pere vint bien-tôt après fondre avec toutes ses troupes sur son fils; le battit; & le chassa du Païs, Ce jeune Prince, après ce malheur, avoit dessein de se rendre auprès de Mithridate son grand-pere; mais en y allant, il aprit sa défaite; & que par conséquent il n'y trouveroit pas le secours qu'il cherchoit. Il prit donc le parti

(g) Dion. Appian. ibid. Strabo. XII. p. 555.
(h) Appian. *in Mithrid.*
(i) Appian. ibid.
(k) Plut. *in Pompeio*, Appian, & Dion Cass. ibid.

parti de se jetter entre les bras des Romains: (*k*) il entra dans leur Camp; & vint supplier Pompée de le prendre sous sa protection. Pompée le reçut fort honnêtement, & fut bien aise de sa venuë. Car allant porter le guerre en Armenie, il avoit besoin d'un guide comme lui. Il se fit donc mener par lui droit à Artaxates. Tigranes (*k*) effrayé de cette nouvelle, & s'entant bien qu'il n'étoit pas en état de résister à une armée si puissante prit le parti d'essayer la générosité & la clemence du Général Romain. Il lui envoya les Ambassadeurs que Mithridate lui avoit depêchez après sa dernière défaite, (*l*) pour lui demander la permission de se réfugier chez lui, & du secours pour rétablir ses affaires délabrées. Tigranes bien loin de lui accorder sa demande, les avoit fait arrêter, & mettre en prison, & avoit même fait mettre la tête de Mithridate à cent-Talens, s'il étoit trouvé dans ses Etats; sous prétexte que c'étoit lui qui avoit fait prendre les armes à son fils contre lui. Mais la véritable raison étoit, qu'il vouloit, par ce sacrifice, se rendre les Romains favorables; & ce fut pour cela qu'il leur livra ces Ambassadeurs. Il (*m*) les suivit lui-même de fort près; & sans prendre aucune précaution, il entra dans le Camp des Romains, & vint mettre sa personne & sa Couronne à la discretion de Pompée & des Romains. En l'abordant il s'abaissa jusqu'à ôter sa Couronne ou

An. 66. avant J. C. Aristobule II. 4.

(l) PLUTARC. APPIAN. & DION. CASSIUS. ibid.

(m) PLUT. APPIAN. & DION. CASS. ibid. EUTROPIUS VI. VELLEI. PLTERC. II. 37.

An. 66. avant J.C. Aristobule II. 4.

ou ſa Tiare de deſſus ſa tête, & ſe proſterner devant lui. Pompée en fut touché; & ſe levant de deſſus ſon Siège vint promptement lui donner la main, & le relever. Il lui remit auſſi la Couronne ſur la tête, & le fit aſſeoir à ſa droite & ſon fils à ſa gauche. Après quoi, il le remit au lendemain, pour entendre ce qu'il avoit à lui dire; & invita le Pere & le Fils à ſouper ce ſoir-là avec lui. Le Fils réfuſa de s'y trouver avec ſon Pere; & comme il ne lui avoit donné aucune marque de reſpect pendant l'entrevuë, & l'avoit traité avec la même indifference qu'il auroit fait un Etranger; Pompée fut fort choqué de cette conduite. Il ne négligea pourtant pas tout-à-fait ſes interêts, en prenant connoiſſance de l'affaire de Tigranes. Car après avoir condamné le Roi Tigranes à payer ſix-mille Talens aux Romains, pour les frais de la guerre qu'il leur avoit faite ſans ſujet & à leur ceder toutes ſes Conquêtes en deça de l'Euphrate; il ordonna que ce Prince regneroit dans ſon ancien Royaume d'Armenie Majeure; & que ſon fils auroit la Gordiene & la Sophene, deux Provinces limitrophes de l'Armenie, pendant la vie de ſon Pere; & après ſa mort, tout le reſte de ſes Etats: en reſervant pourtant au Pere les Tréſors qu'il avoit dans la Sophene, ſans leſquels il lui eût été impoſſible de payer aux Romains la ſomme que Pompée exigeoit de lui. Le Pere fut fort content de ces conditions, qui lui laiſſoient encore une Couronne. Mais le Fils, qui s'étoit mis des chimeres

(n) *Epit.* Livii. CI. Plut. *in Pompeio.* Dion. Cassius. XXXVI. Appian. *in Mithrid.*

meres dans la tête, ne put goûter un Decret qui lui ôtoit ce qu'il s'étoit promis. Il en fut même si mécontent qu'il voulut se sauver pour aller exciter de nouveaux troubles. Pompée qui se douta de son dessein, le fit garder à vüë : & quand il vit qu'il refusoit absolument de consentir que son Pere retirât ses Trésors de la Sophene, il le fit mettre en prison. Ensuite ayant découvert, qu'il faisoit solliciter la Noblesse d'Armenie à prendre les armes; & qu'il tâchoit d'y engager aussi les Parthes; il le mit avec ceux qu'il reservoit pour le triomphe; & après le triomphe, il le laissa en prison; au lieu que la plûpart des autres, après cette Solemnité furent relâchez, & renvoyez même dans leur Patrie. Tigranes le Pere quand on lui eut laissé prendre les Trésors de la Sophene, paya les six-mille Talens, & fit outre cela présent à l'armée Romaine de L. Drachmes pour chaque simple Soldat; de mille à chaque Centenier; de dix-mille à chaque Tribun; & par cette liberalité il obtint le Titre d'Ami & d'Allié du Peuple Romain.

An. 66. avant J. C. Aristobule II. 4.

Après avoir tout reglé en Armenie, Pompée (*n*) marcha vers le Nord, à la poursuite de Mithridate. Il trouva sur les bords du Cyrus les Albaniens & les Iberiens, deux puissantes Nations d'entre la mer Caspienne & le Pont-Euxin, qui voulurent l'arrêter; mais il les battit, & obligea les Albaniens à demander la paix. Il la leur accorda, & passa l'hiver dans leur Païs.

L'année suivante il se mit de fort bonne heure en Campagne (*o*) contre les Iberiens. C'étoit

An. 65. avant J. C. Aristobule II. 5.

(o) Plut. ibid. Dion. Cassius XXXVII. p. 29.

An. 65. avant J.C. ARISTOBULE II. 5.

C'étoit une Nation fort guerrière, & qui n'avoit encore jamais été soumise. Elle avoit conservé sa liberté contre les Medes, les Perses, & les Macedoniens, pendant qu'ils avoient eu successivement l'Empire de l'Asie. Pompée en vint à bout, quoi qu'il s'y trouvât d'assez grandes difficultez ; & les obligea de demander la Paix. Il soumit aussi les Peuples de la Colchide ; & fit prisonnier leur Roi Olthaces, qu'il mena ensuite dans son triomphe. De là il revint sur ses pas en Albanie, pour châtier cette Nation de ce qu'elle avoit repris les armes pendant qu'il étoit aux prises avec les Iberiens & avec ceux de la Colchide. Il les battit, & en fit un grand carnage, où perit entr'autres Cosis frere de leur Roi (*p*) Orodes, qui les commandoit. Il obligea par cette victoire le Roi Orodes à acheter le renouvellement de la paix qu'il avoit faite avec eux l'année precedente par de gros présens, & en donnant ses fils en ôtage pour sûreté aux Romains qu'il l'observeroit mieux que par le passé.

Mithridate (*pp*) cependant avoit passé l'hiver à Dioscourias, (*q*) sur le Pont-Euxin, au bout de l'Isthme qui est entre cette mer & la Caspienne ; & au printemps (*r*) il étoit allé au Bosphore Cimmerien, (*r*) en traversant le Païs de diverses Nations des Scythes, dont quelques-unes le laisserent passer de leur bon

(p) C'est ainsi que le nomment FLORUS, EUTROPE, & OROSIUS. Les autres l'appellent Oroises.

(pp) APPIAN. *in Mithrid.*

(q) Voyez STRABON XI. p. 498.

(r) APPIAN. ibid. *Epit.* LIVII CI. DION. CASSIUS XXXVI. p. 25. STRAB. XI. p. 496.

bon gré, & d'autres y furent contraintes par la force. Ce (s) Royaume du Bosphore Cimmerien est le même que nous appellons aujourdhui la Tartarie Crimée; & c'étoit alors une Province de l'Empire de Mithridate. Il l'avoit (t) donné en appanage à un de ses fils nommé Machares. Mais ce jeune Prince avoit été pressé si vivement par les Romains, pendant qu'ils assiègeoient Sinope, & que leur Flotte étoit maîtresse du Pont-Euxin, qui étoit entre cette Ville & son Royaume: qu'il avoit (u) fait la paix avec eux, & l'avoit observée inviolablement jusqu'alors. Il savoit bien que cette conduite déplaisoit extrêmement à son Pere, & ainsi il apprehendoit fort sa présence. Pour se raccommoder avec lui, (w) il lui envoya des Ambassadeurs sur la route qui lui representerent, que ç'avoit été la nécessité de ses affaires qui l'avoit obligé d'agir contre son inclination. Mais voyant que son Pere ne se laissoit point toucher à ses raisons; il essaya de se sauver par mer; & fut pris par des Vaisseaux que Mithridate avoit fait croiser exprès sur sa route. Il aima mieux se tuër que de tomber entre ses mains.

An. 65. avant J. C. ARISTOBULE II. 5.

Pompée ayant acheyé la guerre dans le Nord, & voyant qu'il étoit impossible de suivre Mithridate dans le Païs reculé où il s'étoit retiré; ramena son armée au midi: & (x) en passant il

(s) STRAB. XI.
(t) MEMNON. c. 56. APPIAN. ibid.
(u) *Epit.* LIVII. XCVIII. PLUT. *in Lucullo.* APPIAN. & MEMNON. ibid.
(w) APPIAN. & DION. CASS. ibid. OROSIUS VI. 5.
(x) APPIAN. *in Mithrid.*

An. 65. avant J. C. ARISTOBULE II. 5.

il soumit Darius Roi des Medes & Antiochus Roi de Comagene. Il (y) vint en Syrie, & se rendit maitre de tout cet Empire. (z) Scaurus réduisit la Célé-Syrie & Damas; & (a) Gabinius tout le reste, jusqu'au Tigre. C'étoient deux de ses Lieutenants Généraux. (b) Antiochus l'Asiatique fils d'Antiochus Eusebe, l'héritier de la Maison des Seleucides, qui par la permission de Lucullus regnoit depuis quatre ans dans une partie de ces Païs-là, dont il s'étoit saisi quand Tigranes l'abandonna; vint le prier, que par son moyen il pût être rétabli sur le Trône de ses Peres. Mais Pompée refusa de l'entendre & le dépouilla de tous ses Etats, dont il fit une Province Romaine. Ainsi pendant qu'on laissoit l'Armenie à Tigranes, qui avoit fait beaucoup de mal aux Romains dans le cours d'une longue guerre; on dépouilla Antiochus, qui ne leur avoit jamais fait tort, & ne méritoit point du tout le traitement qu'on lui fit. La raison qu'on en donna fut; Que les Romains avoient conquis la Syrie sur Tigranes : qu'il n'étoit pas juste qu'ils perdissent le fruit de leur victoire: Qu'Antiochus étoit un Prince qui n'avoit ni le courage ni la capacité nécessaires pour défendre le Païs; qu'ainsi le mettre entre ses mains seroit l'exposer aux ravages & aux

(y) APPIAN. ibid.
(z) JOSEPH. *Antt.* XIV. 4. *de B. Jud.* I. 5.
(a) DION. CASSIUS XXXVII. p. 31.
(b) APPIAN. *in Mithrid.* JUSTIN. XI. 2. PORPHYR. *in Gr.* EUSEB. SCALIG. XIPHILINUS ex DIONE.
(c) Quelques-uns confondent cet Antiochus avec celui de Comagene; & prétendent que la Comagene lui fut donnée par Pompée, quand il lui ôta tout le reste. Mais le témoignage de l'Histoire détruit cette conjecture.

aux courses continuelles des Juifs & des Arabes : ce que Pompée n'avoit garde de faire. Ainsi (c) Antiochus perdit sa Couronne; & fut reduit à la nécessité de vivre en simple particulier. C'est en lui que finit l'Empire des Seleucides en Asie, qui avoit duré deux-cens cinquante huit ans.

An 65. avant J.C. ARISTOBULE II. 5.

Pendant que les Romains faisoient tout ceci, il arriva de grands troubles & de grandes révolutions en Egypte & en Judée. En Egypte le Alexandrins lassez d'Alexandre leur Roi se souleverent, (d) le chasserent, & (e) appellerent Ptolomée Auletès. C'étoit un bâtard de Lathyre. Car Lathyre ne (f) laissa point de fils legitime; mais il en laissa plusieurs qu'il avoit eux de ses maîtresses ; & entr'autres (g) Ptolomée, qui après la mort de son Pere eut l'Isle de Cypre & en jouït jusqu'à ce que les Romains la lui ôterent contre toute justice, comme on le verra dans la suite. Ptolomée (h) Auletès, dont nous parlons qui en étoit aussi un, eut encore le titre de *Dionysios Neos* ou *le nouveau Bacchus*: Et l'un & l'autre de ces surnoms lui venoient de causes qui ne font pas beaucoup d'honneur à sa memoire. Car pour ce qui est du premier (*Auletes*, ou *le Joueur de Flute*) on le lui donna parce (i) qu'il se picquoit si fort de bien

(d) SUETON. *in Julio Cæsare* c. 11. TROGUS. *in Prol.* XXXIX.
(e) TROG. ibid.
(f) PAUSAN. *in Att.* Car il dit là qu'il ne laissa d'enfants légitimes que Berenice.
(g) TROG. *in Prologo.* XL.
(h) TROGUS ibid.
(i) STRABO. XVII. p. 796.

An. 65. avant J.C. Aristobule II. 5.

bien jouer de la Flute, qu'il en voulut disputer le prix dans des Jeux publics. Et pour l'autre, il le méritoit bien aussi (*k*) puisqu'il dansoit en habit de femme aux Bacchanales, & y faisoit toutes les extravagances que faisoient à cette Fête les femmes le plus impudiques. Il passe pour le plus efféminé de sa race, comme son Grand-pere Physcon pour le plus méchant.

Alexandre ainsi chassé (*m*) vint trouver Pompée pour lui demander son secours pour le rétablir dans ses Etats. Il lui offrit de grands présens, & lui en promettoit encore bien d'autres, pour l'y porter. Mais Pompée ne voulut point se mêler de ses affaires; parce qu'elles n'étoient pas du ressort de sa commission. Ce Prince (*n*) se retira à Tyr, pour y attendre quelque conjoncture plus favorable : mais il y mourut peu de temps après. Il faut remarquer ici, que l'Astronome Ptolomée dans son Canon, ne nomme point du tout Alexandre parmi les Rois d'Egypte, & commence le Regné d'Auletès à la mort de Lathyre, quoi qu'il paroisse, (*nn*) par Ciceron & par Suétone, qu'Alexandre avoit regné quinze ans entre deux. Peut-être que comme Ptolomée Roi de Cypre eut cette Isle aussitôt après la mort de son Pere, Auletès aussi avoit eu quelque autre partie de l'Empire d'Egypte pour sa part; & que ce sera la raison qui aura engagé cet Astronome à le marquer comme Successeur immediat de Lathyre, quoi qu'il n'ait eu le tout que quinze ans aprez. Les

(k) LUCIAN. *de non temere cred. Calumniae.*
(l) STRABO ibid.
(m) APPIAN. *in Mithrid.*

Les troubles qui arriverent en Judée, & la Revolution qu'ils y produisirent, vinrent de l'ambition d'Antipater pere d'Herode. J'ai parlé de son origine. Comme il avoit été élevé à la Cour d'Alexandre Jannée, & d'Alexandra sa femme, qui regna après lui; (o) il s'empara de l'esprit d'Hyrcan leur fils aîné, dans l'esperance de s'élever par sa faveur quand il parviendroit à la Couronne. Mais quand il vit toutes ses mesures rompuës par la déposition d'Hyrcan, & le Couronnement d'Aristobule, de qui il n'avoit rien à esperer de bon, parce qu'il avoit toûjours été contraire à ses desseins; il se mit avec toute la finesse où il excelloit, à travailler à rétablir Hyrcan. Il traita pour cet effet secretement avec Arétas Roi de l'Arabie Petrée; & l'engagea à fournir une armée à Hyrcan. Il avoit aussi, par ses intrigues au dedans du Païs, quantité de Juifs prêts à se déclarer pour ce Prince. Mais la grande difficulté étoit de faire entrer Hyrcan lui-même dans cette entreprise. Son indolence lui faisoit préferer le repos à toute autre chose; il n'étoit par consequent susceptible d'aucun mouvement d'ambition. Il fallut donc le prendre autrement que par l'ambition. On lui fit concevoir que sa vie étoit en danger: qu'il falloit regner, ou mourir, s'il demeuroit en Judée. Il consentit à se sauver, & à se jetter entre les bras d'Arétas; qui, selon le Traité qu'Antipater avoit fait avec lui, (p) le ramena en Judée avec une armée

An. 65. avant J.C. ARISTOBULE II. 5.

(n) CICERO *in Orat.* II. *contra Rullum,*
(nn) Vide *Notas* d. & n.
(o) JOSEPH. *Antt.* XIV. 2. *&* *de B. J.* I. 5.
(p) JOSEPH. *Antt.* XIV. 3. *&* *de B. J.* I. 5.

An. 65. avant J. C. ARISTOBULE II. 5.

armée de L. mille hommes. Renforcez encore des Juifs du parti d'Hyrcan, ils en vinrent à une bataille, où ils remporterent une victoire complette sur Aristobule; le poursuivirent jusqu'à Jerusalem; & y entrerent sans opposition. Aristobule & son parti se retirerent sur la montagne du Temple. On les y assiègea. Tous les Prêtres étoient pour lui; mais Hyrcan avoit le Peuple de son côté. Ceci arriva pendant la solemnité de la Paque. Aristobule ayant besoin d'agneaux & d'autres victimes pour cette Fête, traita avec les Juifs qui se trouvoient parmi les assiegeants, afin qu'ils lui en fournissent, moyennant une certaine somme d'argent. Quand ils eurent cet argent, qu'on leur fit descendre du haut de la muraille avec des cordes, ils se moquerent de lui, & furent assez impies pour dérober à Dieu les Sacrifices dont ils avoient reçu l'argent, & pour empêcher par ce Sacrilege qu'on ne lui offrît ce qu'il avoit commandé dans cette Fête solemnelle. Ils ajouterent encore un autre crime énorme à ce premier. Car ils amenerent dans l'armée un nommé Onias qui vivoit en reputation de sainteté, & qui passoit pour avoir obtenu de Dieu par ses prières de la pluye dans une grande secheresse; & concluant que ses malédictions seroient aussi efficaces que l'avoient été ses prières, ils le voulurent forcer de maudire Aristobule & tout son parti. Il resista long-temps à leurs importunitez; mais enfin voyant qu'on ne cessoit point de le tourmenter, il leva ses mains au Ciel au milieu de l'armée & poussa cette prière. " Seigneur
„ Dieu

(q) JOSEPHE Antt. XIV. 4. & de B. Jud. I. 5.

„ Dieu, Gouverneur de l'Univers, puisque „ ceux qui sont avec nous sont ton Peuple; „ & que ceux qui sont assiègez sont tes Prê- „ tres; veuille n'écouter les prières ni des „ uns ni des autres, contre le parti opposé." Ceux qui l'avoient amené pousserent leur rage contre lui jusqu'à le lapider; & lui ôterent ainsi cruellement la vie pour une action si belle & si charitable. Mais ils en furent bien-tôt punis. (q) Aristobule ayant eu avis que Scaurus étoit arrivé à Damas avec une armée Romaine, lui fit offrir quatre cens Talens; & l'engagea par là dans ses interêts. Hyrcan lui fit offrir une somme pareille; mais il crut Aristobule plus en état que lui de la trouver; & quelques autres raisons jointes à celle-là, lui firent épouser la cause d'Aristobule. Gabinius y entra aussi pour trois cens autres qu'il lui fit promettre. Et tous deux conjointement envoyerent dire à Arétas de se retirer; & le menacerent, s'il réfusoit de le faire, de tourner leurs armes contre lui. Ce Prince leva donc le siège. Mais en s'en retournant dans son Païs, Aristobule qui ramassa tout ce qu'il put de troupes, l'atteignit dans un endroit nommé Papyrion; le défit; & lui tua beaucoup de monde. Quantité de Juifs du parti d'Hyrcan perdirent la vie dans cette bataille, entre autres Cephalion frere d'Antipater. (r) Pompée lui-même arriva à peu près dans ce temps-là à Damas. Il s'y rendit bien-tôt des Ambassadeurs de tous les Païs voisins; mais sur tout d'Egypte & de Judée. Car les Rois de

An. 65. avant J. C. Aristobule II. 5.

(r) JOSEPH. *Anti*. XIV. 5. *& de B. Jud.* I. 5. XIPHIL. ex DIONE.

An. 65. avant J.C. Aristobule II. 5.

de ces deux Païs, ayant chassé leurs Prédécesseurs, avoient interêt de mettre les Romains de leur côté pour se maintenir dans leur usurpation. Ceux d'Egypte lui apporterent une Couronne d'or, du poids de quatre mille piéces d'or; & ceux de Judée (*t*) une Vigne aussi d'or, qui valoit quatre cens Talens; elle fut mise ensuite dans le Temple de Jupiter Capitolin à Rome, & l'Inscription qu'on y mit portoit le nom d'Alexandre Roi des Juifs; ce fut apparemment parce qu'on ne vouloit pas reconnoître Aristobule, qu'on y mit le nom de son Pere. Pendant le séjour que fit Pompée à Damas, (*u*) il s'y rendit jusqu'à douze Têtes Couronnées, qui venoient lui faire leur cour, & qui s'y trouverent tous en même-temps.

Mais, comme il y avoit encore dans le Pont & dans la Cappadoce plusieurs Places fortes entre les mains de Mithridate, Pompée jugea à propos d'y retourner pour les réduire. Il les soumit en effet presque toutes à son arrivée: & il alla ensuite passer l'hiver à (*w*) Aspis, Ville du Pont. *Cainé* ou *la Ville Neuve*, étoit la plus forte de toutes ces Places. Aussi étoit-ce là que Mithridate avoit ses meilleurs effets, & la plus grande partie de son Trésor, parce qu'il la regardoit comme imprenable: mais elle ne le fut pas pour les Romains. Pompée la prit, & avec elle tout ce que Mithridate y avoit mis. On y trouva entr'autres

choses

(s) JOSEPH. ibid.

(t) STRABO *apud* JOSEPH. *Ant.* XIV. 5. PLUT. XXXVII. 2.

(u) PLUTARCH. *in Pompeio.*

(w) PLUT. ibid.

choses des memoires secrets qu'il avoit dressez lui-même ; & l'on découvrit par-là bien des choses cachées jusques-là, & bien des desseins secrets. On y trouva aussi ses memoires de Medecine, que (y) Pompée fit traduire en Latin par Lenée, bon Grammairien, qui étoit un de ses Affranchis; & on les publia ensuite dans cette Langue. Car, entre les autres qualitez extraordinaires de Mithridate, il avoit celle d'être très-habile dans la Medecine. Il ne faut pas oublier de remarquer, que ce fut lui qui inventa le contrepoison admirable qui porte encore son nom, & dont les Medecins se sont si bien trouvez, qu'on l'employe encore aujourdhui avec succès. An. 65. avant J.C. Aristobule II. 5.

Pompée, pendant le séjour qu'il fit à Aspis, regla les affaires de tous ces quartiers-là, autant que l'état où étoient les choses le pouvoit permettre. Dès que le Printemps fut revenu, (a) il retourna en Syrie, pour faire la même chose. Car pour poursuivre Mithridate dans le Royaume du Bosphore, où il étoit encore retourné, il eût fallu faire le tour du Pont-Euxin avec une armée, & traverser des Païs habitez par differentes Nations Scythes, & par conséquent Barbares, & même des deserts : entreprise fort dangereuse, & où l'on couroit risque de perir. Ainsi (b) tout ce que put faire Pompée fut (b) de poster de telle maniere la Flotte Romaine, qu'elle empêchât tous les convois qu'on eût pu envoyer à Mithridate. An. 64. avant J.C. Aristobule II. 6.

(x) Strabo. XII. p. 556. Plut. ibid.
(y) Plin. XXV. 2.
(a) Joseph. Ant. XIV. 5.
(b) Dion. C. XXXVII. Plut. in Pompeio.

An. 64. avant J.C. Aristobule II. 6.

date. Il crut par là le pouvoir reduire à la derniere nécessité, & dit, (c) en partant, qu'il laissoit à Mithridate un ennemi plus redoutable que les armées Romaines, c'étoit la faim & la nécessité. Ce qui le menoit avec tant d'ardeur en Syrie étoit la passion demesurée & ridicule qu'il avoit de pousser ses conquêtes jusqu'à la Mer Rouge. En Espagne, & avant cela, en Afrique, il avoit porté les armes Romaines jusques à l'Océan Occidental, des deux côtez du Détroit de la Méditerranée. Dans la guerre contre les Albaniens, il les avoit étenduës jusques à la mer Caspiene; il croyoit qu'il ne manquoit plus à sa gloire que de les pousser jusqu'à la Mer Rouge. En arrivant en Syrie, il déclara (e) Antioche & (f) Seleucie sur l'Oronte, Villes libres, & (g) continua sa marche vers Damas, d'où (h) il comptoit d'aller attaquer les Arabes, & de porter ses victoires jusques à la Mer Rouge.

Mais, en passant, il fallut s'arrêter plusieurs fois pour examiner la conduite des Princes de ces quartiers-là, & pour entendre les plaintes qu'on venoit faire d'eux. Lorsque l'Empire de Syrie avoit commencé à tomber en décadence, il s'étoit élevé quantité de petits Princes, qui s'étoient cantonnez en differents endroits; & ces petits Souverains étoient pour la plûpart des Tyrans qui maltraitoient cruellement les Peuples; & faisoient de terribles ravages sur les terres de leurs voisins. Pompée,

(c) Plut. ibid.
(d) Plut. ibid.
(e) Porphyr. *in Gr.* Euseb. Scalig.
(f) Strabo. XVI. p. 751. Eutr. VI.
(g) Joseph. ibid.

pée, en passant, les faisoit venir; & après avoir examiné leur affaire, (i) ou il les confirmoit dans leurs Toparchies, à condition qu'ils payeroient tribut aux Romains; ou il les déposoit; ou enfin, il en faisoit même quelquefois mourir, qui se trouvoient convaincus de grandes énormitez. Mais Ptolomée fils de Mennée Prince de Chalcis, le plus coupable de tous, échapa à force d'argent. Car s'étant enrichi du sang de ses Sujets, & du pillage de ses voisins; il fit present de mille Talens à Pompée, & racheta par là sa vie & sa Principauté, dont il continua à joüir encore plusieurs années après.

An. 64. avant J. C. Aristobule II. 6.

En arrivant en Célé-Syrie, (k) Antipater de la part d'Hyrcan, & Nicomede de celle d'Aristobule, s'adresserent à lui pour le faire juge du different qui étoit entre les deux freres, & pour obtenir sa protection. Pompée, après les avoir écoutez, leur parla fort honnêtement; & ordonna que les deux freres vinssent eux-mêmes l'instruire à fond de leur affaire; & qu'alors il en prendroit connoissance, & feroit ce que la justice demanderoit. Dans cette audience Nicomede fit grand tort à la cause de son maître, en faisant des plaintes de ce que Scaurus & Gabinius lui avoient extorqué l'un cccc. & l'autre ccc. Talens. Cela lui en fit des ennemis; &, comme, après Pompée, c'étoient les premiers de l'Armée, ils eurent assez de crédit pour faire tort à celui qui avoit osé se plain-

(h) Dion. Cass. XXXVII. Plut. *in Pompeio.* Joseph. *Ant.* XIV. 6.

(i) Joseph. *Ant.* XIV. 5. Xiphil. *ex* Dione Cassio. (k) Joseph. *Ant.* LXV. 5.

An. 64. avant J. C. Aristobule II. 6.

plaindre d'eux. Mais Pompée avoit la tête trop pleine des préparatifs pour la guerre d'Arabie, pour trouver le temps de vuider ce different; & il survint un incident qui l'obligea à suspendre toutes les affaires de Syrie, & à se rendre dans le Pont.

Avant de partir l'année d'auparavant de Syrie, (*l*) il lui étoit venu une Ambassade de la part de Mithridate qui demandoit la paix. Il faisoit proposer, qu'on lui laissât, comme à Tigranes, sa Couronne héreditaire; & qu'il payeroit un Tribut aux Romains, & leur cederoit tous ses autres Etats. Pompée répondit à cela, qu'il vint donc aussi en personne, comme avoit fait Tigranes. Mithridate n'y voulut pas consentir; mais il proposa d'y envoyer ses enfans & quelques-uns de ses principaux amis. Pompée ne voulut pas s'en contenter. Les négotiations se rompirent, & Mithridate se remit à faire des préparatifs de guerre avec autant de vigueur que jamais. Pompée, qui en eut avis, jugea à propos de se rendre sur le lieux pour avoir l'œil à tout. Pour cet effet il alla (*m*) passer quelque temps à Amisus, l'ancienne Capitale du Païs; & fit justement ce qu'il avoit desaprouvé dans la conduite de Lucullus. Car il s'amusa à (*n*) partager les Etats de Mithridate en Provinces, & à distribuer les recompenses, tout comme si la

(l) Appian. *in Mithrid.*

(m) Plut. *in Pompeio.*

(n) Plut. ibid. *Epit.* Livii CII. Strabo. XII. p. 541.

(o) Strabo. XII. p. 547. Eutrop. VI.

(p) Strabo. ibid.

(pp) Elle fut prononcée devant Jules Cesar; & nous l'a-

la guerre eût été finie. Mais Mithridate vivoit encore; & avoit alors une armée prête à faire une terrible invasion jusques dans le cœur des Etats des Romains.

An. 64. avant J. C. Aristobule II. 6.

Dans la distribution des recompenses, (o) Pompée donna l'Armenie Mineure avec plusieurs autres Villes & Païs voisins, à Dejotarus, Prince de Galatie, qui étoit toûjours demeuré attaché aux interêts des Romains pendant toute cette guerre; & lui donna le Titre de Roi du Païs qu'il lui donnoit, au lieu qu'auparavant (p) il ne portoit que celui de Tetrarque de Galatie. C'est ce même Dejotarus pour qui Ciceron fit dans la suite (pp) une de ses Oraisons. Il fit aussi en même temps (q) Archelaüs Grand-Prêtre de la Lune qui étoit la grande Déesse des Comaniens dans le Pont; & lui donna la Souveraineté du lieu, qui contenoit bien six-mille personnes, toutes devouées à cette Dèesse. Cet Archelaüs étoit fils de celui (r) qui avoit commandé en chef les troupes que Mithridate avoit envoyées en Grèce dans la prèmiere guerre qu'il eut avec les Romains; & qui ayant été disgracié par Mithridate s'étoit retiré chez les Romains avec son fils; & ils étoient demeurez depuis fortement attachez à leurs interêts, & leur avoient rendu de grands services dans les guerres d'Asie.

l'avons encore. La Galatie étoit autrefois gouvernée par quatre Tetrarques, dont Dejotarus alors étoit un. Pompée ajoûta tout ceci à sa Tetrarchie, sans abolir les trois autres. Mais, dans la suite, Dejotarus les engloutit toutes; &, quand Ciceron plaida sa cause, il étoit en possession de toute la Galatie. STRABO. XII. p. 567.

(q) APPIAN. in *Mithrid.* STRABO. XII. p. 558. & XVII. p. 796.

(r) PLUT. in *Sylla*.

An. 64. avant J.C. Aristobule II. 6.

sie. Le pere étant mort, on donna au fils, pour les recompenser tous deux, cette Prêtrise de Comane avec la Souveraineté qu'on y attacha. C'est celui qui parvint dans la suite à être Roi d'Egypte, comme on le dira dans son lieu.

Pendant le séjour que fit Pompée dans le Pont, (s) Arétas Roi de l'Arabie Petrée, profita de son absence; & fit des courses dans la Syrie, qui incommoderent beaucoup les habitans. (t) Pompée y revint. En passant, l'endroit où étoient les corps morts des Romains tuez dans la défaite de Triarius, se trouva sur sa route. Il les fit enterrer (u) avec beaucoup de solemnité. Cette action lui gagna le cœur des Soldats, dont le principal dégoût pour Luculius étoit venu de ce qu'il y avoit manqué, quand il passa par-là peu après cette défaite. De là Pompée continua sa marche vers la Syrie, pour y executer les projets qu'il avoit formez pour la guerre d'Arabie.

Mithridate (w) mourut sur ces entrefaites, & ce fut son propre fils qui le reduisit à la nécessité de se tuer lui même. Toute esperance d'une paix suportable lui étant ôtée, par le refus des ouvertures qu'il avoit fait faire à Pompée, (x) ce Prince avoit formé le hardi projet de traverser la Pannonie, & en passant les Alpes, de venir attaquer les Romains dans l'Italie même, comme avoit fait Annibal. Il avoit pour cela engagé quantité de Scythes du voi-

(s) Dion. Cass. XXXVII.
(t) Plut. in Pompeio.
(u) Plut. ibid.
(w) Plut. in Pompeio. Dion. Cass. XXXVII. Appian.

voisinage dont il avoit augmenté ses troupes ; & avoit envoyé des Agents en Gaule, solliciter les Peuples de se joindre à lui, quand il approcheroit des Alpes. Mais, comme pour executer ce projet, il falloit faire plus de deux mille milles, & traverser le Païs qu'on appelle aujourdhui la Petite Tartarie, la Podolie, la Moldavie, la Valachie, la Transilvanie, la Hongrie, la Stirie, la Carinthie, le Tyrol & la Lombardie ; & passer trois grandes Rivieres, le Borysthene, le Danube, & le Pô : la seule idée d'une si rude & si dangereuse marche fit si grand' peur à son armée, que, pour rompre son dessein, elle conspira contre lui, & élut Pharnaces son fils pour leur Roi. Alors se voyant abandonné de tout le monde, & que son fils même ne vouloit pas lui permettre seulement de se sauver où il pourroit, il se retira dans son appartement ; & après avoir donné du poison à ses femmes, à ses Concubines, & à celles de ses filles qui étoient alors auprès de lui, il en prit lui-même ; mais, comme il vit qu'il ne faisoit pas son effet sur lui, il eut recours à son épée. Et le coup qu'il se donna ne suffisant pas, il fut obligé de prier un Soldat Gaulois, qui venoit d'enfoncer sa porte, de l'achever. Ainsi mourut ce Prince après avoir vécu soixante & douze ans, & en avoir regné soixante. Sa grande peur étoit de tomber entre les mains des Romains, & d'être mené en Triomphe. Pour prévenir ce mal-

An. 64. avant J.C. ARISTOBULE II. 6.

PIAN. *in Mithridat.* *Epit.* LIVII CII. L. FLORUS III. 5.

(x) APPIAN. DION. CASSIUS, & L. FLORUS ibid.

An. 64. avant J. C. Aristobule II. 6.

malheur, il portoit toûjours sur lui du poison, pour leur échaper par cette voye, s'il ne trouvoit pas d'autre ressource. L'apprehension qu'il eut que son Fils ne le livrât à Pompée, lui fit prendre la funeste résolution qu'il executa avec tant de promptitude. On dit communément que ce qui fit que le poison qu'il prit ne le tua pas, venoit de ce qu'il avoit tant pris de son Mithridate, que son temperament en étoit devenu à l'épreuve du poison. Mais c'est une erreur : le Mithridate n'a pas cette vertu. D'ailleurs les poisons operent fort diversement, les uns en rongeant, les autres en enflammant, & d'autres d'une autre manière ; ainsi il est impossible de trouver une medecine particulière qui puisse servir d'antidote universel contre toutes sortes d'especes.

Pour ce qui est du Caractère de ce Prince, il étoit fort extraordinaire ; un genie superieur, & une ame intrepide : une vaste étenduë d'esprit, avec beaucoup de jugement. Il avoit, avec cela, beaucoup d'acquis. Il savoit tout ce qui faisoit le savoir de ce temps-là; & quoi qu'il eût dans ses Etats vingt & deux Nations differentes, (*a*) il n'y en avoit pas une dont il ne sût assez bien la langue pour n'avoir pas besoin d'Interprête. Sa pénétration étoit si grande que jointe à une attention continuelle à ses affaires, d'un si grand nombre de complots & de conspirations qui se firent contre lui pas une n'échapa à sa sagacité que cette dernière où il perit. Ses (*b*) desseins étoient grands;& quoi-

(a) Plin. VII. 24. & XXV. 2. Val. Max. VIII. 7. Quintilian. XI. 2. Aur. Victor. in *Mithrid.* A. Gellius XVII. 17.

quoique presque tous ceux qu'il forma contre les Romains aient manqué, son grand cœur qui ne s'abbatoit point, le soutenoit contre tous les revers de la fortune; & après ses pertes les plus grandes, il trouvoit toûjours des ressources que son application & son heureux genie lui fournissoient; il revenoit sur la Scene lorsqu'on s'y attendoit le moins, & paroissoit comme un autre Antée avec de nouvelles forces & une vigueur étonnante. Sa dernière entreprise fait bien voir, que quoi que la Fortune l'abandonnât souvent, son courage intrepide & son genie entreprenant ne l'abandonnoient jamais. Sans la trahison de ses propres Sujets, les Romains l'auroient trouvé dans sa vieillesse encore plus redoutable pour eux que jamais. Ciceron (*c*) dit de lui, qu'après Alexandre c'étoit le plus grand des Rois. Il est bien certain que les Romains n'ont jamais eu de pareil Roi en tête.

An. 64. avant J. C. Aristobule II. 4.

Mais d'un autre côté, ses vices n'étoient pas moins grands que ses vertus. Les principaux & les dominants étoient la Cruauté, l'Ambition, & l'Amour. Sa cruauté parut dans le meurtre de sa mere, de son frere, de plusieurs de ses enfans, de ses amis, & des personnes les plus attachées à lui, qu'il fit mourir en differentes occasions, & quelquefois pour de fort legers sujets. Son ambition est visible dans les invasions injustes qu'il faisoit pour s'agrandir, & dans les moyens qu'il employoit, qui étoient souvent la fourberie, le

(b) Vide DION. CASS., APPIANUM, L. FLORUM, PLUTARCHUM, *alios*.

(c) *In Lucullo, sive, Academ. Quæst.* L. II.

An. 64. avant J. C. Aristobule II. 6.

le meurtre, ou la perfidie. Son penchant pour l'Amour (d) paroît dans le grand nombre de femmes & de Concubines qu'il avoit. Par tout où il rencontroit une belle personne, il la prenoit sous l'une de ces deux qualitez, de sorte que le nombre en étoit prodigieux. Il en avoit qu'il menoit par tout avec lui : il mettoit les autres en divers Châteaux ou Places fortes ; où il les alloit voir quand il passoit par là, ou les faisoit venir dans les lieux où il s'arrêtoit. Mais quand il se trouvoit en danger (e) il ne manquoit point d'empoisonner celles qu'il ne pouvoit pas emmener sûrement, ou de s'en défaire de quelqu'autre manière, qui ne valoit pas mieux. Il traitoit aussi de la même manière ses sœurs & ses filles, pour empêcher qu'elles ne tombassent entre les mains de l'ennemi. (f) Hypsicratie seule entre toutes ses femmes, l'accompagnoit par tout où il étoit obligé de se retirer par la nécessité de ses affaires. C'étoit une femme robuste, & d'un esprit mâle. Elle s'étoit fait couper les cheveux ; avoit pris l'habit d'homme ; & s'étoit faite au maniement des armes, & à monter les Chevaux les plus fougueux. Elle étoit toûjours à son côté dans un jour de bataille : l'accompagnoit dans toutes ses expeditions, dans ses fuites, & sur tout dans la dernière, où après avoir été défait par Pompée dans l'Armenie Mineure, il fit cette rude & dangereuse retraite, au travers de plusieurs

(d) Appian. in *Mithrid.* Plutarch. in *Lucullo & Pompeio, aliique.*

(e) Plut. & Appian. ibid. Dion. Cass. XXXVI. & XXXVII.

sieurs Nations Scythes, jusques à son Royaume du Bosphore Cimmerien. Pendant tout ce temps-là elle étoit tout le long du jour à cheval à côté de lui; & à la couchée, elle pansoit son Cheval, & lui servoit de Valet de chambre dans le Logis & de Palfrenier à l'écurie. Par là elle se faisoit aimer tendrement de lui. C'étoit sa consolation, son aide, & son tout, dans ses malheurs. A cause de cet esprit mâle, au lieu d'Hypsicratie qui étoit véritablement un nom de femme, il l'appelloit Hypsicrates qui étoit celui d'un homme. Mais pourtant de toutes les femmes celle qu'il aimoit le plus étoit (g) Stratonice, la plus belle de toutes, & simple fille de Musicien. Il l'avoit mise dans le temps de sa décadence dans un Château du Pont extrêmement fort, nommé Symphorium, où se trouvant en danger de se voir abandonnée, elle rendit la Place à Pompée à condition qu'on ne feroit aucun mal ni à elle, ni à un fils qu'elle avoit eu de Mithridate, en cas qu'il tombât entre les mains des Romains. Pompée non seulement lui accorda cette demande, mais il la laissa même maîtresse du Château & de presque tous les effets qui s'y trouverent. Son fils Xipharès étoit alors avec son Pere qui étoit encore dans le Pont. Ce cruel, pour se vanger d'elle, amene ce fils à la rive opposée d'un petit bras de mer sur lequel étoit ce Château; & là, aux yeux de la mere, il le tue, & laisse

An. 64. avant J. C. ARISTOBULE II. 6.

(f) PLUT. in Pompeio. VAL. MAX. IV. 6. EUTROP. VI.

(g) PLUT. in Pomp. APPIAN. in Mithrid. DION. CASS. XXXVII. p. 33.

An. 64. avant J. C. Aristo- bule II. 6.

laisse son corps mort sur le sable. Malgré ses précautions barbares plusieurs de ses femmes & de ses concubines tomberent entre les mains de Pompée pendant le cours de cette guerre, quand il prit les Châteaux & les Places où elles étoient gardées. L'Histoire (*h*) remarque à l'honneur de ce grand homme, qu'il ne toucha à aucune, & qu'il les renvoya toutes à leurs Parens ou à leurs amis, la plûpart Rois, Princes, ou Grands Seigneurs de ces Païs-là.

Mithridate eut un grand nombre d'enfans de ces femmes & de ces concubines. Il fit mourir plusieurs des garçons, sur le moindre chagrin, & empoisonna plusieurs des filles, quand il ne pouvoit pas les emmener dans sa suite. Cependant il en tomba quelques-unes entre les mains des Romains. (*i*) Pompée emmena à Rome cinq de ses fils, & deux de ses filles; & les fit marcher à son triomphe.

Après Annibal ç'a été le plus terrible ennemi qu'ayent eu les Romains; & la guerre qu'ils eurent avec lui la plus longue qu'ils aient essuyée. (*k*) Justin la fait durer quarante six ans; Appian, quarante deux(*m*); Florus & (*n*) Eutrope, quarante; & (*o*) Pline trente. Mais la vérité est, qu'en prenant pour le commencement de cette guerre l'invasion de la Cappadoce qui la causa, & comptant de là jusques à la mort de ce Prince, il n'y a que vingt & sept ans. Pour arrondir le

(h) Plut. & Appian. ibid.
(i) Plut. & Appian. ibid.
(k) XXXVII. 1.
(l) *In Mithridat.*
(m) III. 5.

le nombre Pline en marque trente; & c'est lui qui aproche le plus de la vérité.

An. 63. avant J. C. HYRCAN. II. 1.

Pompée en arrivant en Syrie alla droit à Damas, à dessein d'en partir pour commencer enfin la guerre d'Arabie. Il y (p) prit connoissance de la Cause d'Hyrcan & d'Aristobule qui s'y étoient rendus en personne, suivant ses ordres. Il y vint aussi quantité de Juifs demander qu'on les délivrât de la domination de l'un & de l'autre. Ils representoient; „ Qu'ils ne devoient pas être gouvernez par „ un Roi : Qu'ils avoient accoûtumé depuis „ long-temps de ne l'être que par le Souve- „ rain Sacrificateur du Dieu qu'ils ado- „ roient, qui, sans autre titre, leur adminis- „ troit la Justice selon les Loix & les Regle- „ mens qui leur avoient été transmis par leurs „ ancêtres : Qu'à la verité les deux freres „ étoient de la race Sacerdotale; mais qu'ils „ avoient changé la forme du Gouvernement, „ pour une nouvelle, qui, si on n'y remedioit „ les mettroit dans l'esclavage". Hyrcan se plaignoit, "Qu'Aristobule le dépouilloit injus- „ tement de son droit d'aînesse, en usurpant „ tout, & ne lui laissant qu'une petite terre „ pour son entretien. Il l'accusoit aussi de „ faire le métier de Corsaire sur mer, & de „ piller ses voisins sur terre." Et pour confirmer ce qu'il alleguoit contre lui, il produisit près de mille Juifs, & des principaux de la Nation, qu'Antipater avoit fait venir exprès, pour appuyer par leur témoignage, ce que ce Prin-

(n) VI.
(o) VII. 26.
(p) JOSEPH. *Antt.* XIV. 5 & *de B. Jud.* I. 5.

An. 63. avant J.C. HYRCAN II. 1.

Prince avoit à dire contre son frere. Aristobule répondit à cela." Qu'Hyrcan avoit été „ déposé uniquement à cause de son incapa- „ cité : Que sa nonchalance & sa paresse le „ rendant absolument incapable des affaires, „ le Peuple l'avoit méprisé : & que lui Aris- „ tobule avoit été obligé de prendre les rênes „ du Gouvernement, pour l'empêcher de tom- „ ber en des mains étrangeres : Enfin, qu'il „ ne portoit point d'autre titre que celui qu'a- „ voit eu son Pere Alexandre." Et, pour preuve de ce qu'il avançoit, il produisit plusieurs jeunes gens de qualité du Païs, qui parurent avec tout l'éclat que peuvent donner la magnificence & le bel air, mais qui avec leurs beaux habits & leurs manières éventées ne firent pas beaucoup de bien à sa cause. Pompée en entendit assez pour voir qu'il y avoit de la violence dans la conduite d'Aristobule; mais il ne voulut pourtant pas prononcer si-tôt, de peur qu'Aristobule irrité ne traversât ses desseins du côté de l'Arabie, qu'il avoit fort à cœur. Il renvoya donc civilement les deux freres; & leur dit qu'à son retour, après qu'il auroit soumis Arétas & ses Arabes, il passeroit par la Judée; & qu'alors, il regleroit leur affaire, & mettroit ordre à tout. Aristobule qui comprit bien la pensée de Pompée, partit de Damas brusquement, & sans lui faire la moindre civilité, revint en Judée; fit prendre les armes à ses Sujets; & se mit en état de se défendre. Par cette conduite il se fit de Pompée un ennemi mortel. Pom-

(q) PLUT. *in Pompeio.* DION. CASS. XXXVII. APPIAN. *in Mithrid.*

(r) JOSEPH. ibid. PLUT. *in Pompeio.* APPIAN. *in M.*

Pompée se mit à faire les préparatifs pour la guerre d'Arabie. Arétas avoit jusques-là méprisé les armes Romaines; (q) mais quand il les vit de près, & que cette armée victorieuse alloit entrer dans ses Etats; il envoya faire ses soumissions par une Ambassade. Pompée ne laissa pas de s'avancer jusqu'à Petra sa capitale, qu'il emporta. Arétas y fut pris. Pompée le fit d'abord garder; mais dans la suite il fut relâché, quand il eut accepté les conditions que lui fit Pompée, qui retourna aussi-tôt après à Damas.

An. 63. avant J. C. HYRCAN. II. I.

Il n'aprit qu'alors la manœuvre qu'avoit fait Aristobule. (r) Il y mena son armée, & trouva Aristobule posté dans le Château d'Alexandrion, qui étoit à l'entrée du Païs sur une haute montagne. C'étoit une Place extrêmement forte, bâtie par son pere Alexandre, qui lui avoit aussi donné son nom. Pompée l'envoya sommer de descendre pour le venir trouver. Aristobule n'en avoit gueres envie; mais il se rendit enfin à l'avis de ceux qui étoient avec lui; qui redoutant une guerre avec les Romains, lui conseillerent d'y aller. Il le fit, & après une conversation qui roula sur son different avec son frere; il revint dans son Château. Il fit encore le même manège deux ou trois autres fois, pour tâcher par cette complaisance de gagner Pompée, & de l'engager à décider en sa faveur. Mais de peur d'accident il ne laissoit pas de garnir bien ses Places fortes, & de faire tous les autres préparatifs pour une défense vigoureuse, en cas que Pompée pronon-

Mithrid. DION CASSIUS XXXVII. L. FLOR. III. 5. STRABO. XVI. p. 762, 763.

An. 63. avant J. C. Hyrcan II. 1.

nonçât contre lui. Pompée, qui en eut avis, la dernière fois qu'il y vint, l'obligea à les lui mettre toutes entre les mains en sequestre; & lui fit signer des ordres pour cela, à tous les Commandants de ces Places. Aristobule outré de la violence qu'on lui avoit faite, dès qu'il fut relâché, se rendit en diligence à Jerusalem, & y prépara tout pour la guerre. Resolu de garder sa Couronne, il se trouvoit le jouet de deux passions opposées, l'esperance & la crainte. Quand il voyoit la moindre apparence que Pompée décidât en sa faveur, il employoit tous les artifices de la complaisance pour se le rendre favorable. Quand au contraire il trouvoit la moindre raison de soupçonner, le contraire, il suivoit une conduite toute opposée. Voilà ce qui produisit le contraste qui se voit dans les differentes démarches qu'il fit dans toute cette affaire. Pompée le suivit de près. Le premier endroit où il campa en allant à Jerusalem, fut Jerico, (s) où il reçut la première nouvelle de la mort de Mithridate. Elle (t) lui fut apportée par des exprès depêchez du Pont pour lui en donner avis, & lui apporter les lettres de ses Lieutenants. Les exprès arrivant avec leurs lances couronnées de laurier, ce qui ne se pratiquoit que lorsqu'ils venoient annoncer quelque victoire ou quelque nouvelle importante & avantageuse; l'armée curieuse & avide de l'ap-

(s) JOSEPH. *Antt.* XIV. 6. *&* *de B. Jud.* I. 5.
(t) PLUT. *in Pompeio.*
(u) JOSEPHE *Antt.* XIV. 6. *&* *de B. Jud.* I. 5.
(w) Voyez le Livre de RAY *des Herbes*, (en *Anglois*) XXXI. c. 23.
(x) C'est de là que lui vient le nom grec d'*Opobalsamum*

l'apprendre, qui ne faisant que commencer à former son Camp, n'avoit pas encore dressé le Tribunal de dessus lequel le Général leur parloit, sans s'amuser à en faire un de gazon, comme c'étoit l'ordinaire, parce qu'il auroit fallu trop de temps, en fit un à la hâte des bats de leurs voitures, sur lequel Pompée monta sans façon. Il leur aprit la mort de Mithridate, & la manière dont il s'étoit tué lui-même; & que son fils Pharnaces qui lui succédoit soumettoit aux Romains & sa Personne & ses Etats: que par conséquent cette guerre incommode qui avoit duré si long-temps étoit enfin terminée. Le Géneral & l'armée allerent ensuite se réjouïr de cette bonne nouvelle, & y employerent tout le reste du jour. An. 63. avant J.C. HYRCAN II. 1.

Josephe (u prend cette occasion du campement de Pompée à Jerico pour remarquer, que le territoire de cette Ville étoit fameux pour le baume qu'il produisoit, qui est l'onguent du monde le plus précieux. C'est (w) un suc qui distille de l'arbrisseau qui porte le même nom, & qui n'a jamais plus de deux ou trois coudées de haut. A environ un pié de terre, le tronc se partage en quantité de petites branches de la grosseur d'un tuyau d'oye. On y faisoit des incisions (x) au mois de Juin, & ce suc en couloit pendant ce mois-là & pendant les deux suivants. Ces incisions se faisoient avec un morceau de verre, un caillou, ou un couteau d'os; & non pas avec du fer; (y)

mum; c'est-à-dire *suc*, ou *gomme*, *de baume*. Car proprement *Balsamum* signifie l'Arbre; & *Opobalsamum* le suc qui en distille; ὄπος en Grec signifiant le suc, la gomme, ou la liqueur qui distile de quelqu'Arbre que ce soit, ou même de plusieurs autres choses.

An. 63. avant J.C. HYRCAN II. I.

(y) on prétend que quand on les faisoit avec du fer la plante mouroit; mais cela n'est pas vrai, à moins qu'on n'allât trop avant; & c'étoit de peur que cela n'arrivât avec un couteau aussi tranchant que le sont ordinairement ceux de fer ou d'acier, qu'on aimoit mieux se servir de quelque autre chose qui n'étoit pas sujet au même danger. Pline dit que cet Arbre ne se trouvoit (z) que dans la Judée; & qu'il n'y en avoit que dans deux Jardins, dont l'un étoit de vingt (a) arpens, & l'autre d'un peu moins encore. Aujourdhui c'est en Egypte qu'il se trouve; & il n'y en a plus en Judée. Mais la vérité est, que ce n'est ni la Judée ni l'Egypte qui sont le terroir naturel de cet Arbrisseau, à ce que soutiennent Bellonius & Prosper Alpinus; c'est l'Arabie Heureuse. La preuve qu'ils en donnent c'est qu'en Arabie ils croissent sans être cultivez; au lieu qu'en Judée & en Egypte on n'a jamais ouï dire qu'il y en eut ailleurs que dans les Jardins, où on en a grand soin; & que même en Egypte ils degenerent avec le temps, quelque soin qu'on en prenne; de sorte qu'on est souvent obligé de renouveller le plan, en en faisant venir d'Arabie. Ce qu'en dit Josephe confirme leur remarque. Car il dit (*Antiq.* VIII. 2.) qu'entre autres curiositez que la Reine de Seba apporta de son Païs, qui étoit dans l'Arabie Heureuse, pour en faire présent à Salomon, il y avoit une plante de Baume. Il y a apparence

(y) PLIN. XII. 25.
(z) PLIN. ibid.
(a) PLINE a tiré ceci de THEOPHRASTE. Mais il l'a mal expliqué. Car ce qu'il rend *jugera*, dans le Grec est πλέθρα, & la mesure Romaine est double de la Greque.

parence que ce fut de ce païs-là que vint dans An. 63.
la suite tout le Baume de Judée & que Je- avant J.C.
rico se trouva le seul terroir propre pour cet HYRCAN
Arbrisseau ; c'est du moins le seul où l'on II. 1.
marque qu'il s'en trouvât. Mais il y a long-temps que ces Jardins sont détruits; & aujourdhui il n'y a plus de Baume en Judée. Il y en a encore beaucoup en Egypte; & c'est de là, & d'Arabie, que vient tout celui que nous avons en Europe. Mais tout celui qui nous vient d'Egypte n'est pas produit dans le Païs même; il en passe beaucoup d'Arabie à Alexandrie, que nos Marchands y achetent. J'apprends pourtant depuis peu, que la Compagnie des Indes en apporte directement d'Arabie, par la Mer Rouge, sans qu'il passe par les mains des Egyptiens. Quand il y passoit, ils le tiroient de la Mecque, Ville d'Arabie, dans le voisinage du terroir qui produit naturellement cet Arbrisseau; & de là vient que dans leurs Ordonnances les Medecins l'appellent *Balsamum e Mecca*. Mais chez nos Apotiquaires on le nomme communément *Baume de Galaad*, parce qu'on s'est imaginé, que le Baume de Galaad de l'Ecriture étoit la même chose, que celui qui nous vient aujourdhui de la Mecque. Mais le mot Hebreu que nous avons rendu Baume est *Zori* qui, suivant la remarque des Rabbins, signifie toutes sortes de gommes resineuses. Dans Jeremie (*aa*) il en est parlé comme

que. Car le *πλέθρον* des Grecs contenoit cent piez en quarté, ou un quarré dont le côté étoit de cent piez: Et le *jugerum* des Latins en contenoit deux, c'est-à-dire, l'espace renfermé dans un parallelograme de deux cens piez de long sur cent de hauteur. Desorte que vingt *πλέθρα* Grecs ne faisoient que dix *Jugera* Latins.

(aa) VIII. 22. & XLVI. 2.

An. 63. avant J.C. HYRCAN II. I.

me d'une drogue que les Medecins employoient ; & dans la Genese (*b*) comme d'une des choses les plus précieuses que produisit le Païs de Canaan : &, dans l'un & dans l'autre endroit, il est marqué qu'il venoit de Galaad. Si ce *Zori* du Texte signifie *du Baume* tel que celui de la Mecque, il faut qu'il y en ait eu en Galaad long-temps avant qu'on en eût planté dans les Jardins de Jerico; & avant que la Reine de Seba eût apporté à Salomon la plante dont parle Josephe. Car c'étoit une des marchandises que les Ismaëlites portoient de Galaad en Egypte, quand Josephe leur fut vendu par ses freres ; & Jacob en envoya en présent à Joseph en Egypte, comme une chose qui croissoit dans le Païs de Canaan, quand il envoya ses autres fils acheter du Blé dans ce Païs-là. Pour moi je croi que ce *Zori* de Galaad, que nous rendons *Baume* dans nos Traductions modernes, n'étoit pas la même chose que le Baume de la Mecque ; & que ce n'étoit qu'une espece d'excellente Terebentine, dont on se servoit alors pour les blessures & pour quelques autres maux.

Pompée continua sa marche vers Jerusalem. En approchant, Aristobule qui commençoit à se repentir de ce qu'il avoit fait, vint le trouver, & tâcha de se raccommoder avec lui, en lui promettant une soumission entière, & une grosse somme d'argent pour prévenir la guerre. Pompée accepta ses offres, & envoya Gabinius à la tête d'un détachement recevoir l'argent. Mais quand ce Lieutenant Général arriva,

(b) XXXVII. 25. & XLIII. 2.

arriva à Jerusalem, il trouva les portes fermées; & au lieu de recevoir de l'argent, on lui cria de dessus la muraille, que ceux de la Ville ne vouloient pas tenir l'accord. Pompée là-dessus, ne voulant pas qu'on se moquât de lui impunément, fit mettre Aristobule, qu'il avoit retenu, dans les fers; & s'avança avec toute l'armée devant Jerusalem. C'étoit une Ville extrêmement forte par sa situation & par les ouvrages qu'on y avoit faits; &, sans la division qui étoit au dedans, elle auroit pu resister long-temps. Le parti d'Aristobule vouloit défendre la Place, sur tout quand ils virent que Pompée retenoit leur Roi prisonnier. Mais ceux qui favorisoient le parti d'Hyrcan, vouloient qu'on ouvrît les portes à Pompée; & comme ces derniers faisoient le plus grand nombre, l'autre parti se retira sur la montagne du Temple; & faisant rompre les ponts du fossé & de la Vallée qui l'environnoient, ils resolurent de s'y défendre. Pompée à qui on ouvrit aussi-tôt la Ville, resolut d'assiéger le Temple. Presque tout l'Ordre des Prêtres étoit dans les interêts d'Aristobule, & s'étoit renfermé avec ceux qui s'étoient saisis du Temple, pour le défendre: mais le gros du Peuple étoit dans l'autre parti, & Hyrcan leur Chef fournissoit à Pompée tout ce qu'il pouvoit pour pousser le siège avec vigueur. On remarqua que le Nord du Temple étoit l'endroit le moins fort; cela détermina Pompée à faire de ce côté-là son attaque. Il commença pourtant par faire offrir des conditions aux assiègez; mais quand il vit qu'on

An. 63. avant J.C. HYRCAN II. 1.

(c) JOSEPH. *Ant.* XIV. 7. & *de B. Jud.* I. 5.

An. 63. avant J. C. HYRCAN II. 1.

qu'on les rejettoit, il poussa le siège avec la dernière vigueur. Il fit venir des beliers de Tyr, avec les autres machines dont on se servoit alors pour battre les places; & s'en servit avec toute l'adresse & la diligence possibles, pour emporter promptement la Place. Elle tint pourtant trois mois entiers; & auroit encore tenu autant, & peut-être obligé les Romains à abandonner leur entreprise, sans la rigueur superstitieuse avec laquelle les assiègez observoient leur Sabbat. Il y avoit eu un temps où cette superstition avoit été poussée si loin, (*d*) que les Juifs ne vouloient seulement pas défendre leur vie ce jour-là; & si on les attaquoit, ils se laissoient tuer plutôt que de remuer seulement le bras pour parer les coups qu'on leur portoit. Mais dès le commencement des guerres des Maccabées on avoit senti l'inconvenient & la folie de cette conduite, par les malheurs qui en étoient arrivez; (*e*) & on avoit décidé, que le quatrième Commandement n'exigeoit pas que l'on ne défendît pas sa vie, quand elle étoit attaquée & en danger. Mais on s'imagina, que cette décision n'alloit pas plus loin que la défense contre une attaque immediate & présente, & qu'elle n'autorisoit point à agir pour empêcher des préparatifs qui tendoient à leur ruine; & l'on crut toûjours qu'il n'étoit pas permis de travailler ce jour-là pour prévenir cette ruine, en gâtant, par exemple, les travaux de l'ennemi, ou en faisant soi-même de nouveaux ouvrages, des réparations, ou des retranchemens,

(d) I. *Maccab.* II. 32--38.
(e) I. *Maccab.* II. 41.

miens, pour se couvrir. (f) Ainsi quand on donnoit un assaut le jour du Sabbat, ils se défendoient vigoureusement; mais ils n'auroient pas remué la main pour empêcher un ouvrage, ou une nouvelle batterie de l'ennemi, ni essayé par une sortie ou autrement de la ruiner, comme ils faisoient les autres jours. Pompée qui s'en apperçut bien-tôt, ne fit plus donner d'assauts ce jour-là; & ordonna qu'on les employât tous entiers à pousser les ouvrages; à approcher & à dresser les machines & les batteries, pour les faire jouër ensuite avec tout l'avantage possible les autres jours contre la Place: & voyant que les assiègez leur laissoient faire tranquillement ces approches & ces travaux, de peur d'enfraindre la Loi, les Romains en tirerent tout l'avantage qu'on peut bien s'imaginer. Ils comblerent les fossez dont le Temple étoit environné; approcherent leurs machines, & les posterent où ils voulurent, sans la moindre opposition; & les firent ensuite si bien jouër, qu'à la fin ils abbattirent une grosse Tour, dont la chute entraîna un grand pan de muraille, & fit une brèche aussi grande qu'il la falloit pour un assaut. Cornelius Faustus fils de Sylla, dont le poste se trouva tout auprès, ne vit pas plûtôt cette ouverture, qu'il y monta avec ses gens, & entraîna tout le reste de l'armée. On y fit un terrible carnage de ceux qui se trouverent dans la Place: on compte qu'on y passa bien XII. mille personnes au fil de l'épée; & personne ne fut plus cruel que les Juifs même du parti contraire.

An. 63. avant J. C. HYRCAN II. 1.

(f) JOSEPH. *Ant.* XIV. 8. *& de B. Jud.* I. 5. STRABO. XVI. p. 762, & 763. DION. CASS. XXXVII.

An. 63. avant J.C. HYRCAN II. 1.

traire. Pendant tout le fracas, les cris & le desordre de cette boucherie, l'Histoire remarque, (g) que les Prêtres qui étoient alors dans le Temple occupez à faire le Service, le continuerent avec un sang-froid surprenant, malgré la rage de leurs ennemis, & la douleur de voir massacrer à leurs yeux leurs parens & leurs amis; aimant mieux perdre la vie par l'épée de l'ennemi qu'ils voyoient maître de tout, que d'abandonner le Service de leur Dieu. Plusieurs d'entr'eux virent mêler leur sang avec celui des Sacrifices qu'ils offroient; & l'épée de l'ennemi en fit des victimes de leur devoir. Pompée lui-même ne put s'empêcher d'admirer cette fermeté & cette constance, dont on auroit de la peine à trouver des exemples biens pareils. On fit pourtant quartier à quelques personnes; & l'on trouve parmi ces prisoniers, un Cadet de Jean Hyrcan, nommé Absalom, qui ayant consenti à mener une vie privée sous la protection d'Alexandre Jannée son frere, avoit effectivement joüi de cette protection, & ne s'étoit jamais mêlé d'affaires d'Etat jusques à cette occasion, qu'ayant donné sa fille en mariage à Aristobule, il s'étoit engagé dans la faction qui soutenoit ce Prince. Pompée fit executer ceux des prisonniers qui furent convaincus d'avoir contribué à allumer cette guerre; & apparemment que cet Absalom fut de ce nombre; car il n'en est plus

(g) JOSEPH. ibid.

(h) Que le Temple fut pris un jour de Jeûne Solemnel, c'est un fait attesté non seulement par JOSEPHE, dans l'endroit dont il s'agit; mais aussi par STRABON XVI. p. 763. Or le Jeûne de la prise de Jerusalem par Nabucodonosor, étoit le neuvième du mois *Tamuz*, (II. *Rois* XXV. 31.)



Pompeé profane le lieu tres saint.

plus parlé dans la suite; & sa qualité de Beau-pere d'Aristobule doit faire croire qu'il étoit un des plus engagez dans ses interêts. An. 63. avant J. C. HYRCAN II. 1.

Le Temple de Jerusalem fut donc pris de cette manière par les Romains, vers la fin de la première année de la CLXXIX. Olympiade, sous le Consulat de C. Antonius & de M. Tullius Ciceron; vers la St. Jean, comme on parle ordinairement, (*h*), le jour même du Jeûne qu'observoient les Juifs en memoire de la prise de Jerusalem & du premier Temple, par Nabucodonosor Roi de Babylone.

Dès qu'ils en furent les maîtres, Pompée avec plusieurs des hauts Officiers y entrerent, & ne se contentant pas de le regarder de la Cour exterieure, (*i*) ils se firent ouvrir jusques aux endroits le plus Sacrez, & entrerent non seulement dans le Lieu Saint, mais jusques dans le Lieu très-Saint, où par la Loi il n'étoit permis à personne d'entrer, qu'au Souverain Sacrificateur, une fois l'an, le jour Solemnel de l'Expiation. Ce fut donc une profanation de ce Saint Lieu & de la Religion, dont les Juifs sentirent une douleur mortelle, & qui souleva plus ce Peuple contre les Romains, que tout le reste de ce qu'ils avoient souffert durant cette guerre.

Mais Pompée ne toucha point au Trésor du

31.) qui revient d'ordinaire vers le milieu de l'été (que nous appellons la St. Jean); plûtôt ou plus tard selon les intercalations. Mais dans leur Calendrier moderne, ils l'ont fixé au 18. de ce mois.

(i) JOSEPH. *Ant.* XIV. 8. *& de B. Jud.* I. 5. L. FLOR. III. 5. TACITUS *Hist.* V. 9.

An. 63. avant J.C. Hyrcan II. 1.

du Temple, où il trouva (k) deux mille Talens en argent monoyé, outre la Vaisselle d'or & d'argent & les autres choses précieuses; il laissa tout cela pour les usages saints auxquels il étoit destiné, & ordonna le lendemain qu'on nettoyât & qu'on purifiât le Temple, pour y continuer le Service, comme à l'ordinaire.

Néanmoins tout ceci n'expia pas le crime qu'il avoit commis, de profaner par son entrée le Saint Temple de Dieu. Son impieté fut punie. Jusques là tout lui avoit réussi d'une manière surprenante. Son bonheur l'abandonna dans le moment même qu'il fit cette action. Il s'attira par-là la malediction de Dieu. Rien ne lui réussit après cela. La victoire remportée sur les Juifs fut sa dernière victoire.

Ayant (l) ainsi mis fin à la guerre, il fit démolir les murs de Jerusalem; rétablit Hyrcan dans la Souveraine Sacrificature; le fit aussi Prince Temporel des Juifs, à condition de payer un Tribut aux Romains. Mais il ne voulut pas lui permettre de porter le Diademe, ni d'étendre les limites de la Judée plus qu'elles n'étoient anciennement; car il lui ôta toutes les Villes que ses prédecesseurs avoient enlevées aux Célé-Syriens & aux Phéniciens. Il ordonna de rebâtir Gadara, qui en étoit une, que les Juifs avoient démolie depuis peu. Ce fut à la requête de Démétrius un de ses Affranchis & son grand favori, qui se trouva y être né. Il ajouta cette Ville, & les autres qu'il

(k) JOSEPH. ibid. CICERO *in Orat. pro Flacco*.
(l) JOSEPH. ibid.
(ll) APPIAN. *in Syr. & de B. Civ.*. V. JOSEPH. *Ant.* XLV.

qu'il leur ôta, à la Province de Syrie, (*ll*) dont il fit Scaurus Président. Il lui laissa deux Legions pour tenir le Païs en bride, & s'en retourna à Rome, où il emmena Aristobule, avec Alexandre & Antigone, ses deux fils, & deux de ses filles, qu'il retenoit prisoniers pour les mener à son Triomphe. Alexandre se sauva sur la route, & revint en Judée où il excita de nouveaux troubles, dont on verra l'Histoire dans la suite. An. 63. avant J.C. HYRCAN II. I.

Cette même année (*m*) nâquit Octavius Cesar, d'Attia femme d'Octavius & fille de Julie sœur de Jules-Cesar. C'est ce même Octavius, qui adopté par son Oncle lui succeda; & qui, sous le nom d'Auguste, gouvernoit ensuite l'Empire Romain avec beaucoup de bonheur & dans une profonde paix, lorsque Christ, le Prince de Paix & le Sauveur du monde, revêtit la Nature humaine & naquit. Suétone, dans la Vie d'Auguste (c. 94.) dit, & cite pour Auteur un certain Julius Marathus (*n*) Affranchi d'Auguste, qui avoit écrit sa vie; que, quelque mois avant la naissance de ce grand Empereur, il s'étoit rendu un Oracle dont tout le monde avoit entendu parler, qui portoit que la Nature travailloit à la production d'un Roi qui gouverneroit l'Empire Romain : que le Senat effrayé avoit ordonné là-dessus qu'on n'élevât pas un des enfans mâles qui naîtroient cette année-là. Mais que les Senateurs qui avoient des femmes dont ils pouvoient attendre des enfans, dans l'esperance

XIV. 8. & *de B. Jud.* I. 5.

(m) SUETON. *in Aug.* c. 4. & 5. A. GELLIUS XV. 7.

(n) SUET. *in Augusto.* c. 79.

An. 63. avant J. C. HYRCAN II. 1.

perance que l'Oracle pourroit s'accomplir dans leur famille, eurent soin d'empêcher que le Decret ne fût porté au Trésor; de sorte que faute d'y avoir été enregîtré, reçu, & mis dans les Archives, il perdit sa force & n'eut pas lieu. Si cet Oracle peut s'appliquer à Auguste, ce n'est qu'en qualité de Type; mais le véritable accomplissement a été à la naissance de Christ, le Roi Spirituel & le Sauveur de tout le monde, dont le temps approchoit alors.

En arrivant à Amisus, dans le Pont, à son retour de Syrie, (o) on envoya à Pompée le corps de Mithridate. Pharnace y ajouta de grands presens, pour se le rendre favorable. Il reçut les presens, mais pour le corps, (p) regardant l'inimitié comme éteinte par la mort, il lui fit tout l'honneur qui étoit dû à un si grand Roi; & l'envoya genereusement à Sinope, pour y être enterré avec ses ancêtres, les Rois de Pont, qui avoient là depuis longtemps leur Sepulture ordinaire; & ordonna les sommes qu'il falloit pour lui faire des funerailles Royales. Dans ce dernier voyage (q) il prit possession de toutes les autres Places, qui étoient encore restées entre les mains de ceux à qui Mithridate les avoit confiées. Car quoi que par sa mort les Commandants vissent bien que tout étoit perdu, ils attendirent l'arrivée de Pompée, pour les lui remettre entre les mains à lui-même, & n'avoir point à répondre des friponneries qui se pourroient faire par des Officiers subalternes. Il trouva dans quel-

(o) DION. CASS. XXXVII. PLUT. *in Pompeio.*
(p) DION. & PLUT. ibid. APPIAN. *in Mithrid.*
(q) APPIAN. *in Mithrid.*

quelques-uns de ces Châteaux des richesses immenses ; surtout à Telaure, où étoient les plus beaux meubles & les plus riches bijoux de Mithridate, avec son principal Arsenal. Car il s'y trouva deux mille coupes d'Onyx enchassées dans de l'or, avec une si prodigieuse quantité de vaisselle de toute espece, de meubles, & d'équipages de guerre pour homme & pour cheval, qu'il fallut au Questeur, ou au Trésorier de l'armée, trente jours entiers pour en faire l'inventaire.

An. 63. avant J.C. HYRCAN. II. 1.

Après cela, (r) Pompée accorda à Pharnaces le Royaume du Bosphore ; le déclara ami & allié du Peuple Romain ; & s'en alla dans la Province d'Asie, passer l'hiver à Ephese. Ce fut là qu'il distribua les recompenses à son armée victorieuse. Il donna à chaque Soldat, quinze cents drachmes ; & aux Officiers, à proportion du Poste qu'ils occupoient. Enfin la somme à laquelle se monterent les liberalitez qu'il fit des dépouilles de l'ennemi, alla jusqu'à seize mille Talens : & il en eut pourtant encore (s) vingt mille pour mettre au Trésor à Rome le jour du Triomphe: Solemnité qui faisoit alors sa principale occupation, afin de la rendre aussi magnifique & aussi glorieuse qu'il étoit possible.

(t) Aretas Roi d'Arabie recommença à inquieter la Syrie, quand il vit Pompée parti. Cela engagea Scaurus dans une nouvelle guerre. Ce Général s'avança trop dans ce Païs désert ; & se trouva dans le dernier embarras, faute

An. 62. avant J.C. HYRCAN. II. 3.

(r) DION. PLUT. & APPIAN. ibid.
(s) PLUTARCHUS in Pompeio.
(t) JOSEPH. Antt. XIV. 9. & de B. Jud. I. 6.

An. 61. avant J.C. HYRCAN II. 3. faute de provisions & de toutes les autres choses nécessaires à la guerre. Hyrcan & Antipater l'en tirerent. Le premier lui envoya de Judée tout ce dont l'armée avoit besoin : & le second alla trouver Arétas & lui persuada d'acheter la paix de Scaurus pour trois cens Talens d'argent; ce qui accommoda fort les deux partis. Ensuite Scaurus fut rappellé, & (u) Marcius Philippus fut fait Président de Syrie en sa place.

Après avoir passé l'hiver à Ephese dans les occupations que j'ai marquées, Pompée (w) en partit au printemps; passa par les Isles en Grèce ; & de là à Brindes en Italie ; d'où il se rendit enfin à Rome. Dans le discours qu'il fit au Senat, il lui dit; qu'il avoit fait la guerre avec (x) vingt & deux Rois ; que l'Asie proprement dite, qui quand elle lui fut donnée pour Province, étoit la frontière de l'Empire Romain la plus reculée, (y) se trouvoit alors presqu'au centre par ses conquêtes, tant il avoit ajouté de Provinces pardelà. On lui decreta le Triomphe pour tant de victoires. Mais comme il souhaita que ce fût le jour de sa naissance (z) qui étoit déja passé, cette Solemnité fut differée jusqu'à l'année suivante.

Alors,

(u) APPIAN. *in Syriacis.*

(w) PLUT. *in Pompeio.* APPIAN. *in Mithridat.* DION. CASSIUS XXXVII.

(x) OROSIUS VI. 6.

(y) PLIN. VII. 26. L. FLORUS III. 5. Cela n'étoit pourtant pas vrai alors, ni ne l'a même été dans la suite. Car l'Asie Mineure n'a jamais été le centre de l'Empire Romain. Il ne s'est jamais étendu en Orient au delà du Tigre; & à l'Occident, il alloit alors jusques à l'Océan; & de

Alors, à l'âge de quarante-cinq ans, (a) il solemniza ce Triomphe pendant deux jours de suite, avec une pompe & une gloire fort extraordinaires. Il fit marcher devant lui CCCXXIV. Captifs des plus distinguez, entre lesquels étoient Aristobule Roi de Judée avec son fils Antigone, Olthaces Roi de Colchos, Tigranes fils de Tigranes Roi d'Armenie; & cinq fils, & deux filles de Mithridate. Il y eut (b) ceci de singulier à son Triomphe, qu'à son entrée dans le Capitole, il ne fit mourir aucun de ses Captifs, (c) comme le faisoient ordinairement les autres; & qu'après le Triomphe il les relâcha tous, à la reserve d'Aristobule & de Tigranes, & les renvoya même dans leur Païs aux dépends du Public. An. 61. avant J. C. HYRCAN II. 3.

Jusques ici Pompée avoit brillé, & surpassé en honneurs tous ceux de son temps; il avoit eu des succès merveilleux dans toutes ses entreprises, & avoit très-bien mérité le surnom de Grand qui lui fut donné. Mais (d) il baissa dans la suite. Il perdit l'estime & le pouvoir qu'il s'étoit aquis, & mourut par des mains indignes & scelerates, dans un Païs étranger, où son corps n'eut pas même l'honneur de la Sepulture. J'ai déja remarqué par-

de là à l'Asie il y a plus d'une fois aussi loin que de cette Province au Tigre.

(z) C'est à dire le dernier de Septembre. PLIN. VII. 26. & XXXVII. 2.

(a) PLUT. APPIAN. & DION. CASSIUS ibid. PLIN. ibid. VELLEIUS PATERC. II. 40.

(b) APPIAN. in *Mithrid.*

(c) Videas JOSEPHUM *de B. Jud.* VII. 24.

(d) *Videas hac de re* PLUTARCHI *verba in Pompeio.*

An. 61. avant J.C. HYRCAN II. 3.

par quelle action il s'étoit attiré cette malediction. Ce Triomphe qui termina la gloire de ce grand Homme, sera aussi la fin de ce Livre.

Fin du Livre VI.





HISTOIRE DES JUIFS ET DES PEUPLES VOISINS.

SECONDE PARTIE.

LIVRE SEPTIEME.

POmpée, Crassus, & Jules-César (*a*) firent entr'eux un Traité, par lequel ils s'engageoient à se soutenir les uns les autres dans leurs prétensions; & par cet accord ils se rendirent maîtres de tout à Rome; & partagerent entr'eux toutes les Charges & tout le pouvoir de l'Etat. Cette Ligue fut la source des Guerres Civiles qui éclaterent dans la suite entre Pompée & César, & aboutirent à la subversion de l'ancien Gouvernement de Rome; & d'un Etat Ré- An. 60. avant J.C. Hyrcan II. 4.

(a) Plutarch. *in Pompeio, Crasso, J. Cæsare, & Lucullo.* Sueton. I. 19. Appian. *de B. Civ.* II. Dion. Cassius XXXVII.

An. 60. avant J.C. HYRCAN II. 4.

Républicain firent une Monarchie, sous laquelle ce grand Empire déclina avec beaucoup plus de vîtesse qu'il n'étoit monté à son plus haut point de Grandeur. Tant que Crassus vécut, il tint la balance égale entre les deux autres; mais dès qu'il fut mort, ni l'un ni l'autre ne voulut se contenter d'une partie; chacun prétendit avoir le tout. (b) L'un ne pouvoit souffrir de superieur, ni l'autre d'égal. L'ambition de ces deux hommes & leur avidité pour le pouvoir suprême, partagea tout l'Empire en deux factions opposées, qui produisirent la guerre la plus funeste qu'il ait jamais essuyée. C'est un mal qui ne regne que trop par tout ailleurs, comme il regnoit alors chez les Romains. Si environ trente têtes pouvoient seulement se résoudre à vivre en paix chez eux, sans entreprendre sur les droits des autres, uniquement pour la vaine gloire, qu'ils s'imaginent qui leur reviendra de leurs Conquêtes, & de l'agrandissement de leur Pouvoir, toute la Terre seroit dans un profond repos. Mais leur ambition, leur extravagance, & leurs caprices, font qu'ils empiètent continuellement les uns sur les autres; & par leurs querelles ils engagent tous ceux qui dépendent d'eux dans une infinité de malheurs. Combien de milliers d'hommes périssent tous les ans par là! On feroit tenté, en considerant tous ces malheurs, de regarder comme un Problême; si le bien que le monde reçoit du Gouvernement en général, est capable de balancer les maux que font souffrir au Genre humain.

(b) *Nec quemquam jam ferre potest Cæsarve priorem, Pompeiusve parem.* LUCAN. L. vers. 125.

humain l'entêtement, les bevuës, & la corruption de ceux entre les mains de qui il est.

An. 60. avant J.C. HYRCAN II. 4.

Voici le temps où florissoit Diodore de Sicile fameux Historien Grec. (c) Il étoit né à Agyrium en Sicile; & de là vient qu'on ajoute d'ordinaire le nom de son Païs au sien. Il avoit écrit une Histoire Universelle, qu'il avoit intitulée *Bibliotheque*; & avoit employé trente ans à ramasser ses materiaux, & à en former un corps d'Histoire. Il étoit si exact & si soigneux, qu'il alla voyager exprès à ses propres fraix, dans la plûpart des Païs dont il fait l'Histoire, pour pouvoir en parler avec plus de certitude & de justesse. (d) Il dit lui-même qu'il entreprit le voyage d'Egypte pour cela, la première année de la CLXXX. Olympiade, qui est justement l'année où nous sommes parvenus dans celle-ci, où la LX. avant Jésus-Christ, pendant que Ptolomée, surnommé Denys le Jeune, ou autrement *le Nouveau Bacchus*, y régnoit. Cette Bibliothéque contenoit quarante Livres, dont il ne nous reste que quinze; & quelques fragmens ou quelques extraits du reste, qui se trouvent répandus dans les Ouvrages des Anciens qui l'avoient citée. Elle commence aux temps les plus reculez; & il l'avoit conduite jusques à cette année. Nous avons les V. premiers entiers. Les V. qui suivent sont perdus. Les dix autres que nous avons, sont le X. l'XI. & les suivants jusqu'au XX. qui est le dernier de ce qui nous reste; & il finit à l'an de Rome

(c) Vide VOSSIUM *de Historicis Græcis*. II. 2.
(d) Lib. I. pag. 1. & 2.

An. 60. avant J. C. HYRCAN II. 4. Rome CCCCLII. sous le Consulat de M. Livius Denter, & de M. Emilius Paulus. Des vingt-cinq qui nous manquent, nous n'avons rien que les lambeaux & les Extraits dont j'ai déja parlé. Si nous les avions entiers, cette excellente Histoire seroit un trésor pour les Curieux, & pour les Savans. Les cinq premiers, quoi qu'il y ait beaucoup de fabuleux, contiennent pourtant quantité de faits véritables, très-interessants & très-précieux, & qui peuvent beaucoup servir à l'éclaircissement de l'Ecriture Sainte. Les cinq qui les suivoient en devoient avoir encore beaucoup davantage: & ainsi leur perte est plus considerable que celle des vingt autres. Cet Auteur a vécu fort longtemps; car il ne mourut que vers le milieu du Régne d'Auguste.

Quand le temps pour lequel on avoit accordé la Syrie à Marcius Philippe fut écoulé, on envoya (e) Lentulus Marcellin de Rome pour lui succéder. Les Arabes donnerent bien de la peine à l'un & à l'autre. Cette Nation accoutumée à ne vivre presque que de brigandage, venoit souvent faire des courses dans leur Province, pendant tout le temps qu'ils la gouvernerent.

An. 59. avant J. C. HYRCAN II. 5. Jules-Cesar, Consul cette année avec Bibulus, (f) contraignit son Collégue de lui laisser l'administration de toutes les affaires, & tout le pouvoir du Consulat: & s'en servit avec beaucoup d'application & d'adresse pour ses interêts. (g) Il tira de grosses sommes d'argent

(e) APPIAN. *in Syr.*
(f) PLUT. *in Cæsare.* DION. CASSIUS XXXVIII.
(g) SUET. *in J. Cæsare* 54.

gent de divers Etats étrangers, à qui il fit accorder l'alliance des Romains; & des Rois, à qui on confirma la permission de regner. Il arracha, par exemple, à Ptolomée Auletès près de six-mille Talens pour cela. Comme les droits de ce Prince étoient contestez & assez douteux, il avoit besoin d'une déclaration des Romains en sa faveur pour se maintenir dans la possession du Royaume d'Egypte, & pour s'y affermir; de sorte que pour se faire reconnoître, il fut obligé de donner à Cesar la somme que j'ai marquée. Par ces sortes de voyes il amassa des trésors immenses, qui lui fournirent dans la suite de quoi executer ses projets. On peut donc marquer cette année comme le commencement & la source de sa Puissance. An. 59 avant J.C. HYRCAN II. 5.

Le second pas fut de se faire donner, par un Plebiscite, (h) le Gouvernement de l'Illyrie & des deux Gaules Cisalpine & Transalpine, quand son Consulat seroit expiré; & cette Province lui fut assignée pour le terme de cinq ans. On lui avoit accordé en même temps, une armée de quatre Legions pour ce Gouvernement: & c'est là que commence l'Histoire de ses Commentaires.

A. Gabinius, que nous avons vu Lieutenant Général de Pompée, pendant la guerre de Mithridate, fut élu Consul pour l'année suivante; & (i) par le moyen de Clodius un des Tribuns du Peuple, il obtint la Syrie pour Province. An. 58. avant J.C. HYRCAN II. 6.

Ce

(h) PLUT. *in Cæsare.* DION. CASSIUS XXXVIII.
(i) CICERO *in Orat. pro domo sua, & pro P. Sextio, & de Prov. Cons.* PLUT. *in Cicerone.*

An. 58. avant J.C. HYRCAN II. 6.

Ce Clodius (k) étoit de la Noble Famille des Claudius. C'étoit un jeune homme qui avoit de grands talens, & une hardiesse surprenante à entreprendre & à exécuter; mais extrêmement débauché. Comme Lucullus avoit épousé une de ses Sœurs, ce jeune Seigneur l'accompagna pendant qu'il eut le commandement des armées contre Mithridate. Mais sa mauvaise conduite, & sur tout l'intrigue scandaleuse qu'on découvrit entre lui & sa propre Sœur, lui firent perdre la faveur de ce Général, & manquer le poste auquel il visoit. Pour se vanger de Lucullus, il se mit à lui débaucher ses Soldats; & ce fut lui qui excita contre ce Général, la mutinerie dont nous avons parlé, qui l'empêcha absolument d'agir la dernière année qu'il eut le Commandement contre Mithridate. Et comme, après ce qu'il avoit fait, il ne faisoit pas sûr pour lui où commandoit Lucullus; il se retira dans la Cilicie, où Marcius Rex, qui la gouvernoit, lui donna le Commandement de sa Flotte. Il fut battu & même pris prisonnier par les Pirates de cette côte, contre lesquels il avoit été envoyé. Il fit prier Ptolomée Roi de Cypre de lui envoyer dequoi payer sa Rançon; mais ce Prince, dont l'avarice tenoit du prodige, comme on le verra par sa fin, ne lui envoya que deux Talens, que les Pirates regarderent comme rien. Ils aimerent mieux relâcher Clodius sans rançon, que d'en prendre une si modique.

De

(k) PLUT. in *Pompeio*, *Cæsare*, *Catone Uticensi*, *Cicerone & Lucullo*. DION. CASS. XXXV.-XL.

(l) PLUT. in *Cat. Utic.* DION. CASSIUS XXXVIII. L. FLORUS III. 9. STRABO XIV. p. 684.

De retour à Rome, il continua ses débauches ordinaires. Il débaucha encore deux autres de ses sœurs, & Pompeïa femme de Cesar. Il tâcha de se faire une entrée chez elle déguisé en femme, un jour que les principales Dames de Rome y célébroient des mysteres où il n'étoit permis à aucun homme d'assister. On lui en intenta même un procès, où Ciceron fut un des témoins qui déposerent contre lui; mais il corrompit ses Juges par de grosses sommes d'argent, & ne fut pas puni, comme il l'avoit mérité. Ensuite il se fit adopter par un Plebeien, renonça à sa Noblesse, & se fit élire Tribun du Peuple: Emploi dans lequel il fit des désordres terribles. Pour s'assurer de Gabinius le Consul, qui ne valoit pas mieux que lui, il lui fit donner par le Peuple la Province de Syrie, où il se rendit effectivement quand l'année de son Consulat fut expirée.

An. 58. avant J.C. HYRCAN. II. 6.

Après cela, Clodius songea à se vanger, pendant que sa Charge lui en fournissoit les moyens, premièrement de Ptolomée Roi de Cypre, qui ne lui avoit pas envoyé assez d'argent pour payer sa rançon; & après cela de Ciceron, qui avoit été témoin contre lui: & il réussit à l'égard de l'un & de l'autre. (*l*) Car il obtint un ordre du Peuple, de saisir le Royaume de Cypre, de déposer Ptolomée, & de confisquer tous ses effets: & cela sans aucun juste sujet. (*m*) Ce Ptolomée étoit un bâtard de Ptolomée Lathyre, & frere de Ptolomée Auletès Roi d'Egypte. Il avoit eu cette Isle en

(m) TROGUS *prol.* XL. STRABO ibid. Car dans cet endroit il dit, que ce Ptolomée étoit frere du Pere de Cléopatre la dernière Reine d'Egypte.

An. 58. avant J. C. Hyrcan II. 6.

en appanage à la mort de son Pere. Ses mœurs n'étoient pas plus sages que celles de son Frere ; mais comme il étoit avec cela d'une avarice extrême, il avoit amassé des richesses immenses, qui furent l'unique cause de sa perte ; puisque ce fut uniquement pour les avoir, que le Peuple consentit à la proposition que lui en fit Clodius.

On (n) a remarqué avec beaucoup de raison, que ce fut une des actions les plus injustes que les Romains eussent encore faites. Car Ptolomée avoit été reconnu pour leur Ami & leur Allié ; & ne leur avoit jamais fait aucun tort, ni donné aucun chagrin, qui meritât ce traitement : ce ne fut que l'avidité de s'enrichir de ses depouilles, qui le porta à faire cette injustice criante. Le seul prétexte dont on se servit fut, qu'Alexandre le dernier Roi d'Egypte, en mourant à Tyr, avoit fait un Testament, par lequel il faisoit le Peuple Romain son héritier. On décida, que le Royaume d'Egypte, & celui de Cypre qui en dépendoit, en vertu de cette Donation, appartenoient aux Romains. Peu après la mort d'Alexandre, (o) on avoit mis l'affaire de cette donation sur le tapis à Rome ; & on avoit ouvert quelques avis, qui alloient à se saisir de l'Egypte & de l'Isle de Cypre, en vertu du Testament. Mais le Senat considerant, qu'ils venoient tout fraîchement de prendre possession de la Bithynie, qui leur avoit été laissée par le Testament de Nicomede ; de la Cyrene & de la Libye, qui leur avoit été aussi donnée par celui d'Apion ; & de réduire

(n) Velleius Paterc. II. 45.
(o) Cicero *in Orat. I. & II. in Rullum.*

duire ces Païs-là en Provinces Romaines; ils craignirent que s'ils prenoient encore l'Egypte & l'Isle de Cypre, en vertu d'une pareille donation, cela ne leur fît pas beaucoup d'honneur; & ne soulevât tout le monde contre une avidité si déclarée. Outre cela, ils crurent que ceci pourroit bien les engager dans une nouvelle guerre, qui les embarrasseroit pendant qu'ils avoient encore celle de Mithridate sur les bras. On s'étoit donc contenté pour lors de faire venir de Tyr tous les effets qu'Alexandre y avoit quand il y mourut, & on n'avoit point touché au reste. (*p*) Mais, dans cette rencontre, on renouvella ces prétensions sur la Cypre; & la vengeance de Clodius & l'avidité du Peuple firent passer le Decret qui ordonnoit de se saisir de l'Isle & de tout ce que Ptolomée y avoit. Caton, le plus juste des Romains, fut celui qu'on députa malgré lui, pour aller l'éxécuter. On avoit deux vuës en le chargeant de cette commission; la première pour colorer leur injustice, par le caractère de celui qui l'éxécutoit: & la seconde, qui étoit la principale, quoique fort secrete, étoit d'éloigner Caton; & de faciliter par là la vengeance que Clodius vouloit prendre de Ciceron. Il avoit dessein de le traduire devant le Peuple, & de lui faire faire son procès, pour avoir, sous son Consulat, fait mourir plusieurs complices de la conjuration de Catilina, en vertu d'un simple ordre du Senat, sans les formes ordinaires de la Justice. Prévoyant que Caton le traverseroit dans ce dessein,

An. 58. avant J.C. HYRCAN II. 6.

(p) PLUT. *in Catone Utic. & in Cicerone.* DION. CASSIUS & STRABO ibid.

An. 58. avant J.C. Hyrcan II. 6.

dessein, il s'avisa de cet expedient pour l'écarter: & effectivement quand il fut parti, Clodius vint à bout de son entreprise & fit bannir Ciceron d'Italie. Il passa en Grèce où il demeura seize mois jusques à son rapel.

En arrivant à Rhodes, Caton (q) fit dire à Ptolomée de se retirer paisiblement; & lui promit, s'il le faisoit, de lui procurer la Souveraine Sacrificature du Temple de Venus à Paphos, dont les revenus étoient assez considerables pour le faire subsister honorablement; mais Ptolomée le refusa. Cependant il n'étoit pas en état non plus de se défendre contre la puissance des Romains; mais il ne pouvoit se résoudre, après avoir si long-temps porté la Couronne, à vivre en simple particulier. (r) Resolu donc de terminer son Regne & sa vie en même temps, il s'embarqua avec toutes ses richesses, & se mit en mer. Il avoit dessein de faire percer son Vaisseau, afin de perir ainsi avec tous ses Trésors. Mais quand il vint à l'execution, il ne put supporter la pensée, que ses bien aimées richesses périssent ainsi, & quoi qu'il persistât toûjours dans la resolution de périr lui-même, il ne voulut pas enveloper ses innocentes richesses dans sa ruine; & fit voir parlà qu'il les aimoit plus qu'il ne s'aimoit lui-même. Il revint à terre, & les remit dans leurs magazins; & après cela, (rr) s'empoisonna, & laissa tout à ses

(q) PLUT. *in Catone.*
(r) VAL. MAX. IX. 4.
(rr) PLUT. *in Catone.* DION. CASSIUS. XXXIX. p. 101. L. FLOR. III. 9. STRABO. XIV. p. 684. APPIAN. *de B. Civ.* II. AMMIAN MARCELL. XIV. VAL. MAX. ibid. VELLEIUS PATERC. II. 45.

à ses ennemis; comme s'il eût voulu les recompenser, de ce qu'ils étoient cause de sa mort. Caton les apporta l'année suivante à Rome. La somme fut si grosse, qu'à peine, dans les plus grands Triomphes, en étoit-il entré au Trésor de pareille. An. 58. avant J.C. HYRCAN II. 8.

Pendant le séjour que Caton fit à Rhodes, (s) Ptolomée Auletès Roi d'Egypte & frere de celui de Cypre, l'y vint trouver. Sur les avis que ceux d'Alexandrie avoient eu que les Romains vouloient prendre possession de la Cypre, (t) ils avoient pressé Auletès de la demander pour la réunir à l'Egypte, comme un ancien appanage de cette Couronne; & si on la lui refusoit, de leur déclarer la guerre. Auletès n'avoit pas jugé à propos de le faire, & ce refus, joint aux autres sujets plus réels qu'ils avoient de se plaindre de lui; & sur tout à ses exactions pour lever l'argent dont il s'étoit servi à gagner les Grands Seigneurs de Rome, avoit porté leur colere à un si haut point, qu'ils (u) l'avoient chassé du Royaume; & il s'en alloit alors à Rome implorer le secours du Senat & solliciter son rétablissement.

Dans (w) l'entretien qu'il eut là-dessus avec Caton, ce Romain blâma sa conduite, d'avoir quitté le Trône, la Grandeur, & les agrémens dont il jouïssoit dans ses Etats, pour aller s'exposer aux disgraces, aux peines, & au

(s) PLUT. *in Catone.*
(t) DION CASS. XXXIX.
(u) DION. CASSIUS, & PLUT. ibid. *Epit.* LIVII CIV.
(w) PLUT. *in Catone.*

An. 58. avant J.C. HYRCAN. II. 6.

au mépris, où l'état de réfugié l'exposoit. Pour ce qui est de l'esperance dont il se flattoit, de trouver du secours à Rome, il lui representa, quelles sommes il lui faudroit pour fournir aux présens qu'extorqueroient de lui les Grands de Rome, dont l'avidité étoit telle, comme il le lui dit sans façon, que quand il vendroit toute l'Egypte, il n'auroit pas encore de quoi la contenter. Il lui conseilla donc de retourner en Egypte, & de s'y raccommoder avec ses Sujets; & lui offrit d'y aller lui-même l'aider de ses bons offices. Ptolomée d'abord goutoit son avis, & il étoit resolu de le suivre. Mais les mauvais conseils de ceux qui l'accompagnoient détruisoient ce qu'avoit fait Caton. Il continua son voyage; & trouva par une triste experience les choses à Rome précisément, comme Caton les lui avoit dépeintes. Il fut obligé d'y faire sa Cour aux gens qui avoient le plus de credit dans la République; & d'acheter leur faveur par de grosses sommes. Au bout du compte, quand il n'eut plus rien à donner, (x) on forgea un Oracle des Sibylles, qu'on prétendit qui défendoit aux Romains de lui donner du secours. Ainsi ses sollicitations, qui avoient duré une année entière, & les sommes prodigieuses qu'il avoit données, furent également inutiles; & il fut obligé de se retirer sans avoir rien obtenu.

Pendant que ceci se passoit, les Alexandrins

(x) DION CASS. XXXIX. Cet Oracle disoit; *Si le Roi d'Egypte vient vous demander du secours, ne lui refusez pas votre amitié: mais ne lui donnez point de troupes. Si vous le faites, vous aurez des peines & des dangers à essuyer.*

(y) DION. CASS. XXXIX. STRABO. XVII. p. 796. PORPHYR. *in G.* EUSEB. SCALIG.

dains qui virent disparoître leur Roi ; sans qu'on sût ce qu'il étoit devenu, mirent Berenice sa fille sur le Trône ; & envoyerent (z) offrir la Couronne & Berenice à Antiochus l'Asiatique en Syrie, qui du côté de sa mere Selene étoit l'héritier mâle le plus proche. Les Ambassadeurs le trouverent mort, & revinrent.

An. 58. avant J. C. Hyrcan II. 6.

A leur retour, on aprit que son frere Seleucus vivoit encore : (a) on lui envoya faire les mêmes offres ; & il les accepta. Gabinius, qui venoit d'arriver dans sa Province, empêcha d'abord son voyage : mais, soit qu'il y consentît enfin, ou autrement, il partit à la fin. Comme (b) c'étoit un homme qui avoit des inclinations basses, & qui ne songeoit qu'à l'argent ; (c) dont il donna entr'autres une preuve, en faisant enlever la chasse d'or où étoit le corps d'Alexandre ; Berenice en fut bien-tôt dégoûtée : & pour se défaire d'un mari si desagréable & si indigne d'elle, (d) elle le fit mourir. Elle (e) épousa ensuite Archelaus le Grand Prêtre de Comanes dans le Pont, dont il a déja été parlé suffisamment. Porphyre dans Eusebe, dit que ce fut à Philippe fils de Grypus que furent faites les secondes offres de la Couronne. Mais comme il y a plus de vingt-six ans qu'il n'en est parlé dans l'Histoire ; il y a beaucoup d'apparence qu'il étoit mort, il y avoit déja longtemps ;

An. 57. avant J. C. Hyrcan II. 7.

(z) Porphyr. ibid.
(a) Porph. ibid. Strabo. ibid.
(b) Suet. *in Vespas.* Strabo. ibid.
(c) Strabo. XVII. p. 794.
(d) Strabo XVII. p. 796.
(e) Strabo ibid. & XII. p. 558.

An. 57. avant J.C. HYRCAN II. 7.

temps ; & quand il auroit été au monde, il étoit trop vieux pour qu'on s'avisât de songer à lui donner cette jeune Reine ; puisqu'il y avoit quarante ans qu'il avoit succedé à son pere en Syrie. Il faut donc que celui qu'on fit venir de Syrie après la mort de l'Asiatique, fût son cadet ; car ce fut en qualité d'héritier de la Couronne qu'on le demanda ; & il ne pouvoit y avoir qu'un frere de l'Asiatique à qui cette qualité convînt. (*f*) Les Ecrivains de ce temps-là parlent souvent d'un cadet de l'Asiatique ; mais pas un ne marque son nom. Ce que Strabon dit de Seleucus Cybiosactes prouve incontestablement que c'est lui-même. Car il dit, (*g*) qu'on le fit venir en Egypte pour épouser Berenice, & qu'il étoit [* ou prétendoit être,] de la Maison des Seleucides. Ces deux particularitez mises ensemble, prouvent que ce Seleucus est précisément un cadet de l'Asiatique ; car après la mort de ce Prince il n'y avoit plus de Seleucide que ce cadet. Ainsi quand on l'eut fait mourir, cette race se trouva éteinte ; & il ne resta personne de cette Maison après lui, qui survequît à la perte de l'Empire qu'elle avoit si long-temps possedé.

Alexandre le fils aîné d'Aristobule, qui s'étoit sauvé d'entre les mains de Pompée, retourna dans la Judée ; (*h*) y forma une armée de dix-mille hommes d'Infanterie & de quinze-cens Cavaliers ; & s'empara d'Alexandrion, de Machérus, d'Hyrcanie, & de quelques autres Châteaux, qu'il mit en état de

(*f*) CIC. *in Verrem*. IV.
(*g*) XVII. p. 796.

de défenſe en les fortifiant, & y laiſſant de bonnes garniſons, qui ravageoient tout le plat païs. Hyrcan étoit trop foible pour entrer en campagne contre lui. Il auroit bien ſouhaité de fortifier Jeruſalem, en rebâtiſſant les murailles que Pompée avoit démolies; mais les Romains ne voulurent pas y conſentir. Il fallut donc pour ſe défendre contre ſon Concurrent, avoir recours à leurs armes. Gabinius Préſident de Syrie & M. Antoine Général de la Cavalerie ſous lui, & vinrent en Judée à la tête d'une grande Armée. Antipater, Pitholaüs, & Malichus les joignirent, avec les troupes Juives du parti d'Hyrcan. La bataille ſe donna près de Jeruſalem. Alexandre y perdit trois mille hommes tuez ſur la place; & trois mille autres faits priſonniers. Il ſe ſauva à Alexandrion, où Gabinius le pourſuivit, & l'aſſiègea. Mais il n'étoit pas facile d'emporter ce Château ſitué ſur une haute montagne, & bien fortifié encore par l'art. Gabinius changea le ſiège en blocus, y laiſſa quelques troupes: & alla avec le reſte faire le tour du Païs, pour voir en quel état il étoit. Il trouva Samarie, Azot, Gaza, Raphia, Anthedon, Jamnie, Scythopolis, Apollonie, Dora, Mariſſa, & pluſieurs autres Villes, toutes en ruine. C'étoit l'effet des guerres des Aſmonéens. Il donna ordre de les rebâtir toutes. Enſuite il revint devant Alexandrion. La mere d'Alexandre l'y vint trouver. Cette habile femme, pour prévenir les malheurs dont ſon Mari

An. 57. avant J. C. HYRCAN II. 7.

* J'ai ajouté ces mots, parce que c'eſt ainſi que STRABON s'exprime.

(h) JOSEPH. *Ant.* XIV. 10. *&* *de B. J.* I. 6.

An. 57. avant J. C. HYRCAN II. 7.

mari & ses enfans étoient menacez à Rome, tâchoit par toutes sortes de voyes de se mettre bien dans l'esprit des Romains, afin de pouvoir interceder pour eux. Elle leur rendit tous les services qu'elle put par tout où elle avoit quelque pouvoir ou quelque crédit; par cette conduite elle gagna si bien Gabinius, qu'il entra dans tous ses interêts, & lui accorda tout ce qu'elle voulut. Elle fit entamer des négotiations. Alexandre rendit Alexandrion & ses autres Châteaux, qui furent aussi-tôt rasez, suivant l'avis qu'elle en donna elle-même, pour empêcher qu'ils ne donnassent occasion à une nouvelle guerre; il fut relâché & obtint le pardon de tout ce qu'il avoit fait.

Gabinius alla ensuite à Jerusalem. (*i*) Il y rétablit Hyrcan dans la Souveraine Sacrificature; mais il fit de grands changemens au Gouvernement Civil; car il le rendit Aristocratique de Monarchique qu'il étoit. Jusques-là (*k*) le Prince avoit gouverné la Nation par le ministère de deux especes de Conseils, ou Cours de Justice; l'une, de vingt & trois personnes, appellée le petit Sanedrin; & l'autre de soixante & douze, qui étoit le grand Sanedrin. De la première espece il y en avoit un en chaque Ville: seulement Jerusalem, à cause de sa grandeur & de la quantité d'affaires qui y survenoient, en avoit deux, qui se tenoient en deux Salles séparées. Pour le Grand, il n'y en avoit qu'un pour toute la Nation; & il tenoit

(i) JOSEPH. ibid.

(k) Vide *Talmudis tractatum Sanhedrin*, & MAIMONIDEM *in Sanhedrin, aliosque de hac re Scriptores Rabbinicos.* On trouve aussi en Anglois dans LIGHTFOOT le précis de tout

tenoit ses assemblées dans le Temple, & les y avoit toûjours tenuës jusques à ce temps-là. Les petits Sanedrins prenoient connoissance de toutes les affaires qui regardoient la Justice, pour la Ville & le territoire dans laquelle ils se tenoient. Le Grand présidoit sur les affaires de la Nation en général ; recevoit les appels des Cours inferieures; interpretoit les Loix ; & de temps en temps faisoit de nouveaux réglemens pour les faire mieux éxécuter. (*l*) Gabinius cassa les uns & les autres; & à leur place introduisit cinq differentes Cours, ou Sanedrins, dont chacune étoit indépendante des autres, & Souveraine dans son ressort. La premiére fut mise à Jerusalem ; la seconde à Jerico ; la troisième à Gadara ; la quatrième à Amathus ; & la cinquième à Sepphoris. Tout le Païs fut partagé en cinq Provinces ou départemens ; & chaque Province obligée d'avoir recours pour la Justice à une des Cours qu'il venoit d'établir, c'est-à-dire à celle qu'il lui avoit assignée : & les affaires s'y terminoient sans Appel.

An. 57. avant J.C. HYRCAN II. 7.

La tyrannie d'Alexandre Jannée avoit dégoûté les Juifs du Gouvernement Monarchique. Ils (*m*) s'étoient adressez à Pompée pour le faire abolir, quand il entra dans la discussion du demêlé des deux freres à Damas. Ce fut pour les contenter qu'il ôta (*n*) le diadême & le nom de Roi à Hyrcan, en lui rendant pourtant la Souveraineté, sous un autre nom;

tout ce qu'ils en disent. *Du Temple* ch. XX, §. 2. & ch. XXII.

(l) JOSEPH. *Antt.* XIV. 10. *& de B. J.* I. 6.
(m) JOSEPH. *Antt.* XIV. 5.
(n) JOSEPH. *Antt.* XX. 8.

An. 57. avant J.C. Hyrcan II. 7.

nom; car il lui en laissa en effet tout le pouvoir. Mais dans cette rencontre, ils obtinrent de Gabinius de lui en ôter le pouvoir, comme l'autre lui en avoit ôté le nom: & il le fit par le changement dont je parle. Car en effet ce réglement transportoit tout le Gouvernement des mains du Prince entre celles des Grands qui entroient dans ces cinq Cours Souveraines; & la Monarchie se trouvoit par là changée en Aristocratie. Mais dans la suite (o) Jules-Cesar, en passant par la Syrie, redonna la Souveraineté à Hyrcan, & remit les choses sur l'ancien pié.

Au reste, (p) il y avoit parmi les Juifs une troisième espece de Sanedrin, outre les deux dont je viens de parler, à laquelle ces changemens ne toucherent point, & qui se soutint toûjours la même. C'étoit la *Cour de trois* qui décidoit tous les differents entre particuliers, qui rouloient sur des marchez, des ventes, des contracts, & autres pareilles affaires. Dans tous ces cas-là, une des parties choisissoit un arbitre pour juge; l'autre en choisissoit aussi un autre; & ces deux arbitres convenoient d'un troisième. Ces trois personnes ensemble faisoient une Cour, qui après avoir entendu les parties, décidoit en dernier ressort. J'ai ouï dire qu'on avoit établi quelque chose d'approchant en Danemarc; & que des affaires, qui parmi nous causent des procès dont la longueur & les fraix incommodent extrêmement les parties, s'y plaident & s'y terminent sans appel, par trois Juges choisis de la même

(o) Joseph. XIV. 17.
(p) *Talmud in Sanhedrim.*

même manière; devant lesquels chacun plaide sa propre cause, & obtient bien-tôt Justice sans le secours onereux de Sollicitеurs, de Procureurs, d'Avocats, ou d'autre gens de barreau. Ceci suffit pour ceux de mes Lecteurs, qui ne pouvant pas aller aux sources mêmes, ne seront pourtant pas fâchez d'avoir quelque idée des Sanedrins, ou Cours de Justice, des Juifs d'autrefois. Ceux qui en voudront savoir davantage, en trouveront un détail assez circonstoncié dans la Misna au Traité des Sanedrins, & dans la Gemare sous le même titre; & dans Maimonides, Selden, Cock, & quelques autres qui ont traité cette matiere à fond. An. 57. avant J.C. HYRCAN II. 7.

Vers la fin de l'année, (q) Aristobule le Roi déposé de Judée, que Pompée avoit mené dans son Triomphe, & qu'il avoit retenu en prison avec son fils Antigone après ce Triomphe; se sauva avec son fils; & revint en Judée, où il excita de nouveaux troubles. Car on vint en foule à lui de toutes parts. Pitholaüs, entr'autres, qui jusques-là avoit été un des Chefs du parti d'Hyrcan, & étoit alors actuellement Gouverneur de Jerusalem, sur quelque dégoût que l'Histoire ne marque point, vint lui amener mille hommes bien armez. Aristobule choisit entre ceux qui l'étoient venus trouver, ceux qui avoient des armes; en forma une armée; & renvoya le reste chez eux. Il commença par rebâtir le Château d'Alexandrion. Il y laissa ensuite une bonne Garnison, & mena les huit mille hommes qui

(q) *Joseph. Antt.* XIV. 11. *&* *de B. J.* I. 6.

An. 57. avant J. C. Hyrcan II. 7. qui lui restoient, à Macherus, autre Château démantelé de l'autre côté du Jourdain, pour y en faire autant. Mais Gabinius détacha contre lui Sisenna son fils, accompagné d'Antoine & de Servilius, deux de ses meilleurs Lieutenants Généraux, qui se vinrent poster entre lui & la Place, & le forcerent à un combat, où il fut battu, & perdit cinq mille hommes. Aristobule neanmoins avec un corps de mille hommes entra dans Macherus, & travailla à s'y fortifier, & à s'y défendre. Mais l'arrivée des Romains les en chassa bien-tôt. Car au bout de deux jours la Place fut emportée; & Aristobule blessé y fut pris, avec son fils Antigone. On les renvoya à Rome dans leur première prison. Mais sur l'avis que Gabinius donna au Senat, qu'il avoit promis à la femme d'Aristobule, quand elle fit rendre les Châteaux, que l'on relâcheroit ses enfans, on les relâcha en effet; & ils eurent permission de retourner en Judée. Mais pour Aristobule on le retint dans les chaînes.

An. 56. avant J. C. Hyrcan II. 8. Orodes & Mithridate, fils de Phraates Roi des Parthes, (r) firent un complot; & ces parricides ôterent la vie à leur Pere, après un Regne d'environ douze ans. La même ambition qui leur avoit fait commettre de concert une action si dénaturée, causa entre ces deux freres une terrible querelle, pour la Couronne, acquise par un crime si énorme. Orodes l'aîné en prit d'abord possession. Son frere la lui enleva, & l'obligea à se sauver dans les

(r) Dion. Cassius XXXIX. Appian. in Parth. & Syriac. Plutarch. in Crasso.

(s) Dion. Cass. XXXIX. Appian. in Parth. & Syr.

les Païs étrangers. Mais il se rendit bien-tôt l'horreur de ses Sujets par ses cruautez. Surena, la première personne de l'Etat après le Roi même, ramena Orodes, aux interêts duquel il avoit toûjours été toûjours attaché, & le remit sur le Trône. Mithridate à son tour fut obligé d'aller chercher retraite dans les Païs étrangers. Il vint trouver Gabinius en Syrie, dans le temps qu'il se préparoit à porter la guerre en Arabie, & lui conseilla de tourner ses armes du côté des Parthes pour le rétablir. Gabinius, qui ne songeoit qu'à amasser des richesses, n'eut pas de peine à se déterminer à ce parti-là; parce qu'il savoit que les Parthes étoient riches, & qu'il y auroit plus à piller-là qu'ailleurs. Il y mena donc l'armée. Mithridate lui servoit de guide. Mais à peine ce Romain eut-il passé l'Euphrate, qu'on lui vint faire une nouvelle proposition. C'étoit (s) Ptolomée Auletès le Roi d'Egypte détrôné, qui venoit muni d'une lettre de recommandation de Pompée, lui offrir dix-mille Talens pour le rétablir en Egypte. La grandeur de la somme lui fit preferer cette entreprise, qui étoit beaucoup plus facile que celle où il s'engageoit à la sollicitation de Mithridate. Ainsi il repassa l'Euphrate, traversa la Palestine, & marcha droit en Egypte. Mithridate abandonné (t) retourna dans la Babylonie & y surprit Seleucie. Orodes l'y vint assièger, & le pressa si fort qu'il se rendit à discretion, se flattant que son frere

An. 56. avant J.C. HYRCAN. II. 8.

Syr. PLUT. *in Anton.* CICER. *in Orat. pro Rabirio Posthumo.* JOSEPH. *Ant.* XIV. 11. & *de B. J.* I. 6.

(t) JUSTIN. XLII. 4.

An. 56. avant J.C. Hyrcan II. 8.

frere lui laisseroit au moins la vie. Mais Orodes ne considera en lui que l'ennemi, & le fit poignarder en sa présence.

Quand Gabinius fut arrivé sur la frontière d'Egypte, (*u*) il fit prendre les devans à Antoine avec la Cavalerie, pour se saisir des passages, & ouvrir le chemin au reste de l'armée. C'est-ici ce fameux Marc-Antoine, qui dans la suite sous le Triumvirat, eut la troisième partie de l'Empire Romain pendant plusieurs années. Il avoit suivi Gabinius en Syrie en qualité de Général de la Cavalerie; on en a même déja parlé. Il se signala dans ce poste. Comme c'étoit un jeune homme entreprenant & brave, ce fut celui qui entra le plus chaudement dans ce projet, que la plûpart des autres Officiers Généraux n'approuvoient pas. Mais Antoine appuyant le parti qui flattoit le plus l'avidité de Gabinius, l'emporta sur tous les autres. Et comme il avoit été celui qui avoit conseillé le plus fortement cette guerre; ce fut lui aussi qui y agit avec le plus de vigueur. Son premier succès fit réussir toute l'affaire. Car non seulement il s'assura des passages, selon l'ordre qu'il en avoit; mais il prit même Peluse, la clef de l'Egypte de ce côté-là; & cette prise lui ouvrit toute l'Egypte.

(*w*) Hyrcan & Antipater contribuerent beaucoup à ce succès; car non seulement ils fournirent à l'Armée tout ce dont elle avoit besoin dans sa marche; mais ils gagnerent les Juifs

(u) Plut. *in Antonio.*
(w) Joseph. *Antt.* XIV. 11. *& de B. J.* I. 6.
(x) Dion. Cass. XXXIX. Strab. XII. p. 558. & XVII.

Juifs du Païs d'Onion près de Peluse & les engagerent à servir les Romains ; sans quoi Antoine ne se seroit pas rendu maître de cette Ville comme il fit. An. 56. avant J.C. HYRCAN II. 8.

(x) Archelaüs étoit alors Roi d'Egypte. On a vu comment on l'y avoit fait venir pour épouser Berenice après la mort de Seleucus Cybiosactes. Ce Prince avoit lié une amitié très-étroite avec Gabinius, lorsque ce dernier servoit sous Pompée dans la guerre de Mithridate ; & quand il eut obtenu le Gouvernement de la Syrie, (y) il vint l'y trouver du Pont, & lui aider dans ses guerres ; il y lia aussi amitié avec Antoine : & sans doute que quand on lui offrit la Couronne d'Egypte avec la Reine Berenice, il n'y alla qu'avec leur consentement & leur approbation. Mais leur amitié ne les empêcha pas de le venir détrôner. Celle de Gabinius n'étoit pas à l'épreuve de l'argent ; & son avarice emporta sans peine la balance.

Dès que Gabinius apprit l'heureux succès qu'avoit eu Antoine, (z) il entra dans le cœur de l'Egypte. C'étoit l'hiver, que les eaux du Nil sont fort basses ; le temps le plus propre par consequent pour en faire la conquête. Cependant Archelaüs, qui étoit brave & habile, fit pour se défendre tout ce qui se pouvoit faire : & menagea fort bien le terrain contre ses ennemis. Mais les Egyptiens, gens effeminez & lâches, toûjours prêts à se mutiner contre les ordres de la guerre, & inca- An. 55. avant J.C. HYRCAN II. 9.

XVII. p. 796. PLUT. *in Anton.* LIVII *Epit.* CV.
(y) STRAB. XII. p. 558. & XVII. p. 796.
(z) DION. CASS. XXXIX. PLUT. *in Antonio.*

An. 55. avant J.C. HYRCAN II. 9.

capables d'executer rien avec vigueur, faisoient si mal leur devoir, qu'il fut enfin accablé par les troupes Romaines bien disciplinées. Il fut tué en combattant vaillamment, après avoir fait tout ce qu'un brave homme pouvoit faire dans l'état où il avoit trouvé les choses. (a) Antoine se souvint, après sa mort, de l'amitié qui avoit été entr'eux. Il fit chercher son corps parmi les morts; & lui fit faire des funerailles Royales; & par cette action il gagna le cœur des Egyptiens, qui lui en surent gré toute sa vie. Peut-être fut-ce aussi la faveur de Gabinius qui fit, que les Romains nommerent son fils pour Prêtre de Comanes en sa place. Belle réparation à la Famille d'un homme, à qui ils avoient injustement ôté la Couronne & la vie!

Archelaüs étant mort, l'Egypte fut bientôt soumise, & obligée de recevoir Auletès qui entra en pleine possession de ses Etats. Pour l'y bien affermir, Gabinius lui laissa quelques troupes Romaines pour la garde de sa personne. (b) Ces troupes prirent à Alexandrie les manières & les coûtumes du Païs; & donnerent dans le luxe & la mollesse qui y étoient fort à la mode. Auletès (c) fit mourir sa fille Berenice pour avoir porté la Couronne pendant son exil; & ensuite il se défit de la même manière de tous les gens riches qui avoient été du parti opposé au sien. Il lui falloit ces confiscations pour lever la somme qu'il avoit promise à Gabinius, au secours de qui il devoit son rétablissement.

Gabi-

(a) PLUT. *in Antonio.*
(b) CÆSAR. *Comm. de B. Civ.* III. LUCAN. X. 402.
(c) STRABO. XVII. p. 796. DION. CASS. XXXIX.

POR-

Gabinius n'eut pas le temps de s'amuser en Egypte, après avoir achevé ce qu'il y étoit venu faire. De grands desordres arrivez en Syrie pendant son absence, l'obligerent d'y retourner en diligence. (*d*) Il avoit confié le Gouvernement de cette Province à son fils Sisenna, jeune homme sans experience & absolument incapable d'un pareil emploi. Il lui avoit laissé si peu de troupes, que quand il eût été d'ailleurs assez habile, il lui eût été impossible de rien faire. Car le Païs fourmilloit de brigands qui le ravageoint impunément. Pour les reprimer il eût fallu des troupes & une toute autre tête. D'un autre côté (*e*) Alexandre fils d'Aristobule, profitant de l'occasion, excita aussi de nouveaux troubles dans la Judée. Il y trouva de quoi former une Armée assez considerable pour battre toute la campagne; & par tout où il trouvoit des Romains, il les sacrifioit à son ressentiment. Ceux qui lui échaperent se cantonnerent sur le mont Guérizim, où il les alla assièger: & ce fut là que Gabinius le trouva à son retour. Ce Général voyant les troupes nombreuses qu'avoit Alexandre, employa d'abord la douceur pour les ramener. Il envoya Antipater leur offrir une amnistie, à condition qu'ils mettroient bas les armes. Il réussit effectivement à persuader à un grand nombre d'entr'eux de les quitter & de se retirer chez eux. Mais il restoit encore trente mille hommes à Alexandre, avec lesquels il resolut de combattre Gabinius. Après une

An. 55. avant J. C. HYRCAN II. 9.

PORPHYR. *in Gr.* EUSEB. SCALIGERI.
(d) DION. CASSIUS XXXIX.
(e) JOSEPH. *Antt.* XIV. 11.

An. 55. avant J.C. HYRCAN II. 9.

une action fort opiniâtre, près du mont Tabor, Alexandre fut vaincu avec perte de dix mille hommes; & le reste fut dispersé & prit la fuite. (*f*) Gabinius alla à Jerusalem; y regla tout, comme Antipater le souhaitoit; & ensuite marcha contre les Nabathéens qu'il soumit. Il ramena delà son armée en Syrie; & prépara tout pour son retour à Rome.

Car Pompée & Crassus les Consuls de cette année, en entrant en charge (*g*) s'étoient fait donner par le Peuple, le premier, le Gouvernement de l'Espagne & de l'Afrique, pour cinq ans; & l'autre celui de la Syrie avec les Païs d'alentour, pour le même nombre d'années; avec le pouvoir d'y mener autant de troupes qu'ils jugeroient à propos de lever; & de faire la guerre sans consulter le Senat ni le Peuple; privilege que n'avoient aucuns des autres Gouverneurs de Provinces. Crassus (*h*) envoya donc un Lieutenant en Syrie pour en prendre le Gouvernement en son nom, & le retirer des mains de Gabinius. Gabinius refusa de le lui résigner, jusqu'à ce que des ordres superieurs du Senat & du Peuple l'y obligerent. (*i*) Il avoit fait dans cette Province des malversations criantes. Il n'y avoit rien que l'argent n'eût obtenu de lui; il vendoit tout. Il avoit aussi extorqué par tout, & à toutes sortes de gens, des sommes exorbitantes; & avoit employé pour cela les voyes

(f) Idem ibid.

(g) DION. CASS. XXXIX. *Epit.* LIV. CV. PLUT. *in Crasso, Pompeio, & Catone Vitis.* APPIAN. *de B. Civ.* II.

(h) DION. CASS. ibid.

(i) DION. CASS. ibid. CICERO *in Orat. de Prov. Consul. & in Orat. contra Pisonem.*

voyes les plus injustes & les plus tyranniques. Les (*k*) cris que causoient dans toute la Province ses oppressions & sa corruption, étoient venus de tous côtez à Rome, & y avoient fait tant de bruit, que le Senat & le Peuple indignez le rappellerent pour venir rendre compte de sa conduite : mais (*l*) ce qui les avoit le plus irritez fut son expedition d'Egypte. Car la Loi ne permettoit pas à un Gouverneur de sortir de sa Province ; ni d'entreprendre une nouvelle guerre, sans un ordre exprès du Peuple ou du Senat. Outre qu'il y avoit alors un Oracle des Sibylles qui défendoit aux Romains de rétablir le Roi d'Egypte par des voyes de fait. Gabinius avoit donc agi contre la Loi, contre la Justice, & contre la Religion : & le Peuple étoit si animé contre lui, qu'il l'auroit condamné sans attendre son retour, si Pompée & Crassus les Consuls ne s'y fussent opposez ; le premier par amitié pour lui ; & l'autre pour gagner l'argent qu'on lui offrit pour cela de la part du prévenu. Mais quand il fut arrivé, ce qui ne fut que l'année suivante ; on lui intenta trois procès à la fois ; le premier de Leze-Majesté ; & les deux autres de corruption & de concussion. Il se tira du premier à force d'argent, qu'il répandit abondamment parmi ses Juges. De (*m*) vingt qu'ils étoient, il eut bien de la peine à en gagner assez pour qu'il se trouvât une pluralité

An. 55. avant J.C. HYRCAN II. 9.

(k) Malgré toutes ces plaintes JOSEPHE ne laisse pas de parler de lui d'une manière fort avantageuse, tout comme s'il s'étoit aquité honorablement des devoirs de sa Charge. *Antt.* XIV. 1.

(l) DION. CASS. XXXIX.

(m) CIC. *ad Att.* IV. 16. & *ad Quint. Fratr.* III. 4.

An. 55. avant J. C. HYRCAN II. 9.

ralité de six pour l'absoudre; Mais il fut condamné sur les deux autres accusations, (*n*) & banni. Il vécut de cette manière gueux & miserable, jusqu'à ce que Cesar le ramena(*o*) pendant les guerres civiles. Car presque tout l'argent qu'il avoit amassé par ses oppressions, & par sa corruption fut employé à corrompre à son tour les autres, pour tâcher d'éviter la peine que ses crimes avoient méritée. Ainsi les sommes immenses qu'il avoit apportées de l'Orient s'en allerent comme elles étoient venuës, dans un negoce d'iniquité. Comme ç'avoit été sous son Consulat & partie par ses intrigues & par son credit que Ciceron avoit été banni, ce grand Orateur, alors rappellé, lui fit sentir sa vengeance; & aggrava ses crimes & dans le Senat & devant le Peuple; & l'on voit encore la manière dont il s'y prit, dans quelques-unes des Oraisons qui sont parvenuës jusques à nous.

Crassus (*p*) entêté du projet qu'il avoit formé d'une expedition dans l'Orient, pour laquelle il avoit obtenu un Ordre du Peuple dès le commencement de l'année, se donnoit de grands mouvemens, vers la fin de son Consulat, pour lever des troupes & faire tous les autres préparatifs nécessaires pour son dessein. Les (*q*) Tribuns du Peuple, qui n'approuvoient pas cette guerre contre les Parthes, le traversoient en tout; & auroient bien voulu faire revoquer l'ordre qui l'autorisoit.

(n) DION. CASS. ibid.

(o) Il mourut dans ces guerres, au service de Cesar. *Hist. de B. Alex.* c. 43.

(p) PLUT. *in Crasso.*

(q) PLUT. ibid. DION. CASS. XXXIX.

risoit. Mais il employa contre eux la force, & des Soldats; & il ne leur laissa de pouvoir que celui de lancer des imprécations. (r) Un d'entr'eux particulièrement en prononça d'épouvantables, en le voyant sortir de Rome à la tête de son armée, qui s'accomplirent fort ponctuellement dans la suite. An. 55. avant J.C. HYRCAN II. 9.

Dès qu'il fut en Syrie, il commença à mettre en usage tous les moyens qu'il put imaginer pour contenter l'avidité prodigieuse qu'il avoit d'amasser. Comme le Temple de Jerusalem passoit pour être fort riche, (s) il s'y rendit avec des troupes, pour enlever ces richesses. Eleazar étoit alors Trésorier du Temple. Entr'autres choses que ce Prêtre avoit en garde, il y avoit un lingot d'or qui pesoit trois cents mines du Païs. Pour le mieux cacher, il avoit fait faire un trou dans une poutre, & l'y avoit mis; & cette poutre étoit au dessus de l'entrée du Lieu-Saint dans le très-Saint; & le Voile, qui séparoit l'un d'avec l'autre, y étoit suspendu. Voyant bien que Crassus avoit dessein de piller le Temple, il tâcha de composer avec lui. Il lui proposa donc de se contenter de ce lingot; & lui dît qu'il le lui donneroit, à condition qu'il ne toucheroit point au reste. Crassus y consentit; & jura, si on le lui donnoit, de ne pas prendre autre chose. Eleazar alla aussi-tôt tirer ce lingot de sa cache & le lui mit entre les mains. Mais le perfide Crassus ne l'eut pas plûtôt qu'il oublia An. 54. avant J.C. HYRCAN II. 10.

(r) PLUT. & DION. ibid. FLORUS III. 11. VELLEIUS PATERC. II. 46. APPIAN. *de B. Civ.* II. CICERO *de Divin.* I.

(s) JOSEPH. *Ant.* XIV. 12. & *de B. J.* I. 6.

An. 54. avant J. C. Hyrcan II. 10.

oublia tous ses sermens ; & enleva non seulement les deux mille Talens où Pompée n'avoit pas voulu toucher, mais tout ce qu'il y avoit de riche dans le Temple, qui se monta à huit mille autres Talens. De sorte que son pillage sacrilege lui valut la somme de dix-mille Talens, qui font plus de deux millions Sterling.

Ayant là de quoi fournir aux frais de la guerre contre les Parthes, (t) il fit faire un pont de bateaux sur l'Euphrate ; le passa ; & entra sur leurs terres, sans autre sujet de guerre, que l'envie insatiable de s'enrichir du pillage d'un Païs qui passoit pour être extrêmement opulent. Les Romains, (u) sous Sylla, & ensuite sous Pompée, avoient fait la paix & plusieurs Traitez avec eux. On ne s'étoit jamais plaint d'aucune infraction ni d'aucune autre injustice qui pût donner un juste sujet de guerre. Ainsi les Parthes ne s'attendoient à rien moins qu'à une pareille invasion ; & n'étant point sur leurs gardes, ils n'avoient rien de prêt à y opposer. Crassus (w) fut donc maître de la campagne, & parcourut, comme il voulut, la plus grande partie de la Mésopotamie. Il prit aussi sans opposition plusieurs Villes ; & s'il eût su profiter de l'occasion, il lui eût été facile de percer jusqu'à Seleucie & à Ctesiphon, de s'en emparer, & de se rendre maître encore de toute la Babylonie aussi bien que de la Mésopotamie. Mais au lieu de pousser sa pointe,

(t) Plut. *in Crasso*. Dion. Cassius XL.
(u) L. Florus III. 11.
(w) Dion. Cassius. XL. Plut. *in Crasso*. Appian.

te, dès que l'Automne fut venuë, il repassa l'Euphrate; & mit ses troupes en quartier d'hiver dans les Villes de la Syrie; & ne laissa dans ses conquêtes que sept mille hommes d'Infanterie avec mille Chevaux, pour garder les Places qu'il avoit prises: & donna ainsi le temps aux Parthes de former l'armée qui l'accabla la campagne suivante. Au lieu de prendre soin, au moins pendant l'hiver, que l'on exerçât bien la milice en Syrie, & que l'on fît tous les autres préparatifs de guerre nécessaires; il negligea tout cela, pour s'amuser à faire le métier d'un Partisan au lieu de celui d'un Général d'armée; & ne s'occupa que de l'examen des revenus de la Province, & du soin de les porter aussi haut qu'il étoit possible; & à imaginer tous les autres moyens de s'enrichir. Le Temple de Jerusalem ne fut pas le seul sur lequel il exerça ses Sacrileges; il en fit autant à tous ceux de la Province, où il y avoit quelque chose qui en valoit la peine; & sur-tout à Hierapolis, où il y avoit un Temple très-ancien dédié à la Déesse de Syrie nommée (x) Atargetis, dont le Trésor étoit très-riche, parce que c'étoit un amas qui s'y étoit fait pendant plusieurs Siècles. Il l'enleva tout entier; & son avidité alla si loin que, de peur qu'il ne lui en échapât la moindre chose; il employa un temps fort considerable à en dresser lui même un inventaire & à faire tout peser en sa présence. La dernière fois qu'il sortit de ce Temple, son fils

An. 54. avant J. C. HYRCAN II. 10.

PIAN. *in Parthicis*.

(x) Voyez ce qui a été dit de cette Déesse au Liv. IV. de cette seconde partie, sous l'an 163.

An. 54. avant J. C. Hyrcan II, 10. fils qui marchoit devant donna par mégarde du pié contre le ſeuil de la porte, tomba & fit tomber ſon Pere qui le ſuivoit. On regarda dans la ſuite cet accident comme un prognoſtic de leur ruine prochaine dans la bataille contre les Parthes; où effectivement le fils périt le premier, & le Pere le ſuivit de bien prez.

Dès que (y) la ſaiſon le permit, Craſſus retira ſes troupes de leurs quartiers, & ſe mit en campagne. Les Parthes, qu'il avoit pris au dépourvu l'année d'auparavant, parce qu'ils ne s'attendoient à rien moins qu'à la guerre, avoient eu le temps pendant l'hiver d'aſſembler une fort groſſe armée pour lui faire tête. Mais avant d'entrer en action, Orodes leur Roi envoya des Ambaſſadeurs à Craſſus, lui demander pourquoi il lui faiſoit la guerre. Toute la réponſe qu'il en reçut fut, qu'il le lui feroit ſavoir quand il ſeroit à Seleucie. On vit bien qu'il ne reſtoit que la voye des armes. Orodes partagea ſes troupes; & s'en alla en perſonne avec une partie vers les frontières de l'Armenie : il envoya l'autre, dont il donna le commandement à Surena, dans la Méſopotamie. Ce Général reprit, en y rentrant, pluſieurs des Places dont Craſſus s'étoit rendu maître l'année d'auparavant. Les Romains de ces Garniſons, qui ſe ſauverent, vinrent remplir le Camp des relations effrayantes qu'ils faiſoient du nombre, de la puiſſance, & de la force des ennemis: & le portrait qu'ils en firent jetta l'épouvante non ſeulement dans l'eſprit

(y) Dion. Cassius, Plutarchus, & Appianus ibid.

l'esprit du Soldat, mais dans celui des Généraux même, à qui le courage commença à manquer. Cassius entr'autres, Questeur de Crassus, & la seconde personne de l'Armée, ce Cassius qui fut dans la suite un des principaux acteurs de l'assassinat de Jules-Cesar, conseilloit à Crassus de s'arrêter un peu ; & de bien peser la chose, avant que de s'engager plus avant. Artabaze, ou Artavasdes, car son nom se trouve écrit de ces deux differentes manières, arriva aussi au Camp justement dans ce temps-là. C'étoit le nouveau Roi d'Armenie, qui venoit tout fraîchement de succeder à Tigranes son pere. Il amenoit un corps de six-mille hommes de Cavalerie, qui étoient ses Gardes du Corps. Il dit à Crassus, qu'il avoit outre cela dix-mille Cuirassiers, & trente mille hommes d'Infanterie à son service. Mais il lui conseilla de se donner bien garde de mener son armée dans les plaines de la Mésopotamie ; & lui dit qu'il falloit entrer dans la Parthie par l'Armenie. Les raisons dont il appuioit cet avis étoient ; que l'Armenie étant un Païs de montagnes, la Cavalerie des Parthes, qui faisoit presque toutes leurs troupes, leur seroit absolument inutile : Qu'en prenant cette route, il auroit soin de fournir à l'armée tout ce dont elle auroit besoin. Au lieu qu'en prenant celle de la Mésopotamie, les convois manqueroient, & on auroit toûjours une puissante armée en tête, dans toutes les marches qu'il faudroit faire pour percer jusqu'au centre des Etats de l'ennemi : Que dans ces plaines la Cavalerie auroit tous les avantages possibles contre eux : enfin qu'il faudroit traverser plusieurs déserts sabloneux, où l'on

An. 55. avant J. C. HYRCAN II. 11.

An. 53. avant J. C. HYRCAN II. 11.

l'on pourroit se trouver fort embarrassé faute d'eau & de vivres. L'avis étoit sans doute excellent. Mais Crassus aveuglé par la Providence, qui vouloit punir son Sacrilege au Temple de Jerusalem, méprisa tout ce qu'on lui put dire ; & dit à Artabaze, qu'ayant laissé quantité de braves Romains en Garnison dans les Places qu'il avoit prises l'année précédente, il falloit de nécessité qu'il prît cette route, pour les dégager ; que pour les troupes qu'il lui offroit, il les acceptoit, & souhaitoit qu'il les lui amenât au plûtôt. L'esperance de ce puissant secours fut une des choses qui le détermina, contre l'avis des plus sages de son Conseil, à continuër son dessein. Ainsi, sans perdre de temps, & même sans attendre les Arméniens, il passa l'Euphrate à Zeugma, & rentra avec son armée dans la Mésopotamie. Mais Artabaze à son retour, ayant trouvé Orodes sur les frontières de ses Etats avec une puissante armée, fut contraint de demeurer chez lui pour les défendre ; & ne put pas par conséquent donner à Crassus le secours qu'il lui avoit promis.

Quand on fut en Mésopotamie, (z) Cassius conseilloit de s'approcher au moins de quelqu'une des Villes où l'on avoit Garnison, pour y faire un peu reposer l'armée, & avoir le temps d'apprendre au vrai le nombre des ennemis, leur force, & quelle manœuvre ils faisoient : ou, si Crassus n'approuvoit pas ce conseil, de marcher le long de l'Euphrate vers Séleucie ; parce qu'en gardant toûjours cette riviere à côté

(z) PLUT. *in Crasso.* APPIAN. *in Parth.* DION. CASSIUS XL.

côté de lui, il ôtoit à la Cavalerie des Parthes la possibilité de l'enveloper; & qu'avec la Flotte qui le suivroit, on pourroit toûjours tirer de la Syrie les provisions & les autres choses dont l'armée pourroit avoir besoin. Mais pendant qu'il pesoit cet avis, & qu'il étoit prêt à s'y rendre; il survint un fourbe Arabe qui eut l'adresse de lui faire goûter un plan tout opposé, & qui n'avoit d'autre but que de le perdre, comme il fit. Cet Arabe étoit un Chef de Tribu dans son Païs, les Grecs leur donnoient le nom de Phylarques, & les Arabes d'aujourd'hui les nomment *Sheques.* Il avoit autrefois servi sous Pompée, & étoit connu de plusieurs des Soldats Romains, qui le regardoient comme ami. Surena le trouva tout propre par cet endroit, & par son adresse, à jouer le rôlle qu'il lui donna. En effet il conduisit si habilement l'affaire, qu'il fit donner Crassus dans le panneau; & fut la principale cause de sa ruine & de celle de l'armée Romaine. Les Auteurs anciens (a) ne lui donnent pas tous le même nom; mais sans nous arrêter à déméler ici le véritable, dès qu'il vit Crassus, il trouva le secret de le dégoûter du sage conseil que lui avoit donné Cassius. Il lui fit accroire que les Parthes ne soutiendroient pas la vuë de l'armée Romaine; & que, pour obtenir une victoire complette, il n'avoit qu'à marcher droit à eux & à se présenter: & s'offrit à lui servir de guide, pour l'y mener par le plus court chemin. Crassus ébloui

(a) DION. CASSIUS le nomme *Augarus* ou *Abgarus*: PLUTARQUE, *Ariamnes*: FLORUS, *Mazeres*: & APPIEN, *Acbarus*.

An. 53. avant J. C. Hyrcan II. 11.

ébloui par sa flatterie, & trompé par un homme qui savoit donner un tour specieux à ce qu'il proposoit, accepta le parti; se laissa conduire dans les plaines de la Mésopotamie: & malgré les instantes prières de Cassius & de quelques-autres, qui soupçonnerent le dessein de ce traître, & qui prioient Crassus de ne le pas suivre plus avant, & de se retirer vers les montagnes, où la Cavalerie des Parthes ne pourroit pas lui faire grand mal, malgré les exprès que lui envoya Artabaze, pour lui donner les mêmes conseils. Il étoit si entêté de cet Arabe, & si fort ébloui par ses mensonges adroits, qu'il continua de le suivre, jusqu'à ce qu'il l'eût conduit dans un désert sablonneux où les Parthes avoient sur lui tout l'avantage possible. Alors ce traître s'échappa, & vint rendre compte à Surena de ce qu'il avoit fait.

Ce Général ne manqua pas l'occasion qu'il avoit si habilement ménagée. Il vint fondre sur lui, & le défit. P. Crassus, le fils du Général, & un très-grand nombre d'autres Romains furent tuez dans cette action; & le reste qui prit la fuite, se jetta dans Carres, l'ancienne Charan de l'Ecriture, & l'endroit le plus proche de celui où s'étoit donnée la bataille. Il y resterent encore tout le jour suivant. Mais la nuit d'après, Crassus qui voulut se tirer delà, prit encore pour guide un autre traître nommé Andromaque, qui le conduisit dans des marais pleins de fondrières, où Surena l'attrapa, & le tua, avec quantité d'autres Romains de la première qualité. Cassius

(b) Plut. in Crasso.

sius l'avoit d'abord accompagné dans sa retraite. Mais voyant qu'il s'étoit mis une seconde fois entre les mains d'un traître, il retourna sur ses pas à Carres; & se sauva de-là en Syrie avec un corps de cinq-cens chevaux, par une fort belle & fort brave retraite.

An. 53. avant J. C. HYRCAN II. 11.

Cette défaite de Crassus fut le plus terrible coup que les Romains eussent souffert depuis la bataille de Cannes. On leur y (*b*) tuä vingt-mille hommes, & il y en eut dix mille de pris. Le reste se sauva par differents chemins en Armenie, en Cilicie, & en Syrie; & (*c*) de ces débris il se forma encore une armée dans la suite en Syrie, dont Cassius prit le commandement, & avec laquelle il empêcha ce Païs-là de tomber entre les mains du Vainqueur.

Crassus avoit fait bien des fautes dans tout le cours de cette guerre: & quoique souvent on les lui montrât assez-tôt pour les prévenir, il avoit toûjours été sourd à tous les bons conseils; & n'avoit voulu suivre que ses chimeres, qui le firent enfin perir miserablement. Ce fut une infatuation que Dieu lui envoya, pour le punir du Sacrilege qu'il avoit commis à Jerusalem.

Orodes (*d*) étoit alors en Armenie, où il venoit de conclure la paix avec Artabaze. Car ce dernier, au retour des exprès qu'il avoit envoyez à Crassus, voyant que par les mesures qu'il prenoit, les Romains étoient infailliblement perdus, s'accommoda avec Orodes; & en donnant une de ses filles à Pacore son

(c) DION CASSIUS XL. OROSIUS. VI. 13.
(d) PLUT. *in Crasso*.

An. 53. avant J.C. HYRCAN II. 11.

son fils, il cimenta de nouveau l'amitié entr'eux par cette alliance. Pendant qu'ils étoient assis au Festin des Nôces, on leur apporta la tête & une main de Crassus, que Surena lui avoit fait couper, & qu'il envoyoit pour preuve de sa victoire. La joye redoubla à cette vuë; & l'on prétend (e) qu'on fit verser de l'or fondu dans la bouche de cette tête, pour se moquer de la soif insatiable qu'il avoit toûjours euë de ce métal.

Mais Surena ne jouït pas long-temps du plaisir de sa victoire. Son maître jaloux de sa gloire, & du credit qu'elle lui donnoit, (f) le fit mourir peu de temps après. Ce Surena (g) étoit un grand homme. A l'âge de trente ans il avoit une habileté consommée, & il passoit en valeur, tous ceux de son temps. C'étoit, outre cela, l'homme le mieux fait, & de la taille la plus avantageuse. Pour les richesses, le credit & l'autorité, il en avoit aussi plus que personne; & c'étoit sans difficulté le premier Sujet qu'eût le Roi des Parthes. Sa naissance lui donnoit le privilége de mettre la Couronne sur la tête du Roi, quand on le sacroit: & ce droit étoit depuis long-temps héréditaire dans sa maison. Quand il voyageoit il avoit toûjours mille Chameaux à porter son bagage; deux-cens chariots pour ses femmes & ses concubines; & pour sa garde, mille Cavaliers armez de pié en cap, outre un grand nombre d'autres armez plus legerement; & ses domestiques qui alloient bien au nombre

(e) DION CASS. XL. L. FLOR. III. 11.
(f) PLUT. *in Crasso.*
(g) PLUT. ibid.

nombre de dix-mille. Mais toute cette grandeur, toutes ces belles qualitez, & les services importants qu'il avoit rendus, ne lui sauverent pas la vie. Le Tyran dont il dépendoit, la lui ôta ; & il fut la victime de l'ingratitude & de la jalousie de son Maître. An. 53. avant J.C. HYRCAN II. 11.

Les Parthes croyant, après la défaite de l'Armée Romaine, trouver la Syrie sans défense, (h) vinrent pour en faire la conquête. Mais Cassius qui avoit formé une Armée des débris de l'autre, les reçut avec tant de vigueur, qu'ils furent obligez de repasser honteusement l'Euphrate sans rien faire. Ils n'avoient amené qu'une fort petite Armée, parce qu'ils avoient cru ne trouver aucune opposition : mais quand ils virent qu'ils avoient à faire à une toute autre espece d'homme que Crassus ; & qu'il avoit trop de troupes pour esperer de le forcer, ils se retirerent dans le dessein de revenir l'attaquer avec une Armée plus nombreuse. Cassius cependant alla à Tyr, & après avoir mis ordre aux affaires de la Province de ce côté-là, il marcha vers la Judée, & assiègea Tarichée, Ville située sur la côte méridionale du Lac de Genesaret, où s'étoit enfermé Pitholaüs avec les restes de la faction d'Aristobule, dont il avoit depuis peu embrassé le parti. Cassius emporta la Place, & mit dans l'esclavage toutes les personnes qui s'y trouverent, excepté Pitholaüs qu'il fit executer, de l'avis d'Antipater, comme le plus sûr moyen d'abbatre la faction à la tête An. 52. avant J.C. HYRCAN II. 12.

(h) DION CASS. XL.
(i) JOSEPH. *Ant.* XIV. 12. *de B. J.* I. 6.

An. 52. avant J. C. Hyrcan II. 12.

te de laquelle il s'étoit mis. Après cela il obligea Alexandre fils d'Aristobule de demander la paix, qu'il lui accorda, & marcha vers les bords de l'Euphrate contre les Parthes qui menaçoient d'une autre invasion.

An. 51. avant J. C. Hyrcan II. 13.

On assigna pour Provinces Consulaires, à M. Calpurnius Bibulus (*k*) la Syrie, & à M. Tullius Ciceron (*l*) la Cilicie. Ce Bibulus étoit le même qui avoit été Consul avec Jules-Cesar. Ciceron se rendit bientôt dans la sienne : mais Bibulus s'amusant à Rome, Cassius continuoit toûjours à gouverner en Syrie, & bien en prit aux Romains ; car les affaires demandoient en ce Païs-là un homme d'une toute autre capacité que n'étoit Bibulus. Pacore (*m*) fils d'Orodes Roi des Parthes, dès le commencement du Printemps avoit passé l'Euphrate à la tête d'une nombreuse armée, & étoit entré dans la Syrie. Il étoit trop jeune pour commander lui-même ; c'étoit Orsaces, vieux Général, qu'on lui avoit donné sous lui, qui faisoit tout. Ce vieux Soldat (*n*) marcha droit à Antioche ; & en forma le siége. Cassius s'y étoit renfermé avec toutes ses troupes. Ciceron, (*o*) qui en eut avis dans sa Province par le moyen d'Antiochus Roi de Comagene, ramassa toutes ses forces & se rendit sur la frontière Orientale de sa Province

(k) Dion Cass. XL.
(l) Plut. *in Cicerone*. Cic. *ad Fam.* III. 2.
(m) Dion Cass. XL. Cic. *ad Fam.* XV. 1, 2, 3, 4. *&* *ad Att.* V. 18.
(n) Dion Cass. ibid.
(o) Cic. *ad Fam.* XV. 1, 2, 3, 4.
(p) Cic. *ad Fam.* XV. 4.

vince qui confinoit à l'Armenie, pour s'opposer à une invasion de ce côté-là, en cas que les Armeniens remuassent; & en même temps pour être à portée d'assister Cassius en cas de besoin. Il envoya en même temps un autre corps d'armée vers le mont Amanus dans la même vuë. (p) Ce corps rencontra un gros déttachement de Cavalerie Parthe, qui étoit entré par-là dans la Cilicie, & le défit sans qu'il en rechapât un seul. An. 51. avant J.C. HYRCAN II. 13.

(q) La nouvelle de ce succès, & celle de la marche de Ciceron du côté d'Antioche, encouragerent extrêmement Cassius & ses gens à bien défendre la Place, & abbatirent si fort le courage des Parthes, (r) que desesperant de l'emporter, ils leverent le siège; & allerent former celui d'Antigonia, qui n'étoit pas fort éloignée de là. Mais ils s'entendoient si mal à attaquer les Places, qu'ils échouerent encore devant celle-ci; & furent contraints de se retirer. Cassius, (s) qui vit quelle route ils prenoient, leur dressa une embuscade, où ils ne manquerent pas de donner. Il les défit entièrement, & leur tua un grand nombre de leurs gens, entr'autres Orsaces même le Général. Le reste de leur armée repassa l'Euphrate, Elle revint pourtant sur la fin de l'été, & prit même (t) des quartiers d'hiver dans un petit Païs appellé Cyrrhestica,

(q) CIC. *ad Fam.* II. 10. & *ad Att.* V. 20, 21.
(r) DION CASS. XL. CIC. ibid.
(s) DION & CICERO. ibid. VELLEIUS PATERC. II. 46. *Epit.* LIVII CVIII. SEXT. RUFUS *in Breviario.* OROSIUS VI. 13. EUTROP. VI. CICERO *in Philipp.* XI.
(t) CICERO *ad Att.* V. 21. & VI. 1.

N 3

An. 51. avant J.C. HYRCAN II. 13.

ca, vers le nord de la Syrie. Bibulus étoit alors arrivé ; & Cassius, après lui avoir remis le Gouvernement de la Province, étoit retourné à Rome.

Quand Ciceron vit les Parthes délogez, & Antioche dégagée, (u) il tourna ses armes contre les habitans du mont Amanus, qui se trouvant situez entre la Syrie & la Cilicie, n'étoient soumis ni à l'une ni à l'autre de ces Provinces, & avoient guerre avec toutes deux. Ils faisoient des courses continuelles qui les incommodoient beaucoup. Ciceron les soumit entièrement, & prit & raza tous leurs Châteaux & leurs Forts. Ensuite (w il alla fondre sur une autre Nation Barbare, dont les Peuples étoient une espece de Sauvages, qui prenoient le nom de Ciliciens libres (*Eleutero-Cilices*) & prétendoient n'avoir jamais été sujets à l'Empire d'aucun des Rois qui avoient été maîtres des Païs d'alentour. Il prit toutes leurs Villes; les soumit entièrement; & y établit un ordre qui fit grand plaisir à tous leurs voisins, qu'ils desoloient perpetuellement. Ces grands succeès firent donner à Ciceron le titre d'*Imperator* par son Armée, comme cela se pratiquoit après quelque grande victoire ; & à son retour de ces deux expeditions (x) il fut reçu avec les acclamations & une joye universelle de toute la Province, qui sentoit vivement les services qu'il venoit

(u) PLUT. *in Cicerone.* CIC. *ad Fam.* XV. 4. & II. 10. & *ad Att.* V. 20.
(w) PLUT. *in Cicerone.* CIC. *ad Fam.* II. 10. XV. 4. & *ad Att.* V. 20.
(x) CIC. *ad Att.* V. 21.
(y) PLUT. *in Cicerone.*

venoit de lui rendre. On lui offrit même (y) le Triomphe à Rome, quand il revint; mais il le refusa à cause de la Guerre civile qui étoit prête à éclater entre Cesar & Pompée; & ne crut pas qu'il fût bien-séant de célèbrer une Solemnité qui ne respiroit que joye, lorsque l'Etat étoit sur le point de tomber dans de si grands malheurs.

An. 51 avant J.C. HYRCAN II. 13.

Cette même année mourut (z) Ptolomée Auletès Roi d'Egypte. (a) Il laissa deux fils & deux filles. Son (b) Testament donnoit la Couronne à l'aîné & à l'aînée; qu'il voulut, suivant l'usage de cette Maison, qui s'épousassent & qui gouvernassent conjointement. Et parce que l'un & l'autre étoient fort jeunes, car la fille qui étoit la plus âgée des deux, n'avoit que dix-sept ans, il les laissa sous la Tutelle du Senat de Rome. C'est cette Cléopatre si connuë par ses galanteries, surtout avec Marc-Antoine le Triumvir.

Bibulus reçut (c) d'Alexandrie la triste nouvelle de la mort de deux de ses fils, qui tous deux avoient beaucoup de mérite, & donnoient de grandes esperances. Ils furent massacrez par les Cavaliers Romains que Gabinius y avoit laissez pour servir de gardes du Corps à Ptolomée Auletès, en le rétablissant. Cléopatre qui gouvernoit alors avec son frere, envoya au Pere dans sa Province ceux qui avoient fait le coup, pour qu'il les punît lui-même,

An. 50. avant J.C. HYRCAN II. 14.

(z) PTOLEM. *Astron. in Canone.* CIC. *ad Fam.* VIII. 4.
(a) CÆS. *Comment. de B. Civ.* III.
(b) CÆS. ibid. DION CASS. XLII.
(c) VAL. MAX. IV. I. CÆS. *Comm. de B. Civ.* III. SENECA *ad Marciam.*

An. 50. avant J.C. HYRCAN II. 14.

même, comme il jugeroit à propos. Mais il les renvoya ; & fit dire que ce n'étoit pas à lui, mais au Senat, de tirer vangeance de cet attentat.

Pendant son affliction, il eut encore un autre embarras. Les Parthes entrerent de nouveau dans la Syrie. (*d*) Ayant passé l'hiver dans la Cyrrhestique, en deçà de l'Euphrate, dès que la saison le permit, ils se mirent en campagne ; & vinrent assièger une seconde fois Antioche. Bibulus y étoit avec toutes les troupes, & ne fit pas une seule sortie. Mais il fit par la ruse ce qu'il ne voulut pas faire par la force. Il (*e*) fomenta par le moyen de ses émissaires une rebellion dans le Païs de l'ennemi, en appuyant Ordonophantes, Grand de Parthe, mécontent d'Orodes. L'Armée fut rappellée pour réduire les Rebelles ; & Bibulus & sa Province furent délivrez par là d'un ennemi qui les pressoit vivement. A la fin de l'année que son Gouvernement expiroit, (*f*) il revint à Rome, justement dans le temps que la guerre éclatoit entre Cesar & Pompée. Il prit le parti du dernier, qui lui donna (*g*) le commandement de la Flotte en Chef. Il mourut de maladie dans cet emploi, & à bord même de son Vaisseau.

La brouillerie de Cesar & de Pompée étoit parvenuë à un tel point, qu'il fallut que le sort des Armes en decidât. Cesar (*h*) au commen-

(d) CIC. *ad Fam.* II. 17. & XII. 19. *ad Att.* VI. 8. & VII. 2.
(e) DION CASS. XL.
(f) CIC. *ad Att.* VII. 3.
(g) CÆS. *Comm. de B. Civ.* VIII.
(h) PLUT. *in Cæsare, Pompeio, Catone, Cicerone, & Antonio.*

mencement de Décembre à compter sur le pié de nos années Julienes, passa le Rubicon; & commença par là une guerre fatale aux deux Chefs ; & qui entraîna la ruine entière de la République Romaine. A l'approche de Cesar, Pompée & tout son parti abandonnerent Rome, & se rendirent en diligence à Brindes, pour passer de là en Epire. Cesar les y poursuivit ; & quoi qu'il y arrivât le 26. Decembre, six jours avant que Pompée en partît, il ne put pas empêcher cet embarquement. An. 50. avant J. C. HYRCAN II. 14.

Car Pompée mit à la voile le troisième de Janvier, dans le Port de Brindes, & débarqua avec toutes ses troupes de l'autre côté de la Mer Adriatique, dans l'endroit où il avoit dessein d'aller. Il s'y arrêta pour assembler une Armée capable de faire tête à Cesar ; & il eut un an entier pour le faire. Car Cesar dès qu'il vit Pompée parti, retourna sur ses pas. En soixante jours il soumit toute l'Italie ; & ensuite vint à Rome. Il y consola le Peuple, en l'assurant, que tout ce qu'il feroit seroit pour le bien & tourneroit à l'avantage de la République. An. 49. avant J. C. HYRCAN II. 15.

(*k*) Il relâcha Aristobule Roi de Judée & l'envoya dans son Païs avec deux Légions, pour y soutenir ses interêts, aussi bien que dans le voisinage, en Syrie, en Phénicie & en Arabie. Mais ceux du parti de Pompée trouverent

tonio. CÆS. *de B. C.* I. DION CASS. XLI. APPIAN. *de B. C.* II.

(i) PLUT. CÆS. & APPIAN. ibid. L. FLOR. IV. 2. SUETON. *in J. Cæs.*

(k) DION CASS. XLI. JOSEPH. *Ant.* XIV. 13. & *de B. J.* I. 7.

An. 49. avant J.C. HYRCAN II. 15.

rent le moyen de l'empoisonner en chemin. (l) Son fils Alexandre, levoit déja des troupes, pour joindre son Pere, qu'il attendoit. Pompée (l) en eut avis; & envoya ordre à Scipion en Syrie de le faire mourir. Ce jeune Prince fut arrêté, & amené à Antioche, où on lui fit son procès dans les formes; & il y eut la tête tranchée.

Scipion qui executa cet ordre de Pompée, étoit (m) Q. Metellus Scipion qui avoit été Consul trois ans auparavant avec Pompée; & qui lui avoit donné alors sa fille Cornelie, veuve par la mort de Publius Crassus qui fut tué avec son Pere dans la guerre des Parthes. Il (n) avoit été nommé Président de Syrie quand Bibulus arriva à Rome; &, quand Pompée quitta cette Ville, on l'avoit envoyé en diligence, avec Cneius, l'aîné des fils de Pompée, s'assurer de cette Province, & de tous les Vaisseaux qui y étoient pour en grossir la Flotte. C'étoit pour empêcher tout cela que Cesar avoit relâché Aristobule, & qu'il l'avoit envoyé en Judée. S'il eût pu y arriver avec les troupes qu'on lui avoit données, il n'auroit pas manqué de répondre à ce que Cesar attendoit de lui, & d'embarrasser extrêmement Pompée dans ces quartiers-là, en lui rompant toutes ses mesures.

L'Espagne étoit alors entre les mains de Pompée, qui y avoit des troupes assez nombreuses & fort attachées à ses interêts. Cesar

(l) JOSEPH. ibid.

(m) PLUT. *in Pompeio.* DION CASS. XL. & XLI. CAES. *Comm. de B. Civ.* III.

(n) CAES. *Comm. de B. Civ.* I. PLUT. *in Pompeio.* CIC. *ad Att.* IX. 1.

ſar ne jugea pas à propos de laiſſer derrière lui un ſi puiſſant ennemi, en allant attaquer Pompée, comme il le vouloit faire. Il (o) alla donc en Eſpagne par la Gaule : battit Afranius, Petreius, & Varron, qui y commandoient pour Pompée; & ſoumit toute la Province. Il revint enſuite à Rome vers l'Equinoxe de l'Automne; & s'y fit nommer Dictateur. Mais au bout d'onze jours il ſe démit de cette Charge; & Servilius Iſauricus & lui furent élus Conſuls pour l'année ſuivante. (p) Auſſi-tôt après cette élection, il ſe rendit en diligence à Brindes, pour paſſer delà en Grèce, Il avoit fait filer toutes ſes troupes vers ce Port. Il en fit embarquer ſept Légions & alla débarquer heureuſement dans un Port près du Promontoire de Ceraunium; d'où il renvoya Calenus, un de ſes Lieutenants Généraux, avec la Flotte pour tranſporter le reſte des troupes qu'il avoit laiſſées à Brindes. Mais il s'écoula pluſieurs mois avant qu'Antoine, qui les commandoit, pût leur faire paſſer la mer, ſans qu'elles euſſent rien à craindre de la Flotte de Pompée qui croiſoit ſur cette côte, & étoit entièrement maîtreſſe de la mer.

An. 49. avant J.C. HYRCAN II. 15.

Ce fut vers la fin du mois d'Octobre que Ceſar arriva avec ſes ſept Légions en Grèce pour agir contre Pompée. Il s'étoit donc écoulé près d'un an depuis ſon depart de Brindes, pour aller ſoumettre l'Italie & l'Eſpagne. Pompée pendant

(o) PLUT. *in Caſ.* CÆS. *Comm. de B. Civ.* I. & II. DION CASSIUS XLI.

(p) CÆS. *Comm. de B. Civ.* III. PLUT. *in Caſare & Antonio.* DION CASS. XLI.

An. 49. avant J.C. HYRCAN II. 15.

pendant un si long intervalle de relâche, (q) avoit assemblé une nombreuse Armée, qu'il avoit tirée de la Grèce, de l'Asie, & de tout l'Orient; & s'étoit fait aussi une puissante Flotte. Mais pendant l'hiver les Flottes ne pouvoient pas tenir la mer, ni les armées demeurer en Campagne. Ainsi les deux partis demeurerent sans rien faire dans leurs quartiers d'hiver,

An. 48. avant J.C. HYRCAN II. 16.

Au printemps (r) on se prépara de part & d'autre à entrer en action. Cesar ayant enfin toutes ses troupes; les deux Armées entrerent en Campagne, & vinrent camper assez proche l'une de l'autre, près de Dyrrachium, aujourdhui Durazzo. Dans plusieurs petites actions Cesar eut l'avantage. Mais il y en eut une à la fin où il fut si maltraité, qu'il avoua qu'il eût été perdu si Pompée eût su connoître son avantage, & pousser sa pointe. Cesar passa la nuit d'après sans fermer l'œil, tant l'agitation de son esprit étoit grande. Il voioit ce qui venoit d'arriver, & le méchant état de ses affaires. Il trouva à force de réflexions, qu'il avoit eu grand tort de se tenir si près des côtes, pendant que Pompée avoit une Flotte maîtresse de la mer; au lieu que pour lui il n'en avoit point; puisque par là Pompée recevoit tout ce dont son Armée avoit besoin; & qu'il lui étoit impossible à lui de rien faire venir; de sorte qu'il manquoit de tout. Il resolut donc de changer de conduite; & dès le lendemain, il décampa, & prit la route de la Thessalie, où il savoit bien qu'il ne manqueroit

(q) CAES. III. APPIAN. de B. Civ. II. DION CASS. XLI.

roit pas de provisions & de fourrage. Outre que par-là il se flattoit d'attirer Pompée à une bataille; il comptoit aussi que, si cela n'arrivoit pas, il viendroit du moins accabler Scipion, le Beaupere de Pompée, qui étoit alors dans la Macédoine.

An. 48. avant J. C. HYRCAN II. 16.

J'ai déja dit, qu'avant que Pompée quittât Rome, Scipion avoit été envoyé dans le Gouvernement de la Syrie. Il y avoit pillé cruellement cette Province pour soutenir son Gendre dans cette guerre pour laquelle il fit paroître plus de zèle que personne. Dans ce dessein il avoit employé cet argent à lever une Armée, & équipper une belle Flotte; & il amenoit lui-même cette Armée en Grèce pour joindre Pompée; & pour la Flotte, il l'avoit confiée à Cneius fils aîné de Pompée. Elle fit voile du côté de la Mer Adriatique; & après y avoir encore ajouté cinquante Vaisseaux Auxiliaires d'Egypte; il joignit là le reste de la Flotte de son Pere. Après avoir traversé l'Asie Mineure, & grossi son Armée en passant de toutes les nouvelles troupes qu'il put engager à son service; Scipion avoit passé l'Hellespont avec son Armée; & il étoit déja en Macédoine dans le dessein de venir joindre Pompée pour le renforcer, quand Cesar prit la resolution dont nous venons de parler. Cesar vouloit donc le venir surprendre, si Pompée ne le suivoit pas d'assez près pour l'en empêcher.

Pompée & ceux de son Armé ne pénétrerent

(r) PLUT. *in Cæsare, Pompeio, Catone & Antonio.* CÆS. III. APPIAN. II. DION CASS. XLI.

(s) CÆS. *Comm. de B. Civ.* III.

An. 48. avant J. C. Hyrcan II. 16.

rent point le véritable dessein de Cesar ; & crurent que ce n'étoit qu'un mouvement que l'échec du jour précedent l'obligeoit à faire, parce qu'il ne se trouvoit pas en sureté si près de l'ennemi : ils se mirent à le suivre comme un ennemi battu. Cesar ayant pris la route de l'Epire & de l'Acarnanie, qui étoit un peu détournée, Pompée pour l'attraper plûtôt prit la plus courte à travers de la Macédoine, & Scipion le joignit. Domitius Calvinus joignit aussi Cesar de l'autre côté.

A la fin les deux Armées ennemies se rencontrerent dans la plaine de Pharsale en Thessalie ; & l'on en vint à la fameuse bataille qui décida la quérelle. L'Armée de Cesar n'étoit que (*t*) de vingt & deux mille hommes d'Infanterie, & de mille Chevaux. Celle de Pompée étoit plus nombreuse du double ; car il avoit quarante-cinq mille hommes d'Infanterie, & cinq mille de Cavalerie : mais comme c'étoient presque tous de nouveaux Soldats, qui n'avoient jamais servi, & même la plûpart tirez des Nations effeminées de l'Asie Mineure & de l'Orient, ils ne purent pas soutenir les Veterans de Cesar : de sorte que, malgré la grande superiorité de leur nombre, ils furent bien-tôt enfoncez, mis en desordre, & battus. (*u*) On en tua quinze mille, & vingt-quatre mille furent faits prisonniers. Le Camp fut pris : tout le reste fut dispersé, & ne se sauva que par la fuite.

Quand Pompée (*w*) vit son Camp pris, & la batail-

(t) PLUT. *in Cæsare.* CÆS. *Comm. de B. Civ.* III.

(u) C'est ce que dit CESAR lui-même, dans ses Commentaires de la guerre civile L. III. Mais PLUTARQUE & APPIAN ne font monter le nombre des morts qu'à six

bataille perduë, il se sauva déguisé, au premier Port de la Thessalie; passa à Mitylene dans l'Isle de Lesbos, où il avoit déja envoyé Cornelie sa femme avec son fils Sextus; les y joignit, & les emmena avec lui; & traversant l'Archipel, il aborda à Attalie, dans la Pamphilie. On ne fut pas plûtôt son arrivée, qu'il s'y rendit des Vaisseaux de Cilicie, environ deux mille Soldats, & soixante Senateurs Romains, qui s'étoient sauvez de la bataille de Pharsale.

An. 48. avant J.C. Hyrcan II. 16.

Ce ne fut que là qu'il apprit que sa Flotte étoit encore entière; & que Caton avoit rassemblé les debris de l'Armée, & les avoit transportez en Afrique. Il vit alors, avec une extrême douleur, la faute qu'il avoit faite, de quitter la côte pour aller combatre Cesar si avant dans le Païs. Au lieu que, s'il fût demeuré près de sa Flotte, il auroit pu après un échec par terre, faire venir des renforts par Mer, ou transporter du moins ce qui lui seroit resté dans quelqu'autre partie de l'Empire, où il eût pas se mettre en état de faire encore tête à l'ennemi. Mais il étoit trop tard: la fausse démarche étoit faite; & il ne s'agissoit plus que de savoir comment se tirer du mauvais état où il se trouvoit.

Sa première resolution fut de débarquer (x) en Syrie, & de s'emparer de cette Province. Il se flattoit d'y mettre Orodes le Roi des Parthes dans ses interêts; & lui avoit déja député

six mille; & citent pour Auteur ASINIUS POLLION, Historien Romain qui vivoit en ce temps-là.

(w) PLUT. *in Pompeio.* DION CASS. XLII. CÆS. *Comm. ibid.*

(x) CÆS. *Comm. ibid.*

An. 48. avant J.C. HYRCAN II. 16.

té L. Hirtius, pour lui demander du secours, ou du moins une retraite assurée dans ses Etats, en cas de besoin. Mais (y) Orodes, quand il sut le malheur de Pompée, non seulement lui refusa le secours qu'il demandoit; mais fit même enchaîner son Ambassadeur. Pompée, en partant de Brindes pour passer en Epire, avoit déja fait (z) solliciter ce Prince, aussi bien que quantité d'autres, de lui fournir du secours. Orodes y auroit consenti alors si on eût voulu lui ceder la Syrie qu'il demandoit. Mais voyant qu'on la lui avoit refusée, il prit ce prétexte pour refuser à son tour le secours que Pompée lui fit demander cette seconde fois; & même pour arrêter son Ministre. La véritable raison de cette conduite étoit, qu'il ne vouloit pas épouser une cause perduë; & ce fut-là ce qui lui fit faire cette démarche. La même politique fit aussi que, précisement dans le même temps, (a) ceux d'Antioche, de concert avec les Romains qui se trouverent dans leur Ville, se saisirent du Château, pour lui en fermer les portes; & firent défense sur peine de la vie à tous ceux de son parti de s'en approcher.

En arrivant en Cypre, Pompée reçut ces deux désagréables nouvelles, qui lui firent changer de dessein. Il prit la route d'Egypte, parce qu'il n'avoit pa d'autre retraite. Il avoit été grand ami d'Auletès pere du Roi régnant; ç'avoit été uniquement le credit de Pompée qui l'avoit

(y) DION CASS. XLII. (z) DION CASS. XLI.
(a) CÆS. *Comm. de B. Civ.* III.
(b) PLUT. *in Pompeio & Bruto*. APPIAN. III. CÆS. ibid.

l'avoit fait rétablir. Il s'attendoit donc d'être reçu par le fils avec la même bonté, & d'en être assisté puissamment. (*b*) En y arrivant il trouva Ptolomée sur la côte avec son Armée, entre Peluse & le mont Casius ; & Cléopatre assez près delà à la tête d'une autre. Car Ptolomée lui ayant ôté la part de la Souveraineté que le Testament d'Auletès lui avoit laissée, cette Princesse étoit allée lever une Armée en Syrie & dans la Palestine, pour appuyer ses droits, & lui faisoit alors actuellement la guerre. Pompée en approchant de la côte envoya demander à Ptolomée sa protection & son secours, dans son malheur. Ce Prince encore mineur, étoit sous la Tutelle de Pothin, l'Eunuque qui l'avoit élevé, & d'Achillas le Général de son Armée. Ces deux Ministres consulterent avec le Rheteur Théodote, Precepteur du jeune Roi, & avec quelques autres, quelle réponse on lui feroit. Les uns vouloient le recevoir : d'autres vouloient lui faire dire, de chercher quelqu'autre retraite. Théodote n'approuva ni l'un ni l'autre ; & fit un discours fort artificieux pour leur montrer, qu'il n'y avoit point d'autre parti à prendre que celui de s'en défaire. (*c*) Sa raison étoit, que, s'ils le recevoient, Cesar ne leur perdonneroit jamais d'avoir assisté son ennemi ; &, que si on le renvoyoit sans le secourir ; si jamais ses affaires se rétablissoient & qu'il rentrât en pouvoir, il ne manqueroit pas de se vanger de leur refus : qu'ainsi il n'y avoit

An. 48. avant J. C. HYRCAN II. 16.

(c) Brutus fit mourir dans la fuite ce Théodote, en Asie, pour cette lâche action. Voyez PLUTARQUE dans la Vie de Brutus, & dans celle de Pompée.

An. 48. avant J. C. HYRCAN II. 16.

avoit de sûreté pour eux qu'en le faisant mourir. Que par là ils gagneroient l'amitié de Cesar, & empêcheroient l'autre de leur faire jamais de mal; car, dit-il, en se servant du proverbe, les morts ne mordent point. Ce raisonnement exposé avec tout l'art Oratoire, qui étoit de sa profession, entraîna tous les autres dans son sentiment; & la resolution en fut prise, comme la plus sage & la plus sure. Achillas, Septimius, Officier Romain au service du Roi d'Egypte, & quelques autres furent chargez de l'execution. Ils allerent prendre Pompée dans une Chaloupe, sous prétexte de l'amener à l'Audience de Ptolomée; & quand ils se virent près du bord, ils le poignarderent, lui couperent la tête, & jetterent le corps sur le rivage, où il n'eut pas d'autre sepulture que celle que lui donna un de ses Affranchis assisté d'un pauvre vieux Romain qui se trouva là par hazard. Ils le couvrirent des debris d'un vieux bateau qui étoit échoué sur ce rivage.

Telle fut la fin de ce grand homme, à l'âge de LIX. ans. Jamais homme n'avoit eu de plus grands succès que lui, jusques à l'action par laquelle il profana le Temple de Dieu à Jerusalem. Sa fortune depuis ce temps-là alla toûjours en déclinant; jusqu'à ce que, pour expier ce crime, il fut enfin assassiné lâchement sur la frontière même du Païs où il l'avoit commis. Cela se fit à la vuë de sa femme, de son fils, & de tous ceux qui l'avoient accompagné dans sa fuite, qui aussi-tôt prirent le large. Cor-

(d) CÆS. *Comm. de B. Civ.* III. PLUT. *in Cæsare.* DION CASS. XLII.

Cornelie & Sextus se sauverent d'abord à Tyr, ensuite en Cypre, & de là en Afrique. Mais la plûpart des autres Vaisseaux furent pris par les Galeres d'Egypte, qui les poursuivirent; & on fit main basse sur tous ceux qu'on y trouva. Entr'autres L. Lentulus le Consul de l'année précédente, y périt. Il avoit été la principale cause de la guerre, par son opiniâtreté à rejetter toutes les propositions d'accommodement que Cesar avoit fait faire. An. 48. avant J. C. HYRCAN II. 16.

Cesar cependant, (d) qui suivoit Pompée de loin, arriva à Alexandrie justement dans le temps qu'on y reçut la nouvelle de sa mort tragique. En entrant dans la Ville, on lui presenta sa tête. Il pleura en la voyant, & détourna ses yeux d'un Spectacle qui lui faisoit horreur. Il la fit même enterrer avec toutes les solemnitez ordinaires. Pour faire plus de diligence, il n'avoit amené que fort peu de troupes. Il n'avoit avec lui, en arrivant à Alexandrie, que (e) huit-cens chevaux, & trois-mille deux-cens fantassins. Il avoit laissé le reste de l'Armée en Grèce, & dans l'Asie Mineure, sous ses Lieutenants Généraux, qui avoient ordre de tirer de sa victoire tous les avantages qu'elle pouvoit leur donner, & d'établir son autorité dans tous ces Païs-là. Pour lui, comptant sur sa bonne fortune, & sur la reputation de ses armes à Pharsale, il ne balança point à débarquer à Alexandrie avec le peu de monde qu'il avoit. Il pensa lui en coûter la vie; car ce petit nombre ne suffisoit pas à beaucoup près pour tenir

(e) Cæs. ibid.

An. 48. avant J.C. HYRCAN II. 16.

tenir en respect une Populace insolente & séditieuse. Et (*f*) les vents Etesiens, qui dans ce Païs-là durent pendant toute la Canicule, empêcherent qu'il ne pût sortir aucun Vaisseau d'Alexandrie, parce qu'ils venoient alors directement du Nord. Cesar, qui étoit arrivé justement au commencement (*g*) de cette saison; fut donc obligé d'attendre que le vent changeât. Pour ne pas perdre son temps, il s'avisa de demander le payement de ce qui lui étoit dû par Auletes; & s'appliqua à prendre connoissance du different qui étoit entre Ptolomée & sa sœur Cléopatre. J'ai dit ci-dessus, que sous le premier Consulat de Cesar, Auletès l'avoit gagné, en lui promettant six mille Talens; & s'étoit fait confirmer par-là, & reconnoître pour Ami & Allié des Romains. Le Roi ne lui avoit alors payé qu'une partie de cette somme; & pour le reste, il lui avoit donné une obligation. Cesar demanda donc ce reste dont-il avoit besoin pour payer ses troupes; & il s'en faisoit payer avec rigueur.

(*h*) Pothin, premier Ministre de Ptolomée, se servit de divers artifices pour faire paroître cette rigueur encore plus grande qu'elle n'étoit véritablement. Car il dépouilla entiè-

(f) Les vents qu'on appelloit *Etésiens*, étoient des vents qui dans une certaine saison ne manquoient jamais de soufler; & avoient un temps reglé pour leur durée, de quelque point qu'ils vinssent. Et c'est ce que marque leur nom; car ἔτος en Grec signifie *année*; & ἐτήσιος, annuel, ou qui revient tous les ans; comme ceux que les Matelots Anglois appellent *moussons*, ou *vents de commerce*; qui en certaines parties du monde, viennent constamment tous les ans dans une certaine saison & ont toûjours la même durée. Ce sont des vents de cette espece que les Commentaires de Cesar appellent *Etésies*; & qu'ils disent qui souflent du Nord sur

tièrement les Temples de tout l'or & l'argent qui s'y trouvoit; & faisoit manger le Roi & tous les Grands du Royaume, aussi bien que lui-même dans de la vaisselle de terre ou de bois; en faisant dire sous main, que Cesar avoit enlevé toute leur argenterie, & tout leur or; afin de le rendre odieux à la Populace. Mais ce qui acheva d'irriter les Egyptiens contre Cesar, & qui leur fit à la fin prendre les Armes, fut le second article, (i) quand ils virent, qu'il se portoit pour juge entre Ptolomée & Cléopatre & qu'il les faisoit citer à comparoitre devant lui pour décider leur different. Car il ordonna dans les formes, qu'ils eussent à licentier leurs Armées, & à venir devant lui plaider leur cause, & recevoir la Sentence qu'il prononceroit entr'eux. On regarda cet ordre en Egypte comme un attentat contre la Majesté, & comme une invasion de la Souveraineté de la Couronne, qui étant indépendante ne reconnoissoit point de superieur, & ne pouvoit être jugée par aucun Tribunal. Cesar répondoit à cela qu'il ne prétendoit pas par là de superiorité; & qu'il n'agissoit qu'en vertu de la qualité d'arbitre, que lui

An. 48. avant J.C. HYRCAN. II. 16.

sur la côte d'Egypte de la Méditerranée; & empêchent les Vaisseaux de sortir du Port d'Alexandrie. Dans d'autres Auteurs ce sont tantôt des vents d'Ouest, & tantôt d'autres encore, qui portent ce nom; dès qu'ils reviennent d'une maniére reglée pour la saison & pour le temps de leur durée. *De hac re videas* SALMASII *Exercit. Plin. in Solinum*, p. 421. &c.

(g) CÆS. *Comment.* ibid.

(h) SUET. *in Cæsare.* DION CASS. XLII. OROS. VI. 15.

(i) CÆS. *Comm. de B. Civ.* III. PLUT. *in Cæsare.* DION CASS. XLII.

An. 48. avant J. C. Hyrcan II. 16.

lui donnoit le Testament d'Auletès, qui avoit mis ses enfans sous la Tutelle du Senat & du Peuple Romain, dont toute l'Autorité résidoit alors en sa personne en qualité de Dictateur; car on lui avoit déferé cet emploi à Rome (*k*) dès qu'on y apprit la mort de Pompée. Qu'en qualité donc de Tuteur, il avoit le droit d'arbitrage entr'eux par le Testament de leur Pere: & que tout ce qu'il prétendoit faire étoit, comme Executeur du Testament, d'établir la paix entre le frere & la sœur, suivant la teneur du Testament. Ces explications ayant facilité l'affaire, elle fut enfin apportée devant Cesar; & on choisit des Avocats pour la plaider.

Mais (*l*) Cléopatre ayant ouï dire, que Cesar étoit galant, comme cela étoit vrai, quoi que ses galanteries n'ayent jamais empêché ses affaires, elle resolut de le prendre par son foible, de lui donner de l'amour, & de se le rendre par là favorable dans l'affaire importante dont il s'agissoit. Cela ne lui coûta gueres; car si Cesar étoit galant, elle de son côté étoit d'une complexion assez amoureuse, pour se prostituer au premier venu, ou par inclination ou par interêt. Elle fit donc dire à Cesar, qu'elle s'apercevoit que ceux qui étoient chargez de son affaire la gâtoient; qu'on la trahissoit. Elle demanda qu'il lui permît de comparoître en personne, & de plaider elle-même sa cause. Il lui accorda sa demande (*m*) & Cléopatre étant montée sur un petit esquif

(k) Car les Romains voyant la guerre terminée en faveur de Cesar, s'empresserent de le charger d'honneurs: ils lui donnerent la Dictature pour un an; la puissance de Tribun, pour toute sa vie, & quantité d'autres privileges, & d'autres honneurs. Il en prit actuellement possession aussitôt

esquif, se rendit à l'entrée de la nuit incognito dans le Port d'Alexandrie; de là, pour n'être pas arrêtée, ou embarrassée par son frere, ou par ses partisans qui commandoient dans la Ville, elle se fit empaqueter dans un lit; & se fit porter de cette manière, par un de ses gens, jusques dans l'appartement de Cesar; où ce domestique s'étant déchargé doucement de son fardeau, aux piez de Cesar; & l'ayant delié, on en vit sortir cette Princesse avec tous les petits airs d'une femme qui veut inspirer de l'amour. L'invention fut trouvée fort spirituelle par Cesar, la Dame lui plut infiniment, & la première vuë d'une si belle personne fit sur lui tout l'effet qu'elle avoit souhaité. Il la retint cette nuit-là; elle eut de cette avanture un fils, à qui elle donna le nom de Césarion.

An. 48. avant J.C. HYRCAN II. 16.

Cesar, pour payer ses faveurs, se crut obligé de tout faire pour elle : (n) il envoya le lendemain chercher Ptolomée; & le pressa de la reprendre sur le pié qu'elle l'avoit demandé. Ptolomée vit bien qu'il n'avoit plus affaire à un Juge, mais à l'Avocat de sa Sœur; & ayant avis qu'elle étoit alors dans le Palais & dans l'appartement même de Cesar, il en sortit comme un furieux; &, en pleine ruë, s'arracha le Diadême de dessus la tête, le mit en pièces, & le jetta à terre; criant, le visage couvert de larmes, qu'il étoit trahi; & con-

tôt qu'on le lui eut notifié, quoi qu'absent de Rome.

(l) DION CASS. XLI.

(m) DION CASS. ibid. CÆS. *Comm. de B. Civ.* III. PLUT. *in Cæsare.*

(n) DION CASSIUS ibid.

An. 48. avant J. C. Hyrcan. II. 16.

contant les particularitez à tout le peuple qui s'assembloit autour de lui. Dans un moment toute la Ville fut en émeute. Il se mit à la tête de la populace, & la mena fondre en tumulte sur Cesar, avec toute la furie qui regne dans de pareilles rencontres. Les Soldats Romains que Cesar avoit auprès de lui s'assurerent de la personne de Ptolomée : mais comme tous les autres, qui ne savoient rien de ce qui se passoit, étoient dispersez dans leurs differents quartiers dans cette grande Ville, Cesar eût été accablé & mis en pièces par cette populace furieuse, s'il n'eût eu la présence d'esprit de se presenter devant elle dans un endroit du Palais si élevé qu'il n'avoit rien à craindre, d'où il l'assura qu'il ne feroit rien sans son approbation. Ces promesses appaiserent un peu les Egyptiens.

Le lendemain il leur amena Ptolomée & Cléopatre, dans une Assemblée du Peuple qu'il avoit fait convoquer ; & fit lire devant elle le Testament du feu Roi, qui ordonnoit que l'aîné de ses fils & l'aînée des filles se mariassent ensemble, selon la coûtume de sa maison ; & qu'ils regnassent conjointement, sous la Tutelle du Peuple Romain. Il ordonna ensuite, en qualité de Tuteur, parce qu'étant revêtu de la dignité de Dictateur il representoit le Peuple Romain ; que Ptolomée & Cléopatre, les aînez des garçons & des filles d'Auletès, regneroient conjointement en Egypte, comme le portoit le Testament : & que Ptolomée le cadet, & Arsinoé, la cadette, regneroient en Cypre. Il ajouta ce dernier article pour appaiser le Peuple ; car c'étoit un pur don qu'il leur faisoit, puisque les Romains étoient

étoient en possession de cette Isle. Mais il craignoit les effets de la rage des Alexandrins; & ce fut pour se tirer du danger où il étoit qu'il fit cette concession. An. 48 avant J. C. HYRCAN II. 16.

Cette Sentence contenta & charma tout le monde, à la reserve de Pothin. Car comme, c'étoit lui qui avoit causé la brouillerie entre Cléopatre & son frere, & qui avoit fait chasser cette Princesse; il avoit raison de craindre que ce racommodement lui coûteroit sa faveur ou peut-être la vie. Il fit donc ce qu'il put pour empêcher l'execution du Decret de Cesar. Il (o) inspira au Peuple de nouveaux sujets de mécontentement & de jalousie, & fit venir Achillas à la tête de l'Armée qu'il avoit à Peluse, pour chasser Cesar d'Alexandrie. L'approche de cette Armée remit tout dans la première confusion. Achillas, qui avoit vingt-mille hommes, méprisoit le petit nombre qu'avoit Cesar, & croyoit l'accabler tout d'un coup. Mais Cesar posta si bien ses gens, dans les ruës & sur les avenuës du quartier dont il étoit en possession, qu'il n'eut pas de peine à soutenir leur attaque. Quand ils virent qu'ils ne le pouvoient pas forcer, ils changerent de batterie, & allerent du côté du Port, dans le dessein de surprendre la Flotte, de lui couper la communication de la Mer, & d'empêcher par conséquent le secours & les convois qui lui pourroient venir de ce côté-là. Mais Cesar prevint encore ce dessein, en faisant mettre le feu à la Flote d'Egypte; & en s'emparant de la Tour du Phare

(o) DION CASSIUS XLII. CÆS. *Comment.* ibid. PLUT. *in Cæsare.*

An. 48. avant J.C. HYRCAN II. 16.

re où il mit Garnison. Ainsi il conserva & assura la communication de la Mer, sans quoi il eût effectivement été perdu. Quelques-uns des Vaisseaux en feu furent jettez si près du Quai, que la flamme le porta dans quelques maisons voisines, d'où il se répandit dans tout ce quartier nommé Bruchion; & ce fut alors que fut consumée la belle Bibliotheque qui avoit coûté tant de Siècles pour former, & où il y avoit alors quatre cens-mille Volumes.

Cesar se voyant une guerre dangereuse sur les bras, (p) envoya, dans tous les Païs les plus à portée, ordre de lui amener du secours. Il écrivit entr'autres à Domitius Calvinus, à qui il avoit laissé le commandement dans l'Asie Mineure, & lui marqua le danger où il se trouvoit. Ce Général détacha aussitôt deux Légions, l'une par terre, & l'autre par Mer. Celle qu'il envoya par Mer arriva à temps; l'autre qui alloit par terre, n'y arriva point; la guerre fut finie avant qu'elle en eût le temps. Mais (q) celui dont Cesar fut le mieux servi fut Mithridate le Pergamenien, qu'il envoya en Syrie & en Cilicie; car il lui amena les troupes qui le tirerent d'affaire, comme on le verra dans la suite.

En attendant le secours, (r) pour n'être obligé de combatre une Armée si superieure en nombre, que quand il le jugeroit à propos,

(p) CÆS. *Comment. de B. C.* III. DION CASS. XLII. PLUT. *in Cæsare.* HIRTIUS. *de B. Alex.*

(q) HIRTIUS. ibid. DION CASS. LII. JOSEPH. *Antt.* XIV. 14.

(r) CÆSAR. *Comment. de B. Civ.* III.

pos, il fit fortifier le quartier qu'il occupoit. [illegible]n. 48.
Il le fit environner de murailles, & flanque[illegible] [illegible]nt J.C.
de Tours & d'autres Ouvrages. Cette encein- [illegible]CAN
te renfermoit le Palais, un Theatre, qui se II. 16.
trouva tout proche, & dont il se servit comme d'une Citadelle, & enfin le passage qui conduisoit au port.

Ptolomée cependant étoit toûjours entre les mains de Cesar; & (*s*) Pothin, son Gouverneur & son premier Ministre, d'intelligence avec Achillas, donnoit avis à ce Général de tout ce qui se faisoit; & l'encourageoit à pousser la guerre avec vigueur. On intercepta à la fin quelques-unes de ses Lettres; & sa trahison étant découverte par là, Cesar le fit mourir.

(*t*) Ganymede, autre Eunuque du Palais, qui élevoit Arsinöé, la plus jeune de sœurs du Roi, craignant le même sort, parce qu'il avoit eu part à sa trahison, enleva la jeune Princesse, & se sauva avec elle dans le Camp; qui n'ayant eu jusques-là personne de la famille Royale à leur tête, furent charmez de sa venuë, & la proclamerent Reine. Mais Ganymede, plus fin qu'Achillas, (*u*) fit accuser ce Général d'avoir livré la Flotte à Cesar, quand il y mit le feu; le fit mourir sur cette accusation, & se fit donner le commandement de l'Armée. Il prit aussi le maniement

(s) Cæs. *Comment.* ibid. Dion Cass. XLII. Plut. *in Cæsare.*
(t) Cæs. & Dion. ibid.
(u) Hirtius & Dion Cass.

An. 48. avant J. C. Hyrcan II. 16.

niement de tous les autres affaires ; & assurément il ne manquoit pas de capacité pour l'emploi de premier Ministre ; car il avoit toute la pénétration & la finesse nécessaires ; & il imagina mille inventions très-subtiles pour embarrasser Cesar pendant que cette guerre dura.

Entr'autres il (*w*) trouva le moyen de gâter toute l'eau douce de son quartier ; & peu s'en fallut qu'il ne le fit perir par là. Car il n'y avoit d'eau douce à Alexandrie que celle du Nil. Il y avoit dans toutes les maisons, comme on y a (*x*) encore aujourdhui, des caves voutées ou des citernes où on la gardoit. Tous les ans, dans la plus grande cruë du Nil, son eau venoit dans la Ville par un canal qu'on avoit fait pour cela ; &, par une écluse, faite aussi exprès, on faisoit passer cette eau dans toutes les caves qui étoient les citernes de la Ville. Ces caves étoient faites de manière, qu'elles avoient toutes communication les unes avec les autres. Cette provision d'eau faite une fois l'an, servoit pour toute l'année. Chaque maison avoit une ouverture, en forme de puits, par où on y tiroit l'eau dans des seaux ou dans des cruches. Ganymede fit boûcher toutes les communications du quartier de Cesar avec les caves du reste de la Ville ; & après cela, il fit entrer dans celles de Cesar de l'eau de la Mer, avec des machines qu'il inventa ; & lui gâta par conséquent toute son eau douce. Dès qu'on s'aperçut que l'eau ne valoit rien, les Sol-

(w) HIRTIUS. PLUT. *in Cæsare.*

(x) Il y a encore aujourdhui des caves toutes semblables à Alexandrie ; & on les emplit une fois l'an, tout comme on faisoit alors ; selon la description qu'en donne HIRTIUS. Voyez les *Voyages de* THEVENOT. I. Partie. Liv. II. ch. 2.

Soldats de Cesar firent tant de vacarme, qu'il auroit été obligé d'abandonner son quartier, ce qui lui eût été très-desavantageux, s'il ne se fût avisé promptement de faire creuser des puits, où l'on vint enfin à des sources, qui fournirent assez d'eau pour se passer de celle qu'on leur avoit gâtée.

An. 48. Avant J.C. HYRCAN II. 16.

Après cela (y) sur l'avis qu'eut Cesar que la Légion que Calvinus lui envoyoit par Mer étoit arrivée sur les côtes de la Libye, qui n'étoient pas fort éloignées, il alla avec toute sa Flotte, pour l'amener sûrement à Alexandrie. Ganymede en fut averti, & depêcha aussi-tôt tout ce qu'il put rassembler de Vaisseaux Egyptiens pour le charger au retour. Il y eut effectivement une action entre les deux Flottes. Cesar y eut l'avantage, & amena sa Légion sans accident dans le Port d'Alexandrie: & même, sans la nuit qui survint, les Vaisseaux ennemis ne lui auroient pas échappé.

Pour reparer cette perte & plusieurs autres, qui montoient bien ensemble au nombre de de cent-dix Vaisseaux de guerre; Ganymede tira tout ce qu'il put de toutes les bouches du Nil; & en forma une nouvelle Flotte, qu'il fit entrer dans le Port d'Alexandrie. (z) Il fallut en venir à un second combat, où César eut encore la victoire. Mais, en voulant emporter la Ville de l'Isle de Pharos, où il fit débarquer ses troupes après le combat, & se rendre

(y) HIRTIUS ibid.
(z) HIRTIUS. ibid. DION CASS. XLII. SUET. *in J. Cæsare* 64. PLUT. *in J. Cæsare*. APPIANUS *de B. Civ.* II. OROS. VI. 15.

An. 48. avant J. C. HYRCAN II. 16.

rendre maître de la digue qu'on appelloit l'Heptastade, qui la joignoit au Continent, il fut repoussé avec perte de plus de huit-cens hommes, & pensa perir lui-même dans la déroute. Car, trouvant le Vaisseau sur lequel il avoit dessein de se sauver, prêt à couler à fond, à cause du grand nombre de gens qui s'y étoient jettez, il se jetta dans la Mer, & il gagna à la nage avec beaucoup de peine le Vaisseau le plus proche. En nageant ainsi, il tenoit dans une main, hors de l'eau, (a) des papiers de conséquence, pendant qu'il nageoit de l'autre: de sorte qu'ils ne furent point mouillez.

Après cet échec, Cesar (b) consentit de laisser aller Ptolomée à l'Armée des Egyptiens qui le demandoit, & qui promettoit quand il y seroit, de faire la paix avec lui. Mais ils ne l'eurent pas plûtôt à leur tête, qu'ils recommencerent la guerre avec plus de vigueur que jamais; & tâcherent, par le moyen de leur Flotte, de couper toutes les provisions à Cesar. Cela causa un nouveau combat naval, près de Canope, où Cesar eut encore la victoire. Mais quand il se donna, Mithridate de Pergame étoit prêt d'arriver avec l'Armée qu'il amenoit au secours de Cesar.

J'ai dit comment il avoit été envoyé en Syrie & en Cilicie, pour y assembler toutes les troupes qu'il pourroit & les amener. Il s'aquitta de sa commission avec tant de diligen-

ce

(a) DION CASS. PLUTARCHUS, SUETONIUS & OROSIUS ibid.

(b) HIRTIUS, & DION CASS. ibid.

(c) HIRTIUS ibid. JOSEPH. Ant. XIV, 14. & 15. DION CASSIUS ibid.

ce & de prudence, qu'il eût bien-tôt formé une Armée considerable. Antipater l'Iduméen y aida beaucoup. Car (c) non seulement il le joignit avec trois mille Juifs; mais il engagea Hyrcan, & plusieurs Princes Arabes & Célé-Syriens du voisinage, & les Villes libres de Phénicie & de Syrie, de lui envoyer aussi des troupes. Mithridate, avec ces troupes, & Antipater qui l'accompagna en personne, vint en Egypte; & en arrivant devant Peluse, il l'emporta d'assaut. Ce fut principalement à la bravoure d'Antipater qu'il dut la prise de cette Place. Car il fut le premier qui monta à la brêche, & sur la muraille; & il ouvrit par là le chemin à ceux qui le suivirent & qui emporterent la Ville.

An. 48. avant J. C. HYRCAN II. 16.

En allant de là à Alexandrie, il falloit traverser le Païs d'Onion, dont les Juifs, qui y habitoient, avoient saisi tous les passages. L'Armée s'y trouvoit arrêtée; & tout leur dessein alloit échouër par là, si Antipater par son credit, & par celui d'Hyrcan dont il leur apportoit des Lettres, ne les eût engagez à prendre le parti de Cesar. Sur la nouvelle qui s'en repandit, ceux de Memphis en firent autant; & Mithridate tira des uns & des autres, toutes les provisions dont son Armée avoit besoin. Quand il fut près du (d) Delta, Ptolomée détacha un Camp volant pour lui disputer le passage du Nil. Il s'y donna une bataille. Mithri-

(d) Le Nil, un peu au dessous de Memphis se partage en deux bras; dont l'un va à Peluse, aujourdhui Damiéte; & l'autre à Canope, aujourdhui Rossette. Ces deux bras, avec la mer d'entre les deux embouchures, font la figure d'un Delta Grec [qui est un triangle équilateral.] De là vient que le Païs qu'ils renferment porte ce nom.

An. 48. avant J.C. Hyrcan II. 16.

Mithridate se mit à la tête d'une partie de son Armée; & donna le commandement de l'autre à Antipater. L'aile de Mithridate fut d'abord enfoncée, & obligée de plier: mais Antipater, qui avoit défait l'ennemi qu'il avoit en tête, vint à son secours; le combat se renouvella; & l'ennemi y fut mis en déroute. Mithridate & Antipater le pousserent, en firent un grand carnage, & regagnerent le Champ de bataille; ils prirent même le camp ennemi, & obligerent ceux qui restoient à repasser le Nil pour se sauver.

An. 47. avant J.C. Hyrcan II. 17.

La dessus Ptolomée (e) s'avança avec toute son Armée pour les accabler. Cesar marcha aussi du même côté, pour se joindre à eux; & dès qu'il y fut arrivé, on en vint bientôt à une bataille décisive, où Cesar remporta une victoire complette. Ptolomée, en voulant se sauver dans un bateau sur le Nil, s'y noya. Alexandrie, & toute l'Egypte se soumirent au Vainqueur.

Cesar rentra dans Alexandrie, vers le milieu de notre Janvier; & ne trouvant plus d'opposition à ses ordres, il donna la Couronne d'Egypte à Cléopatre & à Ptolomée son autre frere conjointement. C'étoit le donner en effet à Cléopatre seule; car ce jeune Prince n'avoit qu'onze ans. Ce fut proprement le commerce criminel que Cesar eut avec cette femme débauchée, qui lui attira cette guerre si dangereuse & si infame. Aussi, quand il

en

(e) Hirtius. Dion Cass. ibid. Plut. in *Cesare.*
(f) Suet. in *Jul. Caes.* 52. Appian. *de B. C.* p. 484. Dion Cass. XLII. p. 206.
(g) *De B. Civ.* II. p. 484.
(h) Voyez ci-dessus.

en fut venu à bout, il lui fit tous les avantages possibles. (*f*) Cette infame galanterie le retint beaucoup plus long-temps en Egypte, que ses affaires ne le demandoient. Car, quoi que tout fût reglé dans ce Païs-là dès la fin de Janvier, il n'en partit que vers la fin du mois d'Avril; (*g*) puisqu'Appien dit, qu'il y passa neuf mois; car il n'y étoit arrivé (*h*) qu'à la fin du mois de Juillet de l'année précedente.

An. 47. avant J. C. HYRCAN II. 17.

Il emmena à Rome Arsinoé, (*i*) qu'il avoit prise dans cette guerre; & elle marcha enchaînée à son Triomphe; mais aussi-tôt après cette solemnité, il (*k*) la mit en liberté. (*l*) Il ne lui permit pourtant pas de retourner en Egypte, de peur que sa présence n'y causât des troubles, & ne dérangeât l'ordre qu'il y avoit établi. Elle choisit pour sa demeure la Province d'Asie; du moins ce fut-là que la trouva Antoine, après la bataille de Philippes, & qu'il la fit mourir, (*m*) à la sollicitation de sa sœur Cléopatre.

Avant de partir d'Alexandrie, Cesar, (*n*) pour reconnoître l'assistance qu'il avoit reçuë des Juifs, fit confirmer tous les privileges dont ils y jouïssoient; & y fit élever une colomne, sur laquelle il fit graver tous ces privileges, avec le Decret qui les confirmoit.

Ce qui tira enfin Cesar de l'Egypte, fut la guerre de Pharnaces, Roi du Bosphore Cimmerien & fils de Mithridate dernier Roi de Pont.

(i) DION CASS. XLIII. p. 223.
(k) DION. ibid.
(l) HIRTIUS.
(m) JOSEPH. *Antt.* XV. 4. APPIAN. *de B. Civ.* V.
(n) JOSEPH. *Antt.* XIV. 17. *&* *contra Appionem* II.

An. 47. avant J.C. Hyrcan II. 17.

Pont. Ce Prince (o) voyant les Romains engagez dans une terrible guerre civile, pour profiter de l'occasion & recouvrer les États d'Asie qu'on avoit enlevez à son Pere, avoit laissé le Commandement du Bosphore à Asandre ; & passant le Pont-Euxin, étoit venu s'emparer de la Colchide & de l'Armenie Mineure, avec quelques Places de la Cappadoce, du Pont, & de la Bithynie. Après la bataille de Pharsale, (p) Cesar avoit envoyé contre lui Domitius Calvinus avec une partie de l'Armée, & lui avoit donné le Gouvernement de toutes les Provinces de l'Asie Mineure. Mais (q) Domitius ayant eu le malheur d'être battu, Pharnaces s'étoit rendu maître de tout le reste du Pont & de la Cappadoce

Ces grands succès le rendoient extrêmement insolent & fort cruel pour les Romains. Après avoir soumis la Bithynie, il se disposoit à passer de là dans la Province de l'Asie Propre. L'avis que Cesar reçut de tout cela (r) le réveilla de la léthargie où l'avoient plongé les charmes de Cléopatre. Son activité ordinaire lui revint. Il laissa quelques troupes à Cléopatre pour sa défense ; & (s) vers la fin d'Avril, il emmena le reste en Syrie.

(t) Antigone, le fils d'Aristobule dernier Roi des Juifs, vint se jetter à ses piez en passant ; lui représenter d'une manière fort touchante la mort de son Pere & de son Frere, le

(o) Plut. *in Cæsare.* Hirtius. Dion Cass. XLII. Appian. II. *& in Mithrid.*

(p) Hirtius. Dion Cassius XLII.

(q) Hirt. & Dion Cass. ibid. Appian. *de B. Civ.* II.

(r) Hirt. & Dion Cass. ibid. Plut. *in Cæsare.*

le premièr empoisonné, & le second decapité, pour avoir épousé sa quérelle: & le prier de le rétablir dans la Principauté de son Pere. Il se plaignoit aussi d'Antipater & d'Hyrcan, & des injustices criantes qu'ils lui avoient faite. Mais Antipater, qui étoit encore à la suite de Cesar, justifia si bien sa conduite & celle d'Hyrcan, que Cesar rejetta les accusations d'Antigone comme turbulentes & séditieuses; & ordonna, (u) qu'Hyrcan garderoit la dignité de Souverain Sacrificateur de Jerusalem, & la Principauté de la Judée, pour lui & pour sa posterité après lui à perpetuité, & donna à Antipater la Charge de Procurateur de la Judée sous lui. Il fit graver ce Decret en Grec & en Latin, sur des planches d'airain qui devoient être déposées dans le Capitole à Rome, & dans les Temples de Tyr, de Sidon, & d'Ascalon en Phénicie. En vertu de ce Decret Hyrcan fut rétabli dans la Souveraineté de la Judée; l'Aristocracie de Gabinius fut abolie; & le Gouvernement fut remis sur le même pié qu'il étoit sous Hyrcan & sous le Sanedrin, avant le changement de Gabinius, dont on a parlé ci dessus.

An. 4. avant J.C. HYRCAN II. 17.

Ce fut Antipater qui ménagea tout cela & qui en fut l'unique cause. Il étoit si habile & si prudent, & s'étoit acquis par là tant de credit en Judée, en Arabie, & dans la Palestine, qu'il s'étoit rendu nécessaire à tous les Gouver-

(s) HIRTIUS, PLUT. & DION CASS. ibid. APPIAN. ibid. SUET. in J. Cæsare 35. OROSIUS VI. 16.
(t) JOSEPH. Ant. XIV. 15. & de B. Jud. I. 8.
(u) JOSEPH. Ant. XIV. 17. à XX. 8. & de B. Jud. I. 7, 8.

An. 47. avant J. C. Hyrcan II. 17.

Gouverneurs qu'on avoit envoyez dans ces quartiers-là. Cesar lui avoit encore de plus grandes obligations que tous les autres; car c'étoit uniquement à ses services qu'il devoit sa délivrance à Alexandrie, & les succès par lesquels il avoit heureusement terminé cette guerre ; puisque sans lui Mithridate n'auroit jamais pu lever l'Armée qui fit tout ceci.

Outre le pouvoir que lui donnoient son mérite & son credit, sa famille faisoit encore une partie considerable de sa force. Car (*w*) il avoit eu de sa femme, nommée Cypre, quatre fils parvenus à l'âge de maturité, qui se distinguoient extrêmement par leur bravoure & par leur capacité. L'aîné étoit Phasaël, le second Herode, le troisième Joseph, & le dernier Pheroras. Il avoit encore, de la même femme, une fille nommée Salomé, qui fut la Furie de sa maison, où elle excita des divisions continuelles par ses intrigues. Elle jetta son frere Herode dans une infinité d'embarras ; & fut pourtant se maintenir auprès de lui jusqu'à la fin. Ses actions, qu'on verra dans la suite de cette Histoire, la peindront mieux que tout ce que nous en pourrions dire ici.

Après quelque séjour en Syrie, Cesar (*x*) en donna le Gouvernement à Sextus-Cesar son Cousin, à titre de Président, (*y*) & se rendit

(w) Joseph. *Antt.* XIV. 12.
(x) Dion Cass. XLVII. p. 342. Hirtius. Appian. *de B. C.* III. & IV.
(y) Hirtius. Plut. *in Cesare.* Dion Cassius XLII.
(z) Appian. II. p. 485. Plut. *in Cesare.*
(a) Sueton. *in J. Cesare*, c. 37.

dit ensuite en diligence dans le Nord. Dès qu'il eut joint l'ennemi, (z) sans lui donner le temps de se reconnoître, & sans prendre lui-même celui de se reposer; il l'attaqua, & remporta une victoire complette, dont il donna la nouvelle à un de ses amis dans ces trois mots, *Veni, vidi, vici*; *Je suis venu*; *j'ai vu*; *j'ai vaincu*. Il trouva qu'ils exprimoient si bien la rapidité de cette expedition; qu'à son Triomphe, (a) il les fit graver sur une plaque de cuivre, qu'il fit porter devant lui dans cette solemnité. Cette victoire ayant été gagnée (b) près de l'endroit où Triarius avoit été défait par Mithridate, effaça en quelque manière cette tâche & repara l'honneur des Armes Romaines.

An. 47. avant J. C. HYRCAN II. 17.

Après cela (c) Pharnaces ayant perdu toutes ses conquêtes, (d) se retira à Sinope, avec un Corps de Cavalerie de mille hommes, qui étoit tout ce qui lui restoit de son Armée vaincuë. Il fit tuer les chevaux; & lui & les hommes s'embarquerent & passerent dans ses Etats du Bosphore. Mais (e) Asandre, qu'il y avoit laissé, avoit usurpé la Couronne en son absence; & ce Prince ne fut pas plûtôt débarqué, que (f) l'Usurpateur s'assura de sa personne; le fit mourir; & se maintint ainsi dans son Usurpation.

Cesar

(b) DION CASS. XLII. p. 207. APPIAN. *in Mithridat.*

(c) HIRTIUS & DION CASS. XLII. PLUT. *in Cæsare.*

(d) APPIAN. *in Mithrid.* p. 254.

(e) DION CASS. XLII.

(f) DION CASS. & APPIAN. ibid.

An. 47. avant J.C. Hyrcan II. 17.

Cesar (g) pour recompenser les services de Mithridate le Pergamenien, lui donna ce Royaume ; & le fit en même temps un des Tetrarques de la Galatie. (h) Sa naissance du côté de sa mere lui donnoit droit à cette dernière Dignité ; car elle étoit descenduë d'un de ces Tetrarques ; & il avoit quelques prétensions sur la première, du côté de son Pere ; (i) car il passoit pour fils de Mithridate, dont sa Mere avoit été concubine, après la mort de son mari Menedeme de Pergame ; & ce Prince l'avoit élevé, & lui avoit donné son nom. Mais Cesar, en lui donnant le Royaume du Bosphore, ne lui fit présent que d'un vain titre. Car Asandre en étoit en possession ; & pour l'en chasser il fallut entrer dans une guerre où Mithridate (k) perit à la fin, dans une bataille qu'il perdit avec la vie. Asandre après cela demeura paisible possesseur de ce Royaume ; les Romains ayant trop d'affaires chez eux pour songer à lui.

Cesar mit ordre à tout dans le Pont, dans la Cappadoce, & dans le reste de l'Asie Mineure ; & ensuite, (l) en passant par la Grèce, il revint à Rome, où il fut encore choisi Dictateur pour l'année suivante.

(m) Antipater, qui avoit accompagné Cesar en Syrie, & ne l'avoit quitté que lorsqu'il sortit de cette Province, prit congé de lui sur la frontière, & revint en Judée. Il y

(g) HIRTIUS. APPIAN. *in Mithrid.* p. 254. STRABO XIII. p. 625.
(h) STRABO ibid.
(i) HIRTIUS.
(k) STRABO XIII. p. 625.

y fit bien-tôt après une eſpece de ronde, dans laquelle il rétablit par tout le Gouvernement Civil ſous Hyrcan, ſur le pié du Decret de Ceſar, & tel qu'il avoit été avant le changement que Gabinius y avoit fait. Il fit donner (n) le Gouvernement de Jeruſalem à Phaſaël ſon fils aîné ; & celui de la Galilée à Herode, le ſecond, qui avoit alors vingt-cinq ans. Joſephe dans les exemplaires imprimez, ne lui en donne que quinze: mais cet âge ne convient ni à la Charge dont on le voit revêtu, ni aux actions qu'on lui voit faire auſſi-tôt qu'il en eſt en poſſeſſion; &, outre cela, ceci ne s'accorde pas avec ce qu'il en dit ailleurs. Car, en parlant de la maladie dont mourut Herode, quarante-quatre ans après, il dit, qu'elle commença (o) lorſqu'il avoit à peu-près ſoixante & dix ans. Mais, s'il étoit vrai, qu'il n'en eut eu que quinze quand on lui donna ce Gouvernement il ne pouvoit en avoir tout au plus que ſoixante quand cette maladie commença. Il y a donc beaucoup d'apparence, que quelque Copiſte aura mis les lettres numerales (ιε) qui font quinze, au lieu de (κε) celles qui font vingt-cinq ; & que c'eſt de là qu'eſt venuë la faute qui ſe trouve dans l'Imprimé.

An. 47. avant J. C. Hyrcan II. 17.

Herode qui étoit naturellement fort vif, & qui ſe trouvoit alors dans la vigueur de la jeuneſſe, ne fut pas plûtôt dans ſon Gouverne-

(l) Plut. *in Caesare.* Dion Cass. XLII.
(m) Joseph. *Antt.* XIV. 16. *& de B. J.* I. 8.
(n) Joseph. XIV. 17.
(o) Joseph. *Antt.* XVII. 8.

An. 47. avant J. C. HYRCAN II. 17.

vernement qu'il songea à s'y signaler, en délivrant le Païs d'une bande de brigands qui incommodoient extrêmement la Galilée, & le quartier de la Célé-Syrie qui étoit dans le voisinage. Il prit Hezechias leur Chef, avec plusieurs autres de ces voleurs, & les fit tous mourir. Cette belle & vigoureuse action lui aquit une grande réputation dans tous ces quartiers-là; & le fit connoître par un fort bel endroit à Sextus-Cesar le Président de la Province. Mais les envieux de la prosperité d'Antipater & de son agrandissement, en firent un crime à Herode; & sous prétexte qu'il avoit fait mourir ces gens-là sans observer les formalitez ordinaires de la Justice, ils l'accuserent devant Hyrcan, & solliciterent si puissamment contre lui qu'ils obtinrent, qu'il seroit cité à comparoître devant le Sanedrin pour rendre raison de sa conduite à cet égard. Il y comparut habillé de pourpre & environné de ses Gardes; & les intimida si fort par là, qu'aucun du Sanedrin n'osoit ouvrir la bouche pour parler contre lui. Saméas fut le seul qui eut assez d'integrité & de courage pour ne rien craindre en faisant son devoir. Il se leva voyant que personne ne parloit; & blâma l'audace d'Herode de se présenter avec un habit qui ne convenoit nullement à un accusé; & sa violence, d'amener dans une Cour Souveraine de gens armez, comme s'il vouloit rendre l'administration de la Justice plus dangereuse aux Juges qu'au prévenu. Il se déchaîna ensuite contre Hyrcan, & contre le Sane-

(p) JOSEPH. *Antt.* XIV. 17. *& de B. J.* I. 8.

Sanedrin même devant qui il parloit; *leur reprocha leur lâcheté de souffrir une pareille insolence; & leur prophetiza qu'un jour viendroit que cet Herode qu'ils épargnoient ne les épargneroit pas, & qu'il serviroit d'instrument à la Justice Divine pour les punir. Cela arriva effectivement dans la suite : car quand Herode fut parvenu à la Royauté, il fit mourir Hyrcan lui-même & tous les Membres de cette compagnie, excepté ce Saméas & son maître Pollion; comme on le verra dans la suite.

An. 47. avant J.C. HYRCAN, II. 17.

Malgré cette vigoureuse representation, Hyrcan employa tout son credit à faire absoudre Herode; en partie par affection pour la personne de ce jeune homme, & en partie par ménagement pour Sextus-Cesar qui écrivit en sa faveur une Lettre menaçante. Le discours de Saméas avoit fait une si forte impression sur la plus grande partie des Membres du Sanedrin qu'ils vouloient le condamner; & que pour empêcher la Sentence, qui, dans l'agitation où étoient alors les esprits, auroit assurement été contre lui, Hyrcan se trouva obligé d'ajourner la Cour au lendemain, & de donner avis à Herode de se retirer. Il le fit aussi-tôt, & s'en alla à Damas, où il se mit sous la protection de Sextus-Cesar qu'il y trouva : & avec cet appui il se moqua du Sanedrin, & leur fit savoir de là qu'il ne comparoîtroit plus devant eux. On fut fort choqué de cette insolence; mais tout ce qu'on put faire fut de se plaindre d'Hyrcan, qui l'avoit ainsi laissé échaper.

Herode (*q*) gagna si bien la faveur de Sextus

(q) JOSEPH. ibid.

An. 46. avant J. C. HYRCAN II. 18.

tus, qu'en consideration d'une somme d'argent dont il lui fit present, il obtint de lui le Gouvernement de la Célé-Syrie. Il ne se vit pas plûtôt revêtu de ce Caractère, qu'il leva une Armée & entra dans la Judée, pour se vanger d'Hyrcan & du Sanedrin. Il ne se proposoit pas moins que la déposition de l'un & l'extirpation de l'autre, à cause de l'affront qu'il lui avoit fait dans l'affaire du procès intenté contre lui. Mais Antipater & Phasaël arrêterent pour le coup sa colere, & lui firent abandonner son dessein.

Scipion & Caton, (r) à la tête des restes du parti de Pompée en Afrique, s'étoient rendus maîtres avec l'assistance du Roi Juba, de toute cette Province, & avoient assemblé assez de troupes pour s'étendre davantage. Cesar, vers la fin de l'année précedente y étoit passé pour les reduire; & y ayant fait venir des troupes de tous côtez, vers le milieu de Janvier de cette année & il se mit à leur tête, & marcha droit à l'ennemi. La bataille ne se donna qu'au commencement du mois de Février. Le parti de Pompée y fut entièrement défait. Caton se tua lui-même peu de temps après à Utique. Scipion, Juba, Petreiüs, & les autres Chefs, perirent dans la fuite; & Cesar, après avoir donné ses ordres dans la Province, retourna à Rome, & emmena avec lui Juba, le fils du Roi Juba, qui n'étoit encore alors qu'un jeune garçon; (s) & il tint à son Triom-

(r) HIRTIUS *de B. Africano.* PLUT. *in Cæsare.* DION. CASS. XLIII. (s) PLUT. ibid.
(t) Vide VOSSIUM *de Hist. Gra.* II. 4.
(u) APPIAN. *de B. Punic. in fine.*

Triomphe la place de son Pere. Sa captivité lui procura l'avantage d'être élevé à la Romaine; (t) & il devint un des plus savans hommes de son Siècle; & se fit par là si fort estimer d'Auguste qu'il lui donna le Royaume de la Getulie en Afrique, & le maria avec Cléopatre-Selene, fille de la Reine Cléopatre & de Marc-Antoine. De tous ses Ouvrages le plus excellent étoit son Histoire Romaine, qu'il avoit écrite en Grec. Les Anciens la citent souvent avec éloge; mais elle est entièrement perduë, aussi bien que tout le reste de ce qu'il avoit fait. Il y avoit un de ces Ouvrages qui nous auroit été d'un grand secours dans cette Histoire, s'il fût parvenu jusqu'à nous; c'est celui qui traitoit de l'Assyrie, car il étoit presque tout tiré de Berose.

An. 46. avant J. C. HYRCAN II. 18.

Pour revenir à Cesar, avant de quitter l'Afrique, (u) il donna ordre de rebâtir Carthage; & il donna dans le cours de cette même année un ordre pareil pour Corinthe. Ainsi ces deux Villes fameuses qui avoient été détruites en même-temps, furent rebâties aussi en même-temps, justement au bout de cent ans. Deux ans après, (w) on y envoya pour habitans deux Colonies Romaines. C'est de cette Colonie de Corinthe qu'étoient descendus les Corinthiens, à qui St. Paul écrit ses deux deux Epitres.

Cecilius Bassus (x) causa dans ce temps-là de

(w) DION CASS. XLIII. STRABO XVII. p. 833. PAUSAN. *in Eliacis initio. & in Cor. initio.* SOLINUS c. 27.

(x) DION CASS. XLVII. LIBO *apud* APPIAN. *de B. Civ.* II. p. 576. *Epit.* LIVII CXIV. JOSEPH. *Antt.* XIV. 17. *& de B. J.* I 8.

An. 46. avant J. C. HYRCAN II. 18.

de grands desordres en Syrie. C'étoit un Chevalier Romain, qui avoit été à la bataille de Pharsale dans l'Armée de Pompée. Après la défaite, il s'étoit retiré à Tyr, où déguisé en Marchand il avoit ménagé si adroitement ses affaires, qu'il s'étoit associé un assez grand nombre de gens du même parti, & avoit débauché sous main quantité des Soldats Romains qui y étoient en Garnison. Sextus-Cesar découvrit à la fin quelque chose de ses intrigues; & le fit citer à comparoître devant lui pour l'examiner. Il prétendit qu'il alloit servir sous Mithridate le Pergamenien, qui levoit alors des troupes pour aller faire la conquête du Royaume du Bosphore que Cesar lui avoit donné, & que tous les préparatifs qu'il avoit faits étoient pour cette expedition. Sextus, ébloui par ses raisons, le relâcha comme innocent. Il continua ses menées; & quand il eut engagé dans ses interêts un nombre suffisant de conjurez, il se saisit de la Ville de Tyr: fit courir le bruit que Cesar avoit été battu & tué en Afrique; & que là-dessus on l'avoit nommé Gouverneur de la Syrie; il prit le titre de Président de cette Province; & par le moyen de ce faux exposé, il grossit ses forces jusques à en composer une Armée, à la tête de laquelle il marcha contre Sextus-Cesar. Mais il fut battu, & obligé de retourner à Tyr; où il fut long-temps à se rétablir des blessures qu'il avoit reçues dans le combat.

N'étant donc pas en état d'agir alors contre Sextus à force ouverte, il travailla à le perdre par trahison; & il y réussit à la fin. Car comme Sextus étoit un jeune homme qui donnoit beaucoup dans les plaisirs, & qui se faisoit

foit toûjours accompagner par ſes troupes dans tous les lieux où la galanterie le menoit; ſon Armée commença à trouver fort mauvais le manége haraſſant qu'il lui faiſoit faire pour ſon plaiſir. Baſſus qui étoit fort bien ſervi par ſes eſpions, eut avis de ce mécontentement des troupes. Il les fit porter par ſes émiſſaires à le tuer. Ils le firent; & auſſi-tôt après ſe déclarerent pour Baſſus; & le joignirent, à la reſerve d'un petit nombre, qui déteſtant cet aſſaſſinat, ſe ſéparerent du gros de l'armée, & ſe retirerent dans la Cilicie.

An. 46. avant J.C. HYRCAN II. 18.

Baſſus ſe rendit maître d'Apamée, la fortifia, & y établit ſa réſidence. Delà il donnoit ſes ordres comme Gouverneur de la Province.

Mais (y) Antiſtius Vetus s'étant mis à la tête de ceux qui s'étoient retirez dans la Cilicie, & ayant attiré quantité d'autres perſonnes du parti de Ceſar dans ce Païs-là, rentra avec eux dans la Syrie. Les fils d'Antipater le joignirent & lui amenerent des troupes de Judée, que leur Pere lui envoioit. D'autres vinrent auſſi d'ailleurs; les uns pour vanger la mort de Sextus, par pure générofité; les autres par politique, pour faire leur cour au Dictateur. Enfin il ſe trouva aſſez fort en peu de temps, pour renfermer Baſſus dans Apamée, & pour l'y aſſièger. Mais comme Baſſus étoit homme de cœur, & entendoit bien le métier de la guerre, il ſe défendit ſi bien qu'Antiſtius ne le put pas réduire; & ſe trouva obligé, vers la fin de l'année, de lever le ſiège, & de ſuſpendre les hoſtilitez juſques à ce qu'il eût plus de troupes & de meilleurs pré-

(y) DION CASSIUS & JOSEPHUS ibid.

An. 46. avant J.C. HYRCAN II. 18.

préparatifs, qu'il ne lui avoit été possible d'en faire, dans la précipitation avec laquelle il avoit pris le Commandement.

Cesar à son retour d'Afrique entreprit la reformation du Calendrier Romain; il y (z) réussit très-bien, par son *année Julienne*, dont tout le monde s'est servi depuis. Comme il étoit (a) Souverain Pontife c'étoit une affaire de son ressort, & il avoit eu cette Charge long-temps avant la Dictature & le Consulat. Cette réformation étoit devenuë très-nécessaires; car le Calendrier dont on s'étoit servi jusqu'alors étoit si mauvais, que le commencement de Janvier se trouvoit alors vers la St. Michel, c'est-à-dire trois mois plûtôt qu'il ne devoit être. Par-là toutes leurs Fêtes & leurs Solemnitez avoient changé de saison; ce qui causoit des inconveniens assez considerables.

L'ancienne année dont les Romains s'étoient servis jusques-là, étoit composée de douze mois Lunaires. Mais, comme il s'en faut onze jours que douze mois Lunaires ne fassent une année Solaire; c'étoit au Souverain Pontife & à son College à faire les intercalations nécessaires pour ajuster ces deux années, de manière qu'elles s'écartassent aussi peu qu'il se pouvoit l'une de l'autre.

La méthode dont ils se servoient ordinairement étoit; d'ajouter tous les deux ans, à l'année un petit mois, qui étoit alternativement

(z) PLUT. *in Cæsare.* DION CASS. XLIII. p. 227. SUET. *in J. Cæsare* c. 40. PLIN. XVIII. 25. CENSORINUS *de die Natali.* c. 8. MACROB. *Saturnal.* I. 14. AMMIANUS MARC. XXVI. 1. *Videas etiam* SCALIGERUM, PETAVIUM

ment de 22 & de 23. jours. Ce court mois s'appelloit Merkedinus; & l'endroit où on l'inseroit étoit entre le 23. & le 24. de Février. Mais les Pontifes, à qui il appartenoit de faire ces intercalations, s'en aquitoient fort négligeament; & en mettoient quelquefois sans nécessité; ou négligeoient d'en mettre quand ils auroient du le faire: sans autre regle que leur fantaisie, selon qu'ils vouloient ou allonger ou abbreger le temps de la Magistrature de ceux qui se trouvoient en Charge pour un an. An. 45. avant J. C. Hyrcan II. 18.

Ce desordre causoit une grande confusion dans la vie Civile, aussi bien que dans l'Astronomie. Ce fut pour remedier à l'un & à l'autre, que Cesar trouva cette reformation nécessaire. La manière dont il l'executa y remedia effectivement pour l'avenir. Car il forma une espece d'année fixe & invariable, où la fantaisie ne pouvoit rien ajoûter ou diminuer, comme elle faisoit auparavant. Voici comment on s'y prit.

Premièrement il abolit l'année Lunaire, faite de douze mois Lunaires, ou de CCCLV. jours, dont on s'étoit servi jusques-là à Rome; & mit la Solaire à sa place, qui est le temps que le Soleil met à revenir au même point du Zodiaque. 2. Sur les meilleures observations de ce temps là, il donna à cette revolution 31. CCCLXV. jours & six heures; & fit de ce temps-là

TAVIUM, CALVISIUM, *aliosque Chronologos & Astronomos hac de re.*

(a) Car c'étoit à ce College des Pontifes, à la tête duquel se trouvoit Cesar en qualité de Souverain Pontifie, qu'il apartenoit de faire ces intercalations; & de regler tout ce qui regardoit l'année & les Fêtes.

An. 46. avant J. C. HYRCAN II. 18. là son année Solaire. 3. Il partagea ces CCCLXV. jours en douze mois politiques, ou artificiels, au lieu des mois Lunaires & naturels qu'on avoit eus jusques-là. Ses nouveaux mois furent les uns de trente & un jours, les autres de trente, & un de 28. seulement. 4. Des six heures, que l'année Solaire a de plus que CCCLXV. jours, il fit un jour, dont au bout de quatre ans il augmentoit l'année suivante vers le commencement; de sorte que chaque cinquième année étoit de CCCLXVI. jours; & c'est ce que nous appellons l'année Bissextiie, qui revient de quatre ans en quatre ans. 5. L'insertion de ce jour fut mise au même endroit que se faisoit auparavant l'intercalation du mois Merkedinus, entre le 23. & le 24. de Février. Et, comme le jour après lequel on le mettoit s'appelloit parmi les Romains (*b*) *sextus Kalendarum*, c'est à-dire *le sixième avant les Calendes*, le nouveau jour qu'on ajoûtoit cette année extraordinairement devenant le véritable sixième, on l'appelloit par distinction *bis sextus*, ou *le second sixième*; & de là vient que les années qui l'ont, s'appellent encore aujourdhui *Bissextiles*. Mais pour nous, notre manière de nommer les jours du mois étant toute differente de celle des Romains; nous continuons à compter & au lieu de nommer, com-

(b) La manière ordinaire de le nommer est, *Sextus Kalendas*, c'est-à-dire, *Sextus ante Kalendas*.

(bb) Autrefois l'année Romaine n'avoit que dix mois; & elle commençoit au premier de Mars. De là vient que le mois de Juillet s'appelloit alors *Quintilis*; celui d'Août *Sextilis*; parce qu'alors ils étoient l'un le *Cinquième* & l'autre le *Sixième*. Et par la même raison les mois de *Septembre*, d'*Octobre*, de *Novembre*, & de *Decembre*, marquent encore

comme le il faudroit si on vouloit imiter les Romains, le second vingt & troisième, nous l'appellons naturellement le 24. du mois, & nous allons ainsi jusqu'à vingt neuf qui est le nombre des jours qu'a ce mois aux années Bissextiles. 6. Il fixa le commencement de son année au premier de Janvier qu'on appelloit (bb) *les Calendes:* & c'étoit le jour que tous les Magistrats entroient en Charge. 7. Il mit ce premier de Janvier au point du Solstice d'hiver : mais aujourdhui parmi nous qui conservons le vieux style, parce que l'année Julienne qui est ce vieux style, a onze minutes de plus que la naturelle, le premier de Janvier ne vient que plusieurs jours après ce Solstice. Car l'année naturelle, ou la véritable année Solaire, suivant les observations les plus exactes des Astronomes, n'est que de CCCLXV. jours, cinq heures, quarante-neuf minutes. Desorte que la Julienne qui est de CCCLXV. jours & six heures, a onze minutes de plus qu'il ne faut. Ces onze minutes, en cent-trente ans, font un jour. Delà vient que tous les CXXX. ans, le premier de Janvier passe d'un jour entier le point de l'année Naturelle, ou Solaire, auquel il avoit été placé par Jules-Cesar; & c'est le seul défaut qu'ait ce Calendrier.

An. 46. avant J.C. HYRCAN II. 18.

(d) Le Pape Gregoire XIII. veulut corriger

core par leurs noms, qu'ils étoient les 7. 8. 9. & dixième de cette ancienne année Romaine. Ce fut Numa qui la fit de douze, en ajoutant *Janvier* & *Fevrier*. Mais cela ne changea rien aux anciens noms des autres mois.

(c) CENSORINUS.

(d) SPONDANI *Annales sub anno* 1582. §. 14, 15. &c. *Videas etiam* PETAVIUM, CALVISIUM, BEVERIGIUM, STRAUCIUM, *aliosque Chronologos.*

An. 46. avant J. C. HYRCAN II. 18.

ger ce défaut l'an 1582. par un nouveau Calendrier, qui à cause de lui porte le nom de Gregorien; dans lequel, dans le cours de quatre-cens ans, on omet trois Bissextiles, de manière que de ces CCCC. ans, chacune des trois premières centièmes, qui naturellement devoit être Bissextile, selon la constitution uniforme du Calendrier, ne l'est pas; & qu'il n'y a que la quatrième de ces centièmes qui l'est. Cela raccommode beaucoup l'erreur du Calendrier Julien; mais cela ne rajuste pourtant pas tout-à-fait les choses. Aussi cette réformation n'a-t-elle pas été assez approuvée pour être reçuë par tout. Tous les Etats, par exemple, du Roi de la Grande Bretagne, & quelques autres encore, ont retenu l'ancien Calendrier Julien comme le meilleur. On appelle la manière ancienne, ou Julienne, le vieux stile; & la nouvelle ou la Gregorienne, le nouveau.

8. Cesar, avant de commencer la nouvelle année qu'il introduisoit, pour ramener les saisons au point où elles devoient être, outre le mois de Merkedinus, qu'on intercaloit en Février, ajoûta à l'année à laquelle cette Histoire est parvenuë deux autres mois, qu'il mit entre Novembre & Decembre. Desorte qu'elle fut de CCCCXLV. jours; CCCLV. pour l'année Romaine ordinaire; XXIII. pour le mois intercalaire de Merkedinus; & LXVII. pour les deux autres qu'il ajouta entre Novembre & Decembre. Tout cela mis ensemble fit de cette année la plus longue qu'on eût

(c) SUET. *in Aug.* 31. PLIN. XVIII. 25. SOLIN. C. I. MACROB. *Saturn.* I. 14. *Vid. etiam* SALM. *Plin. Ex-*

eût jamais euë à Rome. Et, comme cela dérangea bien des choses, on l'appella l'année de confusion. An. 46. avant J. C. HYRCAN II. 18.

Cesar se servit pour regler tout de cette manière, du secours de Sosigenes, Astronome d'Alexandrie, pour les calculs d'Astronomie, qui en faisoient le fondement; & de celui de de Flavius, Scribe de profession, pour en former un Calendrier à la Romaine, où les jours des mois fussent distinguez en Calendes, en Ides, & en Nones; & les Fêtes & les autres solemnitez, fixées aux jours particuliers où elles se devoient observer.

Mais Cesar ayant été assassiné peu de temps après, les Pontifes qui lui succederent, faute d'entendre sa méthode; au lieu de (e) mettre l'interçalation du bissextile au bout de quatre ans, & au commencement du cinquième, la mirent au bout de trois, au commencement du quatrième: & cela se fit trente six ans durant; de sorte qu'au bout de ce temps-là, il se trouva qu'il y avoit eu douze années bissextiles au lieu de neuf qu'il falloit; & l'on ne s'apperçut qu'alors de l'erreur. Auguste, pour rajuster tout, ordonna que, pendant les douze années suivantes, il n'y auroit aucun bissextile; ce qui éclipsa les trois jours de trop qu'on avoit déja pris: & depuis ce temps-là les choses ont toûjours continué, sans aucune alteration, sur le pié où Jules-Cesar les avoit réglées, jusques au changement qu'y a fait le Pape Gregoire XIII. dont j'ai déja parlé.

Aux Calendes de Janvier, Cesar (f) entra

Exercit. in Sol. c. 1. (f) CENSOR. *de die Nat.* 8.

An. 45. avant J.C. HYRCAN II. 19.

tra dans son quatrième Consulat; & ce fut alors que commença la premiere année Juliene de la réformation qu'il y avoit faite l'année précedente. (g) Il passa en Espagne; & à la fameuse bataille de Munda, il défit les restes du Parti de Pompée. Cneius, l'aîné des fils de Pompée, y fut tué, avec Labienus, & Atius Varus les deux meilleures têtes du Parti. Il remit la tranquillité dans cette Province, & revint à Rome au mois d'Octobre.

Après cette victoire complette, regardant la guerre civile comme finie; (h) pour rassurer les esprits, & ramener ceux qui pouvoient encore être prévenus contre lui, (h) il fit proclamer une amnistie, ou un pardon général, de tout ce qui s'étoit fait contre lui jusqu'alors. On le fit après cela (i) Dictateur perpetuel; & on (k) lui decerna beaucoup d'autres honneurs & de charges, qui lui mettoient entre les mains toute l'Autorité de l'Etat; de sorte qu'il ne lui manquoit que le titre de Souverain de l'Empire, car il étoit en effet maître absolu de tout.

Cependant la guerre continuoit en Syrie: (l) car Statius Murcus, que Cesar envoya pour succeder à Sextus dans la Charge de Président, dès qu'il y fut arrivé, joignit Antistius, avec trois Légions qu'il avoit amenées; & ils recom-

(g) PLUT. *in Cæs.* DION CASS. XLIII. HIRTIUS *de B. Hispan.* LUCANUS &c.
(h) VELLEIUS PATERC. II. c. 56.
(i) *Epit.* LIVII CXVI. PLUT. *in Cæs.*
(k) PLUT. ibid. DION CASS. XLIII.
(l) JOSEPH. *Antt.* XIV. 17. *de B. J.* I. 8. APPIAN. *de B. Civ.* III. & IV. VELLEIUS PATERC. II. 69.

commencerent à assièger Bassus dans Apamée. Pendant ce siège (*m*) les deux partis sollicitoient les secours des Princes & des Villes voisines. Alcaudonius Roi d'Arabie, que les uns & les autres avoient tâché de mettre dans leurs interêts, (*n*) vint avec toutes ses troupes ; & se postant entre la Ville & le Camp des assiègeans, qui couvroit le siège ; il mit son secours à l'enchere entre les deux partis. Bassus l'emporta : Et (*o*) Pacore étant arrivé en même temps à son secours avec une armée de Parthes, il obligea une seconde fois les Césariens à lever le siège.

An. 45. avant J.C. HYRCAN II. 19.

Cesar entra le premier jour de l'année suivante dans son V. & dernier Consulat. (*p*) A la requête d'Hyrcan, & en consideration des services qu'il lui avoit rendus en Egypte & en Syrie, il lui permit de rebâtir les Murailles de Jerusalem, que Pompée avoit fait abbatre. Il se fit un Decret pour cela à Rome, qui ne fut pas plûtôt apporté à Jerusalem, qu'Antipater commença à y faire travailler ; & la Ville fut bien-tôt fortifiée, comme elle l'étoit avant la démolition. Josephe dit que cela se fit sous le cinquième Consulat de Cesar. A peu près dans le même temps (*q*) le Senat ordonna, pour faire honneur à ce Prince, que le mois qui avoit été appellé jusques-là *Quintilis*, seroit desormais nommé *Julius* à cause de lui. C'est nôtre *Juillet*.

An. 44. avant J.C. HYRCAN II. 20.

Ce-

(m) STRABO XVI. p. 752.
(n) DION CASS. XLVII. STRABO ibid.
(o) DION CASS. ibid. CIC. *ad Att.* XIV. 9.
(p) JOSEPH. *Antt.* XIV. 17.
(q) DION CASS. XLIV. APPIAN. *de B. Civ.* II. MACROB. *Saturn.* I. 12. CENSOR. *de die Natali*, c. 9.

An. 44. avant J. C. HYRCAN II. 20.

Cesar avoit Marc-Antoine pour Collegue dans le Consulat. (r) Mais dans le dessein qu'il avoit formé de faire la guerre aux Parthes, afin de vanger la mort de Crassus & des Romains tuez à la bataille de Carres, il se démit du Consulat; & (s) mit à sa place P. Cornelius Dolabella, jeune homme de vingt-cinq ans, (t) qui avoit épousé Julia fille de Ciceron. Tout étoit prêt pour cette expedition, quand, aux Ides de Mars, c'est-à-dire le 15. du mois, & quatre jours avant celui qu'il avoit fixé pour son départ, (u) il fut assassiné dans le Senat par une conspiration des Senateurs.

Ce fut une action des plus noires & des plus lâches; d'autant plus que les principaux acteurs, Marcus & Decimus Brutus, Cassius, Trebonius, & quelques autres, avoient les dernières obligations à Cesar. Cependant on la fit passer pour une action héroïque qui avoit délivré leur Païs d'un Tyran: & il y a encore des gens aujourdhui qui les en loüent. Mais la Justice Divine s'est déclarée visiblement contre ces Eloges. Car (w) elle poursuivit par une juste & remarquable vengeance tous ceux qui y avoient trempé; & les fit tous perir peu de temps après, de mort violente, & quelques-uns par leurs propres mains.

César étoit (x) assurément un grand homme; il avoit un génie superieur, beaucoup de sa-

(r) PLUT. *in Cæsare, Bruto, Cicerone, & Antonio.* DION CASS. XLIII. CIC. *in Philippicis.*

(s) APPIAN. *de B. Civ.* II. VELLEIUS PAT. II. 58. DION CASS. XLII. p. 200. XLIII. *in fine.*

(t) PLUT. *in Cicerone.*

(u) PLUT. *in Cæsare, Antonio, Bruto, & Cicerone.* DION CASS.

savoir & de politesse : entendoit parfaitement le métier de la guerre, & l'art du Gouvernement ; & il avoit toute l'application nécessaire pour se bien servir de l'un & de l'autre. Cependant on voit plusieurs de ses entreprises formées avec beaucoup de témérité ; c'est une preuve que le succès ne venoit que d'une Providence superieure, qui voulant qu'il fut l'instrument du grand Ouvrage qu'elle alloit faire, le conserva dans toutes sortes de dangers jusqu'à ce que cet Ouvrage fut achevé ; après quoi il fut traité comme une Verge qu'on jette au feu quand elle n'est plus nécessaire. L'Ouvrage étoit l'Ouvrage de Dieu ; mais, comme pour Cesar, ce n'étoit que la corruption de son cœur & son ambition qui le portoient à en être l'instrument ; il en eut la retribution qui étoit due aux motifs criminels qui le faisoient agir. Ayant, dans deux ou trois de ses projets éprouvé la protection de la Providence ; il s'embarqua dans plusieurs desseins très-dangereux, avec la confiance presomptueuse qui lui donnoit ce qu'il appelloit sa bonne Fortune ; & quoi qu'il n'eût pas d'autre raison d'en esperer de bons succès, il n'avoit jamais manqué de réussir. Car (y) de quarante batailles, ou actions considerables, où il se trouva, il n'y en eut que deux où le succès ne lui fût pas favorable ; celle de Pharos, où il

An. 44. avant J.C. HYRCAN II. 20.

CASS. XLIV. SUET. *in J. Cæsare.* c. 80, 81. &c. *Epit.* LIVII CXVI. L. FLORUS IV. 2. APPIAN. *de B. Civ.* II.

(w) PLUT. *in Cæsare.*

(x) PLIN. VII. 25. PLUT. *in Cæsare.*

(y) PLIN. ibid.

An. 44. avant J.C. Hyrcan II. 20.

il fallut qu'il se sauvât à la nage; & un autre à Dyrrachium. On compte que dans ces batailles il fit perir (y) onze cens quatre-vingt dix-mille hommes : ce qui fait voir qu'il fut dans la main de Dieu un terrible fleau pour punir la corruption du Siècle où il vivoit : & ainsi on le doit regarder comme la plus grande peste du Genre humain de son temps. Cependant ses actions ont rendu son nom glorieux, au jugement de la plûpart des hommes, qui ne considerent pas, que la véritable Gloire est duë à ceux qui font du bien au Genre humain, & non pas à ceux qui le détruisent.

La mort de Cesar (z) fut suivie d'une infinité de désordres & de confusions dans tout l'Empire Romain. Antoine qui se trouva Consul, (a) se mit à la tête du Parti de Cesar; & par une harangue qu'il fit à son enterrement, il émut si fort le Peuple contre les assassins, qu'ils furent tous obligez de sortir de Rome; & Antoine s'y vit le maître absolu du Gouvernement jusqu'à l'arrivée d'Octavius.

C'étoit (b) le fils de Caius Octavius & d'Atia fille de Julie sœur de J. Cesar, & le plus proche parent que laissât cet Empereur. Il (c) l'avoit adopté : & lui laissoit, par son Testament, les trois quarts de son bien; le reste étoit legué à deux autres de ses parents. Comme

(z) Plut. *in Cæsare, Antonio, Bruto, & Cicerone.* Dion Cass. XLIV. & XLV.

(a) Plut. & Dion Cass. ibid. Suet. *in J. Cæsare.* c. 83, 84. &c.

(b) Suet. *in Aug.* Dion Cass. XLV.

(c) Suet. *in J. Cæsare.* c. 83. Plut. *in Cicerone.*

(d) Plut. *in Ant. & Bruto.* Suet. *in Aug.* 8. *Epit.* Livii

me Cesar vouloit qu'il fit la Campagne contre les Parthes, il (*d*) lui avoit fait prendre les devans; & passer la Mer Adriatique pour commander les troupes destinées à cette expedition; qui y étoient déja & n'attendoient que la venuë de Cesar pour continuër leur route.

An. 44. avant J. C. HYRCAN II. 20.

Il y avoit déja (*e*) six mois qu'il s'étoit rendu à Apollonie quand son Oncle fut assassiné Sur le premier avis qu'il en eut, (*f*) il passa la Mer & vint à Brindes, où il fit déclarer son adoption; & se porta pour héritier de Cesar. en prenant le nom de Caius Julius-Cesar Octavianus, au lieu de celui de Caius Octavianus qu'il avoit porté jusques-là. Ce fut sous ce nouveau nom qu'il parut jusqu'à la bataille d'Actium, après laquelle on lui donna le titre d'Auguste, qui effaca si fort ses autres noms, que depuis ce temps-là on ne le connut plus que sous ce dernier.

Le nom de Cesar lui attira incontinent tous les Soldats, aussi bien que tous les autres qui avoient été du parti de son Oncle. Ainsi, en passant pour se rendre à Rome, il se trouva bien accompagné; & il venoit encore tous les jours sur la route une infinité de gens lui offrir leurs services. Il arriva (*g*) à Naples le premier jour de Mai. En approchant de Rome (*h*) il se trouva escorté par un nombre

LIVII CXVII.

(e) APPIAN. *de B. Civ.* III. p. 531.

(f) DION CASS. XLV. APPIAN. ibid. *Epit.* LIVII CXVII. JULIUS OBSEQ. *de Prodigiis.*

(g) CIC. *ad Att.* XIV. 10.

(h) APPIAN. ibid. VEDLEIUS PATERC. II. 59.

An. 44. avant J.C. Hyrcan II. 20.

bre prodigieux de Citoyens Romains qui étoient venus au devant de lui. Le lendemain, (*i*) avec un grand nombre de ses Amis, il se presenta devant le Tribunal de Caius Antonius, Préteur de la Ville & frere du Consul ; & déclara en sa présence, selon l'usage de Rome & les Loix, qu'il acceptoit l'adoption de son Oncle ; & fit enregîtrer sa déclaration dans les Actes publics de la Ville.

Après cela, il se porta pour Executeur du Testament, par lequel il étoit constitué Héritier ; & (*k*) se brouilla sur cet article avec Antoine, à l'occasion de quelque partie de la succession que celui-ci auroit bien voulu s'approprier. Mais la véritable cause de leur rupture vint, de ce que tous deux vouloient le pouvoir & le credit du défunt. Chacun d'eux employa tout pour y parvenir, à l'exclusion de l'autre ; mais à la fin le fils adopté l'emporta sur son concurrent, par la faveur du Peuple & des Soldats, dont le plus grand nombre s'attacha à lui. (*l*) Antoine obligé de sortir de Rome & de laisser Octavien maître du Senat & du Peuple, fut le coup d'essai qui fit voir la capacité de ce jeune homme qui n'étoit encore que (*m*) dans sa dixneuvième année ; car il falloit une conduite bien

(i) APPIAN. *de B. Civ.* III. p. 534.

(k) PLUT. *in Antonio, & Cic*[illegible]. DION CASS. XLV. APPIAN. ibid. *Epit.* LIV[illegible] CXVII.

(l) PLUTARCHUS, APPIANUS, & DION CASSIUS ibid.

(m) Il étoit né le neuvième avant les Calendes d'Octobre, c'est-à-dire le 23. de Septembre, de l'an 63. avant Jesus-Christ ; & par conséquent il n'avoit pas encore alors 19. ans complets. SUET. *in Aug.* A. GELLIUS XV. 7. DION CASS. LVI. p. 590.

bien adroite, & bien soutenuë, pour débusquer un homme qui avoit autant d'experience qu'en avoit Antoine dans les affaires & dans le métier de la guerre. An. 44 avant J.C. HYRCAN II. 20.

Antoine (*n*) voyant, qu'avec tous ses efforts, il ne pouvoit pas balancer le crédit d'Octavien à Rome & en Italie; s'en alla avec toutes les troupes dont il put disposer, dans la Gaule Cisalpine, dans le dessein d'enlever cette Province à Decimus Brutus, à qui le Senat venoit de l'accorder; & de la garder pour lui-même. Cette démarche fut suivie du siège & de la bataille de Mutine, aujourdhui Modene, dont il sera parlé sous l'année suivante.

Cependant (*o*) Q. Martius Crispus arrivant au secours de Murcus, avec trois Légions qu'il amena de Bithynie; on recommença pour la troisième fois le siège d'Apamée, & il fut continué jusqu'à ce que Cassius vint le terminer. Cesar, (*p*) peu de temps avant sa mort, avoit donné le Gouvernement de la Syrie à Cornificius; mais (*q*) dans la suite cette Province fut donnée par le Senat à Dolabella, qui fut mis dans le Consulat quand Cesar s'en démit; & (*r*) Cornificius fut envoyé

(n) PLUT. *in Anton.* & *Cicer.* CIC. *in Philipp.* DION CASS. XLV. L. FLOR. IV. 4. APPIAN. *de B. Civ.* III.

(o) APPIAN. *de B. Civ.* III. DION CASS. XLVII. p. 343.

(p) CIC. *ad Fam.* XII. 18. & 19.

(q) PLUT. *in Cicerone.* DION CASS. XLV. p. 277. APPIAN. p. 530, 531. & 550.

(r) APPIAN. *de B. Civ.* IV. p. 620. CIC. *ad Fam.* XII. 21.

An. 44. avant J. C. HYRCAN II. 20.

voyé en Afrique. (s) Mais Cassius se rendit en Syrie avant Dolabella, & s'en saisit par force; Brutus & lui voyant que le parti de Cesar étoit le plus fort en Italie, s'étoient retirez à Athenes, & y avoient resolu la guerre; & pour trouver de l'argent & des troupes Brutus s'étoit emparé de la Grèce & de la Macedoine; & Cassius de la Cilicie, de la Syrie & de l'Orient.

An. 43. avant J. C. HYRCAN II. 21.

Hirtius & Pansa les Consuls de l'année suivante, (t) entrerent en charge le premier de Janvier. Marc-Antoine fut déclaré ennemi du Public par le Senat, à cause de la guerre qu'il avoit faite à Decimus Brutus, qu'il assiègeoit dans Mutine. Les deux Consuls & Octavien furent envoyez pour faire lever ce siège. Il se donna une grande bataille où l'un des Consuls fut tué, & l'autre blessé à mort. Cependant, comme ils remporterent la victoire, Octavien en recueillit tous les fruits; car il se trouva seul maître du commandement de l'armée; & poussa Antoine si vivement, (u) qu'il l'obligea de passer les Alpes fort delabré, & reduit à un état pitoyable. Mais l'armée Romaine, que commandoit Lepidus dans la Gaule Transalpine, l'ayant reçu à bras ouverts, Octavien s'accommoda avec lui; & alors se forma le fameux nouveau Triumvirat par

(s) PLUT. *in Antonio & Bruto.* JOSEPH. *Antt.* XIV. 18. *& de B. J.* I. 9. APPIAN. III. & IV. DION CASS. XLVII. p. 339.

(t) L. FLORUS IV. 4. DION CASS. XLV. PLUT. *in Cicerone & Antonio.* CICERO *in Philippicis.* APPIANUS *de B. Civ.* III. p. 558, 559. &c.

(u) PLUT. *in Antonio & Cicerone.*

(w) PLUT. *in Cicerone & Antonio.* DION CASS. XLVI. AP-

par lequel l'Empire fut partagé entre ces trois Généraux. An. 43. avant J. C. HYRCAN II. 21.

Les proscriptions furent une des premières suites de ce funeste accord. Ils se sacrifierent l'un à l'autre quantité de Nobles Romains. Ciceron entr'autres, ce Prince de l'Eloquence Romaine, y perit par ordre d'Antoine.

Ce qui les porta le plus puissamment à faire cet accord, furent les préparatifs que faisoient Brutus & Cassius. Il étoit absolument nécessaire que le Parti des Cesariens, qu'on attaquoit, demeurât uni pour se défendre. Car ces deux Républicains ayant réussi à se rendre maîtres, l'un de la Grèce & de la Macédoine, & l'autre de la Cilicie, de la Syrie, & de la Palestine; ils avoient déja de puissantes armées. Brutus avoit (x) huit Légions en Macédoine; & Cassius en avoit (y) douze en Syrie: de sorte qu'en se joignant, ils alloient avoir une armée de vingt Légions.

En arrivant en Syrie, Cassius (z) avoit trouvé Murcus & Marcius Crispus au siège d'Apamée. Ils s'étoient d'abord déclarez pour lui avec toutes leurs troupes. Celles de Bassus l'avoient aussi obligé à en faire autant. La Ville avoit capitulé: & le siège fut ainsi terminé. Cassius se trouva avoir huit Légions, quand

APPIAN. *de B. Civ.* IV. *Epit.* LIVII CXX. L. FLOR. IV. 6.

(x) APP. ibid. p. 632.

(y) Car il eut trois Legions de Murcus, autant de Crispus; deux de Bassus; & quatre d'Allienus.

(z) CIC. *ad Fam.* XII. 11. 12. *in epistolis ad eum à Cassio missis.* APP. *de B. Civ.* III. p. 576. & IV. p. 623. D. CASS. XLVII. STRAB. XVI. p. 752, 753.

An. 43. avant J. C. Hyrcan II. 21.

quand il eut ces trois armées. La Syrie lui fut bien-tôt soumise; d'autant plus qu'il (a) s'y étoit aquis une grande réputation sous Crassus, lorsqu'après la défaite de Carres, il avoit sauvé le Païs que les Parthes auroient desolé sans lui. Murcus étant (b) fort zèlé pour le parti de Cassius, il lui continua le Gouvernement de la Syrie; & lui donna, outre cela, le commandement de sa Flotte. Mais pour Crispus & Bassus, qui ne se soucierent pas de s'embarquer dans cette guerre, ils eurent permission de se retirer.

Cassius (c) passa ensuite dans la Phénicie & dans la Judée. Il n'eut pas de peine à s'assurer de l'une & de l'autre. (d) Pendant qu'il y étoit, il passa par la Palestine quatre Légions que Cléopatre envoioit d'Egypte au secours de Dolabella. C'étoit Allienus un des Lieutenants de Dolabella qui les commandoit. Cassius les envelopa avec une armée une fois aussi nombreuse, & les engagea par là à prendre son parti; de sorte qu'il se vit une armée de douze Légions.

Pour l'entretenir, (e) il fut obligé de lever de grosses sommes sur la Province par voye de contribution. La Judée fut taxée pour sa part, à sept-cens Talens. Antipater toûjours attentif à tout ce qui pouvoit contribuer à la Paix & au bonheur de son Païs, eut soin de trouver promptement cette somme. Il se servit

(a) Dion Cass. XLVII. p. 339. & 343.
(b) Dion Cass. XLVII. p. 343.
(c) Joseph. *Ant.* XIV. 18. *& de B. J.* I. 9.
(d) Cic. *ad Fam.* XII. 11, & 12. Appian. III. p. 576. & IV. p. 623, 624.
(e) Joseph. *Ant.* XIV. 18. *& de B. J.* I. 9.

servit pour la lever des soins de Phasaël & d'Herode deux de ses fils; & de ceux de Malichus & de quelques autres, à qui il assigna à chacun leur département. Herode fut le premier qui apporta la sienne; ce qui le mit bien dans l'esprit de Cassius. Les Villes de Gophna, d'Emmaüs, de Lydde, de Thamna & quelques autres encore, n'ayant pas fourni à temps leur contingent; Cassius fit vendre tous les habitans à l'encan, pour lever la somme que ces Villes de Judée devoient fournir; & Malichus pensa payer de sa tête la négligence avec laquelle il s'étoit aquité de sa commission. Cassius l'auroit fait mourir, sans que pour le racheter, Hyrcan lui envoya cent Talens de sa propre bourse.

An. 43. avant J. C. HYRCAN II. 21.

Cependant (*f*) Dolabella après avoir aussi été long-temps occupé dans l'Asie Propre à lever des contributions, passa dans la Cilicie, & s'y rendit maître de Tarses. De là (*g*) il vint dans la Syrie. Il se flattoit de se faire reconnoître pour Gouverneur à Antioche; mais on lui en ferma les portes. Il fallut se contenter de Laodicée, où les habitans l'inviterent. Cassius & Murcus, sur les premiers avis qu'ils eurent de ces mouvemens, se rendirent en Syrie pour y mettre ordre; & laisserent le Gouvernement de la Célé-Syrie à Herode. (*i*) Cassius investit Laodicée par terre, pendant que Murcus la tenoit bloquée par Mer. Ils presse-

(f) DION CASS. XLVII. p. 344.
(g) DION CASS. ibid. *Lentulus in epist apud* CIC. *ad Fam.* XII. 14, & 15. *&* *Cassius* ibid epist 13.
(h) JOSEPH. ibid.
(i) DION CASS. ibid. APPIAN. *de B. Civ.* IV.

An. 43. avant J.C. HYRCAN II. 21.

pressèrent si fort la Place, qu'enfin elle fut prise; & Dolabella, & les autres Chefs de son parti, ne trouverent point d'autre moyen d'éviter de tomber entre leurs mains, que celui de se donner la mort. (*k*) Plusieurs se la donnerent eux-mêmes; quelques autres se firent tuer par leurs esclaves. Pour le reste, Cassius les incorpora dans ses Légions. Ainsi cette guerre fut bien-tôt terminée.

Pendant que ceci se passoit en Syrie, Malichus payoit d'une noire ingratitude les obligations qu'il avoit à Antipater en Judée. (*l*) Ces deux hommes avoient été pendant long-temps les plus fermes appuis d'Hyrcan contre Aristobule & ses enfans : & Malichus, après Antipater, étoit celui qui avoit le plus d'autorité sous le Gouvernement de ce Prince. C'étoit un homme rusé & intriguant; qui non content de se voir second favori, (*m*) vouloit être le premier; d'autant plus qu'il étoit ancien Juif, & que l'autre n'étoit qu'un Iduméen. Pour y réussir, il résolut de se défaire d'Antipater; comptant qu'après cela il se verroit infailliblement à la tête des affaires. Antipater fut averti de son lâche dessein, & songea à le parer. Mais Malichus le vint trouver; & à force de sermens, de protestations, & d'adresse, il persuada à Antipater & à ses fils, qu'il étoit innocent; & ils se reconcilierent. Antipater même le fit de si bonne foi, qu'il lui sauva la vie par son credit auprès de Murcus; qui, sur les avis qu'il reçut qu'il

(k) APP. ibid. p. 625.
(l) JOSEPH. *Antt.* XIV. 10.
(m) Idem XIV. 18. *& de B. J.* I. 9.

qu'il tramoit quelque chose, vouloit le faire mourir. Malgré cette nouvelle obligation, ce scelerat ne laissa pas de prendre le premier dessein que l'ambition lui avoit inspiré. (*n*) Il gagna l'échanson d'Hyrcan; & un jour qu'Antipater mangeoit chez ce Prince, il l'y fit empoisonner.

An. 43. avant J. C. HYRCAN II. 21.

Dès qu'Antipater fut mort, Malichus s'empara à main armée du Gouvernement de Jerusalem. Il tâchoit pourtant encore de faire croire à Phasaël & à Herode, qu'il n'avoit aucune part à cet empoisonnement. Herode non seulement ne l'en crut pas innocent, mais il vouloit tirer vangeance d'une si lâche traison par la force ouverte. Phasaël, pour éviter une guerre civile, modera cette ardeur. Il fut resolu qu'ils vangeroient la mort de leur Pere; mais que ce seroit par finesse, & sans employer la voye des armes. Ils agirent donc avec lui comme s'ils eussent été convaincus de son innocence. (*o*) Mais Herode ayant instruit secretement Cassius de la manière dont son Pere avoit été empoisonné, obtint de lui la permission de se vanger de l'Auteur de ce crime; & Cassius envoya ordre au Commandant de Tyr de le soutenir & de le servir dans son dessein.

Après la prise de Laodicée, tous les Princes & les Grands Seigneurs de Syrie & de Palestine, vinrent faire leurs complimens à Cassius & lui apporter des presens. Hyrcan, Malichus, & Herode s'y rendoient comme les autres. En approchant de Tyr, où ils devoient

(n) Idem XIV. 19. *& de B. J.* 9.
(o) JOSEPH. *Ant.* XIV. 20. *& de B. J.* I. 9.

An. 43. avant J.C. HYRCAN II. 21.

voient coucher, Herode invita toute la Compagnie à souper; & faisant prendre les devans à ses gens sous prétexte d'aller préparer le repas, il fit communiquer aux Officiers de la Garnison Romaine les ordres qu'il avoit reçus de Cassius pour eux. Aussi-tôt on détacha un parti, qui se jetta sur Malichus, en approchant de la Ville, & le tua. S'il eût pu entrer dans la Ville sans accident, son dessein étoit de faire évader un fils qu'il y avoit en Otage; de retourner en Judée; & de faire soulever le Païs contre les Romains; & pendant la confusion où les jettoient les guerres civiles, de se faire Roi de Judée. Mais Herode fut plus fin que lui, & renversa tous ses projets. C'est ce qui arrive assez souvent aux Politiques qui forment des projets criminels; tout rusez qu'ils sont, il s'en trouve d'autres encore plus fins qu'eux, & aussi peu scrupuleux, qui les prévienent & les font perir eux-mêmes.

An. 42. avant J.C. HYRCAN II. 22.

Cassius (*p*) ayant fait demander plusieurs fois du secours à Cléopatre; & cette Reine ayant toûjours refusé de lui en donner; il perdit enfin patience, quand il vit qu'elle envoyoit une Flotte aux Triumvirs: & il resolut de lui faire la guerre. Cesar l'avoit remise sur le Trône, après la guerre d'Alexandrie; & pour la forme seulement, lui avoit donné pour Associé son frere qui n'avoit alors qu'onze ans. Pendant sa minorité, elle avoit eu

(p) App. *de B. Civ.* IV. p. 624. & V. p. 675.

(q) Joseph. *Ant.* XV. 4. Porphyr. *in Gr.* Euseb. Scalig.

(r) Appian. ibid.

(s) Plut. *in Brut.* Appian. ibid.

eu toute l'autorité entre les mains; & cela avoit duré jusqu'à l'année qui précéde celle-ci. Mais alors, comme il avoit quinze ans, & qu'il étoit par conséquent en âge, selon la coûtume du Païs, de gouverner lui-même, & de prendre sa part de l'Autorité Royale; (q) elle l'empoisonna, & demeura seule Reine d'Egypte. Comme c'étoit à Cesar qu'elle avoit l'obligation de la Couronne, il y avoit de la générosité à elle, de refuser du secours à un homme qui l'avoit assassiné, quoi qu'elle s'attirât un redoutable ennemi sur les bras.

(r) Cassius étoit déja en marche pour la châtier, quand (s) des exprès de la part de Brutus, qui arriverent coup sur coup, lui firent rebrousser chemin pour l'aller joindre, & se défendre avec lui contre les Triumvirs, (t) qui avoient quarante Légions, dont ils avoient déja transporté huit en Grèce, & amenoient le reste pour l'accabler. Cassius (u) laissa une Légion à son Neveu, à qui il donna le Gouvernement de la Syrie à son absence; & alla avec tout le reste joindre Brutus. Ils se rencontrerent (w) près de Smyrne, dans l'Asie Propre. Comme ils étoient maîtres de tous les Païs qui sont depuis la Macédoine jusqu'à l'Euphrate, excepté la Lycie, & Rhodes; (x) ils trouverent, qu'il n'étoit pas à propos de laisser derrière eux sans le soumettre, deux Etats maritimes si puissants. Ainsi avant de marcher vers l'Occident, Brutus alla par terre contre

(t) APPIAN. *de B. Civ.* IV. p. 626.
(u) APPIAN. ibid.
(w) PLUT. *in Bruto.* DION CASS. XLVII. 345, 346.
(x) APPIAN. *de B. Civ.* IV. DION CASS. XLVII.

An. 42. avant J.C. Hyrcan II. 22.

contre la Lycie ; pendant que Cassius avec la Flotte alloit réduire Rhodes. Après s'être assurez de ces deux Etats, (y) ils se rejoignirent à Sardes ; & (z) allerent ensuite faire passer l'Hellespont à leur armée, (a) qui étoit de près de cent mille hommes. Octavien & Antoine (b) en avoient encore davantage.

Les deux armées ennemies se rencontrerent (c) à Philippes, en Macédoine ; c'est aux habitans de cette Ville que St. Paul a écrit l'Epitre que nous avons. Après un combat opiniâtre, les assassins de Cesar furent vaincus ; & par une juste retribution de la vengeance Divine, tous deux furent contraints de se donner la mort, & ce qui est fort remarquable, de la même épée dont-ils l'avoient tué. Cassius fut le premier, & Brutus le suivit de près.

Octavien retourna ensuite à Rome ; & Antoine passa en Asie, pour remettre l'ordre dans tout l'Orient. On trouve le détail de ces évenements dans les Vies d'Antoine & de Brutus écrites par Plutarque ; on le trouve encore dans Appien, dans Dion-Cassius & dans quelques autres. Mais comme ce n'est pas l'Histoire Romaine que j'écris, il me suffit d'en dire ce qui peut servir à éclaircir l'Histoire des Juifs qui est le véritable but de cet Ouvrage.

Dès que Cassius fut parti de Syrie, (d) la faction

(y) Plut. *in Bruto.* Dion Cass. ibid.

(z) Plut. *in Bruto & Antonio* Appian. ibid. Dion Cass. ibid.

(a) Appien. trouve 97. mille hommes, sans les corps qui les suivoient, pour les joindre. *de B. Civ.* IV. p. 640.

(b) Antoine dans la harangue qu'il fit aux Grecs d'Asie à Ephe-

faction de Malichus à Jerusalem prit les armes pour venger sa mort. Ils engagerent dans leur parti Hyrcan & Felix qui y commandoit les troupes Romaines. Pendant la confusion que causa cette prise d'armes à Jerusalem, un frere de Malichus s'empara de Massada & de quelques autres Châteaux de Judée, avec la permission d'Hyrcan. Herode étoit alors auprès de Fabius Gouverneur Romain de Damas, & y étoit retenu par une grande maladie. Phasaël se vit contraint de soutenir tout seul cet orage. Il le fit avec tout le succès qu'il pouvoit souhaiter. Car il chassa Felix & tout ce parti-là de Jerusalem. Quand Herode fut revenu les deux freres vinrent bientôt à bout de cette faction dans tout le reste du Païs ; & reprirent Massada, & les autres Places dont elle s'étoit emparée. Après cela ils reprocherent avec beaucoup de raison à Hyrcan son ingratitude, de favoriser une faction contre eux, lui qui devoit tout à l'assistance & au sage ministère de leur Pere Antipater. (e) Une alliance qui se fit alors entre Herode & Mariamne, petite-fille d'Hyrcan, cimenta leur reconciliation.

An. 42. avant J. C. Hyrcan II. 22.

Mais la paix qui en fut la suite ne dura pas long-temps. La faction opprimée reparut bientôt sous une autre forme. (f) Elle fit venir Anti-

à Ephese, dit qu'ils avoient vingt-huit Legions ; & que leur armée étoit de 170, mille hommes. APPIAN. *de B. Civ.* p. 674.

(c) PLUT. *in Bruto, & Antonio.* DION CASS. XLVII. APPIAN. *de B. Civ.* IV. L. FLOR. IV. 7. VELLEIUS PATERC. II. 70.

(d) JOSEPH. *Antt.* XIV. 20. *& de B. J.* I. 10.

(e) JOSEPH. *Antt.* XIV. 21. *& de B. J.* I. 10.

(f) JOSEPH. ibid.

An. 42. avant J. C. HYRCAN II. 22.

Antigone fils d'Aristobule ; & sous pretexte de le remettre sur le Trône de son Pere, elle excita de grands troubles dans la Judée. Depuis la mort d'Aristobule son Pere, & celle d'Alexandre son frere aîné, il avoit des prétensions à cette Couronne, que son Pere avoit portée. Il étoit soutenu de Marion Roi de Tyr, de Fabius Gouverneur de Damas, & de Ptolomée fils de Mennée, Prince de Chalcis. Le premier prit son parti, parce qu'il étoit ennemi personnel d'Herode. Le second y entra, pour de l'argent, & le troisième, parce qu'ils étoient alliez ; car il avoit épousé une sœur d'Antigone. Après l'empoisonnement d'Aristobule ; & qu'on eut tranché la tête à Alexandre, à Antioche ; dans le triste état où le reste de la Famille se trouvoit, ce Ptolomée fils de Mennée, (*g*) envoya Philippion son fils à Ascalon, où la veuve d'Aristobule s'étoit retirée avec ses enfans, les inviter à venir tous à Chalcis, & leur fit promettre de les y entretenir. L'amour avoit beaucoup de part à cette générosité ; car il en vouloit à une des filles, nommée Alexandria. Philippion en devint aussi amoureux, & l'épousa en chemin. Le pere le fit mourir, & la reprit pour lui. A cause de cette Alliance, il prenoit fort à cœur les interêts d'Antigone. (*h*) On lui mit une armée sur pié pour faire valoir ses prétensions. Mais à peine étoit-il entré en Judée, qu'Herode le défit entièrement ;

(g) JOSEPH. XIV. 13.
(h) JOSEPH. XIV. 21. *&* *de B. J.* I. 10.
(i) PLUT. *in Antonio.* DION CASS. XLVIII. APPIAN. *de. B. Civ.* V.

ment; reprit tout ce que Marion avoit pris en Galilée: & revint ensuite en Triomphe à Jerusalem.

An. 41. avant J.C. HYRCAN II. 24.

Antoine (*i*) étant passé en Asie, après la bataille de Philippes, pour y établir l'Autorité du Triumvirat, leva par tout de grosses taxes pour l'entretien des troupes, & pour fournir au luxe dans lequel il donna prodigieusement. Par tout où il passoit dans ce Païs-là, il avoit tous les matins à son lever dans son antichambre, une foule de Rois & de Princes d'Orient, ou d'Ambassadeurs qui venoient lui faire leur Cour. Plusieurs ammenoient même leurs femmes & leurs filles, qu'ils sacrifioient sans honte pour avancer leur fortune.

Entr'autres Ambassades, (*k*) il y en vint une composée de plusieurs des Principaux de la Nation Juive, qui accusoient Phasaël & Herode d'usurper le Gouvernement sur Hyrcan, & d'en disposer pour leurs interêts particuliers. Mais Herode, qui s'y trouva, eut assez de credit ou d'argent, pour empêcher qu'ils ne fussent écoutez. Car Antoine (*l*) ayant de grandes obligations à Antipater, dont il avoit reçu de grands services, lorsqu'il commandoit sous Gabinius en Judée, favorisoit ses enfans par reconnoissance; & Herode fut toûjours depuis fort en faveur auprès de lui. Peu de temps après, il vint à Antoine (*m*) une autre Ambassade de la part d'Hyrcan, pour demander qu'on fît rendre aux Juifs les terres & les Païs que Cassius leur avoit ôtez; & la liberté

(k) JOSEPH. XIV. 22. & de B. J. I. 10.
(l) JOSEPH. ibid.
(m) JOSEPH. ibid.

An. 41. avant J.C. HYRCAN II. 23.

liberté à ceux de cette Nation qu'il avoit fait vendre avec tant de barbarie & si peu de justice. On lui accorda l'un & l'autre.

Cléopatre Reine d'Egypte le vint trouver (*n*) à Tarses. Elle étoit accusée d'avoir favorisé le parti de Cassius. Les charmes de son corps & de son esprit allumerent dans le cœur d'Antoine un amour qui dura autant que sa vie ; & qui fut à la fin cause de sa ruine.

En arrivant (*o*) en Syrie, il déposa tous les Tyrans que Cassius y avoit établis, Car, en partant pour la guerre contre les Triumvirs, afin de lever de l'argent pour l'entretien de ses troupes dans cette expedition, (*p*) il avoit formé de presque tout ce Païs-là un certain nombre de Principautez qu'il avoit venduës à l'enchere; & c'étoit ainsi que Marion dont nous avons parlé, (*q*) étoit devenu Roi de Tyr.

A Daphné, près d'Antioche (*r*) il lui vint une seconde Ambassade de cent des principaux de la Nation Juive, apporter les mêmes plaintes que la premiére, contre les fils d'Antipater. Antoine les écouta cette fois; & demanda à Hyrcan, qui il croioit le plus propre à gouverner sous lui : Hyrcan ne balança point à se déclarer pour les deux freres, à l'un desquels il venoit tout nouvellement de donner sa petite-fille. Antoine déja assez porté pour eux

(n) PLUT. *in Antonio.* DION CASS. XLVIII. APPIAN. *de B. Civ.* V. JOSEPH. *Antt.* XIV. 23.

(o) APPIAN. *de B. Civ.* V. p. 675.

(p) JOSEPH. *de B. J.* I. 10.

(q) JOSEPH. ibid. & *Antt.* XIV. 21.

eux par les raisons qu'on a marquées, prit cette occasion de les faire tous deux Tétrarques, & de leur donner l'administration de toutes les affaires de la Judée. Il fit même arrêter quinze des Députez ; & vouloit les faire mourir, sans qu'Herode lui demanda leur pardon. Ils ne cesserent pas pourtant de solliciter encore contre lui ; & au lieu des cent premiers, quand (s) Antoine vint à Tyr, ils en envoyerent mille, porter les mêmes accusations contre les deux freres. Antoine les regardant comme des seditieux, & non pas comme des Députez, les fit charger par ses gardes ; il y en eut quelques-uns de tuez & plusieurs de blessez.

An. 41. avant J. C. HYRCAN II. 23.

Antoine se voyant épuisé d'argent, & n'ayant pas de quoi payer les troupes, (t) envoya toute sa Cavalerie à Palmyre, pour lui donner le pillage de cette Ville au lieu de paye. C'étoit une ancienne Ville de Syrie, qui avoit autrefois porté le nom de Tadmor. L'Ecriture Sainte (u) en parle sous ce nom ; & nous apprend que ce fut Salomon qui la fit bâtir dans le désert, après (w) qu'il eut fait la conquête du Royaume d'Hamath-Zoba, dans lequel elle étoit située. Quand les Grecs furent les maîtres de ce Païs-là, (x) ils changerent son nom en celui de Palmyre, qu'elle a conservé plusieurs Siècles. Vers le milieu du

(r) JOSEPH. *Antt.* XIV. 23. *& de B. J.* I. 10.
(s) JOSEPH. ibid.
(t) APPIAN. *de B. Civ.* V.
(u) I. *Rois* IX. 18. II. *Chron.* VIII. 4.
(w) II. *Chron.* VIII. 3.
(x) PLIN. V. 25.

An. 41. avant J. C. HYRCAN II. 23.

du troisième, elle devint fameuse, parce (y) qu'Odenat & Zenobie en firent le siège de l'Empire d'Orient. Mais quand les Sarrazins sont devenus les maîtres de l'Orient, ils lui ont rendu son ancien nom de Tadmor, qu'elle a toûjours porté depuis. Elle n'est fameuse aujourdhui que pour ses ruines, (z) qui sont ce qu'il y a de plus beau & de plus magnifique en ce genre; & font bien voir encore la magnificence, la richesse, & la splendeur de cette Ville autrefois si grande & si belle. Elle est à cent vingt-sept milles de Damas, au Nord, à l'Occident de l'Euphrate, & à une journée de ce fleuve. Sa situation est toute pareille à celle d'Ammon en Libye, au milieu des déserts. Car (a) elle est bâtie sur une espece d'Isle en terre ferme, qui se trouve au milieu d'un Ocean de sables ou de déserts sabloneux qui l'environnent de tous côtez. Se trouvant entre deux puissants Empires, celui des Parthes à l'Orient, & celui des Romains à l'Occident, quand ils étoient en guerre, elle se trouvoit souvent comme écrasée de leur choc. Mais en temps de paix elle se remettoit bien vîte, (b) par les richesses que lui apportoit son commerce avec ces deux Empires. Car les Caravanes de Perse & des Indes, qui viennent à présent se décharger à Alep, s'arrêtoient alors à Palmyre. De là on portoit les marchandises de l'Orient qui leur

(y) Vide TREBELLIUM POLLIONEM *in duobus Gallienis*; *&* FLAVIUM VOPISCUM *in Aureliano*; ZOSIMUM, ZONARAM, *aliosque*.

(z) Voyez ce qui en a été publié dans les Memoires de la Societé Royale de Londres, où l'on en donne une description.

leur venoient par terre, dans les Ports de la Mediterranée, d'où elles se répandoient dans tout l'Occident; & les marchandises de l'Occident leur revenoient de la même manière. Les Caravanes de l'Orient les emportoient chez eux par terre, en s'en retournant. De sorte que comme Tyr, & ensuite Alexandrie, avoient eu autrefois tout le Negoce de l'Orient qui se faisoit par Mer; Palmyre eut aussi pendant quelque temps seule, tout celui qui se faisoit par terre. Antoine qui savoit que cette Ville étoit fort riche, voulut donc en donner le pillage à sa Cavalerie au lieu de paye; & il l'y envoya dans ce dessein. Mais (c) les Palmyreniens en ayant été avertis de bonne heure, avoient déja mis à couvert leurs familles & leurs meilleurs effets, de l'autre côté de l'Euphrate, où elle n'osa les aller poursuivre. Elle s'en retourna donc sans rien faire; & les habitans revinrent chez eux; & outrez du traitement d'Antoine, ils se mirent desormais sous la protection des Parthes; & ce fut la principale occasion de la seconde guerre entre les Romains & eux.

An. 41. avant J. C. Hyrcan II. 23.

Cléopatre accompagna Antoine jusqu'à Tyr; & prit là congé de lui, pour retourner dans ses Etats. La passion qu'elle lui avoit inspirée ne lui permit pas de demeurer long-temps sans se rendre auprès d'elle. Il laissa (e) le Gouvernement de l'Asie mineure à Plancus, &

(a) Plin. ibid.
(b) Appian. *de B. Civ.* V.
(c) Appian. ibid.
(d) Appian. ibid.
(e) Dion Cass. XL. Appian. ibid.

An. 41. avant J.C. HYRCAN II. 23.

& celui de Syrie à Saxa; & la suivit à Alexandrie, où (*f*) ils passerent tout l'hiver dans les plaisirs scandaleux de leurs amours & d'un luxe prodigieux.

(*g*) La Syrie & la Palestine cependant, abimées par les taxes exorbitantes qu'on exigeoit d'elles, ne purent pas demeurer tranquilles, (*h*) Les Aradiens, & quelques autres encore, assommerent ceux qui venoient pour les lever; & après cela se joignirent aux Palmyreniens & aux Tyrans déposez : & tous ensemble (*i*) appellerent les Parthes à leurs secours, & jetterent par là le Païs dans la dernière misere & dans la plus grande confusion. Car les Parthes (*k*) passerent l'Euphrate avec une grosse armée, que commandoit Pacore le fils du Roi, avec Labienus Général Romain du parti de Pompée sous lui. Ce Labienus étoit fils de T. Labienus (*l*) qui avoit été un des Lieutenants de Cesar dans les Gaules, & un de ses plus grands favoris; mais dans la suite il changea de parti, il devint un de ses plus furieux ennemis, & (*m*) fut tué en combattant contre lui à la bataille de Munda. Son fils, dont nous parlons, qui étoit aussi ennemi de Cesar, avoit été (*n*) envoyé par

(f) PLUT. *in Antonio.* APPIAN. ibid.
(g) DION CASS. ibid.
(h) EUSEB. *in Chron.* DION CASS. ibid. Les Aradiens étoient les habitans de l'Isle d'Arad en Syrie.
(i) APPIAN. ibid.
(k) APPIAN. *in Parthicis.* DION CASS. XLVIII. p. 371. PLUT. *in Antonio.* *Epit.* LIVII CXXVII.
(l) CÆSAR. *Comm.* PLUT. *in Cæsare & Pompeio.*
(m) HIRTIUS. *de B. Hispaniensi.*
(n) DION CASS. XLVIII. L. FLOR. IV. 9. VELLEIUS PAT. II. 78.

par Brutus & Cassius un peu avant la bataille de Philippes à la Cour du Roi des Parthes solliciter du secours. Il y étoit déja rendu quand on y reçut la nouvelle de leur défaite. Il prit le parti d'y rester dans l'état où étoient les affaires. Ce fut lui (o) qui porta le Roi Orodes à entreprendre cette guerre; & (p) il fut envoyé avec Pacore le fils du Roi, pour commander sous ce jeune Prince. An. 41. avant J.C. HYRCAN II. 23.

En entrant en Syrie, (q) ils battirent Saxa, & l'obligerent à se retirer dans la Cilicie, où Labienus avec une partie de l'armée le poursuivit & le tua. Après cela (r) il parcourut toute l'Asie Mineure, & chassa Plancus du Continent dans les Isles; de sorte qu'il soumit tout jusqu'à l'Hellespont & à la Mer Egée. Pacore cependant avec l'autre armée (s) reduisit toute la Syrie & la Phénicie, jusqu'à Tyr qui l'arrêta. Les débris des forces Romaines qui s'étoient jettées dans cette Place s'y défendirent si bien, qu'il lui fut impossible de l'emporter.

Antoine, (t) sur les avis qu'il eut d'Italie, de Syrie & de l'Asie Mineure, quitta Cléopatre au printemps pour aller mettre ordre aux affaires, qui alloient fort mal pour lui dans tous An. 40. avant J.C. HYRCAN II. 24.

(o) DION CASS. XLVIII. p. 371.
(p) DION CASS. ibid. APPIAN. *in Parth.* L. FLOR. IV. 9.
(q) DION CASS. XLVIII. FLORUS ibid. *Epit.* LIVII CXXVII. VELLEIUS PAT. II. 75.
(r) DION CASS. ibid. L. FLOR. IV. 9. PLUT. *in Antonio.* APPIAN. *in Syr. & Parth. & de B. Civ.* V.
(s) DION CASS. XLVIII. JOSEPH. *Ant.* XIV. 23. *& de B. J.* I. 11.
(t) PLUT. *in Antonio.* APPIAN. ibid. DION CASS. ibid.

An. 40. avant J.C. HYRCAN II. 24.

tous ces Païs-là. En Italie (u) sa femme Fulvie & L. Antonius son frere, qui étoit Consul l'année précédente, sous prétexte de soutenir ses interêts, étoient entrez en guerre avec Octavien, avoient été battus; & après un long & (w) rude siège dans Perouse, où Lucius s'étoit renfermé, ils avoient été chassez tous deux d'Italie. Pour ce qui est de la Syrie & de l'Asie Mineure, on a déja vu en quel état les choses y étoient. Il (x) alla dabord à Tyr, dans le dessein de rétablir ses affaires de ce côté-là. Mais à peine y fut-il débarqué, que (y) voyant tout le Païs d'alentour entre les mains des Parthes; & (z) recevant en même-temps des Lettres de Fulvie pleines de lamentations de ce que lui faisoit souffrir Octavien, il prit le parti de laisser l'ennemi étranger pour se tourner contre celui du dedans; & fit voile vers l'Italie avec une Flotte de deux cents voiles. Il y apprit en arrivant (a) la mort de Fulvie à Sicyone: & suivit le conseil de ses amis qui le porterent à un accommodement avec Octavien en épousant sa sœur Octavie, qui se trouvoit veuve par la mort de Marcellus. L'accord se fit donc par cette alliance, & ils allerent ensemble à Rome, où le mariage se fit avec une grande magnificence. Les Triumvirs firent alors un nouveau partage de l'Empire. Lepidus

(u) PLUT. in Ant. DION CASS. & APPIAN. ibid. VELLEIUS PAT. II. 74.

(w) La place fut prise par famine & c'est de là qu'est venu le Proverbe *Perusina fames*.

(x) PLUT. ibid.

(y) DION CASS. ibid.

(a) PLUT. ibid.

dus eut l'Afrique : Octavien la Dalmatie, les deux Gaules, l'Espagne, & la Sardaigne : & Antoine tout ce qui étoit par de-là la Mer Adriatique. Il fut par conséquent chargé de la guerre des Parthes. Octavien le fut de celle qu'il falloit faire pour chasser Sextus-Pompée de Sicile. L'Italie demeura commune entre eux-deux ; pour y lever les troupes dont ils avoient besoin dans ces guerres.

An. 40. avant J.C. HYRCAN II. 24.

Labienus cependant (*b*) ravageoit impunément toute l'Asie Mineure : & (*c*) Pacore après avoir emporté Sidon & Ptolemaïs, envoya un détachement en Judée, qui avoit ordre de mettre sur le Trône Antigone fils d'Aristobule. Ptolomée fils de Mennée Prince de Chalcis (*d*) étoit mort, cette année ; mais (*e*) son fils Lysanias, qui lui succeda, se trouvant grand ami de Barzapharnes, un des principaux Officiers de l'armée de Pacore, traita avec lui pour Antigone ; & moyenant mille Talens, & cinq-cens femmes Juives, qu'il s'engageoit de donner aux Parthes, ils devoient le mettre sur le Trône de son Pere. Le Traité ayant été ratifié par Pacore, il envoya de Ptolemaïs le détachement dont j'ai parlé ; & en donna le commandement à son Grand Echanson nommé Pacore comme lui. Antigone forma aussi une armée de Juifs qu'il ramassa principalement autour du Mont Carmel ;

(a) PLUT. *in Antt.* APPIAN. *de B. Civ.* V. LIVII *Epit.* CXXVII. DION CASS. XLVIII. p. 375.
(b) PLUT. ibid. L. FLORUS IV. 9. DION CASS. XLVIII. APPIAN. *in Syr. & Parth. & de B. Civ.* V.
(c) JOSEPH. *Antt.* XIV. 24. *& de B. J.* I. 11.
(d) JOSEPH. *Antt.* XIV. 23.
(e) JOSEPH. ibid. 24. *& de B. J.* I. 11.

An. 40. avant J. C. HYRCAN II. 24.

mel; & soutenu avec cela des troupes de l'Echanson (f) qui le suivoient, il entra dans la Judée. Il battit les premiers qui se presenterent & les poursuivit jusqu'à Jerusalem, où ils entrerent tous pêle mêle. Il y eut quantité d'actions entre lui & les deux freres Herode & Phasaël; où ces derniers eurent toûjours l'avantage. Antigone se retrancha sur la montagne du Temple. L'autre parti se saisit du Palais. Les partis qui faisoient de temps en temps des sorties de ces quartiers, causoient de fréquents combats. Cela dura jusques à la Fête de la Pentecôte, qui attira à Jerusalem cette foule ordinaire qui s'y rendoit de toutes parts. Comme ils prenoient tous parti differemment, on s'entretuoit dans tous les quartiers de la Ville; & la confusion augmenta si fort, qu'enfin les deux partis songerent à un accommodement.

Antigone proposa artificieusement, qu'on prît l'Echanson pour arbitre. Il l'avoit suivi, selon ses ordres, sans le joindre; & étoit alors campé hors de la Ville. On l'accepta: l'Echanson entra dans la Ville accompagné de cinq-cents hommes de Cavalerie. Il alla loger chez Phasaël, où il fut traité en ami, & s'insinua si bien dans son esprit qu'il lui persuada d'entreprendre une Ambassade auprès de Barzapharnes qui gouvernoit la Syrie sous Pacore; en l'assurant que c'étoit le moyen le plus sûr d'obtenir les réglemens les plus avantageux pour lui dans cette circonstance. Il l'en-

(f) Pour éviter l'équivoque je ne le nommerai plus autrement, de peur qu'on ne le confonde avec Pacore le fils du Roi.

(g) JOSEPH. *Antt.* XIV, 25. *&* *de B. J.* I. 11.

l'entreprit donc avec Hyrcan, contre l'avis d'Herode, qui ne voulut pas se fier aux Parthes & blâma extrêmement la facilité de son Frere. L'Echanson les escorta avec une partie de sa Cavalerie; & laissa le reste à Jerusalem. En Galilée, ils trouverent un autre corps que Barzapharnes avoit envoyé pour les escorter le reste du chemin ; & l'Echanson les laissa & retourna à Jerusalem. Barzapharnes les reçut d'abord fort honnêtement. Mais dès qu'il crut l'Echanson rendu à Jerusalem ; & qu'il jugea qu'il se seroit assuré de la personne d'Herode, selon les ordres qu'il lui avoit donnez; (g) il fit arrêter Phasaël & Hyrcan, & les fit mettre aux fers.

An. 40. avant J. C. HYRCAN II. 24.

Herode, qui eut le vent de ce qui se tramoit, avant qu'on pût executer ce qui le regardoit, se sauva de nuit de Jerusalem avec toute sa maison, & ses meilleurs effets, & tous les Soldats qui étoient alors à sa paye : & prit la route de Massada, (h) Château bâti sur le sommet d'une haute montagne, à l'Occident du Lac Asphaltite, & la place de tout le Païs la plus forte. Il fut attaqué plusieurs fois dans sa marche, & par les Parthes qui le poursuivirent; & par les Juifs même du parti opposé : mais il les repoussa toûjours avec perte de leur côté. Dans une de ces attaques sur tout, à environ sept milles de Jerusalem, il remporta un si grand avantage sur les Juifs du parti d'Antigone qui l'étoient venus charger, que

(h) JOSEPHE donne une description assez étenduë de cette Forteresse, dans le VII. Livre de la *Guerre des Juifs*. c. 31. p. 937. & 938. de l'Ed. Grecque.

An. 40. avant J.C. Hyrcan II. 24.

que, pour en conserver la memoire, il y fit bâtir dans la suite (i) le fameux Palais d'Herodion.

Son frere Joseph le joignit à Ressa en Idumée, où il lui amena tout ce qu'il avoit pu amasser de troupes pour lui. Mais en approchant de Massada, il en congedia neuf mille; parce que la Place n'étoit pas assez grande pour les y garder. De ceux qu'il retint, il en mit huit-cens dans le Château, avec sa mere, sa sœur, & les autres Dames qu'il avoit amenées de Jerusalem; & après y avoir mis des vivres pour quelques mois, il en laissa le commandement à Joseph; & s'en alla en diligence avec le reste de ses gens à Petra en Arabie, où Malchus avoit succedé à Aretas, & étoit Roi du Païs. Comme Herode lui avoit rendu de grands services, il crut trouver dans cette occasion toute la reconnoissance que méritoient les obligations qu'on lui avoit: mais il le trouva fait comme la plûpart des hommes, & très-peu disposé à reconnoître un ami dans l'adversité. Dès qu'il eut avis de l'état où se trouvoit Herode, il lui fit dire de se retirer de ses Etats; sous prétexte d'un ordre qu'il en avoit reçu des Parthes. Herode renvoya donc chez eux la plûpart de ceux qui l'avoient suivi; & s'en alla en Egypte. En passant à Rhinocorura il apprit la mort de son frere Phasaël.

Car les Parthes (k) ayant manqué Herode à Jerusalem, pillerent la Ville & la campagne,

(i) Joseph nous donne la description de ce Palais, au Liv. I. de la *Guerre des Juifs* c. 16.

(k) Joseph. *Ant.* XIV. 25. *&* *de B. J.* I. 11.

(l) *Levit.* XXI. 16--24.

pagne; mirent Antigone sur le Trône, comme ils le lui avoient promis; & lui livrerent Hyrcan & Phasaël enchaînez. Phasaël qui savoit bien que sa mort étoit résoluë, se cassa lui-même la tête contre la muraille de la prison, pour ne pas passer par la main du Bourreau. Pour Hyrcan, on lui accorda la vie; mais, pour le rendre incapable du Sacerdoce, Antigone lui fit couper les oreilles; car on sait bien, que, (*l*) par la Loi du Lévitique, il ne falloit pas qu'il manquât un seul membre au Souverain Sacrificateur. Après l'avoir ainsi mutilé, il le rendit aux Parthes, pour l'emmener dans l'Orient d'où il lui seroit impossible de brouiller les affaires en Judée: Ils l'emmenerent effectivement à Seleucie, en s'en retournant. Mais ils revinrent plûtôt qu'ils ne croioient, par une raison indispensable.

An. 40. avant J.C. HYRCAN II. 24.

Car (*m*) Antoine, après s'être raccommodé avec Octavien, envoya Ventidius contr'eux en Orient: & ce Général les chassa bien tôt de toutes les Provinces Romaines. Son passage en Asie (*n*) fut si prompt, qu'il surprit Labienus, & le trouva sans défense. Il n'avoit plus, depuis que les Parthes étoient retournez dans leur Païs, que quelques corps composez de deserteurs Romains, & des Asiatiques qu'il avoit levez en Syrie, en Phénicie, & dans l'Asie Mineure, depuis le passage de l'Euphrate. N'osant pas, avec des troupes si peu aguerries, faire tête à une armée Romaine;

(m) PLUT. *in Anton.* APPIAN. *in Parthicis, & de B. Civ.* V.
(n) DION CASS. XLVIII.

An. 40. avant J.C. HYRCAN II. 24.

ne; il défiloit devant eux, jusqu'à ce qu'ayant enfin gagné le mont Taurus, il s'y campa dans un poste si avantageux qu'on ne pouvoit pas le forcer d'en venir à une bataille. De là il envoya demander du secours à Pacore. Il vint une armée de Parthes, qui méprisant les Romains, à cause des victoires aisées qu'ils avoient remportées contr'eux la Campagne précédente, s'engagerent dans une bataille contre Ventidius, sans attendre seulement que Labienus les put joindre; ils furent punis de leur témérité par une défaite, où la plûpart perirent. Les Soldats de Labienus, consternez de cette défaite des Parthes, l'abandonnerent presque tous, & se sauverent où ils purent. Ventidius les poursuivit, en tua quelques-uns; envelopa le reste; & les incorpora parmi ses troupes. Labienus se sauva à la faveur d'un déguisement; & fut quelque temps caché en Cilicie, en changeant perpetuellement de retraite; mais il fut enfin découvert par Démetrius, Affranchi de Jules-Cesar, à qui Antoine avoit donné le Gouvernement de l'Isle de Cypre. On le prit & on le fit mourir.

Après cette victoire. (o) Ventidius se trouva maître de toute la Cilicie; & marcha aussitôt vers le mont Amanus, qui sépare ce Païs de la Syrie. Il y trouva une autre armée des Parthes commandée par Pharnapates, qui s'étoit saisi des défilez par où il faut passer pour entrer en Syrie, & se mit en devoir de lui disputer

(o) DION CASS. ibid. APPIAN. *in Parth.* *Epit.* LIVII. CXXVII. L. FLOR. IV. 9. PLUT. *in Anton.*

(p) DION CASS. & APPIANUS ibid. JOSEPH. *Ant.*

puter le passage. Mais Ventidius chargea ce Général ; le tua ; & gagna une seconde victoire qui lui ouvrit l'entrée de la Syrie. Alors (*p*) Pacore lui-même, rassemblant toutes ses forces, repassa l'Euphrate en diligence ; & abandonna aux Romains & la Syrie & tout le reste de ce qui étoit en deça de ce fleuve. Tout y rentra dans l'obeissance, excepté les Aradiens qui craignirent qu'on ne leur pardonnât pas d'avoir massacré les Collecteurs des taxes qu'on leur avoit envoyez. Mais la force les réduisit aussi enfin au bout de quelque temps. An. 40. avant J. C. HYRCAN II. 24.

Cependant Herode que nous avons laissé à Rhinoçorura, (*pp*) continua son voyage ; passa par Péluse, & arriva enfin à Alexandrie, où il s'embarqua pour l'Italie. Il passa par Rhodes, vint à Brindes ; & delà se rendit à Rome. Il instruisit Antoine du triste état où il avoit laissé les affaires en Judée ; & lui demanda instamment du secours. (*q*) Antoine avoit eu de l'amitié pour son Pere ; & il en avoit pour lui personnellement. Il fut touché de son malheur ; & moyennant une grosse somme qu'il lui promit, il le prit sous sa protection ; & fit plus même qu'Herode n'en avoit esperé. Car au lieu qu'il ne se proposoit, tout au plus, que d'obtenir la Couronne pour Aristobule frere de Mariamne, qu'il venoit d'épouser, avec l'esperance seulement de gouverner sous celui-ci, comme avoit

Antt. XIV. 26. *& de B. J.* I. 12.
(pp) JOSEPH. *Antt.* XIV. 25. *& de B. J.* I. 11.
(q) JOSEPH. *Antt.* XIV. 26. *& de B. J.* I. 11.

An. 40. avant J.C. HYRCAN. II. 24.

avoit fait Antipater sous Hyrcan (qq) son Grand-pere ; Antoine lui fit donner la Couronne à lui-même, contre la maxime ordinaire des Romains en pareils cas. Car ils n'avoient pas accoûtumé de passer ainsi par dessus la Maison Royalle des Royaumes de leur dépendance, & de donner la Couronne à un Etranger. Mais Octavien ayant aussi été gagné par Antoine, & étant entré sans peine dans ce projet, par reconnoissance pour la famille d'Antipater, dont Jules-Cesar avoit reçu un service si important en Egypte; le credit de ces deux Romains l'emporta aisément dans le Senat. Herode y fut introduit par Messala & par Atratinus, deux Senateurs distinguez, qui étalerent son mérite, & les Services que sa famille avoit rendus au Peuple Romain ; & firent voir, qu'au contraire Antigone avoit toûjours agi contre leurs interêts. Antoine ajouta ; qu'il lui seroit très-avantageux, dans la guerre qu'il avoit à conduire contre les Parthes, qu'Herode fût Roi de Judée. Aussi-tôt le Senat tout d'un accord lui décerna la Couronne; & déclara Antigone ennemi du Peuple Romain : & quand l'Assemblée se sépara, Herode fut conduit au Capitole par les Consuls & par les autres Magistrats. Il marchoit entre Octavien & Antoine. Le Decret du Senat y fut mis dans les Archives ; & Herode y reçut l'Investiture de la Couronne de Judée avec les Cérémonies & la Solemnité

nité

(qq) Il étoit fils d'Alexandra fille d'Hyrcan ; & son Pere étoit Alexandre, fils d'Aristobule, frere d'Hyrcan : de sorte qu'il rassembloit en sa personne les droits des deux freres

freres

nité qui se pratiquoient à Rome dans ces ces sortes d'occasions. Après un si heureux succès de sa négociation; il reprit aussi-tôt la route de la Judée, & s'y rendit au plûtôt qu'il lui fut possible. Il ne passa que sept jours à Rome à la poursuite de cette grande affaire : revint à Brindes où ses Vaisseaux l'attendoient; fit mettre à la voile au premier bon vent; & arriva à Ptolemaïs vers la fin de l'été; de sorte qu'il ne mit que trois mois à tout son voyage de terre & de mer.

An. 40. avant J. C. HYRCAN II. 24.

A son retour, il (r) songea d'abord à délivrer sa mere, sa sœur, & ses autres amies, qui étoient bloquées dans Massada. Antigone, (s) dès qu'il se fut retiré, les y avoit assiègées; & il avoit poussé ce siège avec tant de vigueur, qu'une fois, faute d'eau, Joseph avoit resolu de se faire jour en desesperé au travers des ennemis; & de s'aller réfugier auprès de Malchus en Arabie. Car il avoit avis, que Malchus s'étoit repenti d'avoir si mal reçu Herode; & qu'il étoit dans des dispositions favorables pour lui & pour son parti. Mais la nuit avant le jour qu'il avoit pris pour cela, il fit une grosse pluye qui remplit toutes les Citernes de la Place; & les mit en état de tenir bon jusqu'au retour d'Herode. Celui-ci ayant l'affaire fort à cœur, surtout à cause de Mariamne sa fiancée, une des plus belles personnes de son temps, & du plus grand mérité; n'oublia rien pour y réussir. Il leva d'abord des troupes; & prit tout ce qui se presenta

freres à la Couronne.

(r) JOSEPH. *Ant.* XIV. 27. *& de B. J.* I. 12.
(s) JOSEPH. *Ant.* XIV. 26. *& de B. J.* I. 12.

An. 40. avant J. C. Hyrcan II. 24.

ſenta tant Juifs qu'étrangers ; & joignant à ces levées quelques troupes que lui prêterent Ventidius & Silon ſon Lieutenant dans la Paleſtine ; il ſe rendit maître de toute la Galilée, horsmis quelques Places. Après cela, il vouloit marcher à Maſſada ; mais, ne jugeant pas qu'il fût de la prudence de laiſſer derrière lui une Place auſſi forte que Joppe entre les mains de l'ennemi ; il commença par la prendre ; & marcha enſuite auſſi-tôt pour faire lever le ſiège. L'ennemi l'abandonna à ſon approche. Après avoir ainſi dégagé ſes Parens & ſe Amis ; il alla prendre Reſſa, Place forte d'Idumée ; puis retournant joindre Silon, que Ventidius avoit laiſſé en Judée pour appuyer ſes interêts ; ils vinrent camper enſemble devant les murs de Jeruſalem.

Ventidius, après avoir chaſſé les Parthes de la Syrie, (*t*) étoit venu dans la Paleſtine, ſous prétexte de dégager Joſeph dans Maſſada ; mais en effet pour tirer de ce Païs-là tout l'argent qu'il pourroit. En ſe préſentant devant Jeruſalem, il avoit ſi fort intimidé Antigone, que celui-ci lui avoit donné tout l'argent qu'il avoit, pour le faire retirer ; après quoi Ventidius avoit ramené le gros de ſes troupes en Syrie, & avoit ſeulement laiſſé Silon en Judée avec le reſte. Ce fut avec ces troupes que Silon joignit Herode : mais il lui fit plus de mal que de bien. Car, en ſuivant les traces de Ventidius, il ne ſongea dans cette guerre qu'aux ſeuls moyens de remplir ſes coffres ; prenant d'Herode de fort groſſes ſommes, pour ſoutenir ſes interêts ; & d'Antigone

(t) Joseph, ibid.

tigone, de plus grosses encore, pour ne les pas soutenir véritablement. Ainsi il trompoit l'un & l'autre ; les suçoit jusqu'aux os ; & ne rendoit véritablement service ni à l'un ni à l'autre. Il aida pourtant à Herode à réduire la Ville de Joppe ; & au retour de Massada, il alla avec lui au siège de Jerusalem. Mais au lieu d'agir de concert avec lui, il fit sous-main exciter des mutineries parmi les Soldats, sous prétexte qu'ils n'avoient pas les provisions de bouche nécessaires ; & fit échouer ce siège, qui finit par le pillage & la ruine de Jerico. Il envoya ses troupes dans les quartiers d'hiver, qu'il obligea Herode à leur donner dans l'Idumée, la Samarie, & la Galilée.

An. 40. avant J. C. HYRCAN II. 24.

Il naquit cette année (u) à Asinius Pollion Consul Romain un fils, à qui il donna le surnom de *Saloninus*, à cause de la prise de Salones Ville de la Dalmatie. Ce fut à l'occasion de cette naissance que Virgile composa sa quatrième Eclogue ; dans laquelle il applique à cet enfant ce qui se disoit alors assez communément du Royaume du Messie, & qui avoit passé de la bouche des Juifs dans celle de tout le monde ; que ce Royaume alloit bien-tôt paroître & rapporter au monde la Justice & le Bonheur de l'âge d'Or. Il parut bien-tôt que le fils de Pollion n'étoit pas le sujet dans lequel devoit s'accomplir cette Prophetie ; (w) car il mourut neuf jours après sa naissance : mais ce que la voix publique divulgoit alors, fut, en moins de

(u) SERVIUS *in Not. ad IV. Eclog.* VIRGILII.
(w) SERVIUS ibid. ad vers. 1.

An. 40. avant J.C. HYRCAN II. 24. de quarante ans, accompli parfaitement dans la Naissance de Notre Sauveur : & le Royaume de Christ seroit à la terre tel que cette Eclogue le décrit, si les hommes vouloient observer ses Loix. Le Paradis se trouve par tout où les hommes se font reciproquement du bien : & l'Enfer où ils se font du mal. A proportion que l'une ou l'autre de ces choses prevalent, nous avons sur la terre, le Paradis ou l'Enfer. La Loi de Christ tend toute à la première. Si la Droiture, la Justice & la Charité qu'elle ordonne, étoient observées exactement; Tous feroient du bien à Tous, & l'on verroit, sur la terre & parmi les hommes, un état de Bonheur approchant de celui dont jouïssent les Saints dans le Ciel. Tout ce qu'ont chanté les Poëtes de *leur Age d'Or*, & ce qu'ont prédit les Prophètes du *Royaume du Messie*, seroit accompli à la lettre dès cette vie. C'est la corruption des hommes qui empêche que les choses ne soient ainsi. Leur malice, leur violence, leur dureté, mettent des obstacles à ce que produiroit autrement la Loi de Christ; & au lieu d'un Paradis produisent un Enfer parmi nous.

An. 39. avant J.C. ANTIGONE I. Quoi qu'Herode (*x*) eût donné des quartiers d'hiver aux troupes de Silon, il retint les siennes en campagne. Il en envoya une partie dans l'Idumée, sous le commandement de son frere Joseph, pour tenir en bride ce Païs-là & y affermir son parti. Avec le reste, il s'en alla à Samarie; où il laissa avec une bonne garde, sa mere, sa sœur, & ses autres

(x) JOSEPH. *Ant.* XIV. 27. *&* *de B. J.* I. 12.

autres armes qu'il avoit amenées de Massada ; An. 39. avant J. C. Antigone I.
& entra ensuite dans la Galilée où il enleva à Antigone, Sepphoris, & les autres places qu'il y tenoit encore; & travailla après cela à y détruire les bandes de Voleurs & de Bandits dont elle étoit fort incommodée. Car ce Païs-là étant plein de rochers escarpez, dans plusieurs desquels il y avoit des cavernes assez grandes pour servir de retraite à un grand nombre de gens; cette sorte de canaille faisoit souvent de là des courses dans le plat Païs, & plus alors que jamais. Pour exterminer cette engageance, Herode prit toutes ses troupes; & encore n'en eut-il pas trop. Car ces voleurs s'étant tous unis en un corps, lui livrerent bataille, & avoient déja enfoncé & fait plier son aîle gauche, qui étoit perduë, s'il ne fût arrivé en personne à leur secours avec un bon corps de troupes. Il les battit alors à son tour, & les poursuivit jusqu'au Jourdain, qu'il leur fit passer & en délivra le Païs, à la reserve d'un petit nombre qui regagnerent leurs trous, sans qu'on s'en aperçût.

Après cette action, il fit une liberalité à ses Soldats qui alloit à CL. dragmes par tête, & les envoya en quartier d'hiver. Il pourvut abondamment & eux & les Romains de Silon des provisions nécessaires dans ces quartiers, par le moyen de son frere Pheroras; & se servit encore de lui pour faire reparer les fortifications du Château d'Alexandrion, & pour y en ajouter de nouvelles; & dès que la saison le permit, il rentra en campagne pour achever de delivrer la Galilée du reste des Voleurs qui lui étoient échapez l'an-

née

An. 39. avant J.C. Antigone I.

née précédente; & qui ayant repris possession de leurs niches dans les montagnes, incommodoient encore de là le Païs. Il n'étoit pas aisé de les aller denicher dans ces roches où étoient leurs trous. On ne pouvoit pas y monter, elles étoient trop escarpées; ni les escalader, à cause de leur hauteur, & l'on ne voyoit point de moyen d'y entrer non plus par le haut. Il fut obligé de faire faire une espece de cages, ou de grandes caisses fortes, qu'il remplissoit de Soldats, & qu'on faisoit descendre de quelque roc plus élevé, jusqu'à l'entrée de ces cavernes, avec des chaînes & des machines bien cramponées au haut. Il vint enfin à bout par là, de tous ceux qui étoient dans ces cavernes; & les détruisit, ou les contraignit à se soumettre, & à se rendre; & le Païs en fut delivré. Après cette expedition, il retourna dans la Samarie, & commença à agir contre Antigone. Mais il n'eut pas plutôt tourné le dos que ceux qu'il avoit obligez de passer le Jourdain, le repasserent; & vinrent fondre de nouveau sur ce Païs-là. Ils y tuerent Ptolomée à qui il en avoit laissé le Gouvernement, & recommencerent de nouveau leurs ravages ordinaires. Herode revint aussi-tôt les en punir. Il leur fit ce qu'il avoit fait aux autres; les passa presque tous au fil de l'épée; détruisit leurs cavernes; & punit séverement tous ceux du Païs qui les avoient assistez; & par cette vigueur, absolument nécessaire, rendit enfin à la

(y) Dion Cass. XLVIII. Appian. de B. Civ. V. Plut. in Anton.

(z) Joseph. Antt. XIV. 27. Plut. in Ant. Appian.

à la Galilée une tranquillité & une sûreté parfaites. An. 39. avant J.C. ANTIGONE I.

Antoine pendant ce temps-là (y) passoit l'hiver à Athenes, avec Octavie sa nouvelle mariée, dans les divertissements, le luxe, & les mêmes extravagances qu'il avoit passé celui d'auparavant avec Cléopatre à Alexandrie. Il y (y) reçut la nouvelle des deux victoires de Ventidius sur les Parthes, qui lui fournit matière de rejouïssance, & de nouveaux plaisirs. Mais, sur l'avis qu'il eut que Pacore se disposoit à faire une invasion dans la Syrie, il ne voulut pas que son Général cueillit seul tous les lauriers de cette guerre. Il quitta enfin Athenes au printemps; & emmena toutes ses troupes en Orient. Ventidius avoit déja remporté une troisième victoire avant qu'il y arrivât, plus grande encore que les précédentes, (z) suffisante pour vanger la mort de Crassus & la perte de son armée à Carres. Car la défaite des Parthes y fut tout aussi grande que l'avoit été alors celle des Romains. Pacore & vingt-mille de ses meilleures troupes y périrent. Voici une courte relation de cet événement memorable.

Ventidius aprehendant que les Parthes, dont les préparatifs étoient fort avancez, ne le prévinssent & ne passassent l'Euphrate, avant qu'il eût le temps de rassembler en un corps toutes ses troupes dispersées dans leurs quartiers,

PIAN. *in Parth.* DION CASS. XLIX. STRABO XVI. p. 751. *Epit.* LIVII CXXVIII. JUSTIN. XLII. 4. JULIUS FRONTIN. *Stratagem.* I. 1. & II. 2. VELLEIUS PATERC. II. 78. EUTROP. VII. OROSIUS VI. 18.

An. 39. avant J. C. ANTIGONE I.

tiers, eut recours à ce stratagême. Il y avoit dans son Camp un petit Prince d'Orient sous le nom d'Allié, qu'il savoit bien qui étoit entièrement dans les interêts des Parthes, avec qui il avoit des correspondances secretes, par le moyen desquelles il leur donnoit avis de tout ce qu'il pouvoit découvrir des desseins des Romains. Il resolut de se servir de la trahison de cet homme, pour faire donner les Parthes dans le piège qu'il leur tendit. Dans la première conversation qu'il lia avec lui, il feignit de s'ouvrir à lui avec beaucoup de confiance; & lui marqua, qu'il craignoit beaucoup, sur un avis qu'il avoit que les Parthes avoient dessein de passer l'Euphrate, non pas au Zeugma, comme à l'ordinaire, mais beaucoup au-dessous. Car, disoit-il, s'ils passoient au Zeugma, le Païs en deça est plein de montagnes, où la Cavalerie, qui fait toute la force de leur armée, ne peut pas nous faire grand mal. Mais, s'ils prennent le passage d'au dessous; ce ne sont que plaines, où elle aura toute sorte davantage contre nous; & il ne nous sera pas possible de leur faire tête. Dès que cette fausse confidence fut finie, l'espion ne manqua pas, comme Ventidius l'avoit bien prévû, d'en aller donner avis fort amplement aux Parthes: & elle y fit tout l'effet qu'il pouvoit souhaiter. Pacore, au lieu d'aller au Zeugma, prit aussi-tôt l'autre route, perdit beaucoup de temps à cause du détour qu'il lui fallut faire, & des préparatifs nécessaires pour y passer le fleuve. Par-là Ventidius

(a) DION CASS. XLIX. p. 405. EUTROP. & OROS. ibid.

dius gagna quarante jours, qu'il employa à faire venir Silon de Judée, & ses Légions qui étoient dans leurs quartiers de l'autre côté du mont Taurus; & il se trouva en état de bien recevoir les Parthes, quand ils entrerent dans la Syrie.

An. 39. avant J.C. ANTIGONE I.

Il employa encore divers autres stratagêmes contre eux, qui lui réussirent. Et enfin, il les défit à platte couture dans la bataille dont j'ai parlé. L'Histoire remarque, que cette célèbre bataille, qui vangea si bien la défaite de Crassus, (a) se donna précisement le même jour de l'année que celle-ci s'étoit donnée quatorze ans auparavant. Ce fut donc au mois de Juin; car ç'avoit été dans ce mois-là que s'étoit donnée celle de Carres.

Orodes (b) fut si frappé de la perte de cette bataille, & de la mort de son fils, qu'il en perdit l'esprit. Il fut plusieurs jours sans ouvrir la bouche; & sans vouloir prendre aucune nourriture. Quand l'excès de sa douleur fut assez moderé pour que sa langue se deliât; on ne lui entendoit rien prononcer que le nom de Pacore. Tantôt il s'imaginoit le voir, & l'appelloit. Tantôt il sembloit qu'il s'entretenoit avec lui; qu'il lui parloit, & qu'il l'entendoit parler. Dans d'autres momens, il se ressouvenoit qu'il étoit mort, & versoit des torrens de larmes. Jamais douleur n'a été plus juste. C'étoit pour la Monarchie des Parthes (c) le coup le plus fatal qu'elle eût jamais reçu. & la perte du Prince n'étoit pas moindre que celle de l'armée même. Car (d) c'étoit

(b) JUSTIN. XLII. 4. (c) JUSTIN. XLII. 4.
(d) DION CASS. XLIX. p. 404.

An. 39. avant J. C. ANTIGONE I.

toit le plus digne sujet que la Maison des Arsacides eût jamais produit, pour la Justice, la Clemence, la Valeur, & toutes les autres qualitez qui forment le caractère d'un Grand Prince. Il s'étoit fait si fort aimer en Syrie par toutes ses belles qualitez dans le peu de temps qu'il y avoit passé, qu'on n'y a jamais vu plus d'attachement pour aucun de leurs Souverains, qu'il en parut pour la personne de ce Prince étranger.

Si Ventidius eût poussé tous les avantages que lui donnoit cette victoire aussi loin qu'il le pouvoit aisément; il eût pu chasser les Parthes de la Mésopotamie & de la Babylonie; & étendre l'Empire Romain du moins jusques aux bords du Tigre. Mais (e) il craignit de s'attirer l'envie d'Antoine; & se contenta de remettre dans le devoir les Villes de Syrie & de Phénicie qui s'étoient revoltées pendant la dernière guerre: & il étoit pour cela dans la Commagene quand Antoine arriva. (f) Antiochus, qui en étoit Roi, avoit pris le parti des Parthes contre les Romains. Ventidius l'en voulut châtier. Il l'avoit déja renfermé dans Samosates sa Capitale, & il l'y assiègeoit. Antoine lui enleva cette guerre; lui ôta le Gouvernement de la Syrie, qu'il avoit à titre de Président; &, sans lui laisser aucun Commandement, il le renvoya à Rome, sous pretexte d'y obtenir le Triomphe qu'avoient mérité ses victoires. Mais la véritable raison étoit (g) qu'il lui envioit la gloire des grands succès

(e) PLUT. *in Antonio.* APP. *in Parth.*
(f) PLUT. & APPIAN. ibid. DION CASS. XLIX.
(g) PLUT. APPIAN. & DION CASS. ibid.

cès qu'il avoit eux; & qu'il vouloit l'éloigner de l'armée, où son mérite étoit si bien reconnu. Aussi ne l'employa-t'il jamais dans la suite, quoi qu'il se rencontrât bien des occasions où il avoit grand besoin d'un Général aussi capable & aussi experimenté que celui-ci. An. 39. avant J.C. ANTIGONE I.

(*h*) Ventidius fut reçu à Rome avec tous les honneurs que méritoient ses victoires. Non seulement il obtint le Triomphe; mais il lui fut accordé avec les applaudissemens de tout le Peuple Romain; il y a ceci de particulier à son Triomphe, qu'il est le seul qui y ait jamais triomphé des Parthes. Car ni avant, ni après lui aucun autre n'a eu cet honneur. Une autre chose encore particulière à son Triomphe, & qui n'est pas moins remarquable que la première; c'est (*i*) qu'il parvint à l'honneur du Triomphe après y avoir été mené lui-même autrefois; ce qui n'est aussi jamais arrivé qu'à lui. Car dans la guerre sociale que l'on eut avec les Alliez de Rome, qui prétendoient extorquer le droit de Bourgeoisie Romaine, il avoit été pris dans Asculum, la Capitale des Piceniens, par Strabon pere de Pompée; & quoique fort jeune encore, il avoit été mené en Triomphe devant ce Général, à qui on accorda cet honneur pour cette victoire.

Ensuite la Ville dont il étoit, ayant été pillée & ruinée; & sa famille étant tombée par là dans la pauvreté; il s'étoit trouvé dans la né-

(h) DION CASS. XLIX. p. 404. & seq. A. GELLIUS XV. 4.
(i) VELL. PATERC. II. 65. VAL. MAX. VI. 9. PLIN. VII. 43. A. GELL. XV. 4. DION CASS. XLIX. p. 405.

An. 39. avant J.C. Antigone I.

néceſſité, pour avoir du pain, de faire un métier bien bas. Car d'abord (*k*) il ſe mit ſimple Muletier. Dans la ſuite, comme c'étoit lui qui étoit obligé de fournir des mulets pour porter le bagage des Magiſtrats Romains qu'on envoyoit dans des Gouvernemens; Ceſar en partant la première fois pour les Gaules, ayant remarqué en lui dans cette occaſion une activité & une pénétration peu communes, l'emmena avec lui, & s'en ſervit dans les Guerres qu'il eut à ſoutenir dans ce Païs-là; où la valeur & la capacité de Ventidius le firent avancer ſi promptement, qu'en paſſant par tous les grades, il parvint à la qualité d'un des premiers Généraux de Ceſar, & ſe diſtingua dans ce poſte dans toutes les guerres que Ceſar eut dans la ſuite: & à ſon retour à Rome, il y obtint les Dignitez & les honneurs avec la même rapidité qu'il étoit parvenu aux emplois militaires; ayant (*l*) été fait premièrement Tribun du Peuple, enſuite (*m*) Préteur, & enfin Conſul.

Après la mort de Ceſar, (*n*) il s'attacha à Antoine, & le ſervit dans les Guerres de Mutine & de Perouſe: enſuite il fut envoyé dans l'Orient, en qualité de Lieutenant d'Antoine, & y remporta les victoires dont il s'agit, & pour leſquelles il obtint le Triomphe. Il paſſa à Rome le reſte de ſa vie, honoré & reſpecté de tout le monde. (*o*) Il y fut même enterré aux dépens du Public, qui lui voulut donner

(k) A. Gell. XV. 4.
(l) A. Gell. ibid.
(m) Dion Cass. XLVII. p. 335. A. Gell. ibid.
(n) Plut. *in Anton.*

donner cette dernière marque de sa reconnoissance.

An. 39. avant J.C. ANTIGONE I.

Herode cependant (*p*) poussoit la guerre contre Antigone. Antoine envoya Macheras, Général Romain, à son secours, avec deux Légions. Ce Romain en approchant des murailles de Jerusalem, où il vouloit parler à Antigone, fut si outré de ce qu'on l'y reçut par une décharge de pierres & de fléches de dessus le rempart; qu'en se retirant, il fit main basse indifferemment sur tous les Juifs qui se rencontrerent dans sa route, sans s'informer seulement s'ils étoient amis ou ennemis. Cette fureur coûta la vie à plusieurs amis d'Herode, qui se rendit en diligence à Samarie, & de là auprès d'Antoine pour lui en faire ses plaintes. Macheras, averti de ce voyage, prit aussi-tôt la poste; & l'ayant joint, il obtint de lui, qu'il oublieroit le passé, & ils se reconcilierent. Cependant Herode continua son voyage, pour faire sa cour à Antoine. Il avoit laissé le Commandement à son frere Joseph, en son absence, mais avec des ordres exprès, de ne rien hazarder jusqu'à son retour.

Il trouva encore Antoine devant Samosate. Il en fut reçu avec beaucoup de marques de distinction: & en recompense, il lui rendit de grands services au siège où il étoit embarqué. Ventidius l'avoit commencé, comme on l'a vu ci-dessus. Le Roi Antiochus avoit offert (*q*) mille Talens pour acheter la paix. Antoine

(o) A. GELL. XV. 4.
(p) JOSEPH. *Antt.* XIV. 27. *&* *de B. J.* I. 12.
(q) PLUT. *in Anton.* *&* APP. *in Parth.*

An. 39. avant J.C. ANTIGONE I.

Antoine qui arriva justement dans ce temps-là, n'en voulut point entendre parler ; & après avoir congedié Ventidius, il avoit continué le siège ; mais avec encore moins de succès que n'avoit fait l'autre. Car les habitans, voyant qu'Antoine rejettoit les offres les plus avantageuses qu'on fût en état de lui faire, se battoient en desesperez, & ils obligerent enfin (r) Antoine à entendre à un accommodement, dans lequel Antiochus ne lui donna pas le tiers de ce qu'il avoit offert au commencement. Encore Antoine fut-il bien aise d'en passer par-là, pour terminer avec honneur un siège, qu'il auroit peut-être été obligé d'abandonner honteusement, à cause du mécontentement de ses propres Soldats ; car ils étoient outrez de la manière indigne dont on avoit renvoyé Ventidius, sous qui ils avoient remporté de si belles victoires ; & ce mécontentement faisoit que les ordres ne s'executoient pas avec la vigueur & le soin nécessaires pour les faire réussir.

Après l'accommodement, Antoine (s) nomma Sosius pour gouverner en son absence la Cilicie, la Syrie, & la Palestine ; & lui laissant le Commandement des troupes, il (t) s'embarqua pour Athenes, & se rendit de là à Brindes, où il devoit avoir une conference avec Octavien ; mais ne l'y trouvant pas au temps marqué pour leur entrevuë, il revint sur ses pas à Athenes, & de là à Alexandrie, où il passa l'hiver avec Cléopatre dans les mêmes plaisirs

(r Plut. & Appian. Ibid. Dion Cass. XLIX. p. 405.

(s) Joseph. *Antt.* XIV. 27. & *de B. J.* I. 13.

plaisirs & les mêmes folies qu'il avoit fait deux ans auparavant. An. 39 avant J.C. ANTIGONE I.

Pendant l'absence d'Herode, (u) Joseph oublia ses ordres, & forma une entreprise contre Jerico, où il mena ses propres troupes, & cinq Cohortes de Machéras. Il y donna dans une embuscade, où il fut tué, & la plûpart de ses troupes y resterent. Cet accident fit soulever les mécontents en Galilée & en Idumée. Herode en revenant en reçut la nouvelle à Daphné, près d'Antioche. Il s'y rendit incessamment pour y apporter quelque remede. En arrivant au mont Liban, il y leva huit-cents hommes, & prenant avec cela une Cohorte Romaine, il marcha vers Ptolemaïs, & de là il commença la guerre contre les révoltez de Galilée. Avec le secours d'une nouvelle Cohorte d'Antoine, qui lui vint encore, il les obligea bientôt à se soumettre à lui dans cette Province. Il alla ensuite à Jerico pour venger la mort de son frere Joseph; mais bien loin d'y réussir, les Antigoniens qui étoient fort superieurs en nombre, mirent ses troupes en déroute, & lui-même fut blessé dans l'action. Il forma ensuite un corps plus considerable, & se remit bien-tôt en état de pousser la guerre plus vigoureusement. Et voyant que Pappus, un des Généraux les plus considerables d'Antigone, avoit contre lui le gros de l'armée ennemie, il lui livra battaille, & remporta sur lui une victoire complette; où Pappus lui-même fut tué dans la déroute, &

(t) PLUT. *in Anton.* APPIAN. *de Bell. Civ.* V. DION CASS. XLVIII. p. 385.
(u) JOSEPH. *Antt.* XIV. 27. *& de B. J.* I. 13.

An. 39. avant J.C. Antigone I. & la plûpart de ses troupes y perirent. Sans la rigueur de la saison qui approchoit, il seroit allé, aussi-tôt après cette action, à Jerusalem ; & auroit mis fin à la guerre, par la prise de cette Ville. Mais les Soldats ne pouvant plus tenir la Campagne, il fut obligé de les mettre en quartier d'hiver ; & de remettre à une autre année ce qui lui restoit encore à faire pour terminer la guerre.

An. 38. avant J.C. Antigone 2. Dès que le printemps fut venu, Antoine (*w*) se rendit d'Alexandrie à Athenes, où il avoit laissé Octavie, en partant pour la Syrie. Il l'emmena cette fois-ci en Italie, & se fit escorter par une Flotte de trois-cens voiles. Il débarqua à Tarente. Il offrit sa Flotte à Octavien pour lui aider à accabler S. Pompeius. Mais Octavien, par pure jalousie, la refusa ; & ce refus pensa les brouiller de nouveau ; car il réveilla divers autres sujets de plainte qu'ils croioient avoir l'un contre l'autre : mais Octavie en se rendant mediatrice entre son frere & son mari, raccommoda cette affaire. Et comme les cinq ans, pour lesquels le Peuple avoit accordé aux Triumvirs le Gouvernement absolu de l'Empire, alloient expirer, ils (*x*) prolongerent ce terme, de leur propre autorité, & y en ajouterent cinq autres ; ils se crurent en droit de le faire, pendant qu'ils étoient en possession de la Souveraineté.

Après cela Antoine (*y*) retourna en Syrie faire des préparatifs pour la guerre des Parthes.

Octavie

(w) Plut. in Anton. Appian. de B. Civ. V. Dion Cass. XLVIII.

(x) Plut. & Appian. ibid.

Octavie l'accompagna jusqu'à Corcyre: mais il ne voulut pas qu'elle allât plus loin, pour ne la pas exposer aux dangers de cette expedition: il la renvoya en Italie, pour y rester jusqu'à la fin de cette guerre; & la confia, elle & ses enfans, aussi bien que ceux qu'il avoit eu de Fulvie, aux soins d'Octavien.

An. 38. avant J.C. Antigone 2.

Pendant qu'Antoine retournoit en Syrie; (z) Octavien épousa Livie Drusille, fille de L. Drusus, qui s'étant trouvé du nombre des proscripts sous le Triumvirat, s'étoit réfugié auprès de Brutus & de Cassius. Après leur défaite à Philippes, ne sachant où trouver un asyle, il se tua lui-même d'un coup d'épée au travers du corps. Elle avoit eu pour mari Tibere Neron, dont elle eut Tibere Cesar, qui succeda à Auguste. Dans la brouillerie qui étoit survenuë entre Octavien & Fulvie, première femme d'Antoine, Neron avoit pris le parti de la dernière: de sorte qu'après la prise de Perouse, il avoit été contraint de sortir d'Italie, & d'emmener sa femme & son fils Tibere qui n'étoit encore un enfant. Mais ayant été compris dans l'accommodement d'Octavien & d'Antoine, ils étoient revenus à Rome, où Auguste étant devenu amoureux d'elle, Tibere, pour acheter sa faveur la lui ceda de bonne grace; & Octavien l'épousa quoi qu'elle fût grosse de six mois de son premier mari. L'incident de cette grossesse differa pourtant

(y) Dion Cass. XLVIII. *in fine.* Plut. & Appianus ibid.

(z) Dion Cass. XLVIII. p. 383. Suet. *in Octav.* 62. *& in Tiberio* 4.

An. 38. avant J. C. Antigone 2. tant un peu le mariage. Il fallut consulter les Pontifes sur la validité d'un mariage contracté avec cette circonstance. Ils répondirent, que les Loix défendant ces sortes de mariages, uniquement à cause de l'embarras où l'on se trouveroit à déterminer à qui appartient l'enfant qui doit naître; une grossesse de six mois ne laissoit point de lieu de douter que celui dont Livie étoit grosse n'appartînt à son premier mari. La dessus Octavien l'épousa aussi-tôt après cette décision; & au bout de trois mois elle accoucha d'un fils, dont il sera parlé dans la suite de cette Histoire sous le nom de Drusus. Cet enfant fut envoyé à Tibere son propre Pere. Mais venant à mourir peu de temps après, ce fils & l'autre qui étoit né avant le mariage furent mis entre les mains d'Octavien, à qui leur Pere en avoit laissé la Tutelle par son Testament, pour en prendre soin & les faire élever.

Octavien avoit d'un premier lit une fille nommée Julie. Il avoit repudié sa mere Scribonia, à cause de sa mauvaise humeur. Mais il garda Livie tant qu'il vécut, quoi qu'il n'en eût point d'enfans; & elle trouva le secret de retenir son cœur jusqu'à la fin.

Herode, (zz) qui pendant l'hiver avoit fait de grands préparatifs pour cette campagne, l'ouvrit enfin par le siège de Jerusalem qu'il alla investir avec une belle & nombreuse armée; & fit d'abord commencer les ouvrages nécessaires

(zz) JOSEPH. *Antr.* XIV. 27. *in fine & de B. J.* I. 13.

(a) Son nom en Hebreu est *Miriam*, en Grec *Maria*; dans JOSEPHE elle est toûjours appellée *Mariamné*. Les Auteurs Latins la nomment ordinairement *Marianne*.

faires suivant la méthode qui étoit en usage alors pour attaquer des Places. An. 38. avant J. C.

Pendant qu'on y travailloit il alla faire un tour à Samarie; & y consomma enfin son mariage avec (a) Mariamne. Il y avoit déja quatre ans qu'ils étoient fiancez. Les embarras qui lui étoient survenus avoient empêché jusque-là qu'on n'en vînt à la conclusion. Elle étoit fille d'Alexandre fils du Roi Aristobule, & d'Alexandra fille d'Hyrcan II. & se trouvoit ainsi petite-fille (b) de ces deux freres. C'étoit une femme d'une beauté & d'une vertu extraordinaires; qui avoit avec cela tous les agrémens & toutes les belles qualitez acquises, dans un degré éminent. L'attachement qu'avoient les Juifs pour la Famille des Asmonéens fit croire à Herode qu'en l'épousant il n'auroit pas de peine à gagner leur affection: & ce fut une des raisons qui le déterminerent à consommer alors ce mariage. ANTIGONE 2.

A son retour au siège (c) Sosius, le Gouverneur de la Syrie, le vint trouver. Il avoit reçu des ordres positifs d'Antoine, de faire tous ses efforts pour réduire Antigone, & mettre Herode en pleine possession du Royaume de Judée. Il amena pour cet effet ses meilleures troupes; & les ayant jointes à celles d'Herode, ils pousserent de concert le siège de Jerusalem avec la derniere vigueur, & avec une nombreuse armée. Car leurs troupes faisoient (d) onze Légions, & six-mille hommes

(b) Hyrcan & Aristobule étoient freres, fils tous deux d'Alexandre Jannée & d'Alexandra sa femme.

(c) JOSEPHE de B. J. ibid. & Ant. XIV. 28.

(d) Le nombre d'hommes qui composoit une Légion n'étoit

An. 38. avant J. C. Antigone 2.

mes de Cavalerie, sans compter les troupes auxiliaires de Syrie. La Place tint pourtant plusieurs mois contr'eux, avec beaucoup de résolution: & si les Assiègez eussent été aussi habiles dans le métier de la guerre & dans l'art de défendre les Places, qu'ils étoient braves & résolus, on ne l'auroit pas emportée. Mais ils n'avoient que de la bravoure; il n'y avoit ni bon ordre ni conduite, qui sentît son homme de guerre, qui a apris le métier. Les Romains en savoient bien plus qu'eux; & emporterent ainsi la Place (*dd*) au bout d'un peu plus de six mois de siège.

An. 37. avant J. C. Herode le Grand 1.

Car elle ne fut prise que l'année qui suit celle où nous sommes à présent. Alors (*e*) les Juifs étant forcez dans tous leurs postes, l'ennemi y entra de tous côtez & s'en rendit maître; &, pour se vanger de l'opiniâtreté de la resistance qu'on leur avoit faite, & des peines qu'ils avoient souffertes pendant un siège si long & si laborieux, ils remplirent tous les quartiers de la Ville de sang & de carnage, & pillerent & détruisirent tout. Herode fit tous ses efforts pour empêcher l'un & l'autre, mais inutilement; car Sosius, non seulement ne ne faisoit pas comme lui, mais excitoit même le Soldat, déja assez animé de lui-même, à commettre toutes ces brutalitez. Herode alla lui en faire ses plaintes, & lui representer que

n'étoit pas bien fixe. Tantôt c'étoit quatre mille, tantôt cinq, & même jusqu'à six. Sur le pié le moins haut, cette armée, en y comprenant la Cavalerie & les troupes auxiliaires, étoit du moins de soixante mille hommes.

(dd) C'est-à dire, en commençant à compter du moment que la place avoit été investie par Herode: un peu avant que Sosius le joignît, & lui aidât à conduire le siège.

An. 37. avant J.C. HERODE LE GRAND I.

que si on abandonnoit ainsi la Ville au pillage, & au carnage ; les Romains ne le feroient Roi que d'un désert ; & le pria d'arrêter la fureur & l'avarice du Soldat. Mais on lui dit, pour toute réponse ; qu'il falloit bien que le Soldat eût le pillage de la Ville qui étoit dû à ses peines & à sa valeur. Il fut obligé pour la racheter du pillage de promettre un équivalent en argent ; & empêcha par-là l'entière ruine de cette Ville.

Antigone, voyant tout perdu, (f) se rendit à Sosius, & se vint jetter à ses piez de la manière la plus soumise & la plus humiliée. Mais Sosius méprisant sa lâcheté & sa bassesse, le rejetta avec dédain ; & regardant cette conduite comme une action de femme & non pas d'un homme de cœur, (g) il l'appella *Antigona* au lieu d'*Antigonus*, pour exprimer son mépris, & ordonna en même temps qu'on lui mît des chaînes : & dès qu'Antoine fut arrivé à Antioche, à son retour d'Italie, il lui envoya son prisonnier. Antoine (h) d'abord vouloit le reserver pour son Triomphe. Mais Herode, qui ne se croioit pas en sûreté, tant que ce reste de l'ancienne Famille Royale vivroit, ne lui donna point de repos qu'il n'eût obtenu la mort de ce pauvre Prince ; pour laquelle il donna même une grosse somme d'argent.

(e) JOSEPH. *Antt.* XIV. *& de B. J.* I. 13. DION CASS. XLIX. (f) JOSEPH. ibid.

(g) *Antigonus*, est le masculin, ou le nom de l'homme : *Antigona*, le feminin, ou le même nom appliqué à une femme ; & ne se peut dire que d'une femme. [Au lieu qu'*Antigone*, en François, pourroit se dire également d'un homme ou d'une femme.]

(h) JOSEPH. *Antt.* XVI. 1. *& de B. J.* I. 13.

An. 37. avant J.C. HERODE LE GRAND I.

gent. On lui fit son procès dans les formes. Il fut condamné ; & la Sentence (*i*) s'executa de la même manière que contre un Criminel du commun, avec les verges & la hache du Licteur ; traitement que les Romains n'avoient jamais faits jusqu'alors à aucune Tête Couronnée. Ainsi finit le Regne des Asmonéens, après avoir duré (*k*) cent vingt-neuf ans, à prendre le commencement au Gouvernement de Judas Maccabée. Ce sera aussi par là que je finirai ce septième Livre.

(i) JOSEPH. ibid. PLUT. *in Anton.* DION CASS. XLIX. p. 405.

(k) JOSEPHE dans ses *Antiquitez* (XIV. 28.) n'en donne que 126. Mais c'est qu'il ne les fait commencer que quand Judas fut confirmé dans le Gouvernement, par la paix qu'il fit avec Antiochus Eupator, trois ans après qu'il eut commencé à s'en charger.

Fin du Livre VII. & du Tome IV.



